Etat des lieux de la mise en œuvre de l'Objectif 3 à Bruxelles, 2002-2003 (DOCUP Wallonie-Bruxelles)

Avec le soutien du Fonds Social Européen

Gaëlle LANOTTE
Agent relais FSE
CCFEE, mai 2003

Table des matières

I. Cadre et objet du document *9*
1. Introduction *11*
2. Structure du document *12*
3. Méthodologie *12*
4. Crédibilité *13*

II. Cadre européen *15*
1. La stratégie européenne pour l'emploi (SEE) *17*
2. L'éducation et la formation tout au long de la vie *25*
3. Les quatre Fonds structurels de l'Union européenne *29*
4. Le Fonds Social Européen (FSE) *34*
5. L'Objectif 3 à Bruxelles *38*

III. Soutien du FSE à la mise en œuvre de l'Objectif 3 à Bruxelles, 2002-2003 (DOCUP Wallonie-Bruxelles) - Tableaux synthétiques *51*
1. Introduction *53*
2. Cofinancement FSE par axe et par mesure *57*
3. Nombre de projets et d'actions par axe et par mesure *65*
4. Actions par type *69*
5. Actions de formation par domaine de formation (CEDEFOP) *71*

IV. Constats et pistes de réflexion *77*

V. Répertoire des actions de formation et d'insertion menées à Bruxelles en 2002-2003 avec le soutien du FSE (DOCUP Wallonie-Bruxelles) *85*

Liste des tableaux

Tableau 1 – Tableau récapitulatif des projets *54*
Tableau 2 – Cofinancement FSE par Axe et par Mesure *58*
Tableau 3 – Cofinancement FSE par Axe et par Mesure (Communauté française) *60*
Tableau 4 – Cofinancement FSE par Axe et par Mesure (Commission communautaire française) *63*
Tableau 5 – Nombre de projets par Axe et par Mesure *66*
Tableau 6 – Nombre d'actions par Axe et par Mesure *67*
Tableau 7 – Nombre d'actions par type *69*
Tableau 8 – Nombre d'actions de formation par domaine de formation (CEDEFOP) *73*

Préambule

Cette brochure a été réalisée par la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement (CCFEE), à l'initiative de son Agent relais FSE, en collaboration avec l'Agence FSE de la Communauté française et avec le soutien du Fonds Social Européen.

La Commission consultative Formation-Emploi-Enseignement a été créée par le Décret de la Commission communautaire française du 17 mars 1994 portant création de l'Institut Bruxellois Francophone pour la Formation Professionnelle (IBFFP), mieux connu sous la dénomination de Bruxelles Formation.

Installée à Bruxelles Formation, cette instance mise en place en 1997 est reconnue comme outil de concertation par la Commission communautaire française, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté française. Elle est chargée de formuler des avis et des recommandations quant à l'adéquation et l'articulation des politiques de la Formation, de l'Emploi et de l'Enseignement, plus particulièrement dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle et du développement de l'alternance emploi-formation. Concrètement, la Commission consultative émet des avis sur les propositions d'agrément des organismes d'insertion, sur les propositions de programmes et de cahiers des charges des conventions à conclure entre ceux-ci, Bruxelles Formation et l'ORBEM, ainsi que sur leurs évaluations. Par ailleurs, la Commission consultative est chargée de rendre des avis sur les programmes opérationnels mis en œuvre avec les fonds structurels européens, en particulier le Fonds Social Européen (FSE).

Dans le cadre de cette mission, un Agent relais Fonds Social Européen est attaché au Secrétariat de la CCFEE et est chargé d'assurer la promotion des programmes européens. Ses missions découlent de celles dévolues à la CCFEE par le Décret qui l'institue. Cet agent est ainsi chargé plus particulièrement :

- d'assurer l'information, la communication et la publicité des programmes européens,
- de stimuler l'intérêt pour la problématique européenne auprès des opérateurs bénéficiaires des actions du FSE et auprès de la population locale, mais également des Autorités et institutions locales, en liaison avec les organes compétents,
- de valoriser les initiatives entreprises dans le domaine de l'emploi et de la formation avec le concours des ressources FSE, et
- d'assurer l'échange d'expériences présentant un caractère multiplicateur ou novateur en collaboration avec l'Agence FSE.

Le cas échéant, l'Agent relais est amené à répondre aux sollicitations des organes de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels en matière d'étude et/ou d'évaluation.

Parmi les programmes européens mis en œuvre avec le soutien du FSE, il en est un particulièrement important pour la Région bruxelloise : l'Objectif 3. L'Objectif 3 a pour objet le soutien de l'adaptation et de la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi dans les Etats membres ; il vise donc les actions en faveur des ressources humaines.

En Belgique, il existe cinq « programmes de mise en œuvre » de l'Objectif 3 (appelés documents uniques de programmation – DOCUP), qui exposent la stratégie, les priorités, les objectifs et les résultats escomptés des actions développées avec le soutien du FSE. Au niveau de la Région bruxelloise coexistent le DOCUP de la Région de Bruxelles-Capitale (DOCUP RBC) et le DOCUP conjoint à la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française (DOCUP Wallonie-Bruxelles).

I. Cadre et objet du document

1. Introduction

Ce travail s'inscrit donc dans le cadre de la mission d'information, de communication et de publicité dévolue à l'Agent relais FSE par la Commission européenne. Il vise à l'établissement d'un état des lieux de la mise en œuvre de l'Objectif 3 à Bruxelles pour la période 2002-2003 (DOCUP Wallonie-Bruxelles). L'objectif est, d'une part, de réaliser un état des lieux, travail de synthèse et de globalisation qui ouvre les pistes d'une réflexion générale sur la cohérence de l'ensemble et, d'autre part, de réaliser un répertoire des initiatives de formation et d'insertion menées à Bruxelles avec le soutien du FSE.

L'Objectif 3 à Bruxelles (DOCUP Wallonie-Bruxelles) concerne diverses compétences : la formation professionnelle, la formation PME, l'enseignement de promotion sociale, l'égalité des chances, l'accueil de la petite enfance, etc. L'objectif est, aujourd'hui, d'assembler tous les éléments du « puzzle » pour avoir une vue plus globale du champ couvert par le FSE dans le cadre de l'Objectif 3 à Bruxelles ; ce travail n'a cependant aucune prétention d'exhaustivité, dans la mesure où il ne concerne pas les compétences en matière d'emploi, qui dépendent du DOCUP Objectif 3 RBC[1]. D'une part, cette image synthétique constituera un indicateur pour les Autorités et, d'autre part, elle sera une sorte de « miroir » de l'action menée dans le cadre de l'Objectif 3.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la présentation du cadre européen dans lequel s'inscrit l'Objectif 3, afin de permettre une meilleure perception et compréhension du contexte plus large de l'action menée et, ainsi, de lui donner davantage de sens.

« *Il s'agit donc essentiellement d'une 'mise à plat' du dispositif, démarche de laquelle doit être exclue toute velléité d'évaluation* »[2], de contrôle des promoteurs et/ou des budgets alloués. Au niveau de la CCFEE, l'ambition consiste, plus simplement, à élaborer un état des lieux, premier pas vers l'analyse, et se limite à présenter quelques constats et propositions de pistes de réflexion. La CCFEE s'inscrit de la sorte dans le cadre de la distinction faite par le Conseil de l'éducation et de la formation (CEF) de la Communauté française entre état des lieux et travail d'évaluation : « *Un état des lieux vise à décrire la façon dont un système se présente au moment où on le considère. Il reflète son économie générale et induit une transparence propice au débat démocratique (...) Evaluation et état des lieux sont des démarches différentes* » [3]. L'évaluation consiste, quant à elle, d'une part, en une analyse et une observation de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience, des effets et des impacts des interventions et, d'autre part, en une analyse de la contribution du FSE aux politiques publiques. Un travail d'évaluation de grande ampleur commandité par l'Agence FSE de la Communauté française est ainsi actuellement en cours et couvre l'entièreté de la période de programmation 2000-2006[4].

La réalisation du présent travail a fait l'objet d'un suivi de la CCFEE, par l'intermédiaire d'un comité d'accompagnement[5], dont la mise en place a permis aux membres une meilleure connaissance réciproque, une mise en perspective et l'émergence de quelques problématiques.

---

[1] L'agent relais FSE n'a aucune compétence dans le cadre du DOCUP Objectif 3 RBC, dont la gestion est assurée par le Service FSE de l'ORBEM.

[2] de BRIER, C. ; LEGRAIN, A., « *Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles, 1999-2000* », ICHEC, Février 2001, p.5

[3] CEF, Avis n°62 « *Vers un état des lieux de la formation professionnelle en Communauté française* », 5 février 1999, p.2.

[4] Evaluation réalisée par la Société ADE sa.

[5] Réunions des 27.02.2003, 14.04.2003 et 16.05.2003. Composition du comité d'accompagnement : représentants de Bruxelles Formation, du Cabinet du Ministre Président du Collège de la COCOF, en charge de la reconversion et du recyclage professionnels, de la COCOF, de l'EFPME, de la FeBISP, de l'IFPME (Direction Territoriale de Bruxelles) et du Secrétariat de la CCFEE.

2. Structure du document

Ce travail s'articule en quatre sections principales :

I) Présentation du cadre européen global et des enjeux, en vue de permettre au lecteur de se situer au sein d'une problématique et d'une procédure plus globales : stratégie européenne pour l'emploi, lignes directrices pour l'emploi, Processus de Bologne, Processus de Bruges, Processus des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe, Fonds structurels, Fonds Social Européen, Programmes d'Initiative Communautaire et Objectif 3.

II) Soutien du FSE à la mise en œuvre de l'Objectif 3 à Bruxelles en 2002-2003 (DOCUP Wallonie-Bruxelles). Tableaux synthétiques et commentaires : soutien du FSE par axe et par mesure, nombre de projets et d'actions par axe et par mesure, nombre d'actions par type, nombre d'actions de formation par domaine (nomenclature CEDEFOP).

III) Constats et pistes de réflexion : Sur base des parties I et II, quelques pistes de réflexion.

IV) Répertoire des actions de formation et d'insertion menées à Bruxelles avec le soutien du FSE dans le cadre de l'Objectif 3 (DOCUP Wallonie-Bruxelles) en 2002-2003 : présentation synthétique des projets par promoteur.

Divers processus et événements européens liés à l'éducation, l'emploi et la formation professionnelle sont actuellement en cours ; il apparaît dès lors fondamental d'assurer une certaine complémentarité et cohérence de l'information et de parvenir à la transparence quant aux multiples réflexions menées ici et là.

Ainsi, l'Agent relais FSE a été invité à participer aux réunions du groupe de travail n°8 du Pacte Territorial pour l'Emploi (PTE) de la Région de Bruxelles-Capitale, visant à assurer la visibilité des différents programmes européens mis en œuvre en RBC (Objectif 3, Objectif 2, EQUAL), en lien avec la stratégie européenne pour l'emploi. De ce groupe de travail va émerger une publication à destination du public intéressé[6]. Dans le cadre des discussions au sein de ce groupe, une collaboration s'est mise en place avec l'Agent relais FSE, afin de s'assurer que les informations contenues dans la brochure issue du GT8 du PTE et dans l'état des lieux permettent une meilleure compréhension des enjeux liés aux fonds structurels européens.

3. Méthodologie

L'objectif est donc de disposer d'une vision plus globale du champ couvert par le FSE dans le cadre de l'Objectif 3 à Bruxelles pour la période 2002-2003 (DOCUP Wallonie-Bruxelles), d'une photographie des actions menées avec le soutien du FSE, au niveau de la Commission Communautaire française et de la Communauté française.

Cet objectif implique un choix stratégique : Quels projets inscrire dans l'état des lieux ? Selon quels critères ? Avec quelle couverture géographique ?

[6] Publication à paraître en septembre 2003. Pour plus d'informations, contactez le Pacte Territorial pour l'Emploi de la RBC – Tel/Fax : 02/505.77.05. - www.pactbru.irisnet.be

Les Ministres compétents pour Bruxelles dans le cadre de l'Objectif 3 sont au nombre de huit.
Pour la Commission Communautaire française :
- le Ministre Membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de la formation professionnelle et permanente des Classes moyennes (Ministre DRAPS) et
- le Ministre Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de la Reconversion et du Recyclage professionnels (Ministre TOMAS)

Pour la Communauté française :
- le Ministre de la Culture et de la Jeunesse (Ministre DEMOTTE),
- la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique - enseignement de promotion sociale (Ministre DUPUIS),
- le Ministre Président du Gouvernement de la Communauté française, chargé de la problématique de l'égalité des chances (Ministre HASQUIN),
- le Ministre de l'Enseignement secondaire et de l'enseignement spécial (Ministre HAZETTE),
- la Ministre de l'Aide à la Jeunesse (Ministre MARECHAL) et
- le Ministre de l'Enfance, chargé de l'Accueil et des missions confiées à l'ONE (Ministre NOLLET).

Le travail de « recensement » des projets figurant dans cet état des lieux se fonde sur la base de données de l'Agence FSE[7] qui regroupe l'ensemble des demandes de concours introduites dans le cadre du DOCUP Objectif 3 Wallonie-Bruxelles. Ce travail s'est effectué en trois étapes : dans un premier temps, seuls les projets relevant de l'enveloppe budgétaire de l'un des huit Ministres ayant des compétences pour Bruxelles (voir ci-dessus) ont été retenus. Ensuite, parmi ceux-ci n'ont été conservés que les projets ayant obtenu l'agrément des Autorités pour la période 2002-2003 (décisions du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2002 et du Collège de la COCOF du 16 mai 2002). Enfin, est intervenu le critère géographique : quels sont les projets qui concernent Bruxelles ? En ce qui concerne les promoteurs relevant de l'enveloppe de l'un des Ministres de la COCOF, aucun questionnement particulier ne s'est posé, tous les projets concernant directement des associations et institutions bruxelloises ; pour ce qui est des opérateurs relevant de l'enveloppe de l'un des Ministres de la Communauté française, le cumul de deux facteurs a guidé le choix pour le recueil des projets : a) le projet est développé sur l'ensemble du territoire de la Communauté française (et donc à Bruxelles également), b) le siège du promoteur se situe à Bruxelles ou, si ce n'est pas le cas, le promoteur dispose d'un ou de plusieurs partenaire(s) bruxellois.

4. Crédibilité

Suite au choix des projets (108 projets sont finalement répertoriés), un travail de synthèse de chaque projet a été entamé (rédaction d'une fiche par projet), en vue de permettre une meilleure visibilité et de disposer d'un aperçu du contenu des projets. Afin de s'assurer que cette synthèse ne trahissait pas la réalité des projets, les promoteurs ont été invités à procéder à la validation des fiches, validation devant permettre de refléter le plus fidèlement possible leurs activités respectives au sein du document global[8]. Cette manière de procéder a notamment amené les promoteurs à s'interroger sur la présentation de leur action ; leur aval constitue un élément important et original de ce document.

[7] L'Agence FSE est un Service du Ministère de la Communauté française ; elle gère les aides octroyées par la Commission européenne dans le domaine des ressources humaines, concrétisant ainsi un accord de coopération liant, depuis 1998, les Gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne, et le Collège de la Commission communautaire française de la région de Bruxelles-Capitale, et qui promeut une gestion conjointe et articulée des aides européennes.
[8] Procédure menée par courrier, parfois en plusieurs étapes, avec un taux de réponse d'environ 84%.

II. Cadre européen

1. La stratégie européenne pour l'emploi (SEE)

1.1. Introduction

La publication du Livre Blanc de Jacques Delors sur la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi (Commission des Communautés européennes, 1993) et le Conseil européen d'Essen (décembre 1994) constituent incontestablement des dates clés pour le développement de la politique européenne pour l'emploi. Ces deux événements marquent le déclenchement d'une approche européenne coordonnée et du processus d'harmonisation des politiques nationales de l'emploi au niveau européen. Le Conseil européen d'Essen a véritablement engagé le processus de convergence des politiques d'emploi des Etats membres en identifiant cinq domaines prioritaires d'action sur le marché de l'emploi :

* le renforcement des investissements et le développement des ressources humaines par la formation professionnelle,
* l'augmentation de l'intensité de la croissance en emplois (organisation plus souple du travail, politique salariale qui favorise les investissements créateurs d'emplois et, enfin, encouragement d'initiatives régionales et locales en matière d'emploi),
* l'abaissement des coûts indirects du travail,
* l'accroissement de l'efficacité de la politique du marché du travail, par le passage d'une politique passive à une politique active de l'emploi, et
* le renforcement des mesures en faveur des groupes particulièrement menacés d'exclusion du marché du travail (les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés, les chômeurs de longue durée).

Ces objectifs, appelés « Stratégie d'Essen », ont permis de franchir les premières étapes dans la mise au point d'indicateurs européens communs et d'aboutir à la création, fin 1996, d'un Comité permanent de l'emploi et du marché du travail. Cependant, si ces objectifs témoignent d'un engagement politique plus fort en matière d'emploi, cette initiative est basée sur des conclusions non contraignantes pour les Etats membres.

1.2. Lancement de la stratégie européenne pour l'emploi (1997)

Le Conseil européen d'Amsterdam (juin 1997) constitue une autre étape essentielle dans le développement de la stratégie européenne pour l'emploi, avec l'adoption et l'insertion dans le Traité de l'Union Européenne d'un nouveau titre sur l'emploi, qui devient une « *question d'intérêt commun* ». Le Traité prône l'action au niveau communautaire et donc l'interdépendance et la coordination des politiques de l'emploi menées dans les Etats membres. Il assigne à l'Union l'objectif d'assurer un niveau élevé d'emplois et confie aux institutions européennes un rôle beaucoup plus important, de nouvelles missions et davantage d'outils de mise en œuvre. Ainsi, il prévoit l'établissement d'un cadre européen commun de mesures de lutte contre le chômage et de lignes directrices pour la politique de l'emploi des Etats membres. Sur base des nouvelles dispositions et sans attendre sa ratification, le Conseil européen extraordinaire sur l'emploi de Luxembourg (novembre 1997) anticipe l'entrée en vigueur du Traité et lance la stratégie européenne pour l'emploi. Dans la foulée, la Commission européenne adopte une proposition relative aux lignes directrices (une vingtaine de lignes directrices sont définies), fondée sur quatre grandes priorités stratégiques (quatre « piliers ») :

* ***la capacité d'insertion professionnelle*** (« employabilité ») : donner les moyens aux personnes de développer les qualifications nécessaires,

* ***l'esprit d'entreprise*** : faire en sorte qu'il soit plus facile de créer une entreprise, de la gérer et de pouvoir y employer des travailleurs,
* ***la capacité d'adaptation*** : développer des systèmes nouveaux et plus flexibles d'organisation du travail dans un environnement qui change constamment et rapidement, et
* ***l'égalité des chances*** : promouvoir l'égalité pour tous de l'accès à l'emploi et un traitement égal au travail.

La SEE est conçue comme l'instrument principal donnant la direction et assurant la coordination des priorités de politique d'emploi auxquelles les États membres adhèrent au niveau européen. La Commission européenne et les Etats membres se sont accordés sur un cadre d'action et des objectifs communs pour la politique de l'emploi. Sur base d'une proposition de la Commission, le Conseil de l'Europe adopte chaque année une série d'orientations (lignes directrices) exposant les priorités communes pour les politiques de l'emploi des États membres. Les **lignes directrices européennes pour l'emploi** s'articulent autour de ces quatre titres principaux et doivent être compatibles avec les grandes orientations de politique économique (GOPE), objectifs annuels communs de la politique économique de l'UE et des Etats membres définis depuis 1993. Les lignes directrices sont intégrées par les Etats membres dans des **plans d'action nationaux pour l'emploi** (PANs) élaborés sous forme d'objectifs nationaux décrivant de quelle manière les orientations communes sont mises en œuvre au niveau national ; leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier : chaque année, les Etats membres doivent rendre compte des mesures prises pour mettre en œuvre les lignes directrices au sein de leurs politiques de l'emploi ; la Commission européenne et le Conseil de l'Europe procèdent à une évaluation commune des résultats, ainsi qu'à une éventuelle adaptation et clarification des lignes directrices. Ainsi, la Commission et le Conseil examinent ensemble les plans d'action nationaux et présentent un rapport conjoint sur l'emploi. Sur cette base, la Commission prépare une nouvelle proposition de lignes directrices pour l'emploi pour l'année suivante. Enfin, le Conseil peut décider, sur proposition de la Commission, d'adopter des recommandations spécifiques par pays. De cette façon, le « Processus de Luxembourg » constitue un programme annuel de planification, de suivi, d'examen et d'ajustement des instruments politiques.

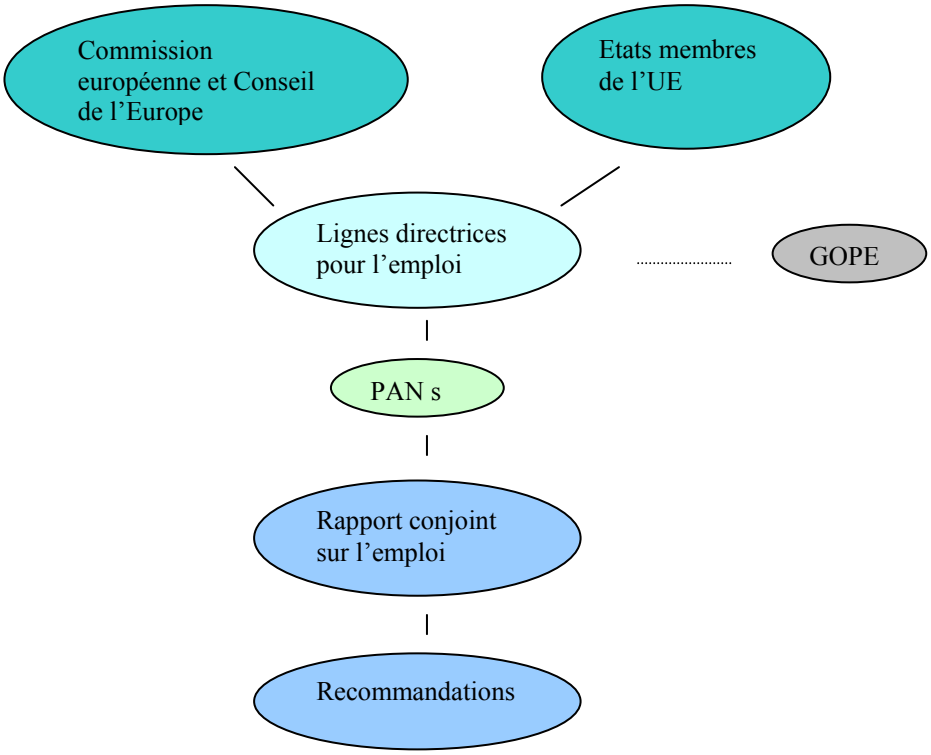

En réponse aux diverses évolutions socio-économiques, les Conseils européens successifs ont précisé les orientations fondamentales de la stratégie européenne pour l'emploi et ont renforcé ses liens avec les autres politiques de l'Union. Les Conseils européens les plus importants dans ce domaine ont été ceux de :

∗ Cardiff (juin 1998)
L'objectif global est de promouvoir la création d'emplois par le soutien à la croissance durable ; les orientations dans le domaine de l'emploi concernent :

le renforcement d'une main-d'œuvre qualifiée et capable de s'adapter, notamment grâce à la formation tout au long de la vie,

le renforcement des mesures relatives à l'égalité des chances,

le combat de la discrimination à l'égard des personnes handicapées, des minorités ethniques et de tout autre groupe désavantagé sur le marché du travail,

la promotion de nouveaux instruments d'organisation du travail,

le réexamen des régimes d'imposition et d'allocations et enfin,

la promotion de l'esprit d'entreprise et le développement de petites entreprises.

∗ Cologne (juin 1999)
Etablissement d'un Pacte européen pour l'emploi en vue de réduire durablement le chômage, selon trois axes :

la coordination en matière de politique économique vers une dynamique de croissance durable,

la poursuite du développement et l'amélioration de la mise en œuvre de la stratégie coordonnée en faveur de l'emploi,

la réforme et la modernisation en profondeur des structures.

∗ Lisbonne (mars 2000)
Face au bouleversement induit par la mondialisation et aux défis inhérents à une nouvelle économie fondée sur la connaissance, l'Union européenne s'est fixé un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir, « ***devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde****, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».* La réalisation de cet objectif nécessite une stratégie globale, et notamment la modernisation du modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en luttant contre l'exclusion sociale par la création d'un « *état social actif* ». Ce Conseil européen extraordinaire a également fixé des objectifs plus concrets en matière d'éducation et de formation et en matière d'emploi, dans le cadre de quatre domaines clés :

amélioration de la capacité d'insertion professionnelle et réduction du déficit de qualification,

importance plus grande à accorder à l'éducation et à la formation tout au long de la vie,

accroissement des emplois dans les services et

amélioration de l'égalité des chances dans tous ses aspects.

Le Conseil européen estime que l'**objectif global consiste à porter le taux d'emploi global à un niveau de 70% et la proportion de femmes actives à plus de 60% d'ici à 2010**. Par ailleurs, une « *nouvelle méthode ouverte de coordination* », approche plus cohérente et systématique, doit permettre de diffuser les meilleures pratiques et d'assurer une plus grande convergence au regard des principaux objectifs de l'Union.

∗ Stockholm (mars 2001)
Les priorités sont définies en termes de « *plein emploi dans une Union compétitive* ». Le Conseil européen fixe deux objectifs intermédiaires et un objectif supplémentaire aux objectifs de Lisbonne : **le taux d'emploi global et celui des femmes doivent atteindre respectivement 67% et 57% d'ici à 2005, tandis que le taux d'emploi des travailleurs âgés (55 à 64 ans) doit atteindre 50% d'ici à 2010**. Par ailleurs, l'amélioration des aptitudes fondamentales, et notamment la maîtrise de l'informatique et des technologies numériques, constitue une priorité de tout premier plan, qui inclut les politiques en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie.

∗ Barcelone (mars 2002)
Le Conseil européen définit trois domaines d'actions prioritaires, et notamment des politiques actives visant le plein emploi, à savoir des emplois meilleurs et plus nombreux. Il confirme que le plein emploi dans l'Union européenne est au cœur de la stratégie de Lisbonne et constitue l'objectif essentiel des politiques économiques et sociales. Le Conseil européen appelle au renforcement de la stratégie européenne pour l'emploi dans ce contexte, afin de consolider les acquis et d'incorporer les orientations et objectifs quantifiés adoptés à Lisbonne. Il a également invité le Conseil de l'Europe et la Commission européenne à **rationaliser les différents processus politiques au niveau européen**. Le calendrier de la stratégie devant être aligné sur l'échéance de 2010 fixée à Lisbonne, une évaluation intermédiaire étant prévue en 2006. Le Conseil européen se félicite par ailleurs de l'adoption par les partenaires sociaux d'un cadre d'action commun pour le développement des compétences et des qualifications tout au long de la vie.

La stratégie européenne pour l'emploi a été lancée en 1997 avec l'ambition de réaliser des progrès décisifs dans la lutte contre le chômage dans un délai de cinq ans. Un examen à mi-parcours a été réalisé en 2000 pour fournir une première évaluation de l'efficacité de la nouvelle approche. L'exercice d'évaluation a abordé trois questions reliées entre elles : évaluation de la pertinence globale du processus au niveau de l'Union et des États membres, examen des implications des orientations données par les conclusions du Conseil européen de Lisbonne sur les futures lignes directrices pour l'emploi, et examen des procédures utilisées pour mettre en œuvre le processus de Luxembourg, afin de les simplifier et de les rendre plus efficaces.

À l'issue des cinq premières années, il a été décidé de lancer une évaluation d'impact à grande échelle. Ainsi, le 17 juillet 2002, la Commission européenne a adopté une Communication sur l'**évaluation des cinq premières années de mise en œuvre de la SEE**, qui dresse un bilan intermédiaire de la SEE sur base de l'analyse des services de la Commission et des contributions des Etats membres. Les résultats de cette évaluation d'impact servent de base au débat sur l'avenir de la SEE et s'entendent comme une contribution et des premières orientations pour la définition de la future stratégie. La Communication ne tente pas de déterminer dans quelle mesure l'amélioration globale peut être attribuée à la mise en œuvre de la SEE ou à d'autres facteurs. Elle relève toutefois les modifications significatives apportées aux politiques nationales de l'emploi, manifestant une nette convergence vers les priorités définies dans les lignes directrices pour l'emploi : nette tendance à adopter des mesures actives, notamment de formation, et des approches préventives à l'égard du chômage de longue durée, allant de pair avec une modernisation des services de l'emploi et, adaptation en cours des systèmes d'éducation et de formation, afin de répondre aux besoins du marché de l'emploi. Par ailleurs, de nouveaux paradigmes communs, tels que l'éducation et la formation tout au long de la vie, le vieillissement actif et la qualité du travail, ont été identifiés et commencent à se traduire en pratique.

A noter encore que, suite au Conseil européen de Barcelone, la Commission a adopté une Communication sur la **rationalisation des cycles annuels de coordination des politiques économiques et de l'emploi** [9]. L'idée principale est de réorganiser les processus européens de coordination autour de moments clés pour les rendre plus intelligibles et transparents, tout en renforçant leur visibilité. En conformité avec la stratégie globale de Lisbonne, cela devrait également renforcer l'accent mis sur le moyen terme et améliorer la cohérence des politiques. Le nouveau cycle politique serait construit autour des éléments suivants :

Le paquet « mise en œuvre » (janvier) : La Commission présente les conclusions de son examen de la mise en œuvre des orientations européennes sous la forme d'un paquet « mise en œuvre », en même temps que son rapport de synthèse pour le Conseil européen de printemps traitant des questions économiques et sociales. Le paquet « mise en œuvre » comprend le rapport sur la mise en œuvre des grandes orientations de politique économique (GOPE), le projet de rapport conjoint sur l'emploi et le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie. Le rapport de synthèse, de son côté, reste la

[9] Communiqué de presse de la Commission IP/2002/1261 du 3 septembre 2002.

principale contribution stratégique de la Commission au Conseil européen. Il aura toujours pour but de souligner les principaux enjeux européens et de présenter les priorités politiques stratégiques de la Commission.

Le paquet « lignes directrices » (avril) : Suite aux orientations générales données par le Conseil européen de printemps, la Commission définit et présente ses propositions d'actions futures dans les différents domaines au sein d'un paquet « lignes directrices » composé des GOPE, des lignes directrices pour l'emploi et des recommandations pour l'emploi. À la suite de leur examen par le Parlement européen et le Conseil de l'Europe, le Conseil européen de juin élabore ses conclusions. Le Conseil adopte les GOPE, les LD et les recommandations pour l'emploi, sur base desquelles les États membres prépareront leurs plans d'action et rapports nationaux au cours du deuxième semestre.

1.3. Et maintenant ?

Dans le prolongement du Conseil européen de Barcelone, la Commission européenne a adopté, le 14 janvier 2003, une Communication qui définit les grandes lignes d'une **nouvelle stratégie européenne pour l'emploi**, « *Une stratégie pour le plein emploi et des emplois de meilleure qualité pour tous* ». Cette révision inclut des propositions d'objectifs quantifiés, met en avant trois objectifs globaux et insiste sur l'amélioration des mécanismes de mise en œuvre et de gouvernance de la SEE qui se veut plus pratique. La Communication a pour but de susciter un large débat sur l'avenir de la SEE avant le Conseil européen de printemps, réunion annuelle consacrée à la situation économique, sociale et environnementale de l'Union, où les chefs d'Etat et de Gouvernement discutent notamment de la stratégie de Lisbonne et de sa mise en œuvre.

Le Conseil européen de Bruxelles (mars 2003) a ainsi arrêté les priorités suivantes :

Augmenter le nombre d'emplois et la cohésion sociale,
Donner la priorité à l'innovation et à l'esprit d'entreprise,
Connecter l'Europe – renforcer le marché intérieur,
Protéger l'environnement dans l'intérêt de la croissance et de l'emploi.

Afin de concrétiser ces priorités, le Conseil européen a notamment fixé les grandes orientations des politiques économiques et de la stratégie européenne révisée pour l'emploi, reflétant les messages clés adressés par le Conseil et la Commission dans le cadre du rapport conjoint adopté le 6 mars 2003. La nouvelle perspective triennale des lignes directrices pour l'emploi devrait servir de base à une stratégie de l'emploi simplifiée et plus efficace, en vue de l'élargissement de l'Union européenne. Par ailleurs, le Conseil invite la Commission à créer une task-force européenne sur l'emploi, afin de recenser les réformes concrètes susceptibles d'avoir l'impact le plus direct et le plus immédiat possible sur la mise en œuvre, par les Etats membres, de la stratégie révisée pour l'emploi.

En conformité avec la Communication de janvier[10], et en réponse aux orientations politiques générales définies par le Conseil européen de printemps de Bruxelles, la Commission a adopté le 8 avril 2003 sa proposition officielle de **lignes directrices pour l'emploi 2003** et recommandations 2003, en vue d'une adoption par le Conseil à la fin du premier semestre 2003.

Conformément à la demande de simplification et d'amélioration de l'efficacité des lignes directrices et d'une approche rationalisée, la Commission propose des lignes directrices pour l'emploi plus stables et visant la réalisation des objectifs à moyen terme fixés à Lisbonne pour 2010[11]. Des lignes directrices moins nombreuses et simplifiées, reflétant des défis clés communs, devraient faciliter cette stabilité. Par ailleurs, conformément aux conclusions du Conseil européen de Bruxelles de 2003, sans modifier

[10] Et en conformité avec le nouveau cycle politique annuel fixé en septembre 2002.
[11] A noter que leur caractère annuel est maintenu, avec une évaluation à mi-parcours en 2006.

fondamentalement leurs orientations[12], l'accent est mis sur des **lignes directrices davantage axées sur les résultats et le suivi** de la mise en œuvre par les États membres, ce qui implique une définition claire des résultats à atteindre, en fixant des objectifs appropriés[13].

Les lignes directrices pour l'emploi sont présentées en trois parties, qui traitent respectivement des trois objectifs communs de la stratégie, des dix priorités clés pour la réforme structurelle et de la nécessité d'améliorer la mise en œuvre et la gouvernance du processus.

La Commission propose ainsi principalement la réalisation de **trois objectifs majeurs** :

* le plein emploi, conformément à la stratégie de Lisbonne (réalisation des objectifs quantitatifs -en termes de taux d'emploi- fixés à Lisbonne et à Stockholm), grâce à une approche politique globale intégrant des mesures afférentes tant à l'offre qu'à la demande ;
* la qualité[14] et la productivité au travail, objectif qui reflète la nécessité d'améliorer la qualité des emplois dans une économie fondée sur la connaissance et de stimuler la compétitivité de l'UE ;
* la cohésion et un marché du travail favorisant l'insertion et la participation à l'emploi, de manière à résorber les disparités existant en matière d'accès au marché du travail (promotion de l'accès à l'emploi, lutte contre les discriminations sur le marché du travail, prévention de l'exclusion du monde du travail).

Dans le cadre de la réalisation des trois objectifs généraux, la Communication propose d'assigner aux futures lignes directrices une série plus restreinte de **dix priorités**. Par ailleurs, elle insiste pour que les Etats membres adoptent, pour chacune des dix priorités, une approche d'intégration de la dimension hommes-femmes.

1) *Mesures actives et préventives en faveur des chômeurs et inactifs* : conseil et orientation, accès à des mesures visant à améliorer les qualifications et les chances d'insertion socioprofessionnelle, évaluation des programmes.
2) *Encourager l'esprit d'entreprise et promouvoir la création d'emplois* : éducation et formation à la direction et la gestion d'entreprise, simplification et limitation des charges administratives pour la création d'entreprises et l'embauche de travailleurs.
3) *Faire face aux changements et promouvoir la capacité d'adaptation au travail* : diversité des modalités en termes de contrats de travail, amélioration des conditions de travail, nouvelles formes d'organisation du travail, gestion positive du changement et des restructurations économiques.
4) *Des investissements plus importants et de meilleure qualité dans les ressources humaines et les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie* : amélioration de la qualité et de l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation.
5) *Augmenter l'offre de main-d'œuvre et promouvoir le vieillissement actif* : augmentation de la participation au marché du travail de tous les groupes de la population, réforme des systèmes de retraite anticipée.
6) *Egalité entre les femmes et les hommes* : actions spécifiques, en vue d'éliminer les disparités dans les domaines des taux d'emploi et de chômage et des rémunérations.
7) *Promouvoir l'intégration des personnes défavorisées sur le marché du travail et lutter contre la discrimination dont elles font l'objet* : développement des capacités d'insertion professionnelle, multiplication des possibilités d'emplois et lutte contre toutes les formes de discrimination.

---

[12] De nombreuses orientations et priorités de la génération précédente sont couvertes par les nouvelles lignes directrices, qui assurent ainsi la continuité.

[13] 14 objectifs spécifiques sont ainsi proposés pour mesurer les progrès réalisés. Ils concernent par exemple la définition d'un plan personnalisé de recherche d'emploi pour tous, la diminution de l'échec scolaire, l'offre de structures d'accueil pour enfants de moins de 3 ans, etc.

[14] La qualité est un concept pluridimensionnel qui recouvre la qualité intrinsèque des emplois, les qualifications, l'éducation et la formation tout au long de la vie, la progression de la carrière, l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion et l'accès au marché du travail, etc.

8) *Rendre l'emploi financièrement plus attrayant grâce à des incitations* : réforme des systèmes d'imposition et d'indemnisation ainsi que leur interaction, afin d'éliminer les pièges du chômage, de la pauvreté et de l'inactivité.
9) *Transformer le travail non déclaré en emploi régulier* : combinaison de mesures en associant une simplification de l'environnement professionnel à la suppression des effets dissuasifs et à l'offre d'incitations appropriées.
10) *Promouvoir la mobilité professionnelle et géographique et améliorer le placement* : mesures visant les pénuries de main-d'œuvre, les goulets d'étranglement et les disparités régionales en termes d'emploi et de chômage (plan d'action en matière de compétences et de mobilité : élimination des obstacles à la mobilité, meilleure reconnaissance et transparence des qualifications et compétences, mobilisation du potentiel que représente l'immigration, etc.).

En ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance, du partenariat et de la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi, la Commission prône la mobilisation de tous les acteurs concernés (acteurs régionaux et locaux également), un engagement fort des partenaires sociaux, des services de mise en œuvre effectifs et efficaces et, des financements appropriés (et notamment l'exploitation de la contribution des Fonds structurels européens, en particulier le FSE).

Depuis le lancement de la stratégie européenne pour l'emploi en 1997, des indicateurs ont été utilisés pour évaluer les progrès des États membres dans la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi. Ils ont pour but de mesurer les effets des initiatives politiques et d'améliorer la transparence des résultats. Les indicateurs sont adoptés chaque année par le Comité de l'emploi, où travaillent ensemble la Commission (DG Emploi et Affaires sociales) et les États membres. Ils sont classés en indicateurs clés et en indicateurs de contexte ; les **indicateurs clés** mesurent les progrès par rapport aux objectifs définis dans les lignes directrices pour l'emploi, les **indicateurs de contexte** servent à l'analyse des plans d'action nationaux pour l'emploi en mettant en perspective les politiques et les performances nationales.

En 2002, 35 indicateurs clés et 64 indicateurs de contexte sont utilisés pour suivre la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi couvrant les domaines de la capacité d'insertion professionnelle**,** de l'esprit d'entreprise**,** de l'adaptabilité et de l'égalité des chances entre femmes et hommes (tels que la prévention du chômage de longue durée, l'activation des personnes sans emploi, le système fiscal et social, les niveaux d'imposition, la formation tout au long de la vie, les compétences et les goulets d'étranglement, les groupes désavantagés, le taux de création et de survie des entreprises, l'organisation du travail et le temps de travail, la santé et la sécurité au travail, la qualité dans le travail, les inégalités de genre, la réconciliation entre vie professionnelle et vie familiale, les modes de garde) ainsi que les performances globales du marché du travail (tels que l'emploi, l'emploi équivalent temps plein, le chômage, le chômage des jeunes, le chômage de longue durée, la croissance de l'emploi, la croissance de la productivité du travail, les coûts salariaux unitaires et la dispersion régionale de l'emploi). Une révision de l'ensemble des indicateurs est prévue en 2003, suite à la révision des lignes directrices pour l'emploi.

1.4. Au niveau bruxellois

Au niveau de la Région bruxelloise, le Cabinet du Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi et Ministre Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de la Reconversion et du Recyclage professionnels, élabore annuellement un **Plan d'Action Régional pour l'Emploi** (PARE). Le PARE 2001 est la première contribution du genre à l'élaboration du Plan d'action national (PAN) que, comme nous l'avons vu, chaque Etat Membre est tenu d'élaborer pour

informer l'Union européenne des objectifs et résultats des politiques mises en œuvre en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Ce document définit les contributions de la RBC et complète ainsi les contributions au PAN du Fédéral et des Communautés pour les aspects qui relèvent de leurs compétences. Pour sa mise en œuvre, la Région de Bruxelles-Capitale s'assure la coopération de la Commission Communautaire française, de la Communauté flamande et de la Communauté française pour les aspects de formation tout au long de la vie qui relèvent de leurs compétences[15]. Le PARE se décline d'une part, en un ensemble d'indicateurs de la dynamique du marché de l'emploi à Bruxelles, un relevé des principales actions du Plan de l'année précédente et les priorités pour l'année à venir et, d'autre part, en un exposé détaillé des mesures pour l'année à venir, en regard des lignes directrices européennes pour l'emploi de la Commission européenne.

[15] Voir ainsi l'Annexe 2 du PARE 2002.

2. L'éducation et la formation tout au long de la vie

2.1. Introduction

La construction de la stratégie européenne pour l'emploi et la problématique de l'éducation et de la formation tout au long de la vie sont étroitement liées. « *Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde* », tel est l'objectif stratégique de l'Union européenne énoncé lors du Conseil européen de Lisbonne (mars 2000)[16]. Le Conseil européen de Feira (juin 2000) a, quant à lui, invité les Etats membres, le Conseil de l'Europe et la Commission à « *définir des stratégies cohérentes et des mesures pratiques pour rendre l'éducation et la formation tout au long de la vie accessibles à tous* ». L'apprentissage tout au long de la vie est affiché plus clairement comme l'une des priorités de la SEE ; son rôle et son importance sont désormais inscrits en tant que priorité horizontale et au sein de lignes directrices thématiques spécifiques.

En novembre 2000, sur la base de l'Année Européenne de l'Education et la Formation de 1996 et des expériences menées aux niveaux européen et national, la Commission européenne a présenté un « *Mémorandum sur l'éducation et la formation tout au long de la vie* ». Ce dernier a servi de base à une consultation à l'échelle européenne. Sur base de cette consultation européenne, la Commission a adopté, le 21 novembre 2001, une Communication intitulée « ***Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie*** »[17], contribution importante à la réalisation de l'objectif stratégique défini à Lisbonne.

La Communication[18] propose en premier lieu une définition large de l'apprentissage tout au long de la vie, reconnaissant le fait que l'apprentissage se fait dans des environnements variés tout au long de l'existence et poursuit des objectifs différents. L'apprentissage tout au long de la vie est défini dans la Communication comme « *toute activité d'apprentissage entreprise à tout moment de la vie, dans le but d'améliorer les connaissances, les qualifications et les compétences, dans une perspective personnelle, civique, sociale et/ou liée à l'emploi* ». L'éducation et la formation tout au long de la vie englobent ainsi toute activité d'apprentissage entreprise par un individu pour contribuer à son épanouissement personnel, sa citoyenneté active et/ou sa capacité d'insertion professionnelle, et qui a lieu dans toute une série d'environnements, aussi bien dans le cadre des systèmes formels d'éducation et de formation qu'à l'extérieur de ceux-ci.

En conformité avec les six messages clés définis dans le cadre du *Mémorandum*, l'éducation et la formation tout au long de la vie impliquent l'augmentation de l'investissement dans les ressources humaines et les connaissances, la promotion de l'acquisition des compétences de base – y compris en informatique – et l'accroissement des possibilités de formules de formation novatrices et plus flexibles. L'objectif est de permettre à tous les individus, quel que soit leur âge, d'accéder librement à des possibilités de formation de grande qualité et à toute une gamme d'expériences éducatives, formelles et informelles, dans toute l'Europe.

Des propositions concrètes pour l'action à tous les niveaux sont développées ; elles incluent une nouvelle approche globale en matière de valorisation de l'éducation et de la formation. Enfin, la Communication explique la mise en œuvre de l'***Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie*** sur base des structures, processus, programmes et instruments existants, et par le

[16] Et réaffirmé au Conseil européen de Stockholm (mars 2001).
[17] Communication présentée conjointement par les Commissaires européennes en charge de l'Education et de la Culture, et de l'Emploi et des Affaires Sociales.
[18] Communication qui a été suivie de la Résolution du Conseil sur l'éducation et la formation tout au long de la vie (juin 2002).

développement d'un nombre limité d'indicateurs, en vue de mesurer et de suivre les progrès effectués en la matière.

2.2. Trois « processus » européens

La consultation européenne a souligné l'importance de la coopération et de la coordination dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie. Divers programmes et stratégies à la fois distincts et complémentaires sont actuellement en cours au niveau européen ; chacune de ces initiatives aborde le thème de l'éducation et de la formation tout au long de la vie sous un angle spécifique. En voici trois, majeurs au vu des enjeux qu'ils revêtent[19].

Le Processus de Bologne a été engagé chronologiquement avant les autres et révèle ainsi l'importante influence de ce type de démarches européennes sur les réalités nationales. L'organisation de l'offre de formation de l'enseignement supérieur a connu du fait de ce processus de profondes modifications et des mécanismes ont été engendrés qui continueront à produire des effets dans les années à venir. Il suffit du reste de pointer la hauteur des indicateurs quantitatifs des critères de référence européens pour mesurer les efforts qui devront encore être faits au niveau de la Belgique francophone. Le taux de jeunes quittant prématurément le système scolaire devrait se situer à 10% ou moins à l'échéance 2010 alors que des travaux récents du Conseil de l'éducation et de la formation l'estiment actuellement aux environs de 30%[20]. Les trois processus présentés ci-dessous marqueront donc profondément le paysage de l'éducation et de la formation dans les années à venir.

* Le « Processus de Bologne » vise l'enseignement supérieur. Au niveau européen, les domaines de l'enseignement en général et de l'enseignement supérieur en particulier ne relèvent pas d'une politique européenne commune : le contenu et l'organisation des études demeurent de la compétence des États membres. Toutefois, la Communauté « *contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres* », par l'intermédiaire d'un grand nombre d'actions, comme la promotion de la mobilité des citoyens, la mise en place de programmes d'études communs, la création de réseaux, l'échange d'informations ou l'enseignement des langues dans l'Union européenne. La Communauté a un rôle complémentaire à jouer : ajouter une dimension européenne à l'éducation, favoriser le développement d'une éducation de qualité et encourager l'éducation et la formation tout au long de la vie. Tous les sommets européens récents, depuis celui de Lisbonne en 2000, ont souligné la contribution de l'éducation à la mise en place d'une « *société européenne de la connaissance* ». La déclaration de Bologne (juin 1999) a lancé le processus de création d'un « ***espace européen de l'enseignement supérieur*** » d'ici à 2010, dont le but est de faciliter la mobilité des personnes, la transparence et la reconnaissance des qualifications, la qualité et la dimension européenne dans l'enseignement supérieur, ainsi que l'attrait des institutions européennes pour des étudiants de pays tiers. La Conférence de Prague (mai 2001) a confirmé les points essentiels de ce processus : procéder à une simplification face à la multitude de diplômes existant dans l'enseignement supérieur, améliorer la mobilité en Europe et, garantir des références de haut niveau. Lors de la conférence de Prague, les Ministres ont également mis l'accent sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, qui constituent un des principaux éléments d'un « *espace européen de l'enseignement supérieur cohérent et efficace, tout en restant diversifié et adaptable* ». Une nouvelle conférence ministérielle sera organisée au second semestre 2003 à Berlin pour, d'une part, dresser le bilan des progrès accomplis et, d'autre part, définir de nouvelles orientations et assigner de nouvelles priorités en vue des prochaines étapes de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

[19] D'autres initiatives sont bien entendu en cours ; ainsi, l'agenda social européen, le plan d'action sur les compétences et la mobilité, l'initiative *e*-learning, etc.
[20] CEF, Avis n°80, « Refondation des Humanités Techniques et Professionnelles », 13.12.2002.

* Le « Processus de Bruges-Copenhague » vise au renforcement de la coopération en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en Europe ; l'objectif est de permettre que d'ici à 2010 les citoyens puissent faire valoir, telle une monnaie unique, leurs qualifications et compétences dans toute l'Europe et d'améliorer le niveau général et la réputation de l'enseignement et de la formation professionnels. L'objectif visé est d'élaborer une stratégie intégrée, regroupant en un seul instrument facile à utiliser les outils destinés à favoriser la transparence des certificats et des diplômes. La « Déclaration de Copenhague » (novembre 2002) définit cinq priorités et entame une coopération à un niveau pratique, axée sur un certain nombre de résultats concrets :
  1) ***Cadre unique pour la transparence des compétences et des qualifications*** : rassembler les différents instruments existant en matière de transparence, par exemple le CV européen, les suppléments au certificat et les suppléments au diplôme, l'Europass-Formation et les points nationaux de référence en une seule structure simple à utiliser et plus visible, éventuellement sous la marque EUROPASS. La Commission présentera une proposition concrète pour le cadre unique d'ici l'automne 2003.
  2) ***Système de transfert d'unités capitalisables*** *pour l'EFP – modularisation* : créer, pour le secteur professionnel, un système similaire au système européen de transfert d'unités de cours capitalisables, qui a fait ses preuves pour l'enseignement supérieur.
  3) ***Principes et critères de qualité communs*** *en matière d'EFP* : dans le prolongement des travaux du Forum européen sur la qualité, un noyau de principes et critères communs en matière d'assurance-qualité sera établi. Celui-ci pourrait servir de base à des initiatives d'envergure européenne, telles que des lignes directrices et des listes récapitulatives concernant l'EFP.
  4) ***Principes communs concernant la validation des apprentissages non formels et informels*** : établir une série de principes communs afin de garantir une plus grande compatibilité entre les approches dans différents pays et à différents niveaux.
  5) ***Orientation tout au long de la vie*** : renforcer la dimension européenne des services d'information, d'orientation et de conseil, pour permettre aux citoyens d'avoir un meilleur accès à l'éducation et la formation tout au long de la vie.

  Des groupes d'experts ont été mis en place autour de ces **cinq problématiques** ; les discussions portent sur les enjeux et les politiques et stratégies à mettre en œuvre. Les travaux ont débuté en janvier 2003 avec la rédaction d'un rapport intermédiaire prévue à la mi-juin 2003. Une seconde réunion ministérielle est programmée en 2004, sous la présidence néerlandaise, lors de laquelle seront évalués les progrès accomplis par rapport à toutes les priorités de la déclaration et fixées de nouvelles priorités.

* Le Processus des objectifs pour les systèmes d'éducation et de formation en Europe[21] : issus du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, les objectifs de systèmes d'éducation et de formation se démarquent néanmoins d'une approche limitant les ambitions au seul développement économique. **Trois objectifs stratégiques** ont été définis (et subdivisés en treize sous-objectifs) :
  1) *Améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation dans l'UE* : améliorer l'éducation et la formation des formateurs, développer les compétences nécessaires dans la société de la connaissance, permettre à tous l'accès aux TIC, augmenter le recrutement dans les filières scientifiques et techniques et optimiser l'utilisation des ressources.
  2) *Faciliter l'accès de tous aux systèmes d'éducation et de formation* : créer un environnement propice à l'apprentissage, rendre l'éducation et la formation plus attrayantes et promouvoir la citoyenneté active, l'égalité des chances et la cohésion sociale.
  3) *Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation* : accroître les liens avec le monde du travail et de la recherche, développer l'esprit d'entreprise, renforcer l'apprentissage des langues étrangères, renforcer la mobilité et développer la coopération européenne.

[21] « Education et formation en Europe : systèmes différents, objectifs partagés pour 2010 » (Commission européenne, DG Education et Culture, 2002).

Des **critères de référence européens** pour l'éducation et la formation sont actuellement en discussion, sur proposition de la Commission, et pourraient être opérationnels à partir du printemps 2004. Ils fixent des objectifs quantitatifs d'ici à 2010. La Commission invite également tous les États membres à établir des critères de référence nationaux en vue du suivi de l'objectif de Lisbonne sur une « *augmentation annuelle substantielle de l'investissement par habitant dans les ressources humaines* ». Le Conseil Education du 5 mai 2003 a adopté les « ***niveaux de référence de la performance moyenne européenne*** » ou critères de référence européens. Le Conseil a fixé cinq critères de référence concrets afin d'améliorer les systèmes d'éducation et de formation en Europe d'ici 2010[22].

- *Pour 2010, tous les États membres devraient au moins réduire de moitié le taux de **jeunes quittant prématurément l'école** comparé au niveau de celui de l'année 2000 afin d'atteindre **un taux moyen de l'UE de 10% ou moins**.*
- *Pour 2010, tous les États membres devraient **au moins réduire de moitié le déséquilibre hommes-femmes parmi les diplômés dans les domaines des mathématiques, sciences et technologie** en assurant une augmentation significative (15% au moins) du nombre total des diplômés, comparé à celui de 2000.*
- *Pour 2010, les États membres devraient veiller à ce que le pourcentage moyen de **jeunes âgés de 22 ans ayant au moins un niveau d'études secondaires supérieures** atteigne **85 % ou plus**.*
- *Pour 2010, le **pourcentage de jeunes de 15 ans ayant de faibles résultats pour les compétences en lecture** sera **au moins réduit de 20%** par rapport à celui de l'année 2000 dans chaque Etat membre.*
- *Pour 2010, le taux moyen de **participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie** dans l'UE devrait concerner **12,5 % au moins de la population adulte en âge de travailler** (classe d'âge de 25 à 64 ans); dans aucun pays le taux de participation ne devrait être inférieur à 10 %.*

Ces critères communs sont présentés comme la première étape pour atteindre les objectifs fixés au Conseil européen de Lisbonne ; cet exercice d'évaluation comparative doit servir à stimuler l'échange d'expériences et d'approches politiques

Les diverses priorités définies au sein de ces trois processus, parallèles mais liés, reposent sur celles définies dans la Communication de la Commission « *Réaliser un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie* », répondant à la demande du Conseil européen de Barcelone de faire de l'éducation et de la formation européenne une référence mondiale d'ici à 2010. Les **enjeux** sont importants : dans le cadre de ces processus sont mis en place des indicateurs de suivi des politiques menées. Ces indicateurs, s'ils sont actuellement définis au niveau européen, n'auront pas moins des implications au niveau de chaque Etat membre (et donc des Régions et Communautés), tenu de les mettre en œuvre. Les objectifs définis sont traduits en **indicateurs de résultats qui s'imposeront inévitablement au niveau national**. Les prochaines échéances sont fondamentales : ainsi, au printemps 2004, le Conseil Education de la Commission européenne avalisera des objectifs et indicateurs définis dans le cadre du « processus de Bruges-Copenhague », avec déjà des conséquences pour les systèmes nationaux.

Si la DG Emploi & Affaires Sociales de la Commission européenne reste aujourd'hui la principale ressource financière pour Bruxelles dans le cadre de l'Objectif 3, on constate cependant une « percée » cruciale de la DG Education & Culture en termes de critères de référence, d'indicateurs et d'objectifs à atteindre pour nos systèmes d'éducation et de formation. Ces discussions menées au niveau européen auront, nous ne le répéterons jamais assez, des **effets et** des **implications concrètes en Communauté française** et il est impératif de s'atteler dès aujourd'hui à la préparation des mesures à mettre en œuvre pour y répondre au mieux plutôt que de privilégier l'attentisme.

Le Fonds Social Européen (FSE) et le Fonds de Développement Régional Européen (FEDER) peuvent être utilisés pour soutenir l'éducation et la formation tout au long de la vie ; le FSE en particulier constitue le principal instrument de financement communautaire de soutien à la mise en œuvre de l'éducation et la formation tout au long de la vie.

[22] Ces objectifs revoient, ou précisent sur certains points, les objectifs initialement fixés.

3. Les quatre Fonds structurels de l'Union européenne

3.1. Introduction

Les quatre Fonds structurels sont les instruments financiers de l'Union Européenne, dont la mission commune consiste à renforcer la cohésion européenne et à réduire les différences de niveaux de vie existant entre les citoyens et les Régions de l'Union.

Lors du Conseil européen de Berlin (mars 1999), un accord politique a été conclu sur l'Agenda 2000, programme d'action et cadre de référence des politiques de l'UE pour la période 2000-2006. L'Agenda 2000 vise à doter l'Union de politiques plus efficaces et des moyens financiers pour les mettre en œuvre dans un esprit de solidarité, tout en assurant la même rigueur budgétaire au niveau de l'Union qu'au niveau national. L'accord prévoit une amélioration et un renforcement des fonds structurels grâce à une plus grande concentration thématique et géographique des interventions. Par ailleurs, l'accord définit le rôle et l'étendue des Fonds, ainsi que leur rôle dans le développement de la cohésion économique et sociale de l'UE, qui demeure la priorité. Quatre missions ont ainsi été définies :

∗ favoriser le développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques,
∗ favoriser le développement de l'emploi et des ressources humaines,
∗ favoriser la protection et l'amélioration de l'environnement,
∗ favoriser l'élimination des inégalités et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

3.2. Missions spécifiques des quatre Fonds structurels

Les Fonds structurels ont chacun leurs domaines d'intervention spécifiques :

∗ ***FEDER*** : Fonds Européen de Développement Economique et Régional.

Ce fonds vise à promouvoir la cohésion économique et sociale en corrigeant les grands déséquilibres régionaux et en participant au développement et à la reconversion des Régions. Le FEDER contribue également au développement durable et à la création d'emplois viables ; il finance essentiellement des investissements productifs, des infrastructures, la recherche et le développement.

∗ ***FEOGA*** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole

Le FEOGA est l'instrument financier de la politique de développement rural de l'Union. Il est divisé en deux sections : « orientation » et « garantie ». Il vise principalement à financer les dépenses liées à la politique agricole commune (PAC). Son objectif est d'améliorer l'efficacité des structures des exploitations agricoles, de soutenir les investissements dans les secteurs de la transformation alimentaire et du marketing et d'accorder des paiements compensatoires aux zones agricoles défavorisées.

∗ ***FSE*** : Fonds Social Européen

Le FSE est le principal instrument financier de l'UE ; il concerne le développement des ressources humaines de l'UE et l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, en vue d'atteindre les objectifs définis dans le cadre de la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE).

∗ ***IFOP*** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche

L'IFOP finance des mesures d'accompagnement de la politique commune de la pêche. Il a pour objectif d'améliorer la compétitivité du secteur de la pêche par des restructurations, et notamment l'adaptation et la modernisation des flottes, l'amélioration de la transformation et du marketing des produits de la pêche et de l'aquaculture, l'amélioration des installations des ports de pêche, etc.

3.3. Principes de fonctionnement et Objectifs prioritaires

Les fonds structurels observent quatre principes de fonctionnement fondamentaux :

∗ Le *Partenariat* signifie que les programmes sont élaborés en concertation entre la Commission européenne et les Autorités compétentes des Etats membres ;
∗ L'*Additionnalité* prévoit que les financements européens doivent être complémentaires aux interventions publiques et ne peuvent se substituer aux politiques nationales (le *co*financement) ;
∗ La *Programmation* consiste en ce que les interventions soient programmées sur le moyen terme ; la programmation actuelle couvre la période 2000-2006 ;
∗ La *Concentration* des fonds structurels en trois objectifs prioritaires.

Pour la période de programmation 2000-2006, trois objectifs ont ainsi été fixés[23] :

Objectif 1 : Promotion du développement et de l'ajustement structurels des Régions en retard de développement (FEDER, FSE, FEOGA & IFOP)

Objectif 2 : Soutien à la reconversion économique et sociale de quatre types de zones confrontées à des difficultés spécifiques : les zones qui éprouvent des difficultés à s'adapter aux mutations dans les secteurs industriels et des services, les zones en déclin rural, les zones urbaines en difficulté (cf. taux de chômage de longue durée, niveau élevé de pauvreté, situation environnementale dégradée, taux de criminalité et de délinquance élevé, faible niveau d'éducation de la population, etc.) et les zones affectées parce qu'elles dépendent largement de la pêche (FSE & FEDER)

Objectif 3 : Adaptation et modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation et d'emploi ; actions en faveur des ressources humaines, à l'exception des Régions de l'Objectif 1, telles que la promotion des politiques actives du marché de l'emploi pour combattre le chômage, la promotion de l'insertion sociale, le renforcement de l' « employabilité » ou l'adaptation des travailleurs (FSE).

[23]Lors de la programmation précédente, à savoir 1994-1999, on comptait davantage d'objectifs (Objectif 1, Objectif 2, Objectif 3, Objectif 4, Objectif 5a et Objectif 5b)

L'année 2000 correspond ainsi au début d'une nouvelle période de programmation de sept années (2000-2006) pour les quatre fonds structurels qui, ensemble et pour l'entièreté de l'Union, disposent de près de 195 milliards € pour concentrer leur action en vue d'atteindre ces trois objectifs[24].

Fonds structurels (millions €)						
2000	***2001***	***2002***	***2003***	***2004***	***2005***	***2006***
29 430	28 840	28 250	27 670	27 080	27 080	26 660

69,7 % de la dotation des fonds structurels sont octroyés à l'Objectif 1 (pour un total de 135,9 milliards €), 11,5 % de la dotation sont destinés à l'Objectif 2 (pour un total de 22,5 milliards €) et 12,3 % sont alloués à l'Objectif 3 (pour un total de 24,05 milliards €).

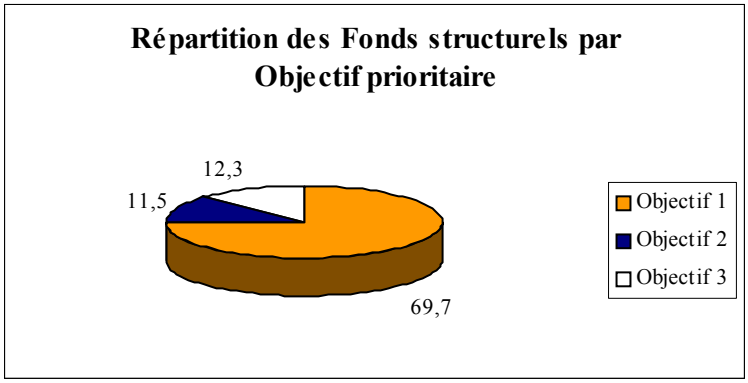

3.4. Les quatre « PIC »

Parallèlement aux trois Objectifs prioritaires, quatre programmes d'initiatives communautaires (PIC) ont pour objet de compléter leurs actions dans un esprit de projets-pilotes et de laboratoires d'idées. Les caractéristiques de ces programmes sont l'innovation, la coopération transnationale et une approche proche du « terrain ».

EQUAL : lutte contre toutes les formes de discriminations et d'inégalités dans le domaine de l'emploi, par la constitution de Partenariats de Développement (PDD) dans le cadre d'actions innovantes et d'une coopération transnationale (FSE) ;

INTERREG : coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre les Régions, en vue de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'UE (FEDER) ;

LEADER+ : développement rural mené par les initiatives de groupes d'action locaux (FEOGA).

URBAN : réactivation économique et sociale des zones urbaines en crise, par la promotion de la conception et de la mise en œuvre de modèles de développement innovants (FEDER) ;

Les Fonds octroyés dans le cadre des PIC atteignent près de 10,5 milliards € pour l'ensemble de l'UE, et 209 millions € pour la Belgique (dont 70 millions € pour l'Initiative EQUAL).

[24] En ce compris le soutien transitoire Objectif 1, les initiatives communautaires et les actions innovatrices.

3.5. Les actions innovatrices

A noter, enfin, trois autres logiques de financement, qui participent, comme les PIC, à la logique du « laboratoire d'idées » de l'Union européenne :

> ***Article 10 du FEDER*** : actions dont les objectifs sont d'une part, de réduire les écarts interrégionaux dans les domaines de l'innovation, de la recherche et du développement technologique et, d'autre part, de mettre en œuvre des pratiques innovantes de développement économique et social.
>
> ***Article 6 du FSE*** : actions innovatrices visant à encourager de nouvelles approches et à identifier des exemples de bonnes pratiques, tout en renforçant la mise en œuvre du plan d'action national (PAN) et de la stratégie européenne pour l'emploi. Les actions soutenues (projets pilotes, études, échanges d'expériences et activités d'information) visent à soutenir le développement de la politique et des programmes futurs en explorant de nouvelles approches du contenu et/ou de l'organisation de l'emploi, y compris la formation professionnelle, et l'adaptation industrielle.
>
> ***IFOP*** : projets pilotes visant à permettre aux secteurs de la pêche et de l'aqualculture de disposer des connaissances techniques et/ou économiques nécessaires à la modernisation des deux filières et à leur adaptation à l'évolution de leur environnement réglementaire, technique et économique.

3.6. L'avenir des Fonds structurels

La mission des Fonds structurels vise donc le renforcement de la cohésion européenne et la réduction des différences de niveaux de vie existant entre les citoyens et les Régions de l'Union. Cette mission implique concrètement d'équilibrer les différentes Régions, et plus particulièrement de favoriser les Régions économiquement les moins avancées. A l'heure où se prépare l'adhésion de dix nouveaux membres au sein de l'Union européenne, de nombreuses interrogations concernent « **l'après 2006** » (terme de la période actuelle de programmation des Fonds structurels).

La Commission européenne[25] prépare actuellement les finances de l'Union pour la période postérieure à 2006 ; elle entend présenter à l'autorité budgétaire une communication sur les grandes orientations relatives au prochain cadre financier d'ici la fin 2003 et soumettre, d'ici la mi-2004, des propositions législatives couvrant les nouvelles mesures envisagées. L'élaboration du prochain cadre financier pluriannuel nécessite de traduire en termes financiers le projet politique de l'Union européenne élargie après 2006. Il concerne les programmes arrivant à expiration en 2006 tels que les actions structurelles, le programme-cadre de recherche et de développement technologique, les réseaux transeuropéens, l'éducation et la formation, ainsi que la culture et les médias. Le nouveau cadre financier ainsi que les conclusions des réflexions actuelles sur le partage des responsabilités dans la gestion future des Fonds structurels doivent être en place d'ici à 2005, afin d'adopter en temps voulu les dispositions législatives appropriées et permettre la mise en œuvre des nouveaux programmes dès le début de 2007.

L'avenir des Fonds structurels et l' « après 2006 » constituent un **enjeu important** pour la Belgique et particulièrement pour une Région comme Bruxelles, pour laquelle l'apport du FSE est primordial. Le **financement du FSE** n'est plus aujourd'hui un financement d'appoint, il est devenu **incontournable** pour bon nombre d'opérateurs (institutionnels et privés). Dans le cadre de l'Objectif 3 en particulier, une attention particulière devra être portée aux négociations de l'enveloppe budgétaire accordée à la Belgique par l'Union et plus encore, à l'attribution du montant FSE aux différentes Régions du pays,

[25] C'est principalement la DG Regio de la Commission européenne qui supplante la DG Emploi & Affaires sociales dans le cadre de cette réflexion relative à l'avenir des Fonds structurels.

en veillant au respect des diverses clés de répartition existantes, pour éviter que Bruxelles ne soit « oubliée ».

Pour les opérateurs, il est primordial de prendre conscience, dès aujourd'hui, des modifications probables, de s'y préparer et de les anticiper. Pour les Autorités, il sera dès lors **essentiel d'informer le plus rapidement et le plus précisément possible les opérateurs des implications directes** des discussions en cours au niveau européen, et plus tard, au niveau belge, sur les budgets disponibles, les procédures, les actions prioritaires, etc.

4. Le Fonds Social Européen (FSE)

4.1. Introduction

Les Fonds structurels ont, comme nous l'avons vu, chacun leurs domaines d'intervention spécifiques. Institué par le Traité de Rome en 1957, le Fonds Social Européen est « actif » dans le cadre des Objectifs 2 et 3, et du PIC EQUAL. Il est le principal instrument financier de l'Union européenne pour l'investissement dans les ressources humaines, lui permettant de concrétiser les objectifs stratégiques de sa politique de l'emploi. Il investit, en collaboration avec les Etats membres (principe de financement conjoint ou d'additionnalité), dans des programmes dont l'objectif est de développer les compétences et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens européens.

Le FSE accorde une aide financière à grande échelle à des programmes qui favorisent ou actualisent « l'employabilité » des citoyens. La mission du FSE consiste à aider à combattre le chômage et à le prévenir, c'est aussi faire en sorte qu'à travers toute l'Europe, tant les travailleurs que les entreprises soient mieux préparés et équipés pour relever de nouveaux défis, c'est enfin éviter aux personnes en difficultés de se retrouver dans une situation d'exclusion du monde du travail. Cette tâche consiste essentiellement à les doter de compétences professionnelles adéquates et à développer leur aptitude aux rapports sociaux, accroissant ainsi leur confiance en soi et leur capacité d'adaptation au marché du travail. Le FSE oriente ses activités de soutien vers des programmes stratégiques à long terme qui, dans toute l'Europe, aident des régions, en particulier celles en retard de développement, à améliorer et moderniser les qualifications de leur main-d'œuvre et à stimuler l'esprit d'entreprise.

Le soutien du FSE peut être au service d'une gamme étendue d'objectifs politiques pour aider les Etats membres à développer leur politique de l'emploi. A travers l'Union, les Etats membres et les Régions adoptent des approches différentes pour y parvenir et utilisent des structures variées. C'est à eux de décider sur quels domaines d'intervention ils veulent faire porter principalement leur action et comment ils souhaitent utiliser le financement du FSE. Il sont néanmoins invités à porter une attention particulière au développement des compétences, à l'égalité des chances et à la nécessité de garantir l'ancrage des actions développées dans des plans de développement local. Les domaines d'intervention ont été identifiés dans l'intention de pouvoir coïncider avec les plans d'action nationaux (PANs) proposés par les Etats membres pour mettre en œuvre la stratégie européenne pour l'emploi.

4.2. Cinq domaines d'intervention du FSE

1. *Le développement et la promotion des mesures actives du marché du travail* afin de combattre et prévenir le chômage, d'éviter le chômage de longue durée, de faciliter la réinsertion des chômeurs de longue durée sur le marché du travail, de soutenir l'insertion professionnelle des personnes souhaitant réintégrer le marché de l'emploi après une période d'absence ;

2. *La promotion de l'égalité des chances pour tous* dans l'accès au marché du travail, en accordant une priorité aux personnes qui sont menacées d'exclusion sociale ;

3. *La promotion et l'amélioration de la formation professionnelle, l'éducation, le conseil dans le cadre d'une politique de formation tout au long de la vie* pour d'une part, faciliter et améliorer l'accès à l'emploi et l'intégration dans le marché du travail, et d'autre part, améliorer et maintenir l'employabilité, ainsi que promouvoir la mobilité professionnelle ;

4. *La promotion d'une main-d'œuvre compétente,* formée et flexible, l'innovation et l'adaptabilité au niveau de l'organisation du travail, le développement de l'esprit d'entreprise, des conditions facilitant la création d'emplois, la qualification et le renforcement du potentiel de la main-d'œuvre dans les domaines de la recherche, de la science et de la technologie ;

5. Le développement de mesures spécifiques afin d'*améliorer l'accès et la participation des femmes au marché du travail*, y compris leurs perspectives de carrière, leur accès à de nouvelles possibilités d'emploi et à la création d'entreprises, et pour réduire sur le marché la ségrégation verticale et horizontale fondée sur le sexe.

4.3. Actions éligibles au soutien du FSE

Dans le cadre de ces cinq domaines d'intervention, le FSE participe au financement de trois catégories d'activités :

∗ *L'assistance aux personnes – le développement des ressources humaines*

a) l'éducation et la formation professionnelle (y compris la formation professionnelle équivalent à la scolarité obligatoire), l'apprentissage, la préformation, notamment l'acquisition et la mise à niveau de connaissances de base, la réhabilitation professionnelle (pour les personnes handicapées notamment), les mesures visant à favoriser l'employabilité sur le marché du travail, l'orientation, le conseil, la formation continue ;
b) les aides à l'emploi et aides à l'activité professionnelle non salariée ;
c) dans le domaine de la recherche, de la science et du développement technologique : formation universitaire de troisième cycle et formation de cadres et de techniciens dans les institutions de recherche et les entreprises ;
d) le développement de nouveaux gisements d'emploi, y compris dans le secteur de l'économie sociale.

∗ *L'assistance aux structures et systèmes*

a) le développement et l'amélioration de la formation professionnelle, de l'éducation et de l'acquisition de qualifications, y compris la formation des enseignants, des formateurs et du personnel ; l'amélioration de l'accès des travailleurs à la formation et à l'acquisition des qualifications ;
b) la modernisation et l'amélioration de l'efficacité des services de l'emploi ;
c) le développement de relations entre le monde du travail et des organismes d'éducation, de formation et de recherche ;
d) le développement de systèmes de prévision des tendances du marché de l'emploi et des besoins en qualifications en rapport, notamment, avec les nouvelles modalités de travail et les nouvelles formes d'organisation du travail.

∗ *Les mesures d'accompagnement*

a) l'assistance dans la prestation de services aux bénéficiaires, y compris la fourniture de services et d'équipements de prise en charge de personnes dépendantes ;
b) la promotion de mesures d'accompagnement socio-pédagogiques pour faciliter une approche intégrée de l'insertion professionnelle ;
c) la sensibilisation, l'information et la publicité.

4.4. Principes de financement du FSE

La Commission européenne octroie près de 60 milliards € par l'intermédiaire du FSE. Cependant, elle ne finance pas directement les projets FSE. C'est aux Etats membres qu'il incombe de déterminer leurs priorités en vue du financement et de la sélection des projets.

Pour garantir la distribution des fonds aux zones qui en ont le plus besoin, la Commission européenne et les États membres ont arrêté ensemble une série de **critères objectifs d'octroi des fonds** pour l'ensemble de l'Union, sur la base des besoins de développement de l'économie et du marché du travail des différentes régions. En ce qui concerne l'Objectif 3, chaque Etat membre reçoit un pourcentage du total des ressources disponibles en fonction de sa part dans la population cible totale de l'UE obtenue grâce à des indicateurs sélectionnés sur la base de critères objectifs. La Commission a ainsi octroyé les moyens disponibles sur la base des bénéficiaires potentiels, de la situation de l'emploi, du niveau de pauvreté, des niveaux d'éducation et de formation et de la participation des femmes au marché du travail. Il appartient alors à l'Etat membre concerné de répartir les fonds alloués et de désigner les projets spécifiques qui bénéficieront d'un cofinancement du FSE au titre de ces programmes. Chaque Etat membre est ainsi responsable de la ventilation du financement et de la sélection des projets.

Ces subventions sont conjuguées à des financements provenant des secteurs publics et privés des Etats membres et la contribution des fonds structurels est ainsi soumise à un plafond d'un maximum de 50% du coût total éligible et, en règle générale, au moins 25% des dépenses publiques éligibles dans le cas des mesures mises en œuvre dans les zones relevant de l'Objectif 3. La Belgique bénéficie ainsi d'un montant de 737 millions € dans le cadre du seul Objectif 3, avec un taux de cofinancement de 50%.

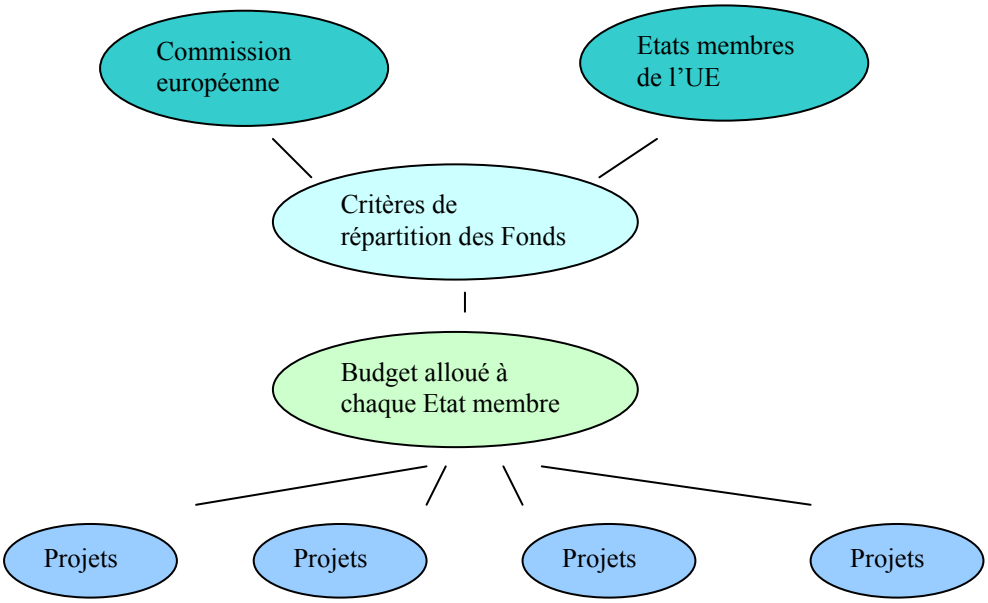

Un des principes de base du FSE est que la **subvention** est accordée pour des actions effectivement réalisées, c'est-à-dire **sur base de justificatifs de dépenses**, et donc « après coup », même si une avance de trésorerie permet aux divers projets de démarrer. Ainsi, la Commission européenne verse aux Etats membres un fonds de roulement au moment de l'approbation des programmes. Elle procède ensuite au remboursement des sommes dépensées et certifiées par l'Etat membre. Les Etats membres sont ainsi invités à introduire auprès de la Commission européenne des décomptes des crédits dépensés. C'est pour cette raison que des certificats de dépenses et dossiers de solde sont demandés aux promoteurs. C'est par ce système que les dépenses effectuées sont récoltées, additionnées et communiquées à la Commission qui en rembourse le montant.

Diverses procédures de demande de concours coexistent. L'introduction peut être d'une part, individuelle (dossiers présentés directement par les opérateurs) et, d'autre part, centralisée (dossiers présentés par un organisme institutionnel pour l'ensemble de ses centres de formation, établissements, etc. – c'est le cas de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement en alternance ou de l'IFPME qui seul concourt au Fonds Social Européen pour l'ensemble des acteurs du réseau). A noter, par ailleurs, la procédure particulière mise en place pour les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle (ISP) dépendant du Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française en charge de la Reconversion et du recyclage professionnels : si les opérateurs privés (les asbl) présentent leurs dossiers individuellement, ils sont cependant soumis à l'obligation de disposer d'une convention avec l'institution publique (Bruxelles Formation) pour obtenir l'agrément et le soutien du FSE[26].

[26] Deux premières expériences de dossiers centralisés ont été menées dans le cadre de l'appel à projets 2002-2003 ; l'une avec les Missions locales, l'autre avec les Fonds sectoriels.

5. L'Objectif 3 à Bruxelles

5.1. Cadre général

Il existe trois types de documents : le cadre communautaire d'appui (CCA), le document unique de programmation (DOCUP) et le complément de programmation.

Le cadre communautaire d'appui est le document de programmation de base. Conclu entre la Commission européenne et les Etats membres, il définit des programmes en vue d'une intervention des fonds structurels, et dans ce cas précis du FSE. Il identifie les problèmes particuliers du marché du travail local, la stratégie et les priorités d'action. Au sein de chaque CCA, le document unique de programmation expose la stratégie, les priorités, les objectifs et l'impact escompté des activités et indique le mode de gestion, de suivi et d'évaluation des programmes. Les DOCUP doivent s'inscrire dans les prescrits européens en termes de mission, de champ d'application et d'activités ; ils doivent par ailleurs s'intégrer aux plans d'action nationaux (PANs). Depuis 1993, les États membres ont la possibilité d'introduire un DOCUP par Objectif prioritaire. Le complément de programmation, élaboré par l'Etat membre, met en œuvre les axes prioritaires de la stratégie d'intervention du FSE et contient les éléments détaillés au niveau des mesures.

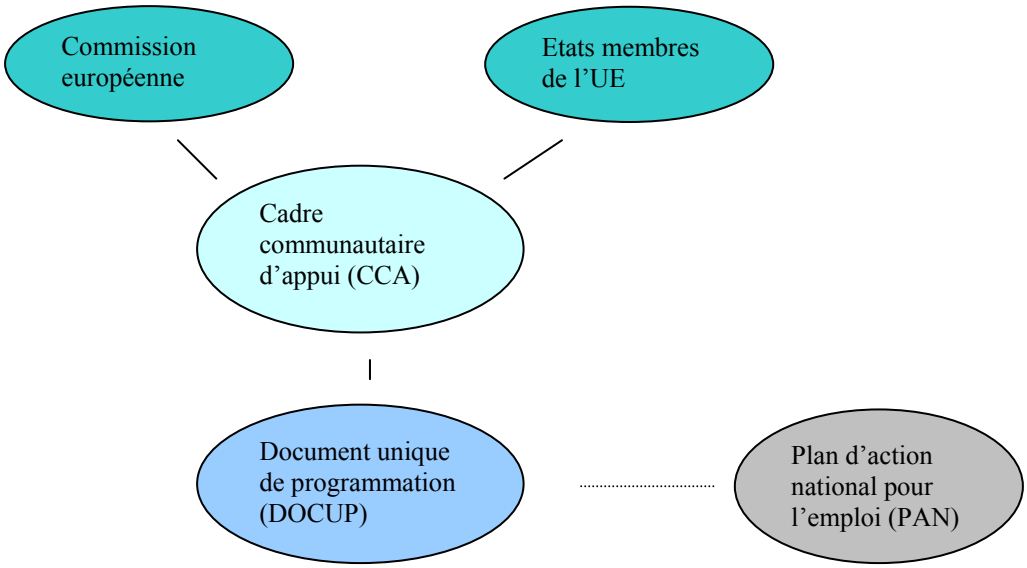

5.2. Cadre belge

Pour l'Objectif 3, la Belgique a déposé, pour la période de programmation 2000-2006, un document traçant le cadre de référence commun, auquel a été joint pour chaque Région et/ou Communauté un document unique de programmation. La Belgique caractérisée notamment par sa complexité institutionnelle, compte donc pas moins de cinq DOCUP pour le seul Objectif 3 :

- Un DOCUP fédéral
- Un DOCUP pour la Communauté flamande
- Un DOCUP commun à la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française (DOCUP Wallonie-Bruxelles ou DOCUP Troïka)
- Un DOCUP pour la Région de Bruxelles-Capitale (RBC)
- Un DOCUP pour la Communauté germanophone

La décision de la Commission européenne du 1er juillet 1999 fixe le concours maximal du FSE pour la Belgique à un montant de 737 millions €[27] pour la période de programmation 2000-2006. Les différents gouvernements des entités fédérées ont ensuite convenu entre eux de la répartition du concours FSE et en ont communiqué les montants respectifs à la Commission lors de la réunion partenariale du 24 février 2000 :

- Ministère de l'Emploi et du Travail : 9,03226% (69,1126 millions €)
- Communauté flamande : 49,16129% (376,1698 millions €)
- Wallonie-Bruxelles 37,30968% (285,4842 millions €)
- Région de Bruxelles-Capitale 3,09677% (23,6957 millions €)
- Communauté germanophone 1,40000% (10,7124 millions €)

Répartition du concours FSE entre les cinq DOCUP Objectif 3 en Belgique (millions €)

	2000	***2001***	***2002***	***2003***	***2004***	***2005***	***2006***	***2000-2006***
Min. Fédéral	9,6999	9,8939	10,0917	10,2936	9,5195	9,7099	9,9041	*69,1126*
Com. Flam.	52,7950	53,8509	54,9279	56,0265	51,8133	52,8496	53,9066	*376,1698*
Wal.-BXL	40,0673	40,8688	41,6861	42,5198	39,3224	40,1088	40,9110	*285,4842*
RBC	3,3257	3,3922	3,4600	3,5292	3,2638	3,3291	3,3957	*23,6957*
Com. Germ.	1,5035	1,5335	1,5643	1,5955	1,4755	1,5050	1,5351	*10,7124*
TOTAL	*107,3914*	*109,5393*	*111,7300*	*113,9646*	*105,3945*	*107,5024*	*109,6525*	*765,1747*

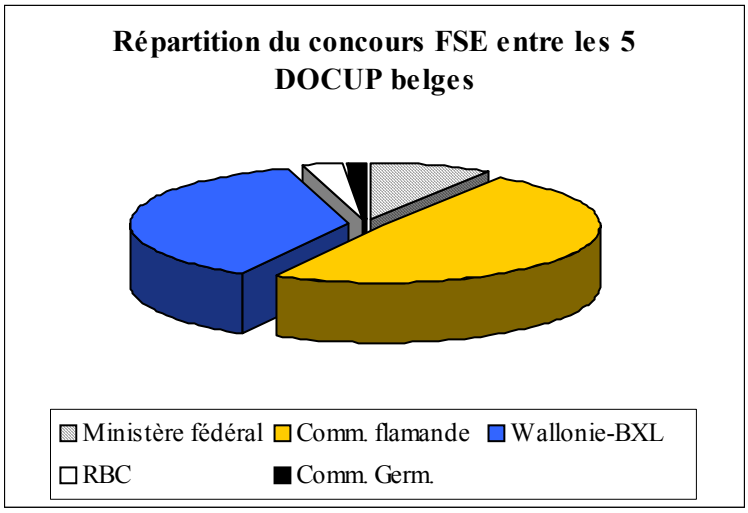

5.3. DOCUP Objectif 3 RBC

L'autorité politique responsable du DOCUP Objectif 3 de la RBC est le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, représenté par le Ministre de la RBC en charge de l'Emploi.

Pour la période de programmation 2000-2006, le soutien financier du FSE (approximativement 23,7 millions €) se concentre sur les « piliers » 1 (amélioration de la capacité d'insertion professionnelle), 2 (développement de l'esprit d'entreprise et création d'emplois) et 4 (politique de l'égalité des chances) de la SEE. L'objectif général du DOCUP consiste à faciliter l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi de la RBC à l'aide d'un ensemble de mesures s'inscrivant dans les compétences

[27] L'écart avec le montant total du concours FSE pour les cinq DOCUP (voir tableau) correspond à l'indexation appliquée aux sept années de la programmation.

régionales d'emploi et adaptées à la problématique de ces demandeurs d'emploi. Ces mesures s'inscrivent en amont et en aval du parcours d'insertion des demandeurs d'emploi de la RBC. Par ailleurs, cet objectif se complète d'une intervention en amont qui vise l'adaptabilité des travailleurs, afin que ceux-ci s'adaptent à l'évolution des outils nécessaires dans l'exercice de leur profession et préservent ainsi leur emploi.

L'intensification de l'approche locale et l'attention portée à la cohérence du dispositif sont les deux maîtres mots de la stratégie et des priorités de la programmation 2000-2006 ; elles se fondent sur le développement de l'approche partenariale, notamment par le développement des plates-formes locales pour l'emploi. Cinq axes prioritaires ont été définis, en vue de répondre à cet objectif général (entre parenthèses, les organismes chargés de la mise en œuvre des différentes mesures) :

Axe prioritaire 1 : Lutte contre l'exclusion du marché de l'emploi.
Intégration socioprofessionnelle par le biais de mesures tendant à favoriser l'aptitude à l'emploi sur le marché du travail :
- Recherche Active d'Emploi (ORBEM/Partenaires : associations d'ISP),
- Guidance socioprofessionnelle (ORBEM),
- Programme d'insertion socioprofessionnelle des 19 CPAS des communes bruxelloises,
- Accueil des demandeurs d'emploi non inscrits (Missions locales),
- Développement de l'emploi par l'économique : Soutien et accompagnement du demandeur d'emploi qui envisage de créer son activité (Associations d'ISP),
- Octroi d'une prime de transition professionnelle aux entreprises de la Région bruxelloise qui engagent des demandeurs d'emploi peu qualifiés et assurent leur formation professionnelle (ORBEM).

Axe prioritaire 2 : Politique de prévention, en vue d'éviter l'enlisement dans le chômage de longue durée et de prévenir le risque d'exclusion
Mesures s'apparentant à celles développées dans l'axe prioritaire 1, complétées, en amont, par des mesures visant à favoriser l'adaptabilité des travailleurs à l'évolution des moyens technologiques, des outils de production, etc. en termes d'employabilité.

Mesures destinées aux jeunes et aux adultes en recherche d'emploi :
- Recherche Active d'Emploi (ORBEM/partenaires : associations d'ISP),
- Guidance socioprofessionnelle (ORBEM),
- Programme d'insertion socioprofessionnelle des 19 CPAS des communes bruxelloises,
- Accueil des demandeurs d'emploi non inscrits (Missions locales),
- Développement de l'emploi par l'économique : Soutien et accompagnement du demandeur d'emploi qui envisage de créer son activité (Associations d'ISP),
- Octroi d'une prime de transition professionnelle aux entreprises de la Région bruxelloise qui engagent des demandeurs d'emploi peu qualifiés et assurent leur formation professionnelle (ORBEM).

Mesures visant l'adaptation des travailleurs :
- Formation continue des agents d'insertion travaillant dans le cadre des CPAS, des services de guidance socioprofessionnelle et des modules de Recherche Active d'Emploi (ORBEM),
- Formation collective du personnel des entreprises de la Région bruxelloise (Ministère de la RBC – Service de l'expansion économique).

Axe prioritaire 3 : Politique de l'égalité des chances
- Mesure de garde des enfants des demandeurs d'emploi bruxellois (Maison d'Enfants de l'ORBEM/Partenaires : structures d'accueil reconnues par l'ONE).

Axe prioritaire 4 : Développement de la cohérence des politiques d'emploi
Intensification de l'approche partenariale et locale, qui nécessite qu'une priorité soit donnée à la garantie d'une cohérence optimale du système et d'une coordination au niveau régional des actions menées en matière d'emploi par les opérateurs locaux :
- Développement de plates-formes locales pour l'emploi, dont un réseau informatique (Associations d'ISP et organismes locaux),
- Coordination, gestion et suivi du partenariat (ORBEM),
- Création d'emplois par le développement des quartiers (Secrétariat Régional au Développement Urbain – SRDU),
- Recherche de synergies transversales pour l'emploi (Pacte Territorial pour l'Emploi – ORBEM).

Axe prioritaire 5 : Amélioration des structures et systèmes
Développement de dispositifs destinés à privilégier une approche anticipative des tendances de l'emploi et des besoins de qualifications, à la mise en œuvre de systèmes visant à décoder des mécanismes discriminatoires d'embauche et à promouvoir une politique d'embauche non discriminatoire :
- Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, dont l'analyse des fonctions critiques (ORBEM),
- Lutte contre la discrimination à l'embauche (ORBEM),
- Service de Transition professionnelle (ORBEM).

Assistance technique :
Accompagnement de la mise en œuvre du DOCUP, en vue d'en assurer l'efficacité.
- Service FSE de l'ORBEM,
- Evaluation et audit (Intervenants externes),
- Actions d'information et de publicité (ORBEM et agences spécialisées).

5.4. DOCUP Objectif 3 Wallonie-Bruxelles

5.4.1. Introduction

Le DOCUP Objectif 3 Wallonie-Bruxelles (également connu sous la dénomination DOCUP Troïka) a été déposé conjointement par les Gouvernements wallon et de la Communauté française et le Collège de la Commission communautaire française (COCOF). L'Autorité de gestion est définie dans le cadre d'un Accord de coopération entre les Gouvernements wallon et de la Communauté française et le Collège de la COCOF, relatif à la coordination et à la gestion des aides octroyées par la Commission européenne dans le domaine des ressources humaines et à la création de l'Agence Fonds Social Européen. Ainsi, la Ministre wallonne de l'Emploi et de la Formation professionnelle, prévue initialement par l'Accord de coopération, délègue sa représentation en tant qu'Autorité de gestion au Ministre-Président de la Région wallonne, en charge des fonds structurels européens, en vertu de l'arrêté de répartition des compétences au sein du Gouvernement wallon. Ce dernier est donc l'interlocuteur de la Commission européenne au nom des trois Autorités.

Le DOCUP a fait l'objet d'une décision de la Commission européenne le 4 octobre 2000 (Décision C(2000)2085) ; par ailleurs, le complément de programmation du 1er décembre 2000[28] comprend le détail des mesures de mise en œuvre des axes prioritaires de la stratégie d'intervention du FSE, les indicateurs de suivi, la définition de catégories de bénéficiaires finals, le plan financier, etc.

Le soutien financier du FSE est octroyé essentiellement en faveur des personnes pour les activités de développement des ressources humaines et, complémentairement, en faveur de l'amélioration des systèmes. La stratégie globale proposée s'articule autour des cinq domaines d'intervention propres du

[28] Complément de programmation approuvé par le Comité de suivi du 11 décembre 2000.

FSE, qui contribuent au développement des lignes directrices définies par l'Union européenne, et se fonde sur trois orientations couvrant ces cinq domaines :

∗ Soutien du développement économique et de l'esprit d'entreprise ;
∗ Promotion d'une société formative par le développement des ressources humaines, dans une approche de formation tout au long de la vie et une perspective de prévention de l'enlisement dans le chômage ;
∗ Promotion d'un marché de l'emploi ouvert à tous et d'une société sans exclusion.

5.4.2. Activités éligibles

Afin de rendre plus efficace la mise en œuvre des finalités politiques dans le cadre de l'ensemble des objectifs, le règlement du FSE définit les activités éligibles : le soutien du FSE est ainsi accordé essentiellement sous forme d'assistance en faveur de personnes, d'assistance aux structures et systèmes et de mesures d'accompagnement pour des activités de développement des ressources humaines qui peuvent entrer dans le cadre d'une approche intégrée d'insertion professionnelle[29].
Pour le détail de ces activités éligibles, voir p.35 (Chapitre 3, Fonds Social Européen).

5.4.3. Structure du DOCUP

Dans ce cadre, la stratégie commune d'intervention du FSE dans le DOCUP Objectif 3 Wallonie-Bruxelles s'organise autour des trois orientations et présente onze mesures s'inscrivant dans quatre axes prioritaires.

AXE 1 : Approche préventive du marché du travail
Le 1er axe regroupe les actions s'inscrivant dans une politique préventive du chômage, notamment par la formation professionnelle et une amélioration de la compétence et de la qualification de la main-d'œuvre et des jeunes. Cet axe s'adresse donc tant aux travailleurs occupés qu'aux demandeurs d'emploi facilement mobilisables et aux étudiants (ainsi le système de formation en alternance).

Mesure 1.1. Amélioration de l'identification de la demande et de l'observation du marché du travail
Mesure 1.2. Amélioration de l'aptitude à l'emploi des jeunes
Mesure 1.3. Promotion d'une main-d'œuvre compétente et de l'esprit d'entreprise
Mesure 1.4. Offre d'un nouveau départ

AXE 2 : Améliorer la réinsertion professionnelle et l'inclusion sociale
Le second axe vise la promotion de l'égalité des chances pour tous dans l'accès au marché du travail, avec une attention particulière pour les personnes menacées d'exclusion. Il regroupe les actions de formation et de réinsertion professionnelle en faveur des publics fragilisés : chômeurs de longue durée, personnes handicapées, personnes d'origine étrangère, etc. Les actions proposées intègrent les actions de socialisation, de remotivation, l'orientation professionnelle, les actions de préformation, la formation professionnelle qualifiante, l'aide à la recherche d'emploi, la mise à l'emploi.

Mesure 2.1. Soutien de mesures actives propres à favoriser la réinsertion professionnelle des chômeurs
Mesure 2.2. Intégration des personnes discriminées

[29] Règlement Fonds Social Européen, Article 3.

AXE 3 : Amélioration des systèmes et mesures d'accompagnement

Le troisième axe regroupe toutes les actions visant à moderniser les systèmes d'enseignement, d'éducation, d'apprentissage et de formation-insertion, dans le but de promouvoir et d'améliorer la formation professionnelle, l'éducation et le conseil, dans le cadre d'une politique de formation tout au long de la vie. Les activités déployées s'efforcent de développer les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, d'améliorer la qualité du système scolaire, ainsi que de développer et moderniser les systèmes de formation. Cet axe contribue, par ailleurs, à exploiter les nouvelles possibilités de création d'emplois à l'échelon local.

Mesure 3.1. Soutien à la coordination et à l'amélioration des systèmes
Mesure 3.2. Soutien à la formation des enseignants et des formateurs
Mesure 3.3. Soutien des structures visant l'amélioration des liens à l'emploi et le développement local

AXE 4 : Soutien et accompagnement du mainstreaming en faveur de l'égalité des chances

Le quatrième axe regroupe les actions de soutien à l'égalité des chances qui ont pour objectif d'améliorer la participation de tous les publics, et en particulier d'assurer l'égalité entre les hommes et les femmes. Cet axe contribue en particulier à l'encouragement des politiques favorables à la famille par la mise en place de services d'accueil, et accorde une attention particulière au cas des femmes et des hommes qui envisagent de réintégrer la vie active rémunérée après une absence.

Mesure 4.1. Accompagnement de l'égalité des chances pour tous et soutien aux structures d'intégration et d'insertion
Mesure 4.2. Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes par le développement du mainstreaming

Assistance technique et évaluation

Cette mesure regroupe l'assistance technique stricto sensu (Agence FSE) et les stratégies de diffusion et de dissémination de la plus-value du Fonds Social Européen (actions d'information et de publicité), d'évaluation des programmes et mesures FSE, la coordination administrative (formation et transfert de connaissances au bénéficie des décideurs publics et administrations gestionnaires), la politique de sensibilisation de la population et des acteurs locaux.

Indication de la pondération financière accordée à chaque axe et mesure au sein du DOCUP, pour l'ensemble de la période de Programmation 2000-2006 :

Intitulé de la mesure	***Pondération du FSE au sein de chaque axe***	***Concours FSE (en millions €)***
1.1. Amélioration de l'identification de la demande et de l'observation du marché du travail	7,24%	20,6691
1.2. Amélioration de l'aptitude à l'emploi des jeunes	21,24%	60,6368
1.3. Promotion d'une main-d'œuvre compétente et de l'esprit d'entreprise	18,34%	52,3578
1.4. Offre d'un nouveau départ	1,45%	4,1395
TOTAL AXE 1	***48,27%***	***137,8032***
2.1. Soutien de mesures actives propres à favoriser la réinsertion professionnelle des chômeurs	24,78%	70,7430
2.2. Intégration des personnes discriminées	13,94%	39,7965
TOTAL AXE 2	***38,72%***	***110,5395***
3.1. Soutien à la coordination et à l'amélioration des systèmes	1,76%	5,0245
3.2. Soutien à la formation des enseignants et des formateurs	2,84%	8,1078
3.3. Soutien des structures visant l'amélioration des liens à l'emploi et le développement local	0,75%	2,1411
TOTAL AXE 3	***5,35%***	***15,2734***

4.1. Accompagnement de l'égalité des chances pour tous et soutien aux structures d'intégration et d'insertion	3,91%	11,1625
4.2. Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes par le développement du mainstreaming	1,45%	4,1395
TOTAL AXE 4	***5,36%***	***15,3002***
Assistance technique	2,30%	6,5661
TOTAL GENERAL	***100%***	***285,4842***

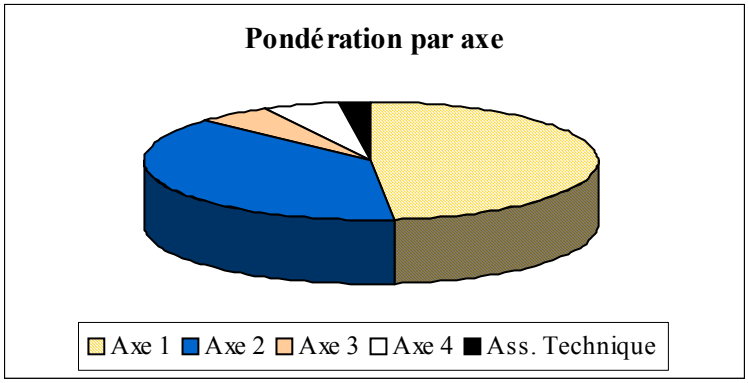

Ce graphique constitue une synthèse de la pondération du soutien FSE par axe et par mesure au sein du DOCUP Objectif 3 Wallonie-Bruxelles dans son ensemble, et donc pour l'ensemble de la période de programmation 2000-2006 et pour les diverses Autorités en présence (Région wallonne, Communauté française et Commission Communautaire française) ; il ne reflète donc pas nécessairement les priorités spécifiques des trois Autorités.

Ainsi, d'une part, une clé de répartition a été définie entre les diverses Autorités et, en leur sein, entre les divers Ministres. Pour la période 2002-2003[30], cela signifie :

Commission Communautaire française (COCOF)	26,05%
Communauté française	23,84%
Région wallonne	50,12%

Hors assistance technique

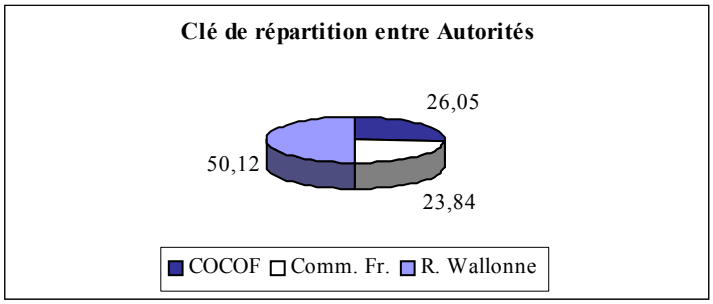

[30] Proposition de répartition des crédits Objectif 3 2002-2003, suite au comité de pilotage du 11 avril 2002.

Commission Communautaire française (COCOF)	*ISP*	89,38%
	FPME	10,62%
	TOTAL	100%
Communauté française	*Enseignement Promotion Sociale et à Distance*	33,10%
	Secondaire	33,11%
	Supérieur et Universitaire	22,63%
	Egalité des chances	5,36%
	ONE	5,80%
	TOTAL	100%

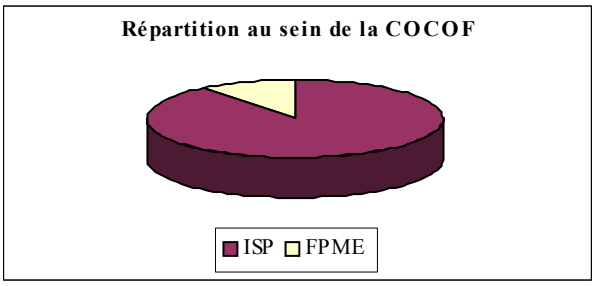

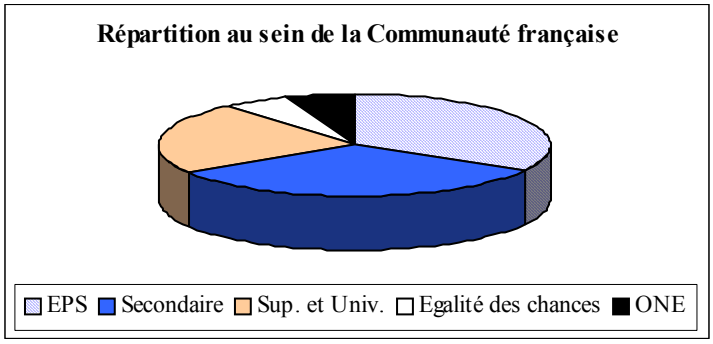

Dans le cadre de cette stratégie globale du DOCUP, chaque Autorité dépositaire du DOCUP Objectif 3 Wallonie-Bruxelles s'est prononcée sur ses priorités pour la période de programmation 2000-2006.

5.4.4. Les priorités de la Commission communautaire française (COCOF)

Cette partie se base non seulement sur le DOCUP Objectif 3 Wallonie-Bruxelles, mais également sur un document déposé lors de la séance d'information du 16/10/2001 relative à l'appel à projets 2002-2003, organisée à l'initiative de la CCFEE : « Priorités du Président du Collège de la Commission communautaire française chargé de la Reconversion et du Recyclage professionnels et du Membre du Collège chargé de la formation professionnelle et permanente des Classes moyennes et de la Politique des Personnes Handicapées ».

Recommandations générales :

- Eviter la stigmatisation des publics (en favorisant les groupes non homogènes) tout en adaptant spécifiquement les actions lorsque c'est nécessaire (groupes particulièrement discriminés, personnes handicapées) ;
- Agir au maximum à titre préventif, pour les jeunes au sortir de l'école notamment ;

• Concilier la demande et les besoins du demandeur d'emploi et/ou du travailleur avec les exigences du marché du travail et/ou de l'entreprise ;
• Favoriser la coopération entre niveaux de pouvoir et, en particulier, avec le niveau fédéral ;
• Recherche de synergies entre l'Objectif 2 et l'Objectif 3, ainsi qu'entre le DOCUP Objectif 3 Wallonie-Bruxelles et le DOCUP Objectif 3 RBC.

En matière de public :
Les priorités de la COCOF tiennent comptent des particularités du public visé dans la Région de Bruxelles-Capitale, à savoir :

• La forte proportion de personnes d'origine étrangère dans la population bruxelloise (30%) ;
• Le taux de participation des femmes dans l'emploi ; l'action sera surtout orientée vers l'amélioration qualitative de leur participation aux mesures de formation, en vue de favoriser leur accès au marché de l'emploi, avec un intérêt particulier pour les femmes seules ayant charge de famille ;
• La faible qualification des demandeurs d'emploi bruxellois (plus de 60% d'entre eux ne sont pas détenteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, et 30% ne dépassent pas le niveau secondaire inférieur).

La COCOF s'inscrit dans la perspective du décloisonnement des publics, qui permet de mieux rentabiliser les capacités de formation, non seulement en direction des publics d'ISP (demandeurs d'emploi peu qualifiés et fragilisés) mais aussi des publics en transition professionnelle et des travailleurs.

En matière de types d'actions :

• Mise en œuvre du Décret du 27/04/1995 dans une logique de développement local et de parcours d'insertion (public très fragilisé) en partenariat avec les missions locales et les opérateurs agréés ;
• Renforcement des actions d'orientation professionnelle (information/documentation, remobilisation, détermination professionnelle) ;
• Renforcement de l'offre de formation professionnelle par l'application de l'accord-cadre avec l'enseignement de promotion sociale ;
• Renforcement de la formation en alternance (accord de coopération COCOF/Communauté française) ;
• Formation des travailleurs, si possible sur base de plans d'entreprise et dans une perspective de maintien, d'extension et de reconversion des entreprises (avec une participation financière des entreprises).

Pour le soutien des structures, systèmes et dispositifs :
• Système permanent d'observation de l'offre de formation et des publics en formation dans la RBC ;
• Gestion des filières de formation et du suivi des parcours individuels ;
• Régulation de l'introduction des outils pédagogiques TIC dans le dispositif ISP ;
• Mise au point intégrée de profils et référentiels de qualification et de compétences, ainsi que de référentiels de formation.

Principes généraux pour l'agrément des projets :
Pour la période 2002-2003, les orientations sont les suivantes :

• Intérêt particulier aux projets présentés dans le cadre de l'Axe 1 (approche préventive du marché du travail) lorsqu'ils associent des secteurs professionnels ou des entreprises bruxelloises ;

• Intérêt particulier aux projets présentés dans le cadre de l'Axe 2 (amélioration de la réinsertion professionnelle et de l'inclusion sociale) lorsqu'ils visent des publics fragilisés (notamment analphabètes) ;
• Intérêt particulier à la participation des femmes aux projets qui facilitent l'accès de celles-ci aux nouvelles technologies et leur participation aux processus décisionnels ;
• Pour les OISP, actions conventionnées avec Bruxelles Formation et sur lesquelles porte l'agrément du Décret du 27/04/1995 relatif à l'ISP.

En ce qui concerne plus particulièrement la formation permanente pour les classes moyennes et les PME :

Les recommandations générales sont identiques, mais le public visé est double :
• Les jeunes désireux d'entrer en apprentissage et ne répondant pas aux pré-requis pour y accéder, ainsi que les apprentis en cours de formation nécessitant une guidance renforcée ;
• Les indépendants, les chefs de très petites entreprises et leurs collaborateurs, dans une optique soit de prévention des faillites, soit d'aide à la survie ou à la redynamisation de métiers artisanaux reposant sur des traditions anciennes.

Les actions envers les jeunes passent par :
• Un renforcement de l'action des délégués à la tutelle qui assurent la coordination entre les volets pratique et théorique de la formation en alternance ;
• Des activités de « préformation » préparant à une épreuve d'entrée en apprentissage, ainsi que par un effort accru en matière de cycles de remédiation.

Les actions envers le second public sont axées sur l'accompagnement et une sensibilisation plus intense à la nécessité d'une formation continuée d'une part, et sur des activités très pointues en matière d'initiation et de perfectionnement à des techniques spéciales dans les secteurs des métiers d'art et des métiers du patrimoine, d'autre part.

En ce qui concerne plus particulièrement la politique envers les personnes handicapées :

Les actions visent prioritairement les personnes handicapées dont l'insertion professionnelle sur le marché du travail ordinaire est possible, moyennant un processus continu et individualisé d'aide à l'emploi. Il convient donc de renforcer deux types d'actions : les contrats d'adaptation professionnelle et les interventions accordées aux employeurs pour favoriser l'emploi des personnes handicapées.

5.4.5. Les priorités de la Communauté française

La politique communautaire est d'un intérêt particulièrement important dans le cadre de l'Objectif 3 puisque ses compétences concernent notamment l'éducation, la politique de la jeunesse et le soutien aux associations qui expriment une solidarité active. L'éducation est ainsi au cœur du projet politique de la Communauté Wallonie-Bruxelles, en prenant en compte l'enseignement à tous les niveaux, comme la formation.

Les lignes de force de la politique du Gouvernement concernent notamment, en matière d'enseignement :
• l'amplification des mesures de discriminations positives pour améliorer l'égalité des chances ;
• de nouvelles synergies entre les mondes de l'entreprise, de la culture et du sport et le monde de l'enseignement ;
• la mobilité des enseignants vers des milieux professionnels extra-scolaires ;

• le renforcement de l'apprentissage des langues ;
• l'encouragement d'une pédagogie différenciée ;
• la révision de la formation initiale des enseignants afin notamment d'y intégrer les nouvelles technologies.

Par ailleurs, le Gouvernement propose les objectifs suivants dans le domaine de la formation et de l'emploi :
• développer une politique intensive d'information sur les cursus scolaires et les débouchés professionnels ;
• établir, en concertation avec les autorités régionales, une banque de données reprenant les offres de formation en Communauté Wallonie-Bruxelles et,
• élaborer des batteries d'épreuves d'évaluation étalonnées relatives aux socles de compétences et assurer leur diffusion auprès des établissements et des enseignants.

Enseignement secondaire : Mesures pour remédier à tout ce qui, dans le système ou dans la structure des filières, génère de l'exclusion, favorise l'orientation par l'échec, la hiérarchisation des filières et l'existence de voies de relégation.

Enseignement technique et professionnel : Valorisation de manière prioritaire. Trois objectifs sont fixés, à atteindre avec la coopération du secteur privé : l'acquisition de compétences fondamentales et le renforcement de la formation générale, le renforcement de la filière technique dans le sens d'une qualification technologique polyvalente pouvant déboucher soit sur l'emploi, soit sur l'enseignement supérieur et la revalorisation de l'enseignement professionnel en tant que choix.

Renforcement de la formation en alternance : Développement dans le cadre des accords de coopération avec les Régions, en tant que moyen efficace d'améliorer la qualité de la formation qualifiante.

Enseignement spécial : Continuation de son rôle pour la personne handicapée.

Enseignement supérieur : Nouveaux mécanismes positifs d'aide à la réussite, politique d'information et de soutien à l'orientation, nouveau système de passerelles, mise en place d'un système de modules capitalisables pour valoriser les parties d'études réussies. En matière d'enseignement universitaire, accent sur l'amélioration des pôles de recherche et la promotion de technologies nouvelles, politique axée sur le rapprochement de synergies de fonctionnement et l'harmonisation de l'offre universitaire.

Enseignement de promotion sociale : Maintien, mais restructuration, en vue d'éviter les doubles emplois.

Culture et Sport : Création d'infrastructures culturelles, objets d'un financement pluriannuel concerté, et promotion du sport en tant qu'élément d'intégration et de lutte contre les discriminations.

Egalité entre les hommes et les femmes : Développement de deux stratégies, à savoir la discrimination positive et l'approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes.

III. Soutien du FSE à la mise en œuvre de l'Objectif 3 à Bruxelles, 2002-2003 (DOCUP Wallonie-Bruxelles)

Tableaux synthétiques

1. Introduction

Ce troisième chapitre est consacré à la présentation de quelques tableaux synthétiques et graphiques relatifs au soutien du FSE aux actions menées à Bruxelles. Mais revenons tout d'abord brièvement sur la constitution du répertoire : Quels projets inscrire dans l'état des lieux ? Selon quels critères ? Avec quelle couverture géographique ?

La question des critères est dépendante de l'approche et des objectifs fixés au départ pour l'étude. Le Fonds Social Européen exige une prise en compte du contexte institutionnel et tout dossier développé dans le cadre du FSE est guidé par un important volet budgétaire. Dès lors, soit l'approche répond à cette préoccupation et est purement liée au volet budgétaire du FSE et aux retombées financières pour les promoteurs bruxellois et communautaires, soit elle est davantage qualitative et liée aux retombées pour les bénéficiaires (les stagiaires).

L'objectif prioritaire de l'état des lieux est de disposer d'une vue générale, d'un aperçu du contenu des divers projets et actions soutenus par le FSE et non de s'enfermer dans un travail en termes purement financiers. L'option a donc été prise de valoriser le volet qualitatif. Le choix de cette option se justifie, par ailleurs, par les éventuelles retombées pour les partenaires bruxellois impliqués dans des projets développés par des promoteurs non bruxellois sur l'ensemble du territoire de la Communauté française (le partenaire bruxellois du projet ne bénéficiant pas nécessairement d'un flux financier en provenance du FSE peut cependant être concerné par les retombées et implications qualitatives, pédagogiques, etc. du projet au même titre que le promoteur non bruxellois). De plus, ces actions sont susceptibles de générer des actions prospectives, qui, à leur tour, sont susceptibles d'être développées directement par un promoteur bruxellois (et donc d'avoir aussi une implication budgétaire sur Bruxelles). Cette option explique pourquoi certains projets d'opérateurs communautaires ou liégeois s'inscrivent dans cet état des lieux.

Deux remarques s'imposent d'emblée :

- Ce travail se base principalement sur les décisions du Gouvernement de la Communauté française et du Collège de la Commission Communautaire française du 16 mai 2002. Ces décisions ont parfois fait l'objet de remaniements, de réorientations, etc. de certains projets, principalement au Gouvernement de la Communauté française[31]. Ces nouvelles décisions sont prises en considération dans le cadre de cet état des lieux. Notons cependant que certains projets ont éventuellement pu échapper à notre vigilance.

- 91 fiches de synthèse de projets (sur un total de 108) ont fait l'objet d'une validation (avec ou sans commentaires) de la part de leurs promoteurs respectifs, ce qui représente un pourcentage relativement satisfaisant de plus de 84%. Les 17 projets pour lesquels nous n'avons pas obtenu de réaction seront identifiables dans le répertoire, afin de permettre au lecteur de connaître le statut de la fiche et d'éventuellement en relativiser le contenu.

[31] Les décisions prises le 16 mai 2002 ont été suivies de nouvelles décisions du Gouvernement de la Communauté française les 13 juin 2002, 14 novembre 2002 et 13 février 2003.

Tableau 1

Tableau récapitulatif des projets agréés par les Ministres compétents pour Bruxelles dans le cadre de l'Objectif 3 pour la période 2002-2003 (DOCUP Wallonie-Bruxelles), par Ministre. Projets spécifiques à Bruxelles ou développés sur l'ensemble du territoire de la Communauté française, avec partenariat bruxellois.

MINISTRE DE LA CULTURE

Agrément	Promoteur	Axe/Mesure	Nom du projet
W1001255	La Médiathèque	1.2.	Sciences et Technologies

MINISTRE DE LA FP CLASSES MOYENNES

Agrément	Promoteur	Axe/Mesure	Nom du projet
W1001219	IFPME	1.2.	Dispositif Alternance Intégrée
W1000091	EFPME	1.3.	OSE!
W1000595	EFPME	1.3.	Objectif Patrimoine
W1000972	IFPME	1.3.	Adaptation Compétences BC
W1001221	IFPME	2.1.	REMEDIATION BC
W1000980	SBFPH	2.2.	Egalité des chances des personnes handicapées

MINISTRE DE L'ENS. SUP. ET DE L'EPS

Agrément	Promoteur	Axe/Mesure	Nom du projet
W1000309	Haute Ecole Léonard de Vinci	1.2.	STAGEM
W1000614a	asbl Bruxelles Enseignement	1.2.	Développement Cellule Infographie
W1000062	Enseignement Promotion Sociale	1.3.	Promotion d'une main-d'œuvre compétente
W1000210	ICHEC - Saint-Louis	1.3.	Respomedia
W1000470	Enseignement Promotion Sociale/CEFORA	1.3.	Bureaulangues
W1000859	Enseignement à distance	1.3.	En direct 2
W1000948	LabSET - Université de Liège	1.3.	FORMADIS
W1000982	HEC Liège	1.3.	Campus virtuel
W1000063	Enseignement Promotion Sociale	2.1.	EPS-Mesures actives de réinsertion
W1000064	Enseignement Promotion Sociale	3.1.	EPS-Soutien à la coordination
W1000065	Enseignement Promotion Sociale	3.1.	EPS-Soutien de formation des enseignants
W1000909	Travail Emploi Formation ULB	3.1.	Inventaire permanent des études relatives aux mutations industrielles
W1000194	Fondation EVEIL aux sciences	3.2.	EVEIL aux sciences
W1000720	Lire & Ecrire communautaire	3.2.	Nouveau métier : alphabétiseur
W1000945	CRIFA-STE - Université de Liège	3.2.	FORM@HETICE
W1001248	Enseignement à distance	3.2.	EAD – Outil pour la formation
W1000118	Laboratoire d'Ergologie ULB	4.2.	RESTART
W1000993	Travail Emploi Formation ULB	4.2.	Newtonia 2

MINISTRE DE L'EGALITE DES CHANCES

Agrément	Promoteur	Axe/Mesure	Nom du projet
W1000884	Lire & Ecrire communautaire	4.1.	L'Essentiel-Réflexe-Egalité
W1001037	Interface 3	4.1.	Sensibilisation des femmes à l'informatique
W1001138	ERAP	4.1.	CIRAC
W1000118	Laboratoire d'Ergologie ULB	4.2.	RESTART
W1000751	Réseau Flora	4.2.	Gender Consulting
W1000993	Travail Emploi Formation ULB	4.2.	Newtonia 2

MINISTRE DE L'ENS. SECONDAIRE

Agrément	Promoteur	Axe/Mesure	Nom du projet
W1001206	IFPM	1.1.	Centres de Ressources et de Documentation des métiers industriels (CRD)
W1000868	Cellule FSE/CEFA	1.2.	Développement de l'enseignement en alternance
W1001101	Emploi Formation Groupes à Risque	1.2.	Epreuves sectorielles
W1001000	FORMELEC	3.1.	ALTERNANCE 3
W1001223	CEDEF	3.1.	Supports didactiques
W1000560	FORCAR	3.2.	JONCTION 3
W1001045	Formation en cours de carrière	3.2.	JONCTION 4
W1001046	Cellule FSE/CEFA	3.2.	Formaform 3

MINISTRE DE L'AIDE A LA JEUNESSE

Agrément	Promoteur	Axe/Mesure	Nom du projet
W1000355	Inser'action	1.2.	Insertion des jeunes
W1000950	Jeunesse Maghrébine	2.2.	Travail aussi

MINISTRE DE L'ENFANCE

Agrément	Promoteur	Axe/Mesure	Nom du projet
W1000815	FSMAE	3.1.	Intervisions en milieu d'accueil
W1000095	Amis d'Aladdin	4.2.	Les amis d'Alladin – Accueil 0-3 ans
W1000529	Une maison en plus	4.2.	Garderie ouverte
W1000576	Maison de Quartier d'Helmet	4.2.	Maison d'enfants
W1001232	CASI-UO/COFTeN	4.2.	Il était une fois…

MINISTRE DE LA RECONVERSION ET DU RECYCLAGE PROFESSIONNELS

Agrément	Promoteur	Axe/Mesure	Nom du projet
W1000758	Bruxelles Formation	1.2.	Formation active et Jeunesse
W1000813	SIREAS	1.2.	RAP-HORECA
W1000128	Mission Locale Etterbeek	1.3.	Ouvriers polyvalents PTP
W1000692	Mission Locale Schaerbeek	1.3.	Projet PTP (Dossier coordonné)
W100975	GAMMES	1.3.	Formation Qualifiante PTP GAD
W1000995	Mission Locale Ixelles	1.3.	PTP/SET Peinture
W1001156	Bruxelles Formation	1.3.	Evolution et Innovation
W1001182	Bruxelles Formation	1.3.	Formations innovantes avec les missions locales (dossier coordonné)
W1001184	Bruxelles Formation	1.3.	Fonds sectoriels et formation (dossier coordonné)
…	Centre FAC	2.1.	Préformation Construction
W1000066	Interface 3	2.1.	Formation de femmes peu qualifiées
W1000075	Chôm'hier AID	2.1.	Formation de base
W1000088	CENFORGIL	2.1.	Actions coordonnées de préformations et de formations qualifiantes
W1000093	CEFIG	2.1.	CEFIG
W1000097	CEFA-UO	2.1.	Formation qualifiante pour personnes sans emploi et faiblement qualifiées
W1000101	GAFFI	2.1.	Formation Tremplin
W1000132	APRES-ADEPPI	2.1.	Filière d'insertion dans les prisons
W1000136	Mission Locale Anderlecht	2.1.	Module d'orientation et de détermination

W1000154	COBEFF	2.1.	Projet Béatrice
W1000159	CFPAS Insertion Professionnelle	2.1.	Préformation aux métiers du bâtiment
W1000181	Formation Insertion Jeunes	2.1.	Formations qualifiantes en MIC
W1000183	ISPAT	2.1.	ispatemplo
W1000188	FTQP	2.1.	ISP FTQP Construction
W1000227	Mission Locale Bruxelles-Villes	2.1.	Module de détermination
W1000228	Ateliers du Soleil	2.1.	ISP-SOLEIL
W1000252	Centre Anderlechtois de Formation	2.1.	Formation alpha – remise à niveau
W1000301	ARPAIJE	2.1.	Formation en restauration
W1000304	CF 2000	2.1.	Filière de formation qualifiante
W1000305	Mission Locale Forest	2.1.	Guidance et détermination socioprofessionnelle
W1000312	Mission Locale Saint-Josse	2.1.	Détermination
W1000323	PROFORAL	2.1.	Connexions pour un départ ISP
W1000326	Centrale Culturelle Bruxelloise	2.1.	Remise à niveau
W1000357	CERACTION	2.1.	COMPTA0203
W1000360	Maison de Quartier d'Helmet	2.1.	Formatremplin
W1000371	CEFOR Marguerite Leblanc	2.1.	Formation aide aux personnes
W1000379	Idée53	2.1.	IDEE 53 AFT
W1000390	Technologies Sociales	2.1.	Bureautique et communication
W1000421	Les Petits Riens	2.1.	AFT Centre Horizon
W1000427	BOULOT	2.1.	Parachèvement bâtiment
W1000455	Mission Locale Jeunes Saint-Gilles	2.1.	Actions de détermination professionnelle
W1000478	BONNEVIE	2.1.	Formation par le travail à BONNEVIE
W1000553	Mission Locale Schaerbeek	2.1.	Orientation et détermination
W1000575	Collectif Formation Santé	2.1.	CFS asbl O3 Axe 2 Mes.1
W1000608	FOR.E.T.	2.1.	FORMATION EMPLOI TREMPLIN
W1000672	CASI-UO/COFTeN	2.1.	Insertion
W1000690	Jeunes Schaerbeekois au Travail	2.1.	Action ISP dans l'aménagement
W1000722	Collectif d'Alphabétisation	2.1.	Alpha pour demandeurs d'emploi
W1000737	APAJ	2.1.	Classe Chantier AFT
W1000763	CEMEA	2.1.	Formation d'Animateurs de rue et de quartier
W1000847	Centre de Formation d'Animateurs	2.1.	Animateurs Arts Spectacle
W1000989	Molenbeek Formation	2.1.	Horeca – Français
W1001058	CBAI	2.1.	Préformation ciblée animateur
W1001159	Le Piment	2.1.	Projet PIMENT
W1001179	Mission Locale Ixelles	2.1.	Case
W1000167	FTS	2.2.	Réadaptation socioprofessionnelle
W1000200	FAE	2.2.	Tex-forma
W1001071	AMIS - Mission Locale Molenbeek	2.2.	Détermination
W1001185	Bruxelles Formation	2.2.	Intégration des personnes discriminées
W1000106	FeBISP	3.1.	Amélioration du dispositif bruxellois d'ISP
W1001009	Bruxelles Formation	3.1.	Modernité pour l'efficacité
W1001211	Lire & Ecrire Bruxelles	3.1.	Renforcement alpha Bruxelles
W1001160	Bruxelles Formation	3.2.	Formation de formateurs
W1001161	Bruxelles Formation	3.3.	Accueil et Soutien
W1001188	Bruxelles Formation	4.1.	Intégration et Insertion

On remarquera que les projets W1000118 (Laboratoire d'ergologie de l'ULB) et W1000993 (Travail Emploi Formation ULB) sont répertoriés à la fois chez la Ministre de l'enseignement supérieur et chez le Ministre en charge de l'égalité des chances. Cela s'explique par le « partage » de leur agrément, chacun des deux Ministres ayant consacré une partie de son enveloppe financière propre à l'agrément de ces deux projets.

2. Cofinancement FSE par axe et par mesure

Comme nous y avons fait référence précédemment, les projets de la Communauté française répertoriés dans l'état des lieux concernent une ou plusieurs action(s) développée(s) soit sur le seul territoire de la Région bruxelloise, soit sur l'ensemble du territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Dans ce second cas, divers questionnements surgissent, particulièrement pour l'enseignement de promotion sociale (EPS) et pour l'enseignement en alternance, qui constituent de vastes projets introduits de manière centralisée (dossiers consolidés) et non par les établissements eux-mêmes. Comment en effet déceler la part du budget global alloué aux actions développées à Bruxelles ?

Pour répondre à cette interrogation, la Cellule de coordination et de gestion du FSE de l'enseignement de promotion sociale nous a fourni des données précises relatives à la part du budget global alloué aux actions développées par les établissements bruxellois. L'enseignement en alternance ne dispose pas quant à lui de cette information en tant que telle. La Cellule FSE-EHR a cependant été en mesure de nous procurer des estimations et ordres de grandeur de la proportion du budget global utilisé pour Bruxelles, sur base du pourcentage de jeunes accueillis dans les cinq centres bruxellois d'éducation et de formation en alternance (CEFA).

A noter que même si les budgets de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement en alternance (qui concentrent une partie très importante des budgets FSE de la Communauté française), ont pu être « ventilés » en fonction de leur utilisation dans les établissements bruxellois, il n'en reste pas moins que d'autres projets relevant des Ministres de la Communauté française n'ont pu faire l'objet d'une telle ventilation. Ainsi par exemple, certains projets de formation de formateurs, certains projets de coordination et/ou de développement de nouvelles méthodologies, etc. menés sur l'ensemble du territoire de la Communauté française et pour lesquels nous ne disposons pas d'information sur la part affectée à Bruxelles. Cette information n'est d'ailleurs parfois pas disponible pour les promoteurs eux-mêmes. Les deux tableaux qui suivent (tableaux 2 & 3) sont donc à observer avec les précautions et réserves d'usage, dans la mesure où toutes les informations financières ne sont pas similaires.

Les données sont mises en relation avec les priorités énoncées dans le cadre du DOCUP Objectif 3 (pp. 45-48) par les deux Autorités compétentes pour Bruxelles (Communauté française et Commission communautaire française), mais également en regard des compétences des divers Ministres au sein de chacune d'elles. En effet, il est bon de rappeler que les estimations, pourcentages, etc. contenus dans le DOCUP Wallonie-Bruxelles concernent trois Autorités, et donc un espace géographique bien plus vaste que celui de la seule Région bruxelloise, avec des réalités et donc des priorités différentes.

Tableau 2

Cofinancement FSE par Axe et par Mesure pour les projets agréés par les Ministres compétents pour Bruxelles dans le cadre de l'Objectif 3 pour la période 2002-2003 (DOCUP Wallonie-Bruxelles). Projets spécifiques à Bruxelles ou développés sur l'ensemble du territoire de la Communauté française, avec partenariat bruxellois.

Décisions du Gouvernement de la Communauté française et du Collège de la Commission communautaire française du 16.05.2002 (en €)

Axe	***Mesure***	***TOTAL***	***%***
Axe 1	*Mesure 1*	*111.220*	*0,33*
	Mesure 2	*6.163.175*	*18,51*
	Mesure 3	*9.737.360*	*29,24*
	Mesure 4	*/*	*0*
TOTAL Axe 1		*16011755*	*48,08*
Axe 2	*Mesure 1*	*11.714.450*	*35,18*
	Mesure 2	*1.397.320*	*4,2*
TOTAL Axe 2		*13111770*	*39,38*
Axe 3	*Mesure 1*	*1.315.960*	*3,96*
	Mesure 2	*1.945.225*	*5,85*
	Mesure 3	*104.760*	*0,31*
TOTAL Axe 3		*3365945*	*10,12*
Axe 4	*Mesure1*	*300.840*	*0,9*
	Mesure 2	*505.020*	*1,52*
TOTAL Axe 4		*805860*	*2,42*
TOTAL GLOBAL		*33295330*	*100*

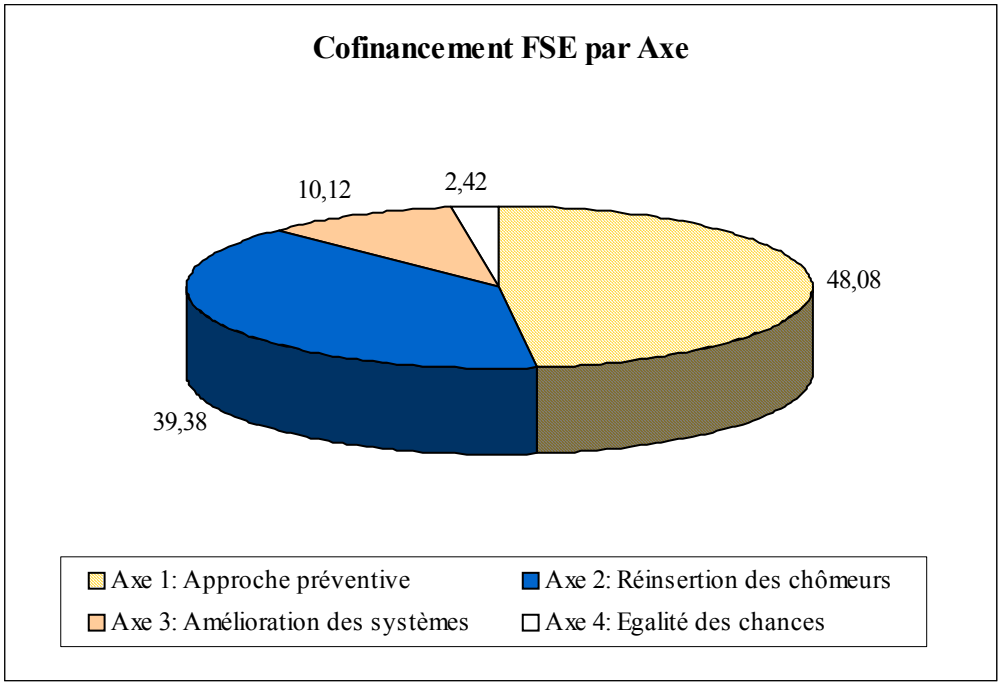

Le budget global (Communauté française et COCOF réunies) réservé pour la période 2002-2003 par le FSE pour des activités menées à Bruxelles dans le cadre de l'Objectif 3 est de 33.295.890€[32].

On constate que près de la moitié (48%) des deniers en provenance du FSE sont alloués à l'Axe 1 (Approche préventive du marché du travail), ce qui répond pleinement au souhait de la Commission européenne de voir le FSE soutenir prioritairement les mesures préventives, plutôt que celles dites « curatives » s'adressant aux chômeurs. Au sein de cet Axe 1, ce sont les mesures 1.2. (Actions à destination des jeunes) et 1.3. (Promotion d'un main-d'œuvre compétente -demandeurs d'emploi et travailleurs- et aide à la création d'entreprise) qui se partagent 99% du montant, avec respectivement 6.163.735 € et 9.737.360 €.

On trouve ensuite l'Axe 2 regroupant les mesures dites « curatives » de réinsertion des demandeurs d'emploi et chômeurs, principalement de longue durée, avec près de 40% du cofinancement, dont près de 90% à destination des actions « classiques » de réinsertion des chômeurs (Actions menées dans le cadre du Parcours d'insertion).

On constate la part restreinte des deux axes consacrés majoritairement au soutien des « actions-systèmes » (Amélioration des systèmes et mesures d'accompagnement), et tout particulièrement l'Axe 4 destiné aux actions en matière d'égalité des chances, tout à fait marginalisé, avec à peine plus de 2% du budget global. Notons cependant que la problématique de l'égalité des chances se veut être une problématique transversale de la stratégie du DOCUP ; nous pouvons dès lors supposer que ce critère est intégré au travers des actions développées dans les trois autres axes.

Ces chiffres globaux sont bien évidemment à relativiser, principalement en fonction de l'Autorité et des compétences dévolues à chacun. Les tableaux et graphiques suivants opèrent une distinction entre les projets agréés par les Ministres de la Communauté française et par les Ministres de la Commission communautaire française (COCOF). En effet, les compétences des uns et des autres « justifient » en quelque sorte les décalages d'affectation à tel ou tel axe et à telle ou telle mesure au sein des différents axes.

[32] Montant à multiplier par deux, dans la mesure où, selon le principe de l'*additionnalité* »évoqué p.30, pour obtenir l'agrément du FSE, chaque projet doit disposer d'un cofinancement public de 50%.

Tableau 3

Cofinancement FSE par Axe et par Mesure pour les projets agréés par les Ministres de la Communauté française compétents pour Bruxelles dans le cadre de l'Objectif 3 pour la période 2002-2003 (DOCUP Wallonie-Bruxelles). Projets spécifiques à Bruxelles ou développés sur l'ensemble du territoire de la Communauté française, avec partenariat bruxellois.

Décisions du Gouvernement de la Communauté française du 16.05.2002 (en €)

Axe	***Mesure***	***TOTAL Comm. Fr.***	***%***
Axe 1	*Mesure 1*	*111.220*	*1,3*
	Mesure 2	*1.934.935*	*22,66*
	Mesure 3	*3.036.020*	*35,55*
	Mesure 4	*/*	*0*
TOTAL Axe 1		*5082175*	*59,51*
Axe 2	*Mesure 1*	*647.830*	*7,59*
	Mesure 2	*56.000*	*0,66*
TOTAL Axe 2		*703830*	*8,25*
Axe 3	*Mesure 1*	*247.670*	*2,9*
	Mesure 2	*1.806.295*	*21,15*
	Mesure 3	*/*	*0*
TOTAL Axe 3		*2053965*	*24,05*
Axe 4	*Mesure1*	*194.100*	*2,27*
	Mesure 2	*505.020*	*5,92*
TOTAL Axe 4		*699120*	*8,19*
TOTAL GLOBAL		*8539090*	*100*

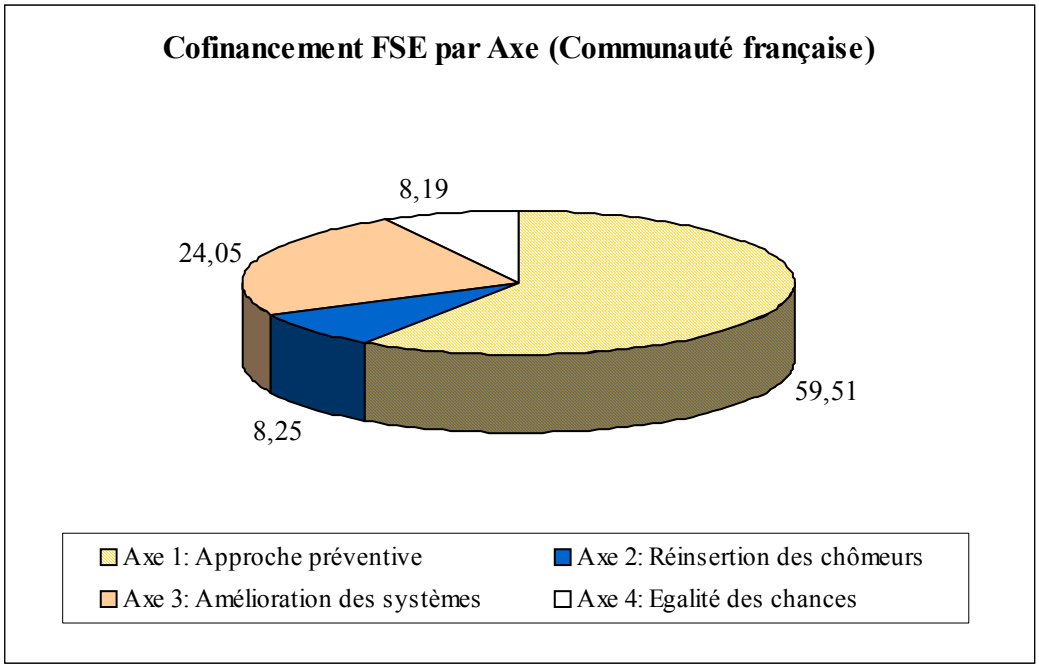

La première observation concerne la répartition extrêmement divergente avec la répartition « globale » (les deux Autorités réunies). Si l'axe prioritaire est ici également l'Axe 1, l'ampleur est différente (près de 60% du budget sont réservés aux mesures 1.2. et 1.3.). Ce qui frappe davantage encore concerne l'affectation des moyens restants dans le cadre des trois autres axes : approximativement 24% sont consacrés à l'Axe 3, alors qu'un peu plus de 8% seulement concernent l'Axe 2 et l'Axe 4. Ainsi l'Axe 2, qui représente près de 40% du budget global de la Communauté française et de la COCOF réunies, se voit ramené à 8,25% en Communauté française.

Ces constats sont à mettre en regard avec les compétences des Ministres de la Communauté française. Ainsi, la primauté de l'Axe 1 et donc du volet préventif reflète parfaitement la vocation de l'enseignement, qu'il s'agisse de l'enseignement en alternance, de l'enseignement supérieur ou de l'enseignement de promotion sociale, qui consiste à armer au mieux les personnes pour leur entrée ou leur maintien dans la vie active.

Le « manque d'intérêt » pour l'Axe 2 est tout aussi logique, dans la mesure où les compétences en matière de formation professionnelle ont été transférées à la Commission communautaire française, dont l'investissement en matière de réinsertion et d'inclusion est tout autre (voir ci-dessous).

En ce qui concerne l'Axe 3, les actions menées concernent très majoritairement la formation des enseignants et des formateurs (avec plus de 21% du budget global de la Communauté française dans le cadre de l'Objectif 3) et répondent ainsi à une compétence de la Communauté française.

On peut enfin s'interroger à propos du soutien à l'Axe 4 qui regroupe les actions de soutien, de promotion et d'accompagnement de l'égalité des chances, et en particulier entre les femmes et les hommes. En effet, il s'agit là d'une prérogative de la Communauté française, qui, pourtant, se situe au même niveau que l'Axe 2 (approximativement 8%) qui, comme nous l'avons dit, est bien davantage une compétence de la COCOF. Cette observation mise en relation avec les priorités politiques de la Communauté française telles qu'énoncées dans le cadre du DOCUP (pp.47-48), ainsi qu'avec les clés de répartition définies entre les compétences respectives des Ministres (p.45), permet de constater que si la répartition négociée par les Ministres au moment de l'introduction du DOCUP en 2000 consacrait environ 11% du budget alloué à la Communauté française pour les Ministres en charge de l'égalité des chances et de la petite enfance réunis, à Bruxelles, cette proportion est inférieure et n'est donc que de 8%. Ainsi, on note par exemple que seuls 226.470 € sont affectés à l'agrément de structures d'accueil pour la petite enfance pour Bruxelles, ce qui correspond au soutien de 4 maisons d'accueil. Ce chiffre semble bien dérisoire dans la perspective énoncée à tout vent d'une meilleure conciliation de la vie professionnelle et familiale. Mais parallèlement, on constate qu'au total, dans le cadre de l'Objectif 3, 21 structures d'accueil pour enfants de chômeurs en formation et/ou à la recherche d'un emploi (sous forme de places supplémentaires créées dans des crèches, de haltes-garderies, etc.) sont soutenues par le FSE pour l'ensemble du territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne la Communauté française, le montant alloué à Bruxelles (de manière parfois indirecte comme nous l'avons déjà explicité à propos des critères définis pour le recensement des projets dans le cadre de cet état des lieux) correspond à 8.539.090 €. Mis en parallèle avec le budget global réservé à la Communauté française dans le cadre du DOCUP Objectif 3 Wallonie-Bruxelles pour la période 2002-2003, à savoir 22.824.960 €, cela correspond donc à une proportion de plus d'un tiers (environ 37%) utilisée « pour » Bruxelles. Cette proportion varie cependant considérablement en fonction des Ministres :

Ministre de la Culture :	3,37 %
Ministre de l'enseignement supérieur et de l'EPS :	38,41 %
Ministre de l'égalité des chances :	45,66 %
Ministre de l'enseignement secondaire :	38,60 %
Ministre de l'aide à la jeunesse :	100%
Ministre de l'enfance :	23,23 %

Rappelons une fois encore le biais inévitable de ces chiffres dû à la diversité des données, et plus précisément à la diversité du degré de précision des informations récoltées en matière de ventilation des budgets réservés à Bruxelles.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous met en parallèle la part de chaque Ministre dans le budget global de la Communauté française (clés de répartition du DOCUP) avec la part de chacun d'eux dans le cadre des projets agréés pour Bruxelles pour la période 2002-2003.

Compétences	**Clé de répartition DOCUP**	**% Agréments 2002-2003**
Secondaire	33,11%	35,09%
Enseignement Promotion Sociale et à Distance	33,10%	55,91%
Supérieur et Universitaire	22,63%	
Egalité des chances	5,36%	4,01%
ONE	5,80%	3,59%
Culture	0,00%	0,18%
Aide à la jeunesse	0,00%	1,22%
TOTAL	100,00%	100,00%

On note tout d'abord l'absence d'enveloppe budgétaire destinée aux actions menées dans les secteurs de l'Aide à la jeunesse et de la Culture lors de la négociation et de la conclusion du DOCUP. Mais si ces compétences n'étaient initialement pas prévues, cela n'empêche que certaines actions sont menées dans ce cadre.

On observe ensuite une concordance quasi parfaite entre les clés de répartition définies dans le DOCUP et les réalisations dans le cadre du second appel à projets (2002-2003). Comme nous l'avons précisé plus haut, l'Axe 4 est le moins en correspondance avec les prévisions ; au vu du paragraphe précédent, on peut supposer que le budget nécessaire à l'agrément des actions « aide à la jeunesse » et « culture » ait été puisé dans l'axe « égalité des chances ».

Bien entendu, nous insistons sur les nécessaires réserves et précautions d'usage face à de tels chiffres et pourcentages. En effet, répétons-le, les clés de répartition (et les pourcentages qui en découlent) concernent d'une part, l'ensemble du DOCUP, c'est-à-dire une période de programmation de 7 années (2000-2006) et une couverture géographique beaucoup plus vaste que Bruxelles et donc des réalités différentes et, d'autre part, l'agrément de projets pour une période de deux années, sur un territoire plus restreint. Même si la tentation de la comparaison pure et simple est parfois très forte, il s'agit donc bien ici davantage d'indications que de chiffres « révélateurs » ; aucune conclusion en termes de « résultats » (par rapport aux prévisions) ne devant, à notre sens, être tirée.

Tableau 4

Cofinancement FSE par Axe et par Mesure pour les projets agréés par les Ministres de la Commission communautaire française compétents pour Bruxelles dans le cadre de l'Objectif 3 pour la période 2002-2003 (DOCUP Wallonie-Bruxelles). Projets spécifiques à Bruxelles.

Décisions du Collège de la Commission communauté française du 16.05.2002 (en €)

Axe	***Mesure***	***TOTAL***	***%***
Axe 1	*Mesure 1*	*/*	*0*
	Mesure 2	*4.228.800*	*17,08*
	Mesure 3	*6.701.340*	*27,07*
	Mesure 4	*/*	*0*
TOTAL Axe 1		*10930140*	*44,15*
Axe 2	*Mesure 1*	*11.066.620*	*44,7*
	Mesure 2	*1.341.320*	*5,42*
TOTAL Axe 2		*12407940*	*50,12*
Axe 3	*Mesure 1*	*1.068.290*	*4,32*
	Mesure 2	*138.930*	*0,56*
	Mesure 3	*104.760*	*0,42*
TOTAL Axe 3		*1.311.980*	*5,3*
Axe 4	*Mesure1*	*106.740*	*0,43*
	Mesure 2	*/*	*0*
TOTAL Axe 4		*106740*	*0,43*
TOTAL GLOBAL		*24.756.800*	*100*

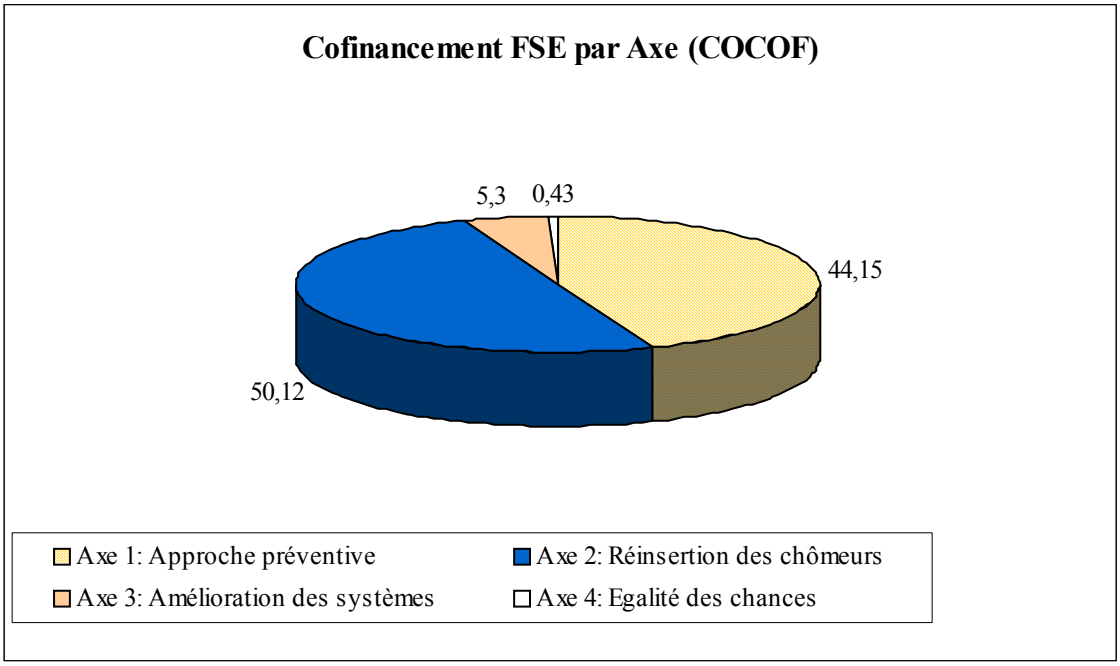

Au niveau de la Commission communautaire française, la répartition négociée par les Ministres au moment de l'introduction du DOCUP en 2000 consacrait 89,38% du budget alloué à la COCOF à la formation, la reconversion et le recyclage professionnels et 10,62% à la formation professionnelle et permanente des Classes moyennes. Dans le cadre des agréments 2002-2003, on observe le respect quasi parfait de cette proportion, dans la mesure où les pourcentages sont respectivement de 89,52 % et de 10,48 %.

En termes de répartition du soutien du FSE, c'est l'Axe 2 qui arrive en tête avec 50% du cofinancement FSE global. Vient ensuite l'Axe 1 avec plus de 44%. On constate par contre, lorsque l'on compare l'enveloppe des deux Ministres concernés, la proportion d'affectation extrêmement différente, puisque le Ministre de la formation professionnelle et permanente des classes moyennes consacre plus de 75% de son budget au soutien d'actions s'inscrivant dans l'Axe 1, et plus précisément, plus de 46% à la mesure 1.3. relative à la promotion d'une main-d'œuvre compétente et de l'esprit d'entreprise. Inversement, le Ministre de la formation, la reconversion et le recyclage professionnels consacre, quant à lui, près de 50% à la mesure 2.1. en faveur de mesures actives de réinsertion professionnelle des chômeurs. Les deux Ministres soutiennent des actions correspondant pleinement à leurs prérogatives respectives.

Ces chiffres sont ici aussi à mettre en regard des priorités politiques énoncées dans le cadre du DOCUP, en fonction des compétences respectives des Ministres (voir pp.45-47). Ainsi, les objectifs prioritaires de la COCOF, et principalement eu égard aux particularités du public de la Région de Bruxelles-Capitale, concernent en premier lieu l'insertion socioprofessionnelle des publics fragilisés dans le cadre du parcours d'insertion (Axe 2), tout en portant une large attention au volet préventif en faveur des jeunes, des demandeurs d'emploi et des travailleurs (Axe 1). En ce qui concerne le soutien et l'amélioration des systèmes et dispositifs (Axe 3), la COCOF a également énoncé des ambitions de taille (notamment la priorité de coopération et de synergies). Dans le contexte institutionnel complexe caractéristique de la Région bruxelloise, les projets qui consistent notamment à soutenir la coordination semblent a priori extrêmement stratégiques ; ils ne représentent pourtant que 5% du budget 2002-2003, non extensible il est vrai. L'Axe 4, n'est pas de la compétence de la COCOF ; son faible investissement correspond donc à la logique des compétences.

3. Nombre de projets et d'actions par axe et par mesure

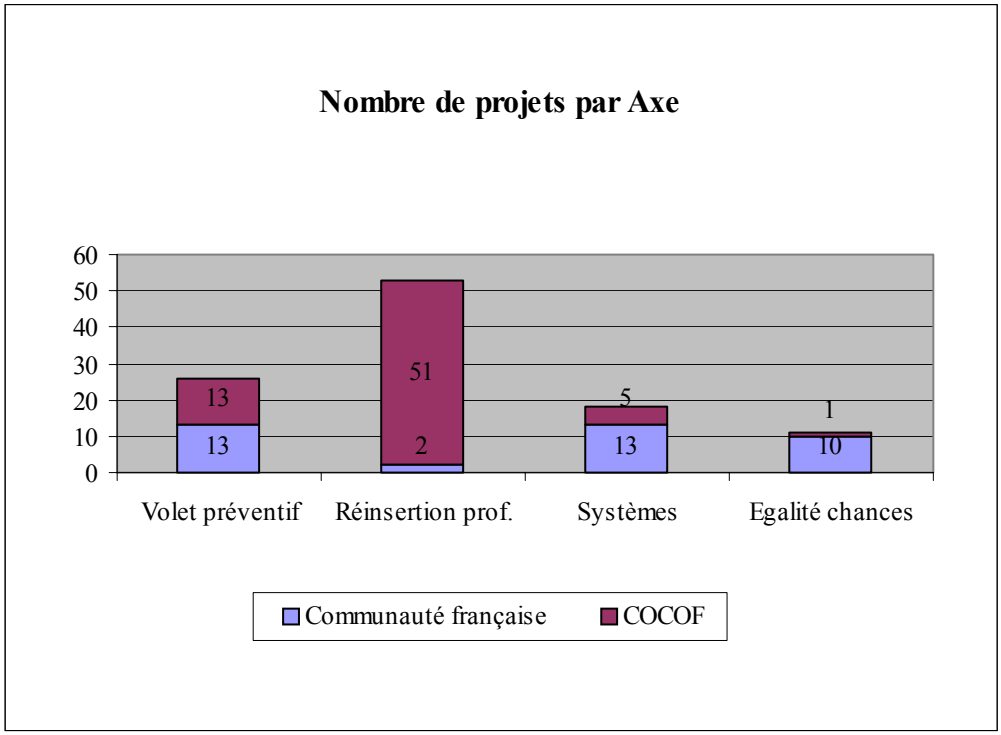

A l'occasion de l'appel à projets 2002-2003, une nouvelle procédure d'introduction des dossiers a été mise en place par l'Agence FSE. D'une part, les demandes de concours devaient lui parvenir par voie électronique et, d'autre part, les promoteurs ont été, pour la première fois, invités à n'introduire qu'un seul projet par mesure[33], afin d'assurer une certaine cohérence des actions menées. Chaque projet peut dès lors regrouper une ou plusieurs actions de formation ou une ou plusieurs actions-système au sein d'une même mesure. La comptabilisation du nombre des projets correspond tout simplement au nombre de fiches (cf. Répertoire).

A noter qu'au moment de l'introduction des dossiers, les instructions relatives au degré de précision souhaité n'ont pas été très claires aux yeux des opérateurs ; l'option de présenter un dossier généraliste ou un dossier extrêmement détaillé a relevé du choix personnel, et donc subjectif, du promoteur. La cohérence souhaitée par l'Agence FSE va ainsi malheureusement parfois de pair avec une moindre visibilité.

Près de la moitié des projets se concentrent dans l'Axe 2 de réinsertion professionnelle des chômeurs et d'inclusion sociale et plus de 90% d'entre eux ont obtenu leur agrément de la part du Ministre de la formation, de la reconversion et du recyclage professionnels.

[33] Cette obligation a globalement été respectée, même si on constate que ce n'est pas systématiquement le cas, principalement en ce qui concerne les opérateurs institutionnels.

Tableau 5

Nombre de projets agréés par les Ministres compétents pour Bruxelles dans le cadre de l'Objectif 3 pour la période 2002-2003 (DOCUP Wallonie-Bruxelles), par Axe et par Mesure. Projets spécifiques à Bruxelles ou développés sur l'ensemble du territoire de la Communauté française, avec partenariat bruxellois.

Axe	Mesure	Culture	FP Classes Moyennes	Ens. Sup. et EPS	Egalité des Chances	Ens. Secondaire	Aide à la Jeunesse	Enfance	Recyclage Prof.	TOTAL
Axe 1	Mesure 1					1				1
	Mesure 2	1	1	2		2	1		2	9
	Mesure 3		3	6					7	16
	Mesure 4									0
TOTAL		**1**	**4**	**8**	**0**	**3**	**1**	**0**	**9**	**26**
Axe 2	Mesure 1		1	1					45	47
	Mesure 2		1				1		4	6
TOTAL		**0**	**2**	**1**	**0**	**0**	**1**	**0**	**49**	**53**
Axe 3	Mesure 1			3		2		1	3	9
	Mesure 2			4		3			1	8
	Mesure 3								1	1
TOTAL		**0**	**0**	**7**	**0**	**5**	**0**	**1**	**5**	**18**
Axe 4	Mesure1				3				1	4
	Mesure 2			1	2			4		7
TOTAL		**0**	**0**	**1**	**5**	**0**	**0**	**4**	**1**	**11**
TOTAL GLOBAL		**1**	**6**	**17**	**5**	**8**	**2**	**5**	**64**	**108**

Projet LEB (W1000118) et Projet TEF (W1000993) comptabilisés chez DUPUIS et chez HASQUIN, comme 1/2 projet

Chaque projet peut, on l'a dit, contenir une ou plusieurs action(s) de formation ou une ou plusieurs action(s)-système au sein d'une même mesure. L'option a été prise ici de ne comptabiliser que des actions différentes. Une même action menée à plusieurs reprises au cours de la période de référence 2002-2003 n'est comptabilisée qu'une seule fois ; ce choix a semblé le plus en concordance avec le cadre qui nous occupe, l'objectif étant de disposer d'un aperçu du contenu des diverses projets menés avec le soutien du FSE (par l'intermédiaire du répertoire principalement), sans prétendre à un degré de précision de niveau scientifique. Ainsi, une même action de formation menée à plusieurs reprises par un même promoteur au cours de la période de référence (2002-2003) n'est présentée (et comptabilisée) qu'une seule fois. Par exemple, une même action d'alphabétisation de quatre mois menée à quatre reprises en 2002-2003 n'est comptabilisée qu'une seule fois.

Quelques dossiers sont cependant plus problématiques :

- L'enseignement de promotion sociale (EPS) : l'introduction de projets centralisés offre sans doute une certaine cohérence, et davantage encore une facilité de traitement des dossiers, mais comme nous l'avons dit, au détriment de la visibilité et de la lisibilité. Nous avons cependant pu obtenir de l'information importante relative à la participation des établissements bruxellois aux divers projets, tant en termes financiers (part du budget global utilisée pour Bruxelles) qu'en termes d'actions menées. Pourtant d'une part, les données enregistrées concernent des unités de formation et non des actions de formation complètes, qu'il est donc difficilement justifiable de mettre sur un même pied d'égalité qu'une action de formation de 800h menée par exemple par une asbl pendant une durée de six mois ; d'autre part, le seul intitulé des unités de formation ne permet pas de

cerner avec précision si nous sommes en présence d'unités de formation identiques ou différentes, en fonction de l'établissement où elles sont dispensées. Inversement, il semble également difficile de ne tenir compte que du nombre d'actions de formation avancé dans le cadre des dossiers centralisés. Cependant, un choix a dû être posé. La seconde option a ainsi été privilégiée. L'objectif consiste, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, à fournir un aperçu de la mise en œuvre de l'Objectif 3 ; une part de cet objectif nous semble atteinte, partiellement en tout cas, dans le cadre du répertoire (et donc des synthèses des divers projets). Les tableaux synthétiques relatifs au nombre d'actions prendront donc en compte les données centralisées et sont donc à observer avec les réserves d'usage. Par ailleurs, le travail à réaliser pour les ventilations par type d'actions et par domaine de formation n'aurait pas pu être réalisé sur base des seules unités de formation, l'information étant trop laconique pour ce type d'exercice.

- L'enseignement en alternance : il s'agit là aussi de dossiers centralisés ; or si nous disposons d'informations relatives à la part du budget global du projet affectée aux actions menées à Bruxelles, nous ne disposons pas d'informations permettant une vision claire de la réalité et du contenu des actions menées (nombre et type d'actions réalisées principalement).

- D'autres projets, des Universités ou Hautes Ecoles notamment, n'offrent pas non plus une bonne lisibilité des actions menées à Bruxelles, nous l'avons évoqué précédemment.

Tableau 6

Nombre d'actions menées dans le cadre des projets agréés par les Ministres compétents pour Bruxelles dans le cadre de l'Objectif 3 pour la période 2002-2003 (DOCUP Wallonie-Bruxelles), par Axe et par Mesure. Projets spécifiques à Bruxelles ou développés sur l'ensemble du territoire de la Communauté française, avec partenariat bruxellois.

Axe	Mesure	Culture	FP Classes Moyennes	Ens. Sup. et EPS	Egalité des Chances	Ens. Secondaire	Aide à la Jeunesse	Enfance	Recyclage Prof.	TOTAL
Axe 1	Mesure 1					4				4
	Mesure 2	1	3	5		8	5		11	33
	Mesure 3		26	18					56	100
	Mesure 4									0
TOTAL Axe 1		**1**	**29**	**23**	**0**	**12**	**5**	**0**	**67**	**137**
Axe 2	Mesure 1		4	4					139	147
	Mesure 2		2				1		7	10
TOTAL Axe 2		**0**	**6**	**4**	**0**	**0**	**1**	**0**	**146**	**157**
Axe 3	Mesure 1			10		5		1	12	28
	Mesure 2			9		6			2	17
	Mesure 3								1	1
TOTAL Axe 3		**0**	**0**	**19**	**0**	**11**	**0**	**1**	**15**	**46**
Axe 4	Mesure1				5				1	6
	Mesure 2			1	4			4		9
TOTAL Axe 4		**0**	**0**	**1**	**9**	**0**	**0**	**4**	**1**	**15**
TOTAL GLOBAL		**1**	**35**	**47**	**9**	**23**	**6**	**5**	**229**	**355**

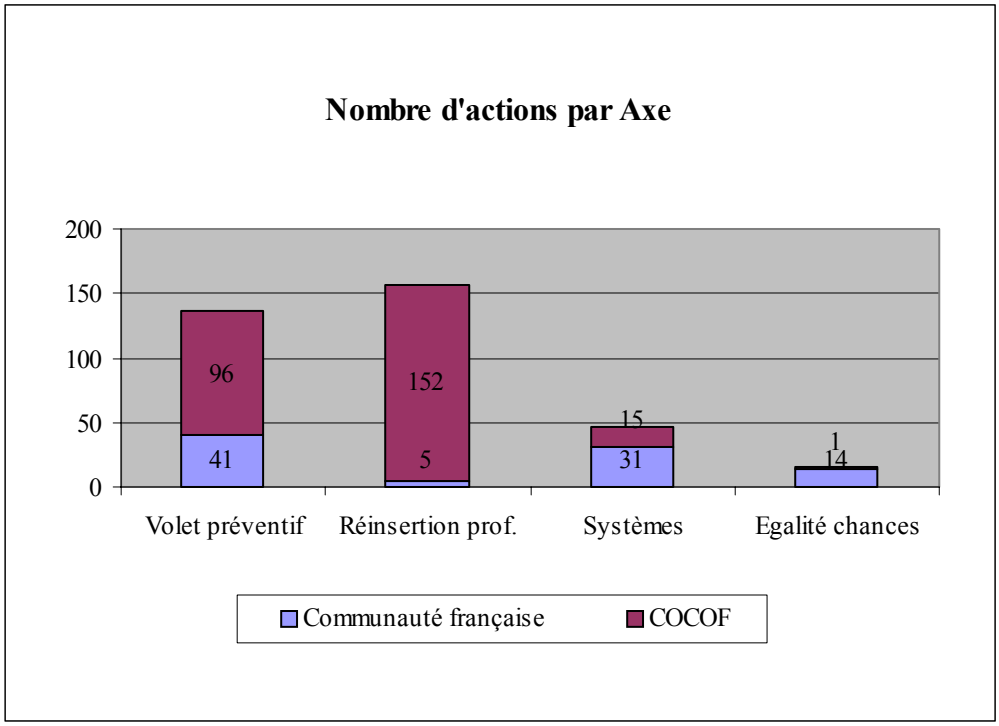

Lorsque l'on croise les tableaux 5 et 6, on constate que dans l'ensemble, un projet agréé comprend en moyenne 3,28 actions différentes (108 projets comprenant 355 actions différentes). Par ailleurs, on remarque que les projets agréés dans le cadre de l'Axe 1 (Volet préventif) sont des projets beaucoup plus volumineux en termes de nombre d'actions ; cela s'explique notamment par le fait que l'on y trouve les projets des promoteurs dits « institutionnels » : projets de l'enseignement et de l'IFPME, projets coordonnés de Bruxelles Formation, etc. Les projets les moins volumineux se concentrent dans l'Axe 4.

La disproportion constatée entre le nombre de projets agréés dans les Axes 1 et 2 (respectivement 26 et 53) est relativisée lorsque l'on comptabilise les actions menées (respectivement 137 et 157). On constate également que ces proportions divergent en fonction de l'Autorité compétente, avec, dans tous les cas (à l'exception de l'Axe 4), des projets plus vastes (nombre d'actions moyen par projet plus important) au niveau de la Commission communautaire française (COCOF).

4. Actions par type

La nomenclature utilisée pour classifier les actions correspond à celle proposée par l'Agence FSE au moment de l'introduction des demandes de concours 2002-2003, nomenclature dans laquelle tous les promoteurs ont été amenés à s'inscrire.

Des discussions relatives aux items et à la signification des termes ont eu lieu à plusieurs reprises au sein du Comité d'accompagnement de ce travail, avec certaines divergences. En conclusion, il a été décidé de conserver la nomenclature de l'Agence FSE, en opérant un regroupement des catégories « perfectionnement » et « spécialisation » dont la spécificité est peu évidente (d'après les dires des promoteurs de projets eux-mêmes, le classement dans l'une de ces deux catégories n'a pas fait l'objet d'une réflexion intense et a même parfois résulté du « hasard »). Toute la clarté n'a, par ailleurs, pas été faite à propos de l'item « recyclage » et de sa spécificité par rapport aux deux items précités.

Tableau 7

Nombre d'actions par type menées dans le cadre des projets agréés par les Ministres compétents pour Bruxelles dans le cadre de l'Objectif 3 pour la période 2002-2003 (DOCUP Wallonie-Bruxelles. Projets spécifiques à Bruxelles ou développés sur l'ensemble du territoire de la Communauté française, avec partenariat bruxellois.

Type d'action	***Nombre d'actions Communauté Fr.***	***Nombre d'actions COCOF***	***Nombre d'actions BXL (CF + COCOF)***
Actions de formation:			
Orientation	*6*	*27*	*32*
Formation de base, en ce compris l'alphabétisation	*4*	*40*	*44*
Préqualification, initiation	*3*	*40*	*43*
Formation qualifiante	*8*	*95*	*103*
Transition à l'emploi	*5*	*5*	*10*
Perfectionnement, Spécialisation	*21*	*42*	*63*
Recyclage	*4*	*0*	*6*
TOTAL Actions de formation:	*51*	*249*	*300*
Actions-systèmes:			
Accueil	*4*	*1*	*5*
Orientation	*5*	*0*	*5*
Sensibilisation	*8*	*1*	*9*
Accompagnement	*13*	*1*	*14*
Coordination	*10*	*12*	*22*
TOTAL Actions-systèmes:	*40*	*15*	*55*
TOTAL GENERAL	*91*	*264*	*355*

La première réflexion qui vienne à l'esprit concerne la proportion d'actions de formation comparativement au nombre d'actions-systèmes et, plus avant, la différence de répartition des actions en fonction de l'Autorité compétente. Ainsi si près de 95% des actions de la Commission communautaire française consistent en des actions de formation, au niveau de la Communauté française, ce pourcentage n'est que de 56%.

Un zoom sur les actions de formation permet d'observer le nombre particulièrement élevé de formations qualifiantes qui à elles seules totalisent plus du tiers des actions de formation menées à Bruxelles avec le soutien du FSE. Viennent ensuite les actions de perfectionnement avec 1/5 et, côte à côte, les actions de formation de base, en ce compris les actions d'alphabétisation et les actions de préqualification et d'initiation avec approximativement 15%. Cependant, notons également que les « actions de formation de base » (orientation, socialisation, alphabétisation, formation de base, préformation, etc.) comptabilisent ensemble près de 40% des actions de formation agréées.

Une ventilation en fonction de l'Autorité compétente entraîne d'autres constats. En effet, les proportions de formations qualifiantes et d' « actions de formation de base » sont très majoritairement dues à la COCOF qui compte approximativement 90% des actions qualifiantes et formations de base, alors qu'en Communauté française, ce sont les formations de perfectionnement et de spécialisation qui sont les plus fréquentes, ce qui, une fois encore, est à mettre en parallèle avec les compétences ministérielles de chaque Autorité.

On constate également qu'aucune action de recyclage n'est agréée au niveau de la COCOF, ce qui laisse présager une autre éventuelle confusion, ou tout au moins un manque de lisibilité, entre les items « perfectionnement », « spécialisation », mais également « recyclage ».

Nous ne pouvons passer sous silence une remarque liée à cette nomenclature des types d'actions. En effet, il y va éventuellement de la crédibilité même des données. Comme nous l'avons dit, huit catégories étaient donc proposées aux candidats promoteurs lors de l'introduction des dossiers de demande de concours en ce qui concerne les actions de formation : « orientation », « formation de base, en ce compris l'alphabétisation », « préqualification, initiation », « formation qualifiante », « transition à l'emploi », « spécialisation », « perfectionnement » et « recyclage ». Or dans le cadre du Dossier Solde 2002[34], seules cinq catégories persistaient : « orientation, suivi, accompagnement », « préformation, initiation », « perfectionnement, formation qualifiante », « spécialisation » et « recyclage ». Outre les discussions sémantiques autour des termes en tant que tels ou le jugement sur des regroupements parfois « surprenants », c'est davantage encore la suppression pure et simple de certains items qui est à mettre en exergue. On peut en effet s'interroger sur l'attitude de certains promoteurs face à cette nomenclature. Où inscrire les actions de transition à l'emploi ou d'alphabétisation par exemple ? On ne peut dès lors que comprendre leur « grogne » face à ce type de difficultés.

Il nous semble fondamental d'attirer l'attention sur ce type de problèmes, sur l'imprécision des termes et des définitions, entraînant des compréhensions différentes, etc. Il en va aussi de la crédibilité de l'Agence FSE de parvenir à offrir aux opérateurs une structure cohérente. Dans ce sens, la mise en place et l'opérationnalisation de la base de données DB 2000[35] devrait permettre aux opérateurs de s'y retrouver.

[34] Rapport qualitatif et financier à rentrer à l'Agence FSE en avril 2003, en vue du remboursement par le FSE des dépenses effectuées.

[35] La préparation de cette base de données a été assurée par un Comité technique institué au sein de l'Agence FSE, avec participation de représentants de tous les types d'opérateurs, tant institutionnels que privés, dont associatifs.

5. Actions de formation par domaine de formation (CEDEFOP)

En fonction des données disponibles, une répartition des actions est menée par domaine de formation selon la nomenclature européenne des domaines de formation conçue par le CEDEFOP. Le tableau synoptique ci-dessous comprend 9 grands groupes, 25 domaines d'études et quelques 65 domaines de formation.

Grands groupes	Domaines d'études	Domaines de formation
0 Programmes généraux	01 Programme de base	010 Programme de base
	08 Alphabétisation et apprentissage du calcul	080 Alphabétisation et apprentissage du calcul
	09 Développement personnel	090 Développement personnel
1 Education	14 Formation des enseignants et sciences de l'éducation	141 Enseignement et formation
		142 Sciences de l'éducation
2 Lettres et arts	21 Arts	211 Beaux-arts
		212 Musique et arts du spectacle
		213 Techniques audiovisuelles et production média
		214 Stylisme/Conception
		215 Artisanat
	22 Lettres	221 Religion et théologie
		222 Langues
		223 Langue maternelle
		224 Histoire, philosophie et matières Apparentées
3 Sciences sociales, commerce et droit	31 Sciences sociales et du comportement	310 Sciences sociales et du comportement
	32 Journalisme et information	321 Journalisme et reportage
		322 Bibliothéconomie, information, archivisme
	34 Commerce et administration	341 Vente au gros et au détail
		342 Marketing et publicité
		343 Finance, banque, assurance
		344 Comptabilité, fiscalité
		345 Gestion et administration
		346 Secrétariat et travail de bureau
		347 Vie professionnelle
	38 Droit	380 Droit
4 Sciences	42 Sciences de la vie	420 Sciences de la vie
	44 Sciences physiques	440 Sciences physiques
	46 Mathématiques et statistiques	460 Mathématiques et statistiques
	48 Informatique	481 Sciences informatiques
		482 Utilisation de l'ordinateur
5 Ingénierie, industrie de transformation et production	52 Ingénierie et techniques apparentées	521 Mécanique et travail du métal
		522 Electricité et énergie
		523 Electronique et automatisation
		525 Véhicules à moteur, construction navale et aéronautique
	54 Industrie de transformation et de traitement	541 Traitement des produits alimentaires
		542 Textile, vêtement, chaussure et cuir
		543 Matériaux (bois, papier, plastique, verre)

		544 Industries minières et extractives
	58 Architecture et bâtiment	581 Architecture et urbanisme
		582 Bâtiment et génie civil
6 Agriculture	62 Agriculture, syviculture et halieutique	621 Production agricole et animale
		622 Horticulture
		623 Syviculture
		624 Pêcheries
	64 Sciences vétérinaires	640 Sciences vétérinaires
7 Santé et protection sociale	72 Santé	721 Médecine
		722 Services médicaux
		723 Soins infirmiers
		724 Etudes dentaires
	76 Services sociaux	761 Soins aux enfants et services pour la jeunesse
		762 Travail social et orientation
8 Services	81 Services aux particuliers	811 Hôtellerie et service de restauration
		812 Voyage, tourisme et loisir
		813 Sport
		814 Services à domicile
		815 Coiffure et soins de beauté
	84 Services de transport	840 Services de transport
	85 Protection de l'environnement	850 Protection de l'environnement
	86 Services de sécurité	861 Protection des biens et des personnes
		862 Santé et sécurité du travail
		863 Sécurité militaire
9 Inconnu ou non précisé	99 Inconnu ou non précisé	99 Inconnu ou non précisé

« La logique qui sous-tend la classification des domaines de formation est celle du contenu de la formation. Les programmes de formation (groupes de programmes) sont regroupés en fonction des similitudes de leur contenu. (…) Il faut souligner que c'est le contenu principal d'un programme qui détermine son affectation à tel ou tel domaine. La distinction entre les divers domaines ne tient de ce fait aucun compte des motivations personnelles de la participation à un programme (intérêt personnel, loisir, formation en vue d'une embauche, etc.), pas plus qu'elle ne prend explicitement en considération l'activité envisagée (…) Il faut souligner que la classification ne tient pas compte du niveau de la formation dispensée ; elle est au contraire établie indépendamment du niveau ». [36]

L'affectation des actions de formation aux différents domaines, leur « codification » est donc menée en fonction du contenu de la formation et non de la finalité de celle-ci. Ainsi, pour exemple, les actions d'orientation et de détermination professionnelle sont classées sous le code 090 « Développement personnel » et non sous le code 762 « Travail social et orientation », dans la mesure où il ne s'agit pas d'une action de formation destinée à former les stagiaires à la pratique de l'orientation professionnelle.

Par ailleurs, lorsqu'un programme relève de plusieurs domaines de formation, il s'agit d'appliquer la règle de la majorité. Une formation de technicien PC sera classée sous le code 523 « Electronique et automatisation » si elle comprend davantage de cours dont le contenu porte sur l'entretien, la maintenance, la réparation d'ordinateurs, etc. que sur l'utilisation à proprement parler de l'ordinateur ou de logiciels (482) ou la programmation informatique, la conception de langages informatiques, etc. (481). Ou encore une formation d'aide à domicile pourrait s'inscrire sous le code 723 « Soins infirmiers » ou dans le code 814 « Soins à domicile » en fonction de la présence ou de l'absence de volet médical (soins aux personnes âgées ou uniquement nettoyage, intendance, etc.).

[36] CEDEFOP, Domaines de formation – Manuel, édité par le CEDEFOP et EUROSTAT, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1999 – ISBN 92-828-6346-8.

S'il ne s'avère pas possible de déceler un domaine de formation clairement dominant, la formation est alors classée dans les programmes généraux du domaine d'étude. Ainsi, un programme de formation portant à la fois sur l'électricité et le métal, sans que l'un des domaines ne prenne le pas sur l'autre, sera classé sous le code 520 « Ingénierie et techniques apparentées, programmes généraux ».

Les cours d'alphabétisation ont reçu le code 080 ; les cours et les formations de base (remise à niveau, préformations, etc.) ont le code 010, à l'exception des préformations ciblées sur un domaine précis, avec une majorité du programme dispensé dans ce domaine (code du domaine de formation en question).

Les formations où aucune précision du domaine n'est donnée ou bien où l'intitulé et la description de l'action sont trop flous ont reçu le code 9. Ainsi, par exemple dans le cadre de dossiers centralisés, plusieurs actions de formation dans des domaines extrêmement différents sont regroupés sous le même intitulé laconique.

Certaines actions présentées par leurs promoteurs respectifs comme actions de formation ont pourtant été exclues de la classification. C'est ainsi le cas des actions de formation comprises dans des projets actions-systèmes (pour exemple, une action de formation de formateurs inscrite dans un projet global de développement d'une méthodologie ou de coordination regroupant plusieurs actions) ou des actions qui consistent en l'engagement de personnel supplémentaire, sans préciser à quelle(s) action(s) il sera affecté (c'est le cas pour les CEFA et les délégués à la tutelle de l'IFPME par exemple).

Sur les 300 actions de formation répertoriées dans le Tableau 7, 290 ont finalement reçu un code.

Tableau 8

Nombre d'actions de formation menées dans le cadre des projets agréés par les Ministres compétents pour Bruxelles dans le cadre de l'Objectif 3 pour la période 2002-2003 (DOCUP Wallonie-Bruxelles), par domaine de formation (nomenclature CEDEFOP). Projets spécifiques à Bruxelles ou développés sur l'ensemble du territoire de la Communauté française, avec partenariat bruxellois.

Domaines de formation (CEDEFOP)	**Nombre d'actions TOTAL**
0 Programmes généraux	
Programme de base (010)	23
Alphabétisation et apprentissage du calcul (080)	17
Développement personnel (090)	48
1 Education	
Enseignement et formation (141)	16
2 Lettres et arts	
Musique et arts du spectacle (212)	1
Techniques audiovisuelles et production média (213)	5
Artisanat (215)	1
Langues (222)	3
3 Sciences sociales, commerce et droit	
Commerce et administration, programmes généraux (340)	6
Vente au gros et au détail (341)	2
Comptabilité, fiscalité (344)	2
Gestion et administration (345)	13
Secrétariat et travail de bureau (346)	10
Vie professionnelle (347)	1

4 Sciences	
Informatique, programmes généraux (480)	2
Sciences informatiques (481)	12
Utilisation de l'ordinateur (482)	11
5 Ingénierie, industrie de transformation et production	
Ingénierie et techniques apparentées, programmes généraux (520)	3
Mécanique et travail du métal (521)	6
Electricité et énergie (522)	6
Electronique et automatisation (523)	7
Véhicules à moteur, construction navale et aéronautique (525)	1
Traitement des produits alimentaires (541)	3
Textile, vêtement, chaussure et cuir (542)	1
Matériaux (bois, papier, plastique, verre) (543)	3
Architecture et bâtiment (580)	1
Architecture et urbanisme (581)	4
Bâtiment et génie civil (582)	24
6 Agriculture	
Horticulture (622)	2
7 Santé et protection sociale	
Soins infirmiers (723)	5
Soins aux enfants et services pour la jeunesse (761)	7
Travail social et orientation (762)	3
8 Services	
Hôtellerie et service de restauration (811)	11
Voyage, tourisme et loisir (812)	2
Sport (813)	2
Services à domicile (814)	5
Service de transport (840)	3
Protection des biens et des personnes (861)	2
9 Inconnu ou non précisé	16

TOTAL	**290**

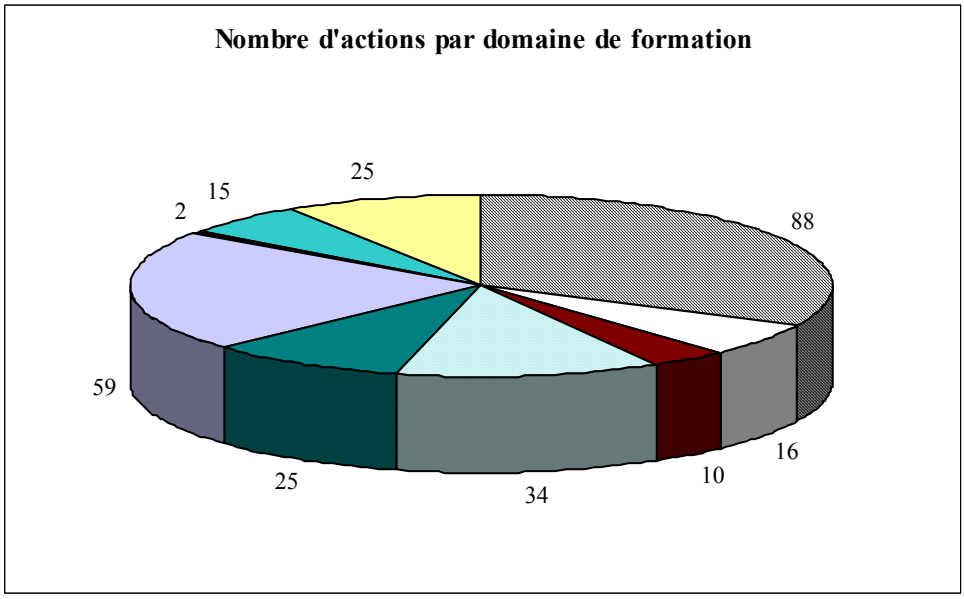

Programmes généraux	*88*
Formation de formateurs	*16*
Lettres et arts	*10*
Commerce et gestion	*34*
Informatique	*25*
Ingénierie, industrie de transformation et de production	*59*
Horticulture	*2*
Santé et services sociaux	*15*
Services	*25*

Un peu plus de 30% des actions de formation concernent des programmes généraux : formations de base, cours d'alphabétisation, stages d'orientation et de détermination professionnelle, etc. destinés à développer les compétences clés et les compétences transversales (aptitudes sociales, gestion du temps, prise de parole, etc.).

Parmi les formations professionnelles proprement dites, la majorité des actions se concentrent dans les métiers du secteur tertiaire, avec près de 35% des actions répertoriées (99 actions) : secrétariat, gestion et administration, informatique, etc. mais aussi les métiers de services (animateur, auxiliaire, aide familial(e), HORECA, etc.). Parmi ces formations, les domaines les plus représentés concernent le commerce et la gestion et l'informatique.

En ce qui concerne les métiers industriels (mécanique, métal, électricité, électronique, bâtiment, etc.), 59 actions sont répertoriées, ce qui correspond à approximativement 20% du total des actions, dont plus de la moitié dans le secteur de la construction (29 actions).

On peut enfin s'étonner du nombre infime de formations en langues recensées dans le cadre de cet état des lieux (seulement trois actions répertoriées), particulièrement si l'on compare avec les analyses effectuées par Cl. de BRIER et A. LEGRAIN dans le cadre de l' « Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles 1999-2000 », qui pointe la place prédominante des cours de langues dans l'ensemble des formations dispensées à Bruxelles. Une ébauche d'explication se trouve, d'une part, dans le fait que, comme nous l'avons explicité, nous n'avons tenu compte pour notre comptabilisation que des actions présentées dans le cadre des projets centralisés (et non des unités de formation) de l'enseignement de promotion sociale, opérateur au poids prépondérant dans l'ensemble du paysage de la formation à Bruxelles et principal pourvoyeur de cours de langues et, d'autre part, dans le fait que si de nombreux cours de langues sont effectivement dispensés, ils le sont de manière secondaire, dans le cadre d'actions de formation générales ou ciblées dans un secteur différent.

IV. Constats et pistes de réflexion

Nous souhaitons, avant tout, noter la contribution des promoteurs de projets FSE à la constitution de cet état des lieux, et plus particulièrement du répertoire des actions menées à Bruxelles. Cette validation par les opérateurs concernés par l'étude constitue sans aucun doute une des caractéristiques déterminantes de ce document dont l'ambition essentielle était de rendre état de la situation.

Comme signalé dans l'introduction, une description ne vaut pas évaluation. La présente publication devrait donc être comprise comme la première étape d'une démarche qui devrait être suivie d'une analyse plus approfondie des données récoltées : cette analyse étant elle-même fondatrice d'une vision plus prospective du champ concerné.

Un premier niveau de lecture permet de constater, en termes d'agréments, que les projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets 2002-2003 correspondent aux priorités énoncées par les Autorités (Communauté française et Commission communautaire française) dans le cadre du DOCUP et respectent, globalement, les clés de répartition définies entre les divers Ministres. Dans l'ensemble, ils répondent également aux souhaits de la Commission européenne, dans la mesure où près de la moitié des deniers du FSE sont alloués à des actions dans le cadre de l'approche préventive du marché du travail.

Logiquement, approximativement 65% des projets menés à Bruxelles sont l'œuvre de promoteurs de la compétence de la Commission communautaire française, avec près de 75% des montants investis.

En ce qui concerne les domaines de formation, on constate que les actions menées dans les métiers du secteur tertiaire sont les plus nombreuses avec plus d'un tiers des actions organisées. Une autre part importante (30%) des actions concernent des programmes généraux, à savoir des actions d'orientation professionnelle, les cours d'alphabétisation, les remises à niveau, et plus généralement des actions visant le développement personnel. Enfin, un cinquième des actions sont développées dans les métiers industriels.

Ce travail se veut une réponse au défi majeur d'y voir plus clair dans la complexité institutionnelle de la Belgique et des arcanes européennes afin de construire une vision prospective du champ concerné en Région de Bruxelles-Capitale. En effet, la compréhension du contexte de l'action menée est essentielle et constitue un atout incontournable pour une réflexion critique et pertinente sur les politiques et stratégies à mettre en place pour répondre aux évolutions et enjeux qui se profilent en matière d'éducation, de formation et d'emploi. Si l'état des lieux parvient à relever ce défi, tout au moins partiellement, il n'en reste pas moins qu'il s'avère primordial d'assurer la coopération entre instances et initiatives en la matière. A ce titre, la collaboration dans le cadre du groupe de travail relatif à la visibilité des programmes européens dans la Région de Bruxelles-Capitale institué au sein du Pacte Territorial pour l'Emploi est un premier pas.

Nous l'avons noté, les enjeux liés à la politique européenne sont de taille pour la Communauté française, et pour Bruxelles en particulier, non seulement au niveau financier avec l'interrogation quant à **l'avenir des fonds structurels à l'aune de l'élargissement de l'UE**, mais également au niveau du développement des systèmes d'éducation et de formation avec **la définition de critères de référence européens et d'objectifs quantitatifs à atteindre**. La mise en avant de ces questions cruciales ne peut rester lettre morte et doit entraîner un large débat dans l'ensemble du territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Ainsi, par exemple, à terme, si l'on souhaite pérenniser l'action en faveur des ressources humaines et des systèmes d'éducation et de formation, il faudra nécessairement disposer de la capacité de dégager des moyens pour alimenter les trésoreries des opérateurs.

Bibliographie

CEDEFOP, « *Domaines de formation – Manuel* », CEDEFOP & EUROSTAT, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1999 – ISBN 92-828-6346-8.

CEF, *Avis n°62 « Vers un état des lieux de la formation professionnelle en Communauté française* », Conseil du 5 février 1999.

CEF, *Avis n°80 « Refondation des Humanités Professionnelles et Techniques* », Conseil du 13 décembre 2002.

Commission européenne, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions, « *Bilan de cinq années de stratégie européenne pour l'emploi* », Bruxelles, COM(2002) 416 final, 17 juillet 2002.

Commission européenne, Communication de la Commission, « *Deuxième rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale* », COM(2003) 34 final, 30 janvier 2003.

Commission européenne, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité économique et social et au Comité des régions, « *L'avenir de la stratégie européenne pour l'emploi (SEE) – Une stratégie pour le plein emploi et des emplois de meilleure qualité pour tous* », Bruxelles, COM(2003) 6(01), 14 janvier 2003.

Commission européenne, DG Education & Culture, DG Emploi & Affaires Sociales, Document de travail des Services de la Commission, « *L'éducation et la formation tout au long de la vie – pratiques et indicateurs* », Bruxelles, SEC(2001) 1939, 28 novembre 2001.

Commission européenne, DG Emploi & Affaires sociales, « *DOCUP Objectif 3 de la Région de Bruxelles-Capitale* », en partenariat avec le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, Septembre 2000.

Commission européenne, DG Emploi & Affaires sociales, « *DOCUP Objectif 3 Wallonie-Bruxelles* », en partenariat avec le Gouvernement wallon, le Gouvernement de la Communauté française et le Collège de la Commission communautaire française de Bruxelles-Capitale, 26 juillet 2000.

Commission européenne, DG Education & Culture, « *Education et formation en Europe : systèmes différents, objectifs partagés pour 2010* », Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2002 – ISBN 92-894-4265-4.

Commission européenne, DG Education & Culture, « *L'apprentissage tout au long de la vie : vers une réalité pour tous* », Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2002 – ISBN 92-894-2026-X.

Commission européenne, « *Mémorandum sur l'éducation et la formation tout au long de la vie* », SEC (2000) 1832, Novembre 2000.

Commission européenne, « *Proposition de décision du Conseil relative à des lignes directrices pour les politiques de l'emploi des Etats membres* », Bruxelles, COM (2003), 8 avril 2003.

Commission européenne, « *Réaliser un espace européen de l'éducation et la formation tout au long de la vie* », COM (2001) 678 final, 21 novembre 2001.

Commission européenne, DG Education & Culture, DG Emploi & Affaires Sociales, « *Un espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie* », Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 2002 – ISBN 92-894-3214-4.

Conseil de l'Union européenne, « *Résolution du Conseil visant à promouvoir le renforcement de la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels* », Bruxelles, 12 novembre 2002.

de BRIER, C. ; LEGRAIN A., « *Etat des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles, 1999-2000* », ICHEC, Février 2001.

V. Répertoire des actions de formation et d'insertion menées à Bruxelles en 2002-2003 avec le soutien du FSE (DOCUP Wallonie-Bruxelles)

AXE 1 : Approche préventive du marché du travail

Mesure 1.1. : **Amélioration de l'identification de la demande et de l'observation du marché du travail**

Mesure 1.2. : **Amélioration de l'aptitude à l'emploi des jeunes**

Mesure 1.3. : **Promotion d'une main-d'œuvre compétente et de l'esprit d'entreprise**

Mesure 1.4. : **Offre d'un nouveau départ**

Axe 1 - Mesure 1 ***Intitulé du projet*** *: Centres de Ressources et de Documentation des métiers industriels*
Agrément : *W1001206* ***Promoteur:*** *Institut de Formation Postscolaire de l'Industrie des Fabrications métalliques (IFPM)*
Boulevard Reyers 80, 1030 Bruxelles ***Tel : 02/706.81.85 – Fax : 02/706.82.04***
Personne de contact : *VERCLEVEN Marie-Hélène – Conseillère alternance et enseignement*
marie-helene.vercleven@ifpm-formation.be

1. DESCRIPTION DU PROJET :

La convention cadre entre les partenaires sociaux de l'industrie technologique, le FOREM et la Région wallonne représentée par son Ministre de l'Emploi et de la Formation et l'accord de collaboration entre l'IFPM-Formation et l'Enseignement fixent la promotion des métiers industriels, la sensibilisation des jeunes à ces métiers et une meilleure connaissance des besoins du marché de l'emploi et de la formation. En 1999, l'IFPM et l'IFMHN ont créé le Centre de Ressources et de Diffusion des métiers techniques et industriels (CRD), avec le soutien du FSE. Des actions de revalorisation des métiers du secteur AGORIA ont été menées. L'objectif est aujourd'hui de poursuivre des actions de promotion des métiers techniques et industriels et des formations qui y conduisent par : l'observatoire des filières de qualifications, la participation à l'identification et la détermination de la quantité des offres de travail qualifié dans les entreprises, la sensibilisation du monde de l'enseignement et de la formation à l'importance d'une culture technologique, le développement et l'exploitation d'outils de communication et de sensibilisation interactifs sur les métiers technologiques, l'animation et la mise à disposition des écoles, opérateurs de formation, entreprises, PMS, FOREM de ces outils novateurs, le renforcement des liens entre secteurs, entreprises, écoles et opérateurs de formation. Ce projet vise un inventaire des filières de qualifications en même temps qu'une étude prospective des besoins actuels du marché de l'emploi. Il favorise la diffusion des résultats, organise des animations auprès de l'enseignement et de la formation. Il soutient l'amélioration des systèmes d'enseignement, d'apprentissage et d'insertion grâce à la mise en place de dispositifs modernes d'information et d'orientation et par le soutien à l'utilisation des TIC dans l'enseignement et la formation.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Observatoire :

Type : Orientation
Prestation : 5000
Nature des prestations :

Depuis plusieurs années, les partenaires sociaux du secteur de l'industrie technologique constatent une intensification des difficultés rencontrées par les entreprises pour recruter du personnel technique qualifié. Des enquêtes et des actions ont été menées à ce sujet par les partenaires sociaux du secteur, en collaboration avec la Ministre wallonne de l'emploi et de la formation. A Bruxelles, des actions de sensibilisation ont également été lancées par le secteur, en collaboration avec Bruxelles Formation. Malheureusement, l'information sur les métiers et l'offre de formation dans le secteur de l'industrie technologique reste trop souvent limitée. A travers ce projet, les pouvoirs publics et les partenaires sociaux du secteur de l'industrie technologique souhaitent contribuer : à une meilleure connaissance du nombre de jeunes inscrits dans les filières sectorielles de qualification et de formation, à sensibiliser et informer les acteurs de l'information et de l'orientation socioprofessionnelle sur l'évolution des métiers des secteurs de l'industrie technologique, à diffuser le plus largement possible les outils didactiques créés sur les métiers.

Description de l'action :

L'observatoire des filières de formation consiste à réaliser une photographie du paysage de l'enseignement technique et professionnel et de la formation professionnelle. L'axe observatoire des filières de formation traite les chiffres de fréquentation des différentes options industrielles dans l'enseignement secondaire technique et professionnel et dans les formations professionnelles pour faire apparaître les tendances : évolution globale et par région du nombre de jeunes inscrits dans les options concernées, évolution de la fréquentation des différentes options, évolution de la fréquentation, portraits régionaux. L'action prévoit un élargissement du champ d'investigation, à travers l'intégration des chiffres de fréquentation d'autres filières de formation (alternance, promotion sociale, formation professionnelle, graduats, université, etc.) et la réalisation d'enquêtes qualitatives.

2.2. Dissémination :

Type : Orientation
Prestation : 3000
Nature des prestations :

Les objectifs poursuivis par cette action sont la valorisation et la promotion des métiers techniques et industriels ; diffusion des conclusions et apports de l'action observatoire des qualifications et des métiers ; modification des stéréotypes sur l'industrie et ses métiers ; sensibilisation du grand public, des opérateurs privés et publics, des

partenaires publics aux réalités en termes de besoins de main d'œuvre qualifiée, de formation, de conditions de travail, etc. ; meilleure connaissance des besoins du marché de l'emploi et de la formation pour les secteurs de l'industrie technologique ; animations. Les entreprises des secteurs de l'industrie technologique rencontrent de réelles difficultés à recruter du personnel qualifié. En diffusant au grand public les travaux de l'observatoire, en collaborant avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement et de la formation et par la promotion le site technop@ss, le CRD tend à changer cette réalité.
Description de l'action :
Les apports originaux de l'Observatoire des filières de formation devront être disséminés auprès des acteurs du monde de l'emploi, de l'industrie, de l'enseignement, de la formation, de l'orientation, ainsi qu'auprès du grand public et du tissu industriel, notamment par des moyens de communication misant sur l'interactivité tel que Technop@ss, créé en 2000-2001, portail des métiers et des formations de l'industrie technologique. En 2002-2003, l'objectif est de donner une dimension supplémentaire au site et ce dans trois directions : médiatisation du site (faire connaître Technop@ss à l'ensemble des acteurs publics et privés et du grand public via des campagnes modernes de communication tels e-marketing, CD-ROM promotionnels, etc.) ; intégration de Technop@ss dans les réseaux wallon et bruxellois d'orientation professionnelle et d'information sur les filières de formation (FOREM, PMS, Cités des Métiers, Espaces Ressources Emploi, Maisons de l'Emploi, Carrefours Formation) ; réalisation d'un jeu en ligne interactif sur la technologie, ciblé sur les jeunes de 12 à 25 ans et destiné à leur faire découvrir les multiples métiers du secteur de l'industrie technologique.

2.3. Planète Industrie :
Type : Orientation
Prestation : 4000
Nature des prestations :
Les diverses actions menées en 2000-2001 par les partenaires sociaux du secteur de l'industrie technologique en vue d'une revalorisation de l'image des métiers techniques ont été évaluées positivement par les partenaires du projet, d'où la décision de poursuivre l'expérience grâce à « Planète industrie ». Les stéréotypes sur l'industrie et ses métiers ont encore la vie dure ; l'action « Planète industrie » se fixe comme objectif de remédier à cette situation et de soutenir le diffusion d'une culture technologique. Ce projet va aussi dans le sens d'un soutien à l'amélioration des systèmes d'enseignement et d'éducation en facilitant l'introduction et l'utilisation des NTIC dans les établissements scolaires et par la mise à disposition d'outils modernes et interactifs d'information de sensibilisation des enfants et du grand public.
Description de l'action :
L'action « Planète industrie » se fixe comme objectifs : revalorisation des métiers techniques et industriels ; sensibilisation du monde de l'enseignement à l'importance d'une culture technologique ; diffusion d'une culture technologique par l'éveil aux sciences et à l'innovation ; ouverture des entreprises du secteur de l'industrie technologique sur l'extérieur ; développement et exploitation d'outils de communication interactifs sur les métiers à composante technologique. L'action se base sur Technop@ss (action 2), Technikids et Entreprise mystérieuse. L'action « Technikids » comprend les axes : sensibilisation des étudiants des sections pédagogiques maternelles et primaires des Hautes Ecoles ; sensibilisation des instituteurs déjà en activité par le biais de collaborations avec les Centres de compétences et les sections « ingénieur industriel » des Hautes Ecoles ; sensibilisation des enseignants du 2ème degré par le biais de collaborations avec les facultés de sciences appliquées des universités francophones. Les moyens suivants sont mis sur pied : conception en commun de matériel pédagogique ; visites d'entreprises du secteur de l'industrie technologique ; parcours ludiques de découverte de la technologie dans les Centres de compétences du secteur ; visites de laboratoires et conception en commun de projets multidisciplinaires à caractère technologique dans le secondaire. L'action « Entreprise mystérieuse », en collaboration avec la « Journée Découverte Entreprises », a fait découvrir, en 2002, sous forme ludique et interactive, environ 20 entreprises wallonnes et 10 entreprises bruxelloises de haute technologie à des classes de 6ème primaire (30 entreprises wallonnes et 20 entreprises bruxelloises en 2003).

2.4. L'industrie en questions :
Type : Orientation
Prestation : 6000
Nature des prestations :
Les objectifs concrets poursuivis au travers de cette action sont les suivants : revaloriser l'image de marque des filières qualifiantes, faire de l'orientation vers les filières de qualification un véritable choix positif, diminuer les abandons et les échecs dus à une mauvaise orientation scolaire, améliorer le niveau de qualification et de réussite dans l'enseignement technique et professionnel, développer les relations écoles/entreprises, doter les centres PMS et les écoles d'outils permettant l'information et favorisant une orientation positive des jeunes après le 1er degré de l'enseignement secondaire. Dans ce sens, cette action soutient l'amélioration des systèmes d'enseignement au regard des évolutions des secteurs de l'industrie technologique, de l'évolution du marché de

l'emploi, des qualifications et au regard des défis à relever dans le cadre de l'enseignement. Cette action, par une amélioration de l'orientation professionnelle des jeunes et des outils d'information aux métiers des secteurs de l'industrie technologique, modernise et accroît l'efficacité des dispositifs actuellement en place. Enfin, ce projet contribue à accroître l'utilisation des nouvelles technologies. L'effet multiplicateur est assuré dans le sens où l'action prévoit une sensibilisation des enseignants et des agents PMS à l'utilisation des outils et dispositifs didactiques développés, qu'ils pourront ensuite utiliser par eux-mêmes.

Description de l'action :

L'accent est mis sur l'information, la sensibilisation et l'orientation des élèves du 1er degré de l'enseignement secondaire à partir de techniques d'animation, d'outils didactiques et de moyens de communication modernes (supports multimédias). Cette action se déroule en partenariat avec les enseignants, les centres PMS, tous réseaux d'enseignement confondus. La principale originalité de ces animations réside dans la place qui est donnée aux connaissances de base du jeune et sur le rôle actif de celui-ci. L'action se décline selon quatre axes : 1) Réalisation de nouveaux outils multimédia d'orientation et d'information scolaire ; 2) Réalisation de guides d'accompagnement pédagogique des outils multimédia d'orientation et d'information scolaire existants ; 3) Sensibilisation des enseignants du 1er degré et des agents PMS aux réalités du monde de l'industrie (conditions de travail, besoins des entreprises, etc.) et du marché de l'emploi en Wallonie et à Bruxelles ; 4) Réalisation d'animations multimédia dans les écoles d'enseignement secondaire de plein exercice possédant un 1er degré (tous réseaux confondus).

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

FOREM, IFMHN, Cellule FSE/CEFA, Communauté Française, Bruxelles Formation, Iris Tech, Centres de compétences.

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 1 - Mesure 2 ***Intitulé du projet :*** *STAGEM* ***Agrément :*** *W1000309* ***Promoteur:*** *Haute Ecole Léonard de Vinci (HELdV)* ***Rue d'Arlon 11, 1050 Bruxelles Tel : 02/549.54.88 – Fax : 02/502.96.36*** ***Personne de contact :*** *MARQUANT Hugo – Directeur adjoint* *inthaps@innet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Projet visant l'insertion sur le marché de l'emploi par le biais de la mise en œuvre d'une dynamique de stages d'insertion professionnelle. Le projet s'inscrit pleinement dans la mesure 1.2. qui consiste en l'amélioration et l'aptitude des jeunes et des travailleurs à l'emploi. L'objectif principal du projet de la HELdV concerne la promotion de l'emploi dans les différentes spécialités de son enseignement : 1. création d'une dynamique d'ancrage dans l'emploi ; 2. création d'un cadre commun de mise en œuvre (pédagogique, administrative et qualifiante) ; 3. meilleure identification des besoins ; 4. réalisation de l'égalité des chances devant l'emploi des hommes et des femmes, des défavorisés et d'autres catégories sociales et humaines plus démunies ; 5. base de données ouverte d'offres d'occupation de stagiaires. Le projet s'adresse à des jeunes diplômés en transition professionnelle, demandeurs d'emploi ou travailleurs (cadre, employé), dont le statut est celui d'un demandeur d'emploi. Le projet se veut essentiellement structurant.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Stage professionnel :

Type : Transition à l'emploi

Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire

Profil stagiaires : Jeunes diplômé(s) confronté(e)s à une 1ère expérience d'emploi

Document délivré : Attestation

Description de l'action :

Il s'agit d'un stage d'insertion professionnelle d'une durée de 3 à 6 mois dans les différents domaines de l'opérateur. La Haute Ecole Léonard de Vinci forme des ingénieurs, des traducteurs, des interprètes, des informaticiens, des instituteurs, des régents, des kinésithérapeutes, des ergothérapeutes, des podologues, des infirmières, des assistants en psychologie, des logopèdes, des audiologistes, des gradués en diététique, en biologie médicale, en chimie et en imagerie médicale. Pendant le stage, les stagiaires sont encadrés en permanence par un accompagnateur pédagogique (stage qualifiant). Les stagiaires, dont le statut correspond à l'AR 230 (ONEM), sont payés par l'employeur.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Au moment de la sélection des stagiaires, une attention particulière est portée sur cette question, en vue d'assurer un pourcentage équitable entre les hommes et les femmes.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Centre de Recherche ECAM, Institut Paul Lambin, Centre de Technologie de l'Enseignement Libre du Brabant, Institut Supérieur d'Enseignement Infirmier, Institut Catholique de Documentation Pédagogique, Ecole Normale Catholique du Brabant Wallon, Institut Parnasse, Marie Haps Fondation, Recherche et Formation en Diététique.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 1 - Mesure 2	***Intitulé du projet*** *: Insertion des jeunes*	***Agrément :*** *W1000355*
	Promoteur: *Inser'action asbl*	
Rue Saint-François 48, 1210 Bruxelles		***Tel : 02/218.58.41 – Fax : 02/219.99.40***
Personne de contact : *GIELE Freddy – Directeur*		*inser.action.asbl@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet s'adresse aux jeunes de plus de 15 ans habitant la commune de Saint-Josse. Dans la pratique, les difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les jeunes fréquentant l'association sont le plus souvent la conséquence d'exclusions visibles comme le décrochage et/ou l'échec scolaire dont l'origine est variée mais qui survient souvent au terme d'une mauvaise orientation, d'une mauvaise maîtrise des acquis de base ou d'une exclusion plus importante. Certains jeunes font le choix de s'orienter vers la formation en alternance qui répond mieux à leurs objectifs professionnels. D'autres choisissent d'effectuer des formations en parallèle de leur activité scolaire comme les formations à l'animation d'enfants. Ce choix est pourtant freiné par trois difficultés majeures : 1) faire le bon choix et savoir où obtenir de l'aide dans la détermination de ce choix, être dans l'impossibilité de supporter le coût d'une orientation de qualité ; 2) être dans les bonnes conditions théoriques et pratiques ; 3) trouver un employeur, ou un lieu de stage. C'est pourquoi le projet est orienté selon 3 axes principaux : 1) l'orientation, l'information sur les formations et professions ; 2) la préformation, la remise à niveau, le soutien scolaire, l'inscription au centre de formation ; 3) la recherche d'emploi et de lieu de stage, en cours ou à l'issue d'une formation. Et, en interconnexion avec ces 3 axes, la création d'un mini-centre multimédia adapté à la problématique. Cinq actions sont entreprises : 1) orientation et détermination, 2) mise à niveau et formation aux méthodes de travail, 3) inscription à des formations spécialisées ou en apprentissage et en alternance, 4) recherche active d'emploi (y compris jobs étudiants et contrat d'apprentissage), de lieu de stage, 5) création d'un espace multimédia avec permanence libre.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Orientation :

Type : Orientation
Niveau : Enseignement Primaire
Profil stagiaires : Jeunes à partir de 15 ans
Document délivré : Reconnaissance
Description de l'action :

La 1ère étape du projet est l'orientation et la détermination individualisée de choix de formation. Les outils sont l'évaluation et le testing, l'information sur l'emploi, la formation. Ces différentes approches sont soutenues par un mini centre multimédia pour l'auto-évaluation, et par la mise à disposition de moyens informatiques performants dont l'accès à Internet. A priori trois modules d'entretien sont nécessaires pour chaque jeune pour déterminer un projet d'action individuel, l'évaluation intervenant tout au long du processus au travers de supervisions bimensuelles. Les jeunes bénéficient de l'accompagnement psychosocial de professionnels de l'orientation scolaire et de l'évaluation. L'information est accessible en continu et en groupe en proposant des heures de permanence libre avec un accès gratuit et accompagné au matériel informatique et à la documentation. Par ailleurs, l'asbl accompagne les jeunes auprès d'organismes de référence.

2.2. Préformation :

Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement Primaire
Profil stagiaires : Jeunes à partir de 15 ans
Document délivré : Reconnaissance
Description de l'action :

Au vu de l'important taux d'échec des jeunes dans l'enseignement en alternance et de l'augmentation des exigences de ce type de formation, une évaluation des aptitudes scolaires, une remise à niveau ou une préformation, ainsi qu'un soutien scolaire en cours de formation semblent indispensables. Pour répondre à ce constat, Inser'action propose des mini-formations et remises à niveau et des stages de remotivation et méthode de travail, organisés en partenariat avec le service « Amplitude » de l'école call International. Inser'action organise également un soutien scolaire en cours de formation avec l'aide d'un animateur et de logiciels d'auto-formation. Cette étape doit en principe permettre d'aboutir à l'inscription à un centre de formation en alternance ou à l'animation.

2.3. Inscription :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire supérieur

Profil stagiaires : Jeunes soumis à l'obligation scolaire et jeunes demandeurs d'emploi (- de 25 ans)
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Accompagnement des jeunes lors de l'inscription auprès des centres de formation professionnelle (CEFA, EFPME) ou de formations à l'animation. Grâce à la permanence sociale jeunes, l'asbl bénéficie d'une connaissance non négligeable du milieu scolaire bruxellois et d'un important réseau de personnes et institutions ou associations ressources. L'opportunité de ce type d'actions se vérifie par les impacts positifs qu'elles ont sur l'environnement immédiat des jeunes en termes non seulement d'épanouissement personnel mais également d'effet d'imprégnation et d'intérêt suscité auprès d'autres jeunes. Inser'action souhaite s'adresser non seulement à des jeunes soumis à l'obligation scolaire (15 à 18 ans) mais aussi à des jeunes de 18 ans et plus, demandeurs d'emploi peu qualifiés et n'étant la plupart du temps en possession d'aucun diplôme de l'enseignement secondaire .

2.4. Emploi :
Type : Transition à l'emploi
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Jeunes à partir de 15 ans
Document délivré : Reconnaissance
Description de l'action :
A l'issue et en cours de formation, l'asbl propose, en collaboration avec le service accueil de la Mission Locale de Saint-Josse, une cellule de recherche d'emploi, de lieu de stage et de job étudiant.

2.5. Centre multimédia :
Type : Orientation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Jeunes à partir de 15 ans
Document délivré : Reconnaissance
Description de l'action :
Parallèlement aux 4 actions décrites, création d'un mini centre multimédia ouvert 2x2h/semaine avec documentation, 5 ordinateurs, connexion Internet, logiciels d'auto formation et d'auto évaluation.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Le public concerné par le projet est particulièrement fragilisé. Un état des lieux de la population de Saint-Josse réalisé en 2000 par la Mission Locale a en effet permis de poser divers constats. Elle révèle notamment que les jeunes et les étrangers représentent une part importante des demandeurs d'emploi dans la commune puisque 6 demandeurs d'emploi sur 10 sont des étrangers et 2 demandeurs d'emploi sur 10 ont moins de 25 ans. Jusqu'à présent, peu de filles sont concernées par le projet, mais l'asbl souhaite élargir ces possibilités de formations spécialisées aux jeunes filles ; un groupe d'animation filles s'est ainsi crée récemment dans l'association.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Mission Locale de Saint-Josse, Call International.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 1 - Mesure 2	***Intitulé du projet*** *: Création d'une cellule d'informatique — nouvelles technologies à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles*
Agrément : *W1000614a*	***Promoteur:*** *asbl Bruxelles-Enseignement*
Boulevard Anspach 6, 1000 Bruxelles	***Tel : 02/ – Fax : 02/02 279 39 88***
Personne de contact : *VERMEIR Mia – Trésorière*	*mia.vermeir@brunette.brucity.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Les nouvelles technologies modifient notre rapport au monde. La formation artistique ne peut suivre l'accélération prodigieuse de ces nouvelles technologies à laquelle on assiste depuis quelques années. Le danger est de ne pouvoir que répéter ce qu'une équipe de programmateur a un jour prévu. Il est donc nécessaire de créer une cellule en nouvelles technologies et multimédia à l'Académie de Bruxelles, afin de mettre en place des formations pointues dans ce domaine. La volonté de l'opérateur est de créer cette cellule et d'en assurer la viabilité afin de compléter la formation des étudiants dans les domaines de l'infographie, du multimédia et de la vidéo. L'acquisition d'un matériel performant permettrait une approche multidisciplinaire alliant arts plastiques, arts graphiques, créations vidéo et sonore.

Objectifs

1. Poursuivre la formation infographique de base des étudiants, quelle que soit leur finalité (peinture, sculpture, gravure, art environnemental...) Le marché de l'emploi et l'évolution des techniques artistiques imposent cette poursuite.
2. Développer l'approche multidisciplinaire par l'introduction du multimédia, intégrant les apports des différentes disciplines artistiques (sont visées les formations qualifiantes des étudiants du 2e cycle).

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. : Infographie (multimédia)1 (année académique 2002/2003) :

Type : perfectionnement, spécialisation.

Niveau les stagiaires sont titulaires d'un diplôme de candidat.

Profil stagiaires : la formation est accessible à tous les étudiants de plein exercice régulièrement inscrit à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles et ayant dans leur cursus le cours de multimédia, vidéo, son quelle que soit sa formation de base antérieure.

Document délivré : aucun. Evaluation continue de chaque étudiant, dont il est tenu compte lors des délibérations pour le diplôme officiel.

Description de l'action : tous les étudiants du 2ème cycle (3ème et 4ème année) suivant le cours de « multimédia, vidéo, son » se perfectionnent dans la maîtrise des différents logiciels utilisés dans le domaine, ils réalisent des travaux pratiques dans le multimédia (création de site Internet, création d'animations + travaux à la caméra).

2.2. : Infographie (multimédia)2 (année académique 2003/2004) :

Type : perfectionnement, spécialisation.

Niveau les stagiaires sont titulaires d'un diplôme de candidat.

Profil stagiaires : étudiants.

Document délivré : aucun. Évaluation continue de chaque étudiant, dont il est tenu compte lors des délibérations pour le diplôme officiel.

Description de l'action : tous les étudiants du 2ème cycle (3ème et 4ème année) suivant le cours de « multimédia, vidéo, son » se perfectionnent dans la maîtrise des différents logiciels utilisés dans le domaine, ils réalisent des travaux pratiques dans le multimédia (création de site Internet, création d'animations + travaux à la caméra).

2.3. : Vidéographie (équipes techniques) (année académique 2002/2003) :

Type : initiation et perfectionnement.

Niveau supérieur.

Profil stagiaires : étudiants.

Document délivré : mention des formations dans le supplément au diplôme.

Description de l'action : Les plasticiens se sont emparés de la vidéo comme de leurs pinceaux : en solitaire. Le cinéma a, quant à lui, développé une logique de travail collectif, où chacun se spécialise dans une tâche précise. Cette spécialisation a créé une technicité que, souvent, le plasticien ne connaît pas. Les stages organisés ici doivent permettre aux vidéastes plasticiens de s'initier à cette technicité afin de pouvoir concevoir et mener à bien des projets en collaboration avec une équipe technique. Pris sous l'angle technique du cinéma, il s'agit d'une initiation. Mais pris sous l'angle vidéo, il s'agit d'un perfectionnement.

Est organisée pour l'année académique 2002/2003 une formation en prise de son.

2.4. : Vidéographie (équipes techniques) (année académique 2003/2004) :
Type : initiation et perfectionnement.
Niveau supérieur
Profil stagiaires : étudiants
Document délivré : mention des formations dans le supplément au diplôme.
Description de l'action : les plasticiens se sont emparés de la vidéo comme de leurs pinceaux : en solitaire. Le cinéma a, quant à lui, développé une logique de travail collectif, où chacun se spécialise dans une tâche précise. Cette spécialisation a créé une technicité que, souvent, le plasticien ne connaît pas. Les stages organisés ici doivent permettre aux vidéastes plasticiens de s'initier à cette technicité afin de pouvoir concevoir et mener à bien des projets en collaboration avec une équipe technique. Pris sous l'angle technique du cinéma, il s'agit d'une initiation. Mais pris sous l'angle vidéo, il s'agit d'un perfectionnement.
Sont prévus:

- montage son et mixage
- cadrage, caméra et opérateur photo
- montage image
- production et finalisation

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Les formations 2.1 et 2.2 sont accessibles à tous les étudiants de plein exercice régulièrement inscrit à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles et ayant dans leur cursus le cours de multimédia, vidéo, son quelle que soit leur formation de base antérieure. Les formations 2.3 et 2.4 sont accessibles à tous les étudiants de plein exercice inscrit à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles dans l'option art environnemental.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Gouvernement de la Communauté Française — Enseignement supérieur (universitaire et non-universitaire), Communauté française — Enseignement supérieur (universitaire et non-universitaire), Ville de Bruxelles — Instruction publique.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 1 - Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *Formation active et Jeunesse*
Agrément : *W1000758*	***Promoteur:*** *Bruxelles Formation (IBFFP)*
Rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles	***Tel : 02/371.73.00 – Fax : 02/371.75.73***
Personne de contact : *PEFFER Michel – Directeur Général*	*m.peffer@bruxellesformation.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet « Formation active et Jeunesse » consiste à développer au sein de Bruxelles Formation : une action d'orientation de jeunes demandeurs d'emploi fragilisés par le biais de méthodes actives dans un environnement techniquement adapté ; des formations spécialisées qui mettent l'accent sur les nouvelles technologies dans les secteurs de l'électricité et du métal, du matériel roulant et de la construction, et dans des conditions d'apprentissage proches du monde de l'entreprise ; une formation en alternance, dans le secteur de la construction pour de jeunes adultes.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation en alternance :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Jeunes demandeurs d'emploi (18-25 ans)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation en alternance dans un secteur à déterminer. Le système d'alternance est celui prévu par l'accord de coopération. Il s'agit donc d'un public de 18 à 25 ans, demandeur d'emploi. Le contrat d'alternance est conclu sur base de l'AR 495 ou du RAC. La durée de formation est d'au moins 180 jours francs et comporte au moins ½ temps de formation théorique et générale.

2.2. Construction pour jeunes DE :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Jeunes demandeurs d'emploi (18-25 ans)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'objectif général de l'action consiste à assurer la formation qualifiante de jeunes DE en vue de leur intégration dans le marché du travail du secteur de la construction. Le projet est construit sur l'organisation de formations diverses couvrant les métiers de base du secteur, à savoir : maçon, coffreur-ferrailleur, couvreur-zingueur, plafonneur-cimentier, peintre-tapissier, plombier-zingueur, monteur en chauffage central, monteur en électricité du bâtiment et rénovation finition. Les différentes formations proposées se subdivisent pour la plupart en plusieurs modules. Suivant les besoins de chaque stagiaire, une formation individualisée est dispensée, avec une période de stage en entreprise d'une durée de 4 semaines. Une visite de l'instructeur en cours de stage est prévue ainsi qu'une évaluation par l'employeur. Le type de fonction accessible au terme de la formation proposée sera de niveau ouvrier spécialisé du métier choisi par le stagiaire.

2.3. Electricité-Métal pour jeunes :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Jeunes demandeurs d'emploi (18-25 ans)
Document délivré : Certification
Description de l'action :
L'objectif général du projet consiste à assurer la formation qualifiante de jeunes DE en vue de leur intégration dans le marché du travail du secteur Électricité-Métal. Le projet s'appuie sur l'organisation de 4 formations préparant aux métiers de soudeurs, de tourneurs, de tuyauteurs ou d'installateurs de nouvelles technologies du bâtiment. Une période de stage achève les formations par une réelle mise en situation professionnelle d'une durée de quatre semaines. Une visite de l'instructeur en cours de stage est prévue ainsi qu'une évaluation par l'employeur. Le type de fonction professionnelle accessible au terme de la formation du DE sera ouvrier en atelier ou sur chantier dans le métier choisi.

2.4. Matériel roulant pour jeunes DE :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Jeunes demandeurs d'emploi (18-25 ans)

Document délivré : Certification
Description de l'action :
L'objectif général de ce projet consiste à assurer la formation qualifiante de jeunes DE en vue de leur intégration dans le marché du travail du secteur du matériel roulant. L'action prévoit l'organisation de formation préparant d'une part, aux différents métiers de chauffeurs (taxis, chauffeurs-livreurs, autobus ou poids lourds) et, d'autre part, aux métiers liés à l'entretien et la réparation du matériel roulant (mécanicien automobile, carrossier et peintre en carrosserie). Au terme de la formation, le candidat ayant suivi une des formations de chauffeur obtiendra les certificats ou permis de conduire nécessaires à son entrée dans le circuit professionnel ou, pour les formations ayant trait à la réparation ou à l'entretien du matériel roulant, un niveau d'ouvrier.

2.5. Orientation jeunes DE :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Jeunes demandeurs d'emploi (18-25 ans)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les objectifs de l'action sont : 1) Faire le point avec les DE fragilisés sur leurs compétences scolaires et professionnelles directement exploitables sur le marché de l'emploi, ainsi que sur leurs possibilités d'acquérir, de développer et/ou de maintenir des compétences professionnelles ; 2) Développer avec ces DE les moyens personnels nécessaires à la mise en œuvre de leur projet professionnel ou formationnel par le biais de méthodes actives dans un environnement techniquement adapté. La formation en tant que telle est composée de stages d'orientation soit tertiaire (secrétariat, bureautique, accueil et vente, gestion des stocks) soit secondaire (bâtiment et métal) visant à permettre aux DE d'essayer concrètement un ou plusieurs métiers avant de fixer la suite de leur parcours en fonction de leurs intérêts et aptitudes individuels.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Pas de remarque particulière. L'action est ouverte à tous.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Fonds Social des Transports (FST), Fonds Social Autobus-Autocars , Fonds Social des Taxis.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W1156 « Evolution et Innovation » - Axe 1, Mesure 3
Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » – Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1184 « Fonds sectoriels et formation » - Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1185 « Intégration des personnes discriminées » - Axe 2, Mesure 2
Projet W1009 « Modernité pour l'efficacité » - Axe 3, Mesure 1
Projet W1160 « Formation de formateurs » - Axe 3, Mesure 2
Projet W1161 « Accueil et Soutien » - Axe 3, Mesure 3
Projet W1188 « Intégration et Insertion » - Axe 4, Mesure1

Axe 1 - Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *RAP-HORECA*
Agrément : *W1000813*	***Promoteur:*** *SIREAS*
Rue de la Croix 22, 1050 Bruxelles	***Tel : 02/649.99.58 – Fax : 02/646.43.24***
Personne de contact : *SBOLGI Mauro – Administrateur délégué*	*sireas@brutele.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

RAP-HORECA – Rue de la Victoire, 34 – 1060 Bruxelles : Le projet RAP-HORECA (Remobilisation et Activation Professionnelle Horeca) vise le renforcement de l'insertion sociale et professionnelle par une formation en alternance dans le secteur de l'Horeca. La formation théorique et pratique est dispensée dans le restaurant didactique du centre. Le dispositif s'adresse à des jeunes filles entre 16 et 25 ans, issues de l'immigration, victimes de nombreux échecs scolaires, connaissant des difficultés familiales (notamment famille mono-parentale), sociales, comportementales, etc. Il vise la réorientation, la re-socialisation, la remotivation, l'acquisition de compétences professionnelles, la recherche d'emploi et la mise à l'emploi. En outre les actions d'éducation permanente permettent d'autonomiser les personnes, de les rendre actrices de changement dans leur cadre familial et socio-politique, et de les sensibiliser à la culture en général.

RAP-HORECA – Rue des Etangs Noirs, 85 – 1080 Bruxelles : Le projet RAP-HORECA (Remobilisation et Activation Professionnelle Horeca) propose à des demandeurs d'emploi peu qualifiés (cumulant nombre de handicaps sociaux, culturels et économiques) un dispositif global d'insertion socioprofessionnelle centré sur la personne dans les domaines de la mécanique, de l'électricité, de la rénovation de bâtiments et de la menuiserie. Il a pour objectifs la réorientation, la socialisation, l'aide sociale et administrative, la remotivation, l'acquisition de compétences professionnelles, la recherche d'emploi et la mise à l'emploi. La formation organisée en modules est adaptée à un public de personnes en rupture sociale ou en échec scolaire, personnes en demande de régularisation, d'origine ou de nationalité étrangère, primo-arrivants, personnes sous tutelle du Ministère de la Justice, bénéficiaires de l'aide sociale, etc. Les centres de formations implantés dans des quartiers défavorisés à Bruxelles ont un effet de dynamisation sur le plan local. Au travers de la formation professionnelle, les actions d'éducation permanente permettent d'autonomiser les personnes, de les rendre actrices de changement dans leur cadre familial, et de les sensibiliser à la culture. Les actions de formation ont également des effets de renforcement de la cohésion sociale en réinsérant dans les tissus sociaux et économiques des personnes marginalisées (notamment les détenus et ex-détenus) et en favorisant l'intégration des migrants au sein de la société.

RAP-HORECA – Boulevard de l'Abattoir, 37 – 1000 Bruxelles : Idem RAP-HORECA – Rue des Etangs Noirs, dans les domaines du secrétariat.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation en HORECA :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Préformation modulaire en HORECA visant les profils professionnels de commis de salle (module 1 : accueil du client, module 2 : techniques du service en salle, module 3 : initiation aux techniques banquet et œnologie) et de commis de cuisine (module 1 : manipulation des produits de base, module 2 : plat de collectivité, module 3 : initiation à la cuisine classique). La formation professionnelle est basée sur la pratique en restaurant didactique (24h/semaine) et sur la théorie (12h/semaine). Les cours théoriques portent sur : technologie salle et cuisine, hygiène et sécurité professionnelle, diététique, théorie des métiers (cuisine et salle), remise à niveau en français et mathématiques. Au terme de leur formation, les stagiaires effectuent un stage d'un mois dans la restauration. L'équipe sociale assure le suivi des stagiaires tant sur le plan social que sur celui de la recherche emploi.

2.2. Formation en mécanique :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Le Centre de formation des Etangs Noirs propose des préformations professionnelles en mécanique, menuiserie, rénovation bâtiment et électricité assorties d'un accompagnement social individualisé le centre ne procède à aucune sélection à l'entrée en formation (si ce n'est la motivation) car il s'adresse volontairement à un public marqué par la précarité (infra-qualifié, bénéficiaire de l'aide sociale, sans revenu, issu de l'immigration, sous

tutelle du Ministère de la Justice, primo-arrivant, etc.). Les cours se donnent à raison de 36h/semaine, dont 24h de formation technique (théorie et pratique) spécifique à chaque section. Des cours de remise à niveau en français et en mathématiques (4h/semaine) sont également organisés, ainsi qu'un cours d'Immersion Sociale et Professionnelle (4h/semaine) et 4h d'activités culturelles et sportives. Au sien de chaque section, 3 modules de formation sont proposés visant différentes compétences. Un stage d'un mois en entreprise est prévu à la fin des 3 modules de formation. Par ailleurs, une aide active à la recherche d'emploi est également proposée aux stagiaires en fin de formation. La formation en mécanique vise le profil d'aide-mécanicien en 3 modules : la motorisation, l'entretien et la réparation des freins, les circuits électriques et la carrosserie.

2.3. Formation en électricité :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Voir description action 2.2. La formation en électricité a pour objectif le profil d'aide-électricien en 3 modules : basse tension, tension domestique et électromécanique.

2.4. Formation en menuiserie :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Voir description action 2.2. La formation en menuiserie est orientée vers le profil d'aide-menuisier en 3 modules : techniques d'assemblage, techniques de façonnage et ébénisterie, montage et pose de pièces de menuiserie.

2.5. Formation en rénovation de bâtiment :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Voir description action 2.2. La formation en rénovation bâtiment vise le profil de manœuvre du bâtiment en 3 modules : 1) maçonner, cimenter et plafonner, 2) carrelage, dallage et pose de cloisons, 3) peintures et pose de revêtements.

2.6. Formation secrétariat :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation professionnelle qualifiante en « accueil secrétariat et travaux de bureau » pour des femmes de 18 à 30 ans peu qualifiées et marginalisées sur le marché de l'emploi. Trois modules sont proposés et visent les profils professionnels d'employée dans un poste d'accueil informatisé (septembre-décembre), d'employée dans un service de comptabilité (janvier-mars) et d'employée dans un service commercial (avril-juin). Programme : Cours généraux, y compris les cours de remise à niveau en français et en néerlandais (12h/semaine), cours techniques et de pratiques professionnelles (24h/semaine), des cours d'insertion socioculturelle (ouvertures socioculturelles et actions diverses d'éducation permanente) et des cours d'insertion socioprofessionnelle. Ce programme est basé sur une pédagogie personnalisée et participative. Des ateliers (valorisants) d'application sont organisés : 1) atelier communication (au travers de l'outil « théâtre »), 2) atelier d'écriture (écrire au travers de l'expression de soi), 3) atelier Internet (création d'un site personnel « Moi je »). Deux jours d'observation dans une entreprise sont prévus à la fin de chaque module, afin que les stagiaires cernent mieux le profil professionnel du module, ainsi qu'un stage en entreprise d'un mois dans le secteur professionnel choisi en fin de formation. Ensuite, un accompagnement à la recherche d'emploi est assuré pendant 6 mois par un agent d'insertion.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Le centre s'est spécialisé dans l'accueil des jeunes femmes et des travailleurs immigrés qui subissent des discriminations fréquentes et vise à leur donner une qualification et des compétences en vue d'une meilleure insertion socioprofessionnelle et des chances de réussite optimales. A cet effet, le dispositif a été adapté afin de surmonter les difficultés qu'elles rencontrent dans leur milieu familial et culturel.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Bruxelles Formation (IBFFP), ORBEM (dont les antennes), INASTI SODEXHO, Hôtel van Belle, Saveur et Délicatesse, Hôtel delta, Résidence Birmingham, Tulip In Center Bld, Bristol Stéphanie, Joly Hôtel, Tivoli, Maison de Quartier Chambery, Seniorie Stéphanie, Le Saint Amour, Le Barino, AMIS, Missions locales, CPAS, APRES, Centre BONNEVIE, « Simplement une école » asbl, Ecoles de promotion sociale, CEFA, Ateliers Marolliens, Boulot asbl, CENFORGIL, établissements scolaires, Promotion de l'emploi dans l'Ouest de Bruxelles, Maison de Justice, Maisons d'accueil et centres d'hébergement (Transit, Ariane, Home Bauduin, l'Ilôt, etc.), Transit-Toit, Bourse du logement, Ministère de la RBC, SIEP, FAC, APAJ, Infor Etrangers, EXIL, Les petits Riens, Services d'Aide sociale aux justiciables de la RBC, Sociétés d'Intérim, Plannings familiaux, Services juridiques, MRAX, Promosanté, Bruxelles Laïque, Service Jeunesse de Bruxelles Ville, Les Corsaires, Puzzle, Carrefour Formation, ONEM .

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 1 - Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *Développement de l'enseignement en alternance*
Agrément : *W1000868*	***Promoteur:*** *Cellule FSE/CEFA*
Cité administrative, Bld Pachéco 19, 1010 Bruxelles	***Tel : 02/210.58.48 – Fax : 02/210.58.41***
Personne de contact : *VAN RIET Marc – DGA Enseignement Obligatoire*	*sky35641@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Grâce au développement quantitatif et qualitatif de l'enseignement en alternance, le projet consiste à former une main d'œuvre compétente, à accroître les capacités d'adaptation des jeunes tout en leur assurant une formation humaniste de telle sorte qu'ils puissent prendre une place active dans la vie économique et sociale. Le projet veut promouvoir l'égalité des chances par l'ambition d'arriver réellement à ce que les jeunes en formation en alternance atteignent, au minimum, les mêmes niveaux de qualification que ceux de l'enseignement secondaire de qualification de plein exercice et qu'ils obtiennent les mêmes certifications. Les partenaires du projet sont les Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA), les centres psycho-médico-sociaux concernés et des secteurs professionnels.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Accompagnateurs :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Engagement de personnel supplémentaire
Document délivré : Certification
Description de l'action :
En raison du manque d'acquis scolaire et du peu d'employabilité des jeunes inscrits dans les CEFA, la Communauté française veut engager du personnel d'encadrement complémentaire afin de développer et de renforcer des actions ayant pour objectif d'éduquer et d'insérer socio-professionnellement ces jeunes. Les missions de ce personnel d'encadrement consistent en des actions d'orientation et de conseil, de préformation et de mise à niveau des connaissances, de mise sur pied de formation en alternance dont le besoin se fait sentir sur le marché de l'emploi et qui conduisent à des qualifications débouchant sur un emploi, d'établissement de contacts et de contrats avec les entreprises et, de suivi des jeunes en entreprise.

2.2. Jeunconform :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Jeunes de l'enseignement de plein exercice et de la formation en alternance.
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Fourniture de matériel de sécurité aux élèves des sections de la construction de l'enseignement de plein exercice et de la formation en alternance, soit environ 1500 jeunes, et formation à la conduite d'engins de chantier d'élèves des sections de la construction de l'enseignement de plein exercice et de la formation en alternance, soit environ pour 80 jeunes.

2.3. Renforcement PMS :

Type : Orientation
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Engagement de personnel supplémentaire
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Les assistants sociaux engagés de manière supplémentaire sont chargés de mener des actions en vue de développer un programme de maturation personnelle et vocationnelle en vue de préparer des jeunes (prioritairement en âge d'obligation scolaire) inscrits dans les CEFA à une insertion sociale et professionnelle. Les jeunes sont assurés de bénéficier d'une guidance personnalisée tout au long de leur parcours de formation.

2.4. Développement Alternance :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Engagement de personnel supplémentaire
Document délivré : Certification

Description de l'action :
Le projet consiste à accueillir plus de jeunes au niveau du 3ème degré de l'enseignement secondaire technique et professionnel en alternance. L'objectif est de former une main d'œuvre compétente et adaptable à l'évolution de l'emploi et des qualifications en veillant à ce que les référentiels de formation soient validés par la commission communautaire des professions et des qualifications (CCPQ). Un « espace alternance » sera mis à disposition de l'ensemble des acteurs de l'alternance.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

La situation d'insertion en entreprise des jeunes filles est de fait moins favorable que celle des garçons. En partenariat avec les secteurs professionnels, il faut tendre à une amélioration de la situation et à une égalité des chances entre garçons et filles. A noter que la conduite d'engins de chantier n'est pas très adaptée actuellement aux jeunes filles et donc, ce secteur d'activité est particulièrement délaissé par elles. Un effort tout particulier de sensibilisation de ce public fille est donc à réaliser.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Fonds de formation de la construction (FFC), Direction Générale de l'enseignement obligatoire de la Communauté française (DGEO), Centres d'éducation et de formation en alternance bruxellois.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W1046 « Formaform 3 » - Axe 3, Mesure 2

Axe 1 - Mesure 2	***Intitulé du projet*** *: Epreuves sectorielles*	***Agrément :*** *W1001101*

Promoteur: *asbl Emploi et Formation des Groupes à Risque – Ouvriers IFME*
Boulevard Reyers 80, 1030 Bruxelles ***Tel : 02/706.81.86 – Fax : 02/706.82.04***
Personne de contact : *VERCLEVEN Marie-Hélène – Conseillère*
marie-helene.vercleven@ifpm-formation.be

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'accord de collaboration entre l'Institut de formation postscolaire de l'industrie des fabrications métalliques (IFPM) et l'Enseignement conclu avec le Ministre de l'Enseignement secondaire et les réseaux d'enseignement prévoit l'organisation d'épreuves sectorielles. En 2000-2001, les épreuves sectorielles concernaient uniquement l'enseignement ; les partenaires du Comité d'accompagnement (réseaux, IFPM, Ministre, partenaires sociaux) ont pris la décision d'organiser des épreuves supplémentaires et d'augmenter le nombre de participants. L'IFPM souhaite dès lors ouvrir les épreuves sectorielles aux jeunes en formation FOREM et Bruxelles Formation et/ou en alternance. Le projet vise, grâce au partenariat avec les centres de compétences, à organiser des formations finalisées par un agrément sectoriel en soudure, usinage, électricité industrielle et TIC. Il prévoit l'organisation de modules de formation supplémentaires pour une meilleure préparation des candidats au Mondial des métiers. Les actions développées dans le cadre de ce projet contribuent à l'insertion professionnelle des jeunes car elles visent, par des formations complémentaires, à adapter au mieux leurs compétences. Ces épreuves amplifient les liens entre les écoles, les centres de compétences et les entreprises et valorisent les métiers techniques par des actions de communications spécifiques. Le label sectoriel qui est donné après chaque épreuve réussie permet ainsi aux jeunes de mieux se positionner sur le marché du travail. Ce projet vise également à répondre aux besoins actuels et prévisibles du marché de l'emploi en aidant chaque jeune à acquérir les qualifications attendues. Les épreuves sectorielles visées dans ce projet appartiennent au groupe des métiers qui connaissent de réelles pénuries de main d'œuvre qualifiée. (cfr. étude des fonctions critiques).

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Etincelle d'or :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Jeunes de moins de 25 ans, élèves de l'enseignement technique et professionnel
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Le contenu de la formation soudure et de l'épreuve, appelée « Etincelle d'Or », est défini en concordance avec les travaux de la CCPQ et plus particulièrement avec le profil de formation métallier soudeur. La formation, d'une durée de 80h, se déroule dans les centres de compétences ou centres sectoriels. Le public cible, sélectionné sur base d'une pré-épreuve, est composé des jeunes de moins de 25 ans de 6ème et 7ème année de l'enseignement technique et professionnel tant de plein exercice qu'en alternance, des jeunes en transition professionnelle ou en Plan de Formation Insertion. Le jeune sélectionné pour représenter la Belgique au Mondial des métiers bénéficie d'une formation supplémentaire de 4 semaines. Détail de la mise en œuvre : 1) Mise en place d'un groupe d'industriels chargés d'étudier les compétences à mettre en œuvre dans l'épreuve d'agrément sectorielle; 2) Elaboration et approbation des programmes auprès du Comité d'industriels ; 3) Présentation des programmes au Comité d'accompagnement IFPM – Enseignement ; 4) Appel à candidatures pour les inscriptions et épreuves de sélection des candidats; 5) Déroulement de la formation et passation de l'épreuve ; 6) Organisation de modules d'une formation complémentaire pour le Mondial des Métiers.

2.2. Mécatrophy :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Jeunes de moins de 25 ans, élèves de l'enseignement technique et professionnel
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Le contenu de la formation et de l'épreuve, appelée « Mécatrophy », est défini en concordance avec les travaux de la CCPQ et plus particulièrement avec le profil de formation technicien/technicienne usinage. Cette formation, d'une durée de 50h, se déroule ainsi que l'épreuve sectorielle au centre de compétences Technifutur à Liège. Le public cible est identique à celui de l'action 2.1. Les deux jeunes sélectionnés (fraiseur et tourneur) pour représenter la Belgique au Mondial des Métiers reçoivent une formation complémentaire de 4 semaines. La mise en œuvre est similaire à celle de l'action 2.1.

2.3. Electrophy :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Jeunes de moins de 25 ans, élèves de l'enseignement technique et professionnel
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Le contenu de la formation et de l'épreuve, appelée « Electrophy », est défini en concordance avec les travaux de la CCPQ et plus particulièrement avec le profil de formation électricien-automaticien. La formation, d'une durée de 50h, se déroule, ainsi que l'épreuve, au Centre de compétence CEMI (Centre d'Excellence en Maintenance Industrielle). Le public cible est identique à celui de l'action 2.1. Le jeune sélectionné pour représenter la Belgique au Mondial des Métiers bénéficie d'une action de formation complémentaire de 4 semaines. La mise en œuvre est similaire à celle de l'action 2.1. A la fin des formations, une action de diffusion (via un DVD) est prévue dans le but non seulement d'encourager les jeunes mais également de participer activement à la revalorisation des métiers techniques et professionnels.

2.4. InformaTICtrophy :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Jeunes de moins de 25 ans, élèves de l'enseignement technique et professionnel
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Le contenu de la formation et de l'épreuve, appelée « InformaTICtrophy », est défini en concordance avec les travaux de la CCPQ et plus particulièrement avec le profil de formation technicien(ne) en informatique. La formation, d'une durée de 50h, se déroule, ainsi que l'épreuve, au Centre de compétence Technofutur 3 à Charleroi. Le public cible est identique à celui de l'action 2.1. La mise en œuvre est similaire à celle de l'action 2.1.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Le principe de l'égalité des chances est respecté dans le sens où ni le sexe, ni l'origine, ni la nationalité, ni l'opérateur de formation ne constitue le moindre critère de sélection.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Centre d'Excellence en Maintenance Industrielle (CEMI asbl), FOREM, Région wallonne Formation professionnelle, IRIS TECH, TECHNIFUTUR, Technofutur 3, IFMHN, Communauté Française, Bruxelles Formation, CPS Anderlecht, Technicité.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 :
/

Axe 1 - Mesure 2 ***Intitulé du projet :*** *Dispositif Alternance Intégrée*
Agrément : *W1001219* ***Promoteur:*** *IFPME*
Direction Territoriale de Bruxelles - Rue de Stalle 292bis , 1180 Bruxelles
Tel : 02/370.60.47 – Fax : 02/370.60.50
Personne de contact : *EMMANUELIDIS Raphaël – Conseiller en formation* *R.Emmanuelidis@dtb.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet « Dispositif Alternance Intégrée » a pour objectif de promouvoir la formation en alternance en accompagnant l'apprenant tout au long de sa formation dans le réseau IFPME en vue de le préparer à une meilleure insertion socioprofessionnelle. Les missions d'encadrement des délégués à la tutelle et de coordination du conseiller en alternance font de ces acteurs IFPME de véritables interfaces entre d'une part, le jeune et les deux pôles de l'alternance – le Centre de formation et l'Entreprise – , et d'autre part, entre le jeune et le réseau IFPME et les réseaux externes de formation professionnelle et d'insertion socioprofessionnelle. Par ailleurs, l'accompagnateur pédagogique a une incidence positive sur l'ensemble du parcours formatif de l'apprenant par les réponses personnalisées et concrètes apportées aux problèmes extérieurs à la formation. L'objectif est de réduire substantiellement le nombre de jeunes qui rejettent prématurément le dispositif de formation en alternance. L'accompagnateur psycho-éducatif sera l'interface privilégié entre le jeune et les organismes sociaux.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1.Délégués à la Tutelle :

Type : Transition à l'emploi
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Apprentis, stagiaires (demandeurs d'emploi)
Document délivré : Certification
Description de l'action :

En vertu de l'Arrêté du Collège de la COCOF fixant les conditions d'agrément du délégué à la tutelle (DT) dans la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises, les délégués à la tutelle de Bruxelles s'inscrivent dans le cadre d'une coordination relevant de la direction territoriale de Bruxelles. Les 10 délégués, accompagnés de leurs 9 assistants, effectuent les actions suivantes : 1) intermédiaire dans la conclusion des contrats d'apprentissage et des conventions de stage ; 2) contrôle administratif des unités de formation conclues par son intermédiaire ; 3) guidance sociale et morale des apprenants dont il assume la tutelle ; 4) médiateur dans les litiges entre patron formateur et apprenant ; 5) promotion des secteurs dont il assume la tutelle. Conformément au défini des missions du DT, ce dernier, en fonction de ses disponibilités et des nécessités du terrain, développe les initiatives permettant de valoriser les formations dispensées par l'Espace Formation PME – INFAC-INFOBO – Grand Ecole des Indépendants et des PME de la région bruxelloise dans les secteurs qu'il supervise (notamment prospection, séances d'information, accueil).

2.2.Conseiller en alternance :

Type : Transition à l'emploi
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Apprentis, stagiaires (demandeurs d'emploi)
Document délivré : Certification
Description de l'action :

Les missions du Conseiller en alternance ne se limitent pas à une simple coordination administrative des activités des délégués à la tutelle : il participe activement, en collaboration avec les DT, au développement du réseau de formation en alternance dans le secteur des PME et des TPE et avec les organes du parcours d'insertion. 1) Missions qualitatives : coordination des agréments de contrats d'apprentissage ; analyse et suivi des ruptures de contrat ou convention ; gestion des recours contre les décisions prises dans les services ; analyse de la qualité de la formation en entreprise ; intervention dans les conciliations patron – apprenti/stagiaire ; amélioration des liens avec les organes du parcours d'insertion; contacts avec les CSEF. 2) Missions administratives : examen quotidien des plans de formation ; coordination de l'évaluation de la formation pratique ; examen des demandes d'agrément des entreprises ; coordination de la gestion des absences aux cours ; coordination des participations des DT aux conseils des formateurs et suivi des décisions prises au sein de ces conseils ; surveillance des délais d'agrément des contrats d'apprentissage des DT.

2.3.Accompagnateur pédagogique :

Type : Orientation
Niveau : Enseignement primaire

Profil stagiaires : Apprentis
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'accompagnateur pédagogique est, dans le cadre de la tutelle pédagogique, l'interface entre les jeunes, leurs formateurs, les directions et le personnel d'encadrement. La raison d'être de cet accompagnement tient notamment au motif d'échec important des apprenants, qui éprouvent des difficultés aux cours mais adoptent une attitude je-m'en-foutiste. Le plus souvent, derrière cette attitude de révolte, se cache un grand désarroi et des problèmes personnels. Ces jeunes, en raison de problèmes extérieurs à la formation, ne sont dès lors pas disponibles pour celle-ci. Résoudre ces problèmes extérieurs est essentiel pour qu'ils puissent profiter de leur apprentissage en partenariat avec le DT. Cela nécessite que les jeunes acceptent de sortir de leurs difficultés et acceptent qu'on les y aide. Il faut donc les mettre en face de leurs responsabilités, leur donner les informations, les accompagner et suivre les étapes de leur progression. Les missions de l'accompagnateur pédagogique consistent à recevoir et à s'entretenir avec tous les apprenants en difficulté scolaire, et à organiser un entretien de mise au point avec tous les apprenants qui ont fait l'objet d'une sanction d'ordre disciplinaire. Et en partenariat avec le DT, à s'entretenir avec tous les apprenants qui décrochent (absentéisme, inactivité aux cours, découragement, etc.) et fixer avec eux un plan de remise à flot ; informer des possibilités d'aide les apprenants ayant des problèmes familiaux, personnels ou autres qui dépassent l'accompagnement qu'il peut assurer et s'enquérir de leur évolution ; définir avec les apprenants en difficulté des projets à court, à moyen et à long terme et analyser avec eux la manière d'y intégrer leur formation.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
La formation en alternance est indistinctement accessible aux hommes et aux femmes.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
IBFFP, ORBEM, CPAS d'Ixelles, Mission Locale Jeunes de Saint-Gilles, Laboratoire d'Ergologie, Collectif d'alphabétisation, SIREAS, Partena.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0972 « Adaptation Compétence BC », Axe 1 – Mesure 3
Projet W0121 « Remédiation BC », Axe 3 – Mesure 1

Axe 1 - Mesure 2	***Intitulé du projet*** *: Sciences et technologies*
Agrément : *W1001255*	***Promoteur:*** *La Médiathèque*
Place de l'Amitié 6, 1160 Bruxelles	***Tel : 02/737.18.11 – Fax : 02/737.18.88***
Personne de contact : *de VUYST Tony*	*tony.de.vuyst@lamediatheque.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'objectif consiste à mettre à disposition des enseignants, et du public en général, une collection de médias audiovisuels intitulée « Education aux Sciences et Technologies », sur tout le territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Le travail de prospection et d'édition de fiches pédagogiques a été débuté dans le cadre du projet n°1340 (Phasing Out Objectif 1) et dans son prolongement (introduction simultanée des deux projets, dont seule le projet Objectif 3 - W1001255 a été retenu), il s'agit ici de compléter la constitution de la collection « prospection et acquisition de médias », et de sa mise en évidence et de sa promotion via principalement un site internet spécifique.
Constitution de la collection : prospection et achat de médias susceptibles d'entrer dans la collection, évaluation par un comité d'experts, rédaction des fiches pédagogiques et mise sur site spécifique (permettant notamment leur importation directe et la vérification de leur disponibilité dans le réseau de la Médiathèque – 16 centres de prêt en Wallonie et à Bruxelles).

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Promotion :

Type : Sensibilisation
Prestation : Information aux usagers pédagogiques via une newsletter spécifique, information dans les différents centres de prêt de la Médiathèque, réalisation et diffusion d'un feuillet explicatif. Participation à des salons et à des évènements liés à la promotion des sciences.
Nature des prestations :
Mailing ciblé et réponses personnalisées aux demandes des utilisateurs via le service des collections thématiques de la Médiathèque.
Description de l'action :
Prolongement de la constitution de la collection, envoi d'une information ciblée et promotionnelle sur la collection audiovisuelle « Sciences et technologies » aux usagers pédagogiques (enseignants, formateurs, réseaux liés à l'éducation permanente).

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

/

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 1 - Mesure 3	***Intitulé du projet :*** *Promotion d'une main-d'œuvre compétente*
Agrément : *W1000062*	***Promoteur:*** *Enseignement de promotion Sociale (EPS)*
Boulevard Pachéco 19 boite 0, Cité administrative de l'Etat, 1010 Bruxelles Tel : 02/210.58.08 – Fax : 02/210.58.15	
Personne de contact : *BLONDEAU Alain – Conseiller Cabinet*	*alain.blondeau@cfwb.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Formations organisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles : Immersion linguistique I. Développement de la formation en alternance dans l'EPS. NTIC, vecteurs d'insertion. Formations complémentaires liées aux évolutions sociales et technologiques. Aide à la gestion d'entreprise. Création et/ou gestion d'une entreprise d'économie sociale.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Immersion linguistique :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Travailleurs occupés et demandeurs d'emploi
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Immersion linguistique de manière complémentaire à une formation qualifiante. Objectifs : faire acquérir à l'étudiant des compétences linguistiques de compréhension et d'expression orales ; acquérir un outil de communication et d'information via les TIC ; recherche de transversalité (liens langue/formation qualifiante) via des activités de mise en situation, jeux de rôles, etc. ; utilisation des TIC comme outils de formation et d'information ; initiation à la langue : communication orale applicable à tous les domaines de l'enseignement secondaire ; perfectionnement de la langue : communication orale applicable à tous les domaines de l'enseignement supérieur. Les contenus lexicaux sont adaptés au public, à l'entreprise, au secteur.

2.2. Développement de la formation en alternance :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Jeunes en transition professionnelle
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Objet : analyser et déterminer les conditions d'organisation de la formation en alternance dans l'EPS ; proposer tout aménagement légal, réglementaire contribuant à favoriser, à promouvoir ou à structurer une offre de formation en alternance dans l'EPS ; mettre en œuvre des actions de formation en alternance dans l'EPS, en assurer le suivi et l'évaluation ; permettre aux étudiants de développer et/ou de réajuster des compétences de savoir, de savoir-faire, savoir-être, d'un niveau de qualité tel qu'il leur apporte de meilleures potentialités d'entrée et de maintien sur le marché de l'emploi. Dans différents secteurs d'activités, identifiés par SYSFAL, actualisation des compétences et remédiation sur le modèle de la formation en alternance, en faveur de jeunes en transition professionnelle, l'alternance étant définie par la recherche de transversalité axée sur l'échange permanent entre acquisitions théoriques et pratiques.

2.3. Nouvelles techniques de l'information :

Type : Transition à l'emploi
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Travailleurs occupés et demandeurs d'emploi
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Thème transversal s'appliquant à toute formation qualifiante et/ou innovante. Objets : former les jeunes en transition professionnelle et/ou les adultes à l'utilisation des NTIC dans le cadre ou en complément d'une formation qualifiante pour faciliter une insertion durable des bénéficiaires dans le marché de l'emploi et pour prévenir la perte de qualification ; répondre à des besoins identifiés par des entreprises. Utilisation de l'environnement informatique classique et du matériel informatique spécifique à des activités professionnelles, pour faciliter l'accès des jeunes à un 1er emploi, pour prévenir la perte de qualification et favoriser leur mobilité professionnelle. Ces activités s'intègrent dans tous les types de formations qualifiantes quel que soit le niveau de formation (initiale ou continuée), sans distinction de sexe.

2.4. Formations complémentaires liées aux évolutions :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Travailleurs occupés et demandeurs d'emploi
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Objectif : promotion de la formation des adultes tout au long de la vie, par la mise à disposition d'un public adulte, de formations complémentaires liées aux évolutions sociales et technologiques favorisant leur entrée dans un processus qualifiant. Tous les secteurs professionnels sont susceptibles d'être concernés : HORECA, service aux personnes, agronomie, mécanique automobile, tourisme, secteur bancaire, fonction publique, employés de bureau, secteur du verre, secteur du métal, formations au concept de qualité totale, aux nouvelles organisations du travail, etc. Quel que soit le secteur ou le domaine concerné, toutes les formations entrant dans le cadre de ce projet répondent à des besoins identifiés au niveau des entreprises publiques ou privées, sur base, soit des besoins inventoriés notamment au niveau des mesures 1 et 2 de l'axe 3, soit de conventions passées avec des entreprises ou avec des fédérations d'entreprises, qui attestent de l'existence de tels besoins.

2.5. Aide à la gestion d'une entreprise :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Travailleurs occupés et demandeurs d'emploi
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Ces formations peuvent être organisées aux niveaux secondaire et supérieur de l'EPS. Les contenus notionnels pouvant être identiques mais, étant donné les niveaux d'organisation différents, les compétences acquises dans les matières se complexifient selon les niveaux. Les formations sont accessibles tant aux hommes qu'aux femmes, et ont pour objectifs de : 1) Répondre aux exigences légales en termes de création et de fonctionnement de TPE, PME-PMI actives dans le secteur marchand ou non-marchand et plus particulièrement : maîtriser les compétences minimales requises dans les domaines du droit, du commerce, de la comptabilité pour l'exercice de l'activité d'indépendant ou d'artisan ; comprendre les avantages de l'outil informatique, particulièrement dans la gestion de la PME-PMI ; développer son souci d'autoformation. Pour l'accès aux professions réglementées, les connaissances de gestion de base doivent être complétées de compétences professionnelles acquises par ailleurs. 2) Répondre aux besoins de formations complémentaires et/ou approfondies en matière de gestion d'entreprise. Les compétences à acquérir relèvent du droit appliqué (civil, commercial, social, fiscal, des sociétés, assurances, règlements spécifiques), du commerce (politique commerciale, opérations d'achats et de ventes, instruments de paiement et de crédit, gestion des stocks, business, éléments de publicité et de marketing), de la comptabilité, de l'informatique appliquée à la gestion, de l'administration et la gestion des ressources humaines et, des langues des affaires et communications.

2.6. Création/gestion d'entreprises d'économie sociale :
Type : Spécialisation
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Travailleurs occupés et demandeurs d'emploi
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Ces formations sont réservées aux étudiants déjà titulaires d'un CESS ou qui font la preuve qu'ils disposent des capacités terminales liées à cette certification. Objectifs : Permettre à l'étudiant de mettre en œuvre une réflexion philosophique, sociale et culturelle nouvelle pour permettre l'émergence d'une culture économique alternative ; de consolider ses connaissances ou en acquérir de nouvelles dans toutes les techniques de gestion (générales et spécifiques à l'entreprise d'économie sociale) de l'entreprise afin d'être en mesure d'en assumer les fonctions de direction ; d'élaborer, mettre en œuvre et animer des projets collectifs de développement socio-économique, socioculturel et/ou culturel. 1) Organisation sous forme d'un post graduat comportant 10 modules de formations pour un volume de 840 périodes de cours de 50 minutes. Programme : l'entreprise dans son environnement socio-économique ; fondements, réalités et perspectives de l'économie sociale ; gestion économique et financière ; gestion des ressources humaines ; marketing et marketing social ; informatique et techniques nouvelles de communication ; gouvernement social de l'entreprise ; gestion fiscale et perfectionnement juridique ; conduite de projets et gestion stratégique ; épreuve intégrée. 2) Organisation, pour un public disposant déjà de qualifications spécifiques à l'économie sociale mais qui souhaite les accroître, deux modules de formation de 120 périodes de cours de 50 minutes chacune : principes de gestion et projet d'excellence.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Transversale.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
FOREM, CEFORA, établissements d'enseignement de promotion sociale de la Région bruxelloise.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0470 « Bureaulangues » - Axe 1, Mesure 3
Projet W0063 « EPS-Mesures actives de réinsertion » - Axe 2, Mesure 1
Projet W0064 « EPS-Soutien à la coordination » - Axe 3, Mesure 1
Projet W0065 « EPS-Soutien de formation des enseignants » - Axe 3, Mesure 1

DETAIL DES ACTIONS DEVELOPPEES PAR LES ECOLES BRUXELLOISES :

CF ANDERLECHT – MARACHALERIE
Rue Léon Delacroix, 28 1070 Bruxelles

Marechalerie : fers français - niveau 1
Marechalerie : fers anglais - niveau 1
Marechalerie : fers correcteurs - niveau 1
Marechalerie : fers français - niveau 2
Marechalerie : fers anglais - niveau 2
Marechalerie : fers correcteurs - niveau 2
Stage d'observation en marechalerie
Forgeage des outils du maréchal-ferrant
Ferronnerie : unité de formation (1) (UF1)
Forgeage des outils du maréchal-ferrant
Ferronnerie - niveau 1

CF UCCLE, ANDERLECHT, BRUXELLES
Rue Gatti de Gamond 95 1180 Bruxelles

Néerlandais intensif SGAV UF M1
Néerlandais intensif SGAV UF M2
Néerlandais intensif SGAV UF M3
Français intensif SGAV UF M1
Français intensif SGAV UF M2
Français intensif SGAV UF M3
Mathématique 31-1
Informatique : logiciels tableur et gestionnaire de bases de données
Informatique : principes et méthodes de programmation
Informatique : gestionnaire de bases de données relationnelles
Informatique : administration/gestion réseaux Org 3
Base de dessin assisté par ordinateur
Impôt des personnes physiques IPP
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
Comptabilité générale : principes et fondements

INSTITUT ROGER GUILBERT
Avenue Emile Gryzon, 1 1070 Bruxelles

Utilisation de logiciels standards
Analyse des aspects évolutifs et prospectifs d'outils et de méthodes en informatique pédagogique

E.P.F.C 8
Boulevard du Triomphe, BAT.H-CP220 1050 Bruxelles

Gradué en comptabilité - Mathématiques financières
Gradué en comptabilité - Faits et institutions économiques
Gradué en comptabilité - Impôt des personnes physiques (IPP)
Gradué en comptabilité - comptabilité générale : principes et fondements
Gradué en comptabilité - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
Gradué en comptabilité - Informatique : logiciels tableur et gestionnaire de bases de données
Gradué en informatique - Principes et méthodes de programmation
Gradué en informatique - Gestionnaire de bases de données
Gradué en informatique - Structure des ordinateurs
Gradué en informatique - organisation des entreprises et éléments de management
Gradué en informatique - Informatique : système d'exploitation

Gradué en informatique - Informatique : langage procédural
Gradué en informatique - Mathématiques appliquées à l'informatique 32-1
Informatique : introduction à l'informatique
Informatique : langage orienté gestion
Informatique : analyse : principes et méthodes
Gestion : éléments de comptabilité et de fiscalité
Informatique : administration et gestion de réseaux
Informatique : programmation orientée objet
Informatique : projet de développement sous interface graphique
Informatique : analyse et conception d'applications
Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur tertiaire
Eléments de droit civil
Eléments de bureautique
Initiation à la dactylographie et au traitement de textes
Eléments de fiscalité : TVA
Eléments de droit commercial
Connaissance de l'entreprise
Compléments de comptabilité générale
Eléments de comptabilité analytique
Logiciels comptables
Compléments de bureautique
Bases de comptabilité

COURS INDUSTRIELS
Boulevard de l'Abattoir, 50 1000 Bruxelles

Connaissances de gestion de base
Informatique : navigation et exploitation des ressources Internet
Pratique élémentaire de la menuiserie
Pratique élémentaire des travaux de peinture et de revêtement de sols
Stage « ouvrier d'entretien polyvalent »
Epreuve intégrée de la section « ouvrier d'entretien polyvalent » (Convention)

E.P.F.C 7
Boulevard du Triomphe, BAT.H-CP220 1050 Bruxelles

Gradué en comptabilité - Mathématiques financières
Gradué en comptabilité - Faits et institutions économiques
Gradué en comptabilité - Droit civil
Gradué en comptabilité - Impôt des personnes physiques (IPP)
Gradué en comptabilité - Comptabilité générale : principes et fondements
Gradué en comptabilité - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
Gradué en comptabilité - Informatique : Logiciels tableur et gestionnaires de bases de données
Gradué en informatique - Informatique : Administration et gestion de réseaux
Gradué en informatique - Informatique : langage orienté gestion
Gradué en informatique - Informatique : programmation orientée objet
Gradué en informatique - Informatique : analyse : principes et méthodes de programmation
Gradué en informatique - Gestion : Eléments de comptabilité et de fiscalité
Informatique : langage orienté gestion
Gestion : éléments de comptabilité et de fiscalité
Informatique : administration et gestion de réseaux
Informatique : programmation orientée objet
Informatique : projet de développement sous interface graphique
Eléments de statistique
Informatique : analyse et conception d'applications
Informatique : initiation à l'informatique
Informatique : logiciel graphique d'exploitation
Informatique : réseaux Internet/Intranet
Informatique : tableur - niveau élémentaire
Informatique : initiation à la gestion des données
Questionnement de bases de données
Informatique : présentation assistée par ordinateur - niveau élémentaire
Informatique : présentation assistée par ordinateur - niveau moyen
Informatique : réseaux - niveau élémentaire
Maintenance informatique de premier niveau
Informatique : système d'exploitation
Réalisation documents Internet
Initiation aux métiers des centres d'appel
Initiation à la dactylographie et au traitement de textes
Initiation au graphisme
Informatique : graphisme - niveau élémentaire
Multimédia : conception et développement d'applications
Informatique - Gestionnaire de bases de données relationnelles
Informatique - Principes et méthodes de programmation
Informatique structure des ordinateurs

Organisation des entreprises et éléments de management
Informatique - Analyse : principes et méthodes
Programmation - Langage visual basic niveau 1

COURS DU SOIR DE LANGUES
RUE Ernest Allard, 49 1000 BRUXELLES

Français débutant UFDA
Français débutant UFDB
Néerlandais - niveau élémentaire UF1
Français - niveau élémentaire UF1

E.P.F.C 1
Boulevard du Triomphe, BAT.H-CP220 1050 Bruxelles

Traitement de textes : éléments de base et utilisation professionnelle du clavier
Informatique : logiciels tableur et gestionnaire de bases de données
Communication : accueil et relations publiques
Correspondance générale
Droit commercial
Secrétariat : intégration de logiciels bureautiques
Secrétariat : organisation, techniques et méthodes de travail

E.P.F.C 2
Boulevard du Triomphe, BAT.H-CP220 1050 Bruxelles

Gradué en comptabilité - Mathématiques financières
Gradué en comptabilité - Faits et institutions économiques
Gradué en comptabilité - Droit civil
Gradué en comptabilité - Impôt des personnes physiques (IPP)
Gradué en comptabilité - Comptabilité générale : principes et fondements
Gradué en comptabilité - Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
Gradué en comptabilité - Informatique : logiciels tableur et gestionnaire de bases de données
Gradué en informatique - Informatique : gestionnaire de bases de données relationnelles
Gradué en Informatique - Informatique : Structure des ordinateurs
Gradué en informatique - Informatique : organisation des entreprises et éléments de management
Gradué en informatique - Informatique : système d'exploitation
Gradué en informatique - Informatique : langage procédural
Gradué en informatique - Mathématiques appliquées à l'informatique 32-1
Gradué en informatique - Projet de développement
Gradué en informatique - Informatique : Administration et gestion de réseaux
Fiscalité directe approfondie
TVA : Matières spéciales et sectorielles
Informatique : langage orienté gestion
Informatique - analyse : principes et méthodes
Informatique - administration et gestion de réseaux
Informatique - programmation orientée objet
Eléments de statistique
Informatique - analyse et conception d'applications
Informatique - Projet de développement sous interface graphique

E.P.F.C 3
Boulevard du Triomphe, BAT.H-CP220 1050 Bruxelles

Gradué en informatique - Informatique : gestionnaire de bases de données relationnelles
Gradué en informatique - Informatique : structure des ordinateurs
Gradué en informatique - Informatique : système d'exploitation
Gradué en informatique - projet de développement
Gradué en informatique - Informatique : administration et gestion de réseaux
Gradué en informatique - Informatique : langage orienté gestion
Gradué en informatique - Informatique : programmation orientée objet
Gradué en informatique - Informatique : analyse : principes et méthodes de programmation
Gradué en informatique - Gestion : Eléments de comptabilité et de fiscalité
Contrôle et critique des comptes annuels
Stratégie financière et budgétaire
Eléments de droit civil
Bases de comptabilité
Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur tertiaire
Informatique : introduction à l'informatique
Eléments de bureautique
Informatique - Programmation orientée objet
Informatique - Analyse : principes et méthodes
Informatique - Langage orienté gestion
Traitement de textes
Techniques d'accueil et organisation de bureau

Mathématiques appliquées
Prise de notes rapide et support technique
Compléments de bureautique
Techniques approfondies de secrétariat
Dactylographie
Gestion : éléments de comptabilité et de fiscalité
Informatique - Administration et gestion du réseaux

INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION CONTINUE
Rue Joseph Buedts, 14 1040 Bruxelles

Gestion - Eléments de comptabilité et de Fiscalité
Informatique : structure des ordinateurs
Informatique - Analyse : principes et méthodes
Informatique : administration et gestion de réseaux
Informatique : principes et méthodes de programmation
Eléments de statistiques
Informatique : analyse et conception d'applications
Informatique : gestionnaire de bases de données relationnelles
Mathématiques appliquées à l'informatique
Informatique : système d'exploitation

CF EVERE,LAEKEN
Avenue Constant Permeke, 4 1140 Bruxelles

Informatique : réalisation d'un site Internet
Initiation au dessin assisté par ordinateur en trois dimensions
Traitement de l'image - niveau élémentaire
Néerlandais : pratique de l'oral - préparation à l'examen du selor - niveau 3
Néerlandais : pratique de l'oral : préparation à l'examen du selor - niveau 4
Informatique initiation aux techniques multimédia
Informatique: conception de scripts pour clients internets/intranet

INSTITUT F. COCQ - COURS DE PROMOTION SOCIALE POUR ADULTE
Rue du Président, 54 1050 Bruxelles

Compétences communes ens sup tertiaire : trait de l'info - niveau 2
Informatique - tableur - niveau moyen
Informatique - réseaux internet/intranet
Initiation à l'Anglais informatique UF2
Néerlandais UF6 - niveau moyen
Français UF 4 - niveau moyen
Français UF 2 - niveau élémentaire
Néerlandais UF 2 - niveau élémentaire
Informatique : gestionnaire de base de données - niveau élémentaire
Initiation à l'anglais informatique
Informatique : réseau - niveau élémentaire
Informatique : vie socio-économique
Informatique : utilitaires complémentaires aux systèmes d'exploitation
Informatique : système d'exploitation
Informatique : présentation assistée par ordinateur (pré AO) - niveau élémentaire
Informatique : édition assistée par ordinateur - niveau élémentaire
Informatique : tableur élémentaire
Informatique : logiciel graphique d'exploitation
Interprétation en langue des signes : compétences de base
Comp communes secteur tertiaire : trait de l'info - niv 2
Informatique : édition assistée par ordinateur - niveau moyen
Informatique : gestionnaire de base de données - niveau élémentaire

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MEN. ET FAM. DES FEMMES PREVOYANTES
Rue du Midi, 116-120 1000 Bruxelles

Langue - néerlandais UF4
Orientation - guidance
Auxiliaire polyvalent(e) - psychologie et méthodologie appliquée à l'auxiliaire polyvalent()e
Auxiliaire polyvalent(e)- aide à la vie journalière : soins d'hygiène et de confort
Auxiliaire polyvalent(e) - aide à la vie journalière tâche hôtelières et diététique
Connaissances préalables au stage d'o d'auxiliaire polyvalent(e)des services à domicile et en collectivités
Découverte du métier auxiliaire polyvalent(e) des services à dom et en collectivités
Société 1
Mathématiques 1-3
Sciences 1
Français 1

Français - renforcement en orthographe
Société 2
Mathématiques 1-4
Sciences 2
Français 2
Langue - néerlandais UF3
Initiation aux logiciels
Formation continuée du personnel soignant des MR et des MRS
Formation continuée du personnel infirmier des MR et MRS

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COMMUNAL E. MACHTENS-PROMOTION
Rue Tazieux, 25 1080 Bruxelles

Compétences communes de l'ens sup tert - trait de l'info (niveau 1)
Traitement de l'information (niveau 2)
Traitement de l'information : communication et réseaux

COURS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS ST LUC
Rue d'Irlande, 57 1060 Bruxelles

Base de dessin assisté par ordinateur
Initiation à la mise en page sous XPRESS sur Mac et/ou PC
Initiation au dessin vectoriel sous Illustrator sur Mac et/ou PC
Traitement de l'image couleur sous Photoshop
Traitement de l'image en noir et blanc sous Photoshop sur Mac et/ou PC
Approfondissement du dessin vectoriel sous illustrator sur Mac et/ou PC
Approfondissement de la mise en page sous Xpress sur Mac et/ou PC
Image numérique - numérisation - traitement - retouche

E.P.F.C 5
Boulevard du Triomphe, BAT.H-CP220 1050 Bruxelles

Banque et finance
Fiscalité de l'entreprise
Comptabilité des sociétés
Organisation des entreprises et éléments de management
Droit social
Comptabilité générale approfondie
Traitement de textes : éléments de base et utilisation professionnelle du clavier
Informatique : logiciels tableur et gestionnaire de bases de données
Gestion : éléments de comptabilité et de fiscalité
Prise de notes rapide

INSTITUT TECHNIQUE SUPERIEUR CARDINAL MERCIER
Boulevard Lambermont, 17 1030 Bruxelles

Stages : auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités : orientation collectivités
Stages : auxiliaire polyvalent(e)des services à dom et en collectivités : orientation domicile
Aide à la vie journalière : soins d'hygiène et de confort
Déontologie de l'auxiliaire polyvalent(e) des services à dom et en collectivités
Psychologie et méthodologie appliquées à l'auxiliaire polyvalent(e) des services à dom et en collectivités
Aide à la vie journalière : tâches hôtelières
Epreuve intégrée : auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités

CENTRE DE FORMATION CULTURELLE ET SOCIALE-C.F.C.S.
Rue de la Poste, 111 1030 Bruxelles

EAO - niveau moyen
EAO - niveau élémentaire
Informatique : initiation à l'informatique
Informatique : tableur - niveau élémentaire
Informatique : gestionnaire de base de données
Informatique : édition assistée par ordinateur - niveau élémentaire
Informatique : édition assistée par ordinateur - niveau moyen
Informatique : gestionnaire de base de données - niveau élémentaire
Connaissance de gestion de base
Informatique : conception de pages WEB
Informatique : initiation à la navigation sur Internet

COURS DE PROMOTION SOCIALE D'UCCLE
Avenue Defré, 62 1180 Bruxelles

Anglais UF2 - niveau élémentaire
Néerlandais UF 3 - niveau moyen
Anglais UF 3 - niveau moyen

CENTRE PERF.POSTSCOLAIRE ASSOCIATION NATION.CATHOLIQUE
Avenue Hippocrate, 91 1200 Bruxelles

Spécialisation en soins aux personnes âgées
Formation spécialisé en stomathérapie
Stage : formation spécialisée en stomathérapie - Renf : application sur le terrain et accompagnement méthodologique
Stage : infirmier gradué, stage de renforcement 2
Cadre de santé : gestion des ressources humaines du secteur de la santé : sensibilisation
Cadre de santé : recherche : approches méthodologiques
Stage : auxiliaire en stérilisation du matériel médico-chirurgical
Spécialisation en soins palliatifs
Formation d'infirmier-conseil en soins esthétiques

Axe 1 - Mesure 3	***Intitulé du projet :*** *OSE !*	***Agrément :*** *W1000091*
	Promoteur: *Espace Formation PME*	
Rue de l'étoile 183 , 1180 Bruxelles		***Tel : 02/ 334.98.11 – Fax : 02/333.86.15***
Personne de contact : *QUEQUIN Martine – Responsable Projets Européens*		*m.quequin@efpme.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet est une expansion de l'Espace Petites Entreprises, en amont et en aval, et un élargissement des activités OSE ! 2000-2001. Il se décline en divers axes : 1.Sensibilisation à l'esprit d'entreprise : organisation d'animations interactives internes et externes, conception de supports d'information et de promotion, site Internet, etc. ; 2.Espace Petites Entreprises : accueil, formations courtes et ciblées, guidance, clubs mensuels, outils, etc. ; continuation des activités et prise en charge de l'augmentation du nombre de candidats créateurs et chefs d'entreprise, et développement d'axes nouveaux, tels que la sensibilisation à la transmission et à la cession d'entreprise, l'accompagnement de la croissance « Second Départ », la prévention et le dépistage (guidance, diagnostic, logiciel) ; 3.Ouverture aux TPE de cycles de formation haut de gamme traditionnellement destinés aux grandes entreprises pour des raisons de coût et de disponibilité (« Devenir consultant », « Praticien de la gestion », « Praticien de la Communication ») ; 4. Les TPE et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : tables rondes, séminaires, introduction des TIC dans la formation, e-commerce, sensibilisation des TPE à l'opportunité de l'utilisation des TIC dans l'entreprise, etc. ; 5. Développement d'outils destinés aux créateurs (tests de profils, de capacité entrepreneuriale, ouvrages pratiques : redressabilité d'une TPE, vade-mecum du créateur, forum de discussion sur le site Internet, etc.) ; 6. Nouvelle activité développée en 2002-2003 : « L'Espace des Artistes », centre de référence, d'informations et de formation spécifique à ces métiers particuliers.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1.Espaces petites Entreprises :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
76 modules de formation (par année académique) courts, pratiques et interactifs destinés aux créateurs d'entreprise ainsi qu'aux jeunes chefs d'entreprise. Ces modules sont basés sur les besoins en formation détectés chez ce public cible, organisés à horaire décalé et choisis à la carte par les bénéficiaires.

2.2. Experts consultants :

Type : Spécialisation
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Travailleurs occupés
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Formation destinée aux consultants en activité. Diplôme « Expert Consultant en PME-TPE » obtenu après 320h de cours, la réussite des examens, et la défense d'un rapport de mission et d'un article professionnel.

2.3. Devenir consultants :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation pratique accessible à toute personne ayant le projet de s'installer comme consultant ; le projet professionnel (entreprise + portefeuille de produits) est établi en partenariat avec les formateurs. L'accent est mis sur l'intervention en PME-TPE et ses spécificités.

2.4. Sensibilisation :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Certification

Description de l'action :
Sensibilisation à l'esprit et à la création d'entreprise pour toutes les personnes suivant les formations de gestion à l'EFPME. Animation d'une séance pratique, vivante et interactive, afin de sensibiliser ce public au statut d'indépendant, de chef d'entreprise.

2.5. Praticien de la gestion :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Reconnaissance
Description de l'action
Formation modulaire destinée aux professionnels du chiffre dans les PME-TPE et abordant la gestion sous différents angles (gestion de la performance, gestion de crise, etc.). Orientation PME-TPE.

2.6. Praticien de la communication :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action
Formation modulaire destinée aux personnes souhaitant améliorer leurs capacités de communication professionnelle. La communication en PME-TPE est abordée sous différents angles : communication d'entreprise, supports visuels, communication de crise, management d'équipe, etc.

2.7. Espace des Artistes :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action
L' « Espace des Artistes » est un lieu où les artistes de la scène (comédiens, chanteurs, musiciens, régisseurs, décorateurs, scénographes, etc.) trouvent des informations et des formations spécifiques à leurs métiers particuliers. Cette formule pilote devrait s'élargir dans le cadre du prochain appel à projets (2004-2006) à d'autres métiers : traducteurs, journalistes, etc.

2.8. Espace petites Entreprises suite:
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action
Approfondissement individuel des formations le cas échéant, tant en matière de finances, de stratégie, de marketing, de communication que de développement personnel.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
De par sa spécificité, l'EFPME retrouve dans ses modules la répartition « naturelle » hommes/femmes du marché de la création d'entreprise. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à créer leur activité. Les problématiques de développement personnel et de gestion vie privée/vie professionnelle sont largement prises en compte individuellement dans le cadre de ces formations. A noter cependant la faible représentation des femmes dans le secteur professionnel de la consultance, et donc dans les formations associées.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
/

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0595 « Objectif patrimoine », Axe 1 – Mesure 3

Fiche non validée par le promoteur

Axe 1 - Mesure 3 ***Intitulé du projet :*** *Ouvriers polyvalents PTP*
Agrément : *W1000128* ***Promoteur:*** *Mission Locale d'Etterbeek*
Square du Docteur J.Joly 2, 1040 Bruxelles ***Chaussée de Wavre 506, 1040 Bruxelles***
Tel : 02/626.15.62 – Fax : 02/626.15.55
Personne de contact : *BREUER Marcel – Directeur adjoint* *mbreuer@irisnet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
L'action s'inscrit dans le cadre des programmes de transition professionnelle (PTP), qui est un programme de résorption du chômage (2 ans de contrat) réservé à des demandeurs d'emploi infra - qualifiés en vue de leur permettre de rebondir sur un projet solide d'insertion socioprofessionnelle après l'emploi PTP. La Mission Locale a notamment mis sur pied 2 projets PTP qui ont en commun des activités de parachèvement intérieur et de rénovation légère en bâtiment. Pour soutenir les PTP dans leurs démarches d'insertion, la Mission Locale : met en œuvre, sur chantier, une pédagogie d'apprentissage sur le tas, encourage aussi les formations individuelles et collectives complémentaires, accompagne la recherche d'emploi. Objectif visé : compléter ce qui est déjà mis au service du PTP en donnant en plus une formation de base de 400h, en vue d'augmenter le portefeuille de compétences du PTP et partant, d'accroître ses chances d'insertion durable sur le marché de l'emploi.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Ouvriers polyvalents :
Type : Transition à l'emploi
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'action consiste à offrir, en plus de ce qui est déjà mis en œuvre au service du PTP, 4 modules de formation élémentaires de 100h dans le secteur du bâtiment : 1. Le plafonnage élémentaire, cloisons et faux plafonds, 2. La plomberie élémentaire, 3. La peinture élémentaire, 4. L'électricité élémentaire. L'objectif poursuivi est de permettre au travailleurs PTP d'accroître leur portefeuille de compétences personnelles et d'augmenter de ce fait leurs chances d'insertion sur le marché du travail après leur emploi PTP.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Cette dimension est prise en considération ; par exemple, dans le cadre des filières de formation organisées, il existe des profils de métier (secrétaires médicales ou juridiques) avec un public majoritairement féminin. Les projets de la Mission Locale sont ouverts aux deux sexes, mais l'action présentée ici draine davantage un public masculin.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Bruxelles-Enseignement.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Dans le cadre du projet coordonné de Bruxelles Formation Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » - Axe 1, Mesure 3

Axe 1 - Mesure 3 ***Intitulé du projet :*** *Respomedia* ***Agrément :*** *W1000210* ***Promoteur:*** *Haute Ecole ICHEC-ISC Saint-Louis-ISFSC* ***Boulevard Brand Whitlock 6, 1150 Bruxelles*** ***Tel : 02/739.37.11 – Fax : 02/739.38.03*** ***Personne de contact :*** *GRAAS Thierry – Chef de projet* *thierry.graas@ichec.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Respomedia, présenté sous la dénomination commerciale « Mediastart », vise à former des stagiaires porteurs de projets innovants de création d'entreprises (à créer ou existant depuis moins de deux ans, dans tout secteur), en leur apportant des connaissances de base, un accompagnement de leur projet (tutorat individualiséen gestion et en création d'entreprises), et un complément optionnel de pointe en multimedia (s'adressant spécifiquement aux porteurs de projets relevant de ce secteur), de manière à ce qu'ils soient capables de gérer et de finaliser l'ensemble de la problématique (définition, réalisation technique, gestion) d'un projet de création. Promouvant le multimedia, le programme se veut un soutien à la diffusion d'une culture technologique par l'éveil aux sciences et à l'innovation. Le marché est en demande constante d'entreprises capables de coordonner le travail complexe et pluridisciplinaire permettant de finaliser et de gérer une création dans un environnement qui se complexifie, en particulier dans le secteur multimédia. Pour y répondre, le programme s'appuie sur un partenariat associant deux institutions et des partenaires privés ayant des compétences en gestion, en technologie, en art du multimedia. Le programme exige en effet des compétences pointues et diversifiées dans des disciplines de haut niveau, ainsi qu'un travail de coordination important. Il est fait largement appel à des professionnels afin de mettre la formation en phase avec la réalité du terrain. L'objectif du programme est aussi de promouvoir et de développer l'esprit d'entreprise. Respomedia veut en effet former des indépendants et des créateurs potentiels d'entreprises dans tout secteur, et en particulier dans le secteur du multimedia. Les stagiaires bénéficient de l'expertise acquise par le département ICHEC-PME du Groupe ICHEC-ISC Saint-Louis-ISFSC en création d'entreprises.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Mediastart :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Majoritairement demandeurs d'emploi et travailleurs occupés, dont indépendants
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Le programme propose un tronc commun de cours en création d'entreprises qui inclut les modules suivants : Diriger et gérer ; Financer ; Vendre ; Communiquer avec le marché. Ce tronc commun de cours représente au total 80h, auquel ajouter 20h de tutorat. Le stagiaire bénéficie en effet d'un accompagnement individualisé de son projet, au travers un dispositif organisé en 2 temps : 1) coaching individuel : des tuteurs aux compétences diversifiées encadrent individuellement chaque stagiaire dans la construction et la réalisation de son projet de création ; 2)séminaire de construction de projet : ce séminaire est le lieu de rencontre et de confrontation des projets. De par la dynamique de groupe, il se dégage des idées et pistes nouvelles dans la construction du projet de chaque stagiaire. Plusieurs entrepreneurs expérimentés témoignent et animent ce séminaire. Le volet gestion et création d'entreprises représente donc au total 100h. En option, le stagiaire peut suivre un package de cours en multimédia, en fonction de la nature de son projet et de ses besoins de formation. Les thèmes abordés sont : Développement informatique ; Technologies du multimédia, des réseaux et de l'Internet ; Webmastering ; Multimédia.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

L'inscription des stagiaires se déroule dans le respect strict des principes d'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Il n'y a donc aucun caractère discriminant dans la procédure d'inscription. Afin d'ouvrir la formation à un large public, et donc de concourir au principe d'égalité des chances, une campagne d'information est organisée. Elle comprend entre autres l'élaboration d'un mailing, une communication vers les media traditionnels (presse, etc.) et la réalisation d'un site Internet (http://www.mediastart.net). Ce dernier fait l'objet d'une attention toute particulière, car il s'agit d'un moyen privilégié de communiquer avec un public intéressé par les NTIC et générateur de projets.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Haute Ecole Léonard de Vinci.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 1 - Mesure 3 ***Intitulé du projet :*** *Bureaulangues*
Agrément : *W1000470* ***Promoteur:*** *Enseignement de promotion Sociale (EPS) / CEFORA asbl*
Boulevard Pachéco 19 boite 0, Cité administrative de l'Etat, 1010 Bruxelles Tel : 02/210.58.08 – Fax : 02/210.58.15
Personne de contact : *BLONDEAU Alain – Conseiller Cabinet* *alain.blondeau@cfwb.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Le projet s'inscrit dans le cadre de la convention entre l'Enseignement de Promotion Sociale et les partenaires sociaux de la CPNAE (Centre de formation de la CPNAE, CEFORA) qui vise à favoriser le rapprochement entre l'enseignement et les entreprises. Une série d'actions sont prévues, notamment des formations en TIC, en bureautique appliquée et en langues pour 6000 employés du secteur 218. Les modules sont adaptés aux fonctions des employés de base. De courte durée, ils permettent l'organisation de trajets personnalisés.
Depuis le 1er janvier 2003, en accord avec les Cabinets des Ministres concernés, le projet a été orienté vers un nouvel objectif ; ainsi, il sert à l'harmonisation du statut des demandeurs d'emploi en formation dans l'EPS en Communauté française, y compris à Bruxelles, en vue de corriger l'inégalité vécue par les stagiaires en formation n'ayant pas de contrat de formation FOREM ou Bruxelles Formation et ne bénéficiant pas de la prime de 1 € de l'heure de formation

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation en langues :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Organisation d'un trajet de formation adaptée aux métiers d'employés via sept modules dont deux spécifiquement axés sur la communication.

2.2. Formation en bureautique :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Organisation de formations permettant aux employés de base de s'initier aux outils de la bureautique et de TIC et de développer leurs compétences en s'adaptant aux évolutions des outils. Des modules spécifiques sont créés sur base des situations de travail rencontrées dans les entreprises du secteur.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Depuis le 1er janvier 2003, correction de l'inégalité vécue par les stagiaires en formation n'ayant pas de contrat de formation FOREM ou Bruxelles Formation et ne bénéficiant pas de la prime de 1 € de l'heure de formation.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
CEFORA Asbl.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0062 « Promotion d'une main-d'œuvre compétente » - Axe 1, Mesure 3
Projet W0063 « EPS-Mesures actives de réinsertion » - Axe 2, Mesure 1
Projet W0064 « EPS-Soutien à la coordination » - Axe 3, Mesure 1
Projet W0065 « EPS-Soutien de formation des enseignants » - Axe 3, Mesure 1

Axe 1 - Mesure 3	***Intitulé du projet :*** *Objectif Patrimoine*	***Agrément :*** *W1000595*
	Promoteur: *Espace Formation PME*	
Rue de l'étoile 183 , 1180 Bruxelles		***Tel : 02/ 334.98.11 – Fax : 02/333.86.15***
Personne de contact : *QUEQUIN Martine – Responsable Projets Européens*		*m.quequin@efpme.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Formations innovantes dans le domaine du patrimoine immobilier et relatives au parachèvement de la construction. Développement de nouveaux modules de formation inédits dans le même domaine : « Faux Bois - faux marbres », « Dorure Bâtiments » et « La chaux et ses applications ». Par ailleurs, réunion hebdomadaire d'un groupe d'une vingtaine de spécialistes pour poursuivre ses recherches dans le cadre du Cercle d'Etudes.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Enduits fins et badigeons :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Théorie et pratique des enduits fins et badigeons de murs à la chaux, utilisation des pigments, préparation, application, chaux aériennes, agrégats, liants. Marmorino, mantovano, sgraffite, tadelakt.

2.2. Plâtres, staff et moulures :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Modules de 30h de cours sur une semaine complète. Programme : techniques de plâtre, staff et moulage à intégrer dans le domaine de la restauration/conservation du patrimoine immobilier.

2.3. Mosaïque :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Techniques de création de mosaïques murales et décoratives, granito, dans le cadre de la restauration/ conservation du patrimoine immobilier.

2.4. Peinture :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Modules de 30h dispensées sur une semaine. Programme : techniques de peintures traditionnelles, liants traditionnels dans le cadre de la restauration/ conservation du patrimoine immobilier.

2.5. La chaux et ses applications :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Tour d'horizon des différents métiers de parachèvement du bâtiment qui font usage des techniques traditionnelles à la chaux : plafonnage, ornementation, stuc, enduits, sols, peinture.

2.6. Faux bois – Faux marbres :

Type : Perfectionnement

Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Modules de 30h dispensées sur une semaine. Programme : techniques de création de décors « faux bois » et « faux marbre » dans le cadre de la restauration/ conservation du patrimoine immobilier.

2.7. Dorure bâtiments :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Modules de 30h dispensées sur une semaine. Programme : application des techniques de dorure aux bâtiments dans le cadre de la conservation/restauration de patrimoine immobilier.

2.8. Façades :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Modules de 30h dispensées sur une semaine. Cours centrés sur les composantes de la problématique des « Façades à Bruxelles ». Les aspects historiques, déontologiques, matériels seront abordés et des travaux pratiques seront réalisés.

2.9. Tadelakt :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Modules de 30h dispensées sur une semaine. Programme : étude et apprentissage de la pratique de cette technique d'enduit traditionnel, né au Maroc, qui peut constituer un véritable renouveau dans le secteur de la finition des parements extérieurs et intérieurs.

2.10. Cercle d'Etudes et de Recherches :
Type : Spécialisation
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Le Cercle d'Etudes et de Recherches s'appuie sur des sources littéraires et sur des expérimentations en laboratoire et vise à étudier les composantes, les modes opératoires et les comportements des matériaux traditionnels et de leur mise en œuvre.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Les formations sont ouvertes à toute personne souhaitant se perfectionner dans le domaine de la restauration/conservation du patrimoine immobilier. De plus en plus de femmes sont impliquées dans ces modules, traditionnellement fréquentés par les hommes. Elles constituent aujourd'hui la majorité des participants.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
/

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0091 « OSE ! », Axe 1 – Mesure 3

Axe 1 - Mesure 3	***Intitulé du projet :*** *Projet PTP (Dossier coordonné)*
Agrément : *W1000692*	***Promoteur:*** *Mission Locale de Schaerbeek*
Rue de Jérusalem 46, 1030 Bruxelles	***Tel : 02/215.74.36 – Fax : 02/245.42.52***
Personne de contact : *RENTS Marc – Directeur*	*mlocs@chello.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

La transition professionnelle a pour mission d'améliorer les capacités à l'emploi de personnes en réelle difficulté d'emploi. Pour ce faire, elle procède par la combinaison simultanée de trois actions, sur une durée maximale de deux ans : la mise au travail (acquisition d'un savoir faire et d'une expérience utile), la formation (acquisition de connaissances techniques et/ou sociales nécessaires à l'emploi), l'accompagnement (soutien et évaluations régulières permettant l'adaptation du parcours aux besoins individuels). Le présent dossier (dossier coordonné de plusieurs missions locales bruxelloises) concerne donc directement l'action de formation de ces travailleurs en transition ainsi que celle de leurs encadrants. La durée limitée du parcours à 24 mois maximum permet de favoriser un turnover important des personnes en transition, ce qui a pour effet d'offrir ce service à un nombre important de bénéficiaires.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Pré-requis :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation dispensée en module de 3 semaines à temps plein, en début de contrat, et ayant pour objectif d'acquérir les notions élémentaires utiles au métier en français, calcul, législation sociale, etc. Ce module est organisé plusieurs fois par an, en fonction du turnover d'occupation des postes de travail.

2.2. Module Emploi :

Type : Transition à l'emploi
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation dispensée dans les trois derniers mois du contrat, et ayant pour objectif d'accompagner la réinsertion sur le marché de l'emploi. Ce module est organisé plusieurs fois par an, en fonction du turnover d'occupation des postes de travail.

2.3. Espaces verts :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation d'ouvrier jardinier en espaces verts, organisée de façon continue tout au long du parcours de transition.

2.4. Pavage :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation d'ouvrier paveur, organisée de façon continue tout au long du parcours de transition.

2.5. Bâtiment :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation

Description de l'action : Formation d'ouvrier en bâtiment (rénovation), organisée de façon continue tout au long du parcours de transition.

2.6. Voirie :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation d'ouvrier en maintenance des voies publiques, organisée de façon continue tout au long du parcours de transition.

2.7. Bois :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation d'ouvrier en menuiserie, organisée de façon continue tout au long du parcours de transition.

2.8. Métal :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation d'ouvrier en ferronnerie, organisée de façon continue tout au long du parcours de transition.

2.9. HORECA :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation HORECA, organisée de façon continue tout au long du parcours de transition.

2.10. Auxiliaires petite enfance :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation d'aides en crèches, organisée de façon continue tout au long du parcours de transition.

2.11. Animateurs de rue :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation d'animateurs de rue dans le cadre des emplois de proximité, organisée de façon continue tout au long du parcours de transition.

2.12. Tourisme :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation d'animateur touristique, organisée de façon continue tout au long du parcours de transition.

2.13. Encadrants :
Type : Perfectionnement
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Formateurs
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation en techniques pédagogiques destinées aux personnes encadrant les personnes en transition professionnelle.

2.14. Coordinateurs :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation de coaching et de techniques pédagogiques destinée à l'équipe organisatrice des formations, et pour perfectionner l'appui aux encadrants.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Les postes de travail sont ouverts aux hommes et aux femmes, sans discrimination.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Mission Locale de Bruxelles-Ville, Mission Locale de Forest, Mission Locale de Saint-Josse, Mission Locale d'Anderlecht, Mission Locale de Saint-Gilles, Mission Locale de Molenbeek, asbl Recyclart.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Dans le cadre du projet coordonné de Bruxelles Formation Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » - Axe 1, Mesure 3
Projet W0553 « Orientation et détermination » - Axe 2, Mesure 1

Axe 1 - Mesure 3 ***Intitulé du projet :*** *En direct 2* ***Agrément :*** *W1000859* ***Promoteur:*** *Enseignement à Distance CFWB (EAD)* ***Boulevard Pachéco 19 boite 0, 1010 Bruxelles*** ***Tel : 02/210.57.95 – Fax : 02/210.55.66*** ***Personne de contact :*** *VAN LERBERGHE Denis – Directeur ff* *denis.vanlerberghe@cfwb.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Formation à distance de français pour allophones avec pratique fonctionnelle de la langue en présentiel et à distance dès le début de l'apprentissage. Objectifs : faire acquérir aux apprenants allophones des compétences linguistiques de compréhension et d'expression de l'oral et de l'écrit en langue française, compétences indispensables à la recherche d'un emploi ou à son maintien. Le projet s'inscrit dans le cadre d'une approche préventive du marché du travail et a pour objectif la promotion d'une main d'œuvre compétente et de l'esprit d'entreprise. Pour répondre aux demandes des entreprises et PME, le public allophone de l'EAD – travailleurs occupés, demandeurs d'emploi, étudiants – est en demande de ce type de formation depuis plusieurs années. Des cours de français existent sur le marché (cassettes audio, vidéo, cd-rom, via le téléphone ou le web) Mais, outre leur coût souvent élevé, il y manque toujours le tutorat tel que la formation « En direct » le prévoit durant le travail d'apprentissage oral accompagné et le volet pratique de la langue dès le début de l'apprentissage. Ces deux facettes de la formation visent à rendre l'apprenant autonome au-delà de sa formation et à développer chez lui l'aptitude à apprendre. Cette formation multimédia devrait contribuer à la diffusion d'une culture technologique : même si l'apprenant n'est pas équipé à domicile, une possibilité d'accès aux TIC existe via les centres ressources des partenaires (EPS, FOREM, Médiathèque, etc.). Projet accessible à un grand nombre de personnes sur l'ensemble du territoire de la Communauté française, pour un coût modique et postérieurement complété par des leçons de niveau débutant et avancé ; spécificités multimédia transférables à d'autres projets EAD et développement de nouveaux partenariats permettant la pratique de la langue apprise.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. En direct 2 :

Type : Accompagnement

Prestation : Création et mise en œuvre d'un module de formation

Nature des prestations :

Coordination, conception de l'outil, création de l'outil, guidance, accompagnement de la pratique.

Description de l'action :

La formation s'articule autour de trois pôles : 1) Apprentissage à distance : l'apprenant dispose de 10 leçons d'une trentaine de minutes (dialogues de français avec explications en français) sur CD audio : il apprend en autonomie, à son rythme. Le CD est accompagné d'un support papier et on line, où l'apprenant retrouve les dialogues en français, avec explications en français et adaptation limitée vers une autre langue maîtrisée par l'apprenant. 2) Guidance d'un formateur à distance : selon la sensibilité de l'apprenant et/ou le matériel dont il dispose, trois types de guidance sont possibles (utilisables séparément ou de manière complémentaire) : par téléphone, par courrier, par Internet. 3) Pratique de la langue en présentiel et à distance : dans un club de conversation, en groupe de 8 personnes qui pratiquent la langue avec un animateur locuteur natif, dans des infrastructures existantes (EPS, FOREM, ASBL et autres organes de formation-insertion), dans un échange épistolaire entre un francophone et un allophone, dans un Club e-mail constitué de 6 personnes (3 allophones et 3 francophones), accompagnées d'un animateur, dans un chat constitué de 6 personnes communiquant de manière synchrone par texte ou par voix, dans un forum où des personnes communiquent de manière asynchrone par texte sur un sujet prédéfini. Evaluation individuelle, formative et sommative. Type de validation : attestation délivrée par l'opérateur.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Enseignement de Promotion Sociale, ORBEM, FOREM Liège.

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W1248 « EAD – Outil pour la formation » - Axe 3 , Mesure 2

Axe 1 - Mesure 3	***Intitulé du projet :*** *FORMADIS*
Agrément : *W1000948*	***Promoteur:*** *LabSET - Université de Liège*

Boulevard de Colonster 2 Bâtiment B9, 4000 Liège Tel : 04/366.20.72 – Fax : 04/366.29.53
Personne de contact : *POUMAY Marianne – Directrice* *m.poumay@ulg.ac.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet FORMADIS vise une modification en profondeur des dispositifs de formation et le passage d'un système où dominent les formations traditionnelles à un système ouvert, flexible, permettant à chacun de se former sur les lieux de travail et au gré de ses besoins, en partie à distance. La formation initiale rejoint ici la formation continuée. Afin de poursuivre dans la lignée des actions qui ont débuté en 2001 et d'atteindre l'effet de levier prévu, le projet se fonde sur trois actions : la poursuite de la réalisation des projets initiés en 2001 (13 projets en cours) ; L'accompagnement de 25 nouveaux projets dans la production de cours ouverts et à distance (9 en 2002 et une quinzaine en 2003) ; l'organisation de deux manifestations de dissémination, donnant une large visibilité à ces actions et interpellant le grand public pour favoriser la rencontre de l'offre et la demande en formation à distance.

Le projet consiste à sensibiliser les acteurs potentiels de l'enseignement à distance, mais surtout à accompagner des organisations, sélectionnées par appel d'offres, dans la flexibilisation de leurs propres formations. Une plate-forme technologique, un support pédagogique ainsi que des formations ad hoc sont mis à leur disposition pour permettre le déploiement en Belgique francophone de pratiques de «formation à distance» tant initiales que continuées qui rendent nos régions et notre communauté non seulement performantes en interne, mais aussi compétitives sur le marché international. La sélection des projets par appel d'offres garantit la réalisation des meilleurs projets. Une équipe d'experts internationaux évalue les candidatures et sélectionne les projets qui répondent le mieux aux critères. En 2001, 13 projets ont été sélectionnés et sont en cours de réalisation et/ou d'utilisation. 25 projets seront sélectionnés en 2002 et en 2003.

Parmi ceux-ci, 5 projets d'opérateurs bruxellois : British and american english (2002), Enseignement à Distance de la Communauté Française ; Rudiments d'espagnol (2002), Enseignement à Distance de la Communauté Française ; Mathématique générale appliquée à l'économie (2002), Haute Ecole Francisco Ferrer, Institut Corremans ; Formation de tuteurs en entreprise (2003), Bruxelles Formation et Bureau de l'Alternance, Centre FAC ; Préparation à la recherche d'un emploi (2003), CENFORGIL.

Un site est par ailleurs consacré au projet : http://www.ulg.ac.be/labset/formadis/index.htm.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Finalisation FORMADIS I :

Type : Spécialisation
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs et enseignants
Document délivré : Attestation valorisable dans un diplôme universitaire de troisième cycle de l'ULg (DES-FORMASUP)
Description de l'action :

Finalisation des projets entamés en 2001 : fin de la réalisation, organisation de l'évaluation de ces 13 premiers projets en situation réelle d'utilisation, recueil et analyse des avis des participants et modification des cours sur base de ces analyses. Les acteurs de ces 13 projets accompagnés en 2001 sont jusqu'ici très satisfaits du déroulement du projet et de leur prise en charge par le LabSET-ULG et le CTE-ULB. Des indications plus fines de ces avis et leurs justifications étaient intégrées dans notre rapport intermédiaire ; elles seront encore précisées dans le rapport final. Le Comité d'Accompagnement (voir ci-dessous) a lui aussi un avis fort positif sur le projet. La presse écrite (et radiophonique) s'est beaucoup intéressée à FORMADIS et le LabSET est très régulièrement questionné sur ce projet par les médias. Plusieurs organisations attendent le prochain appel à propositions (voir seconde action) pour rejoindre ce projet dont ils ont d'excellents échos. NB. Si le nombre de bénéficiaires prévus est aussi important (5.300), c'est parce que chacun des cours développés s'adresse lui-même à un nombreux public. Or, les cours seront testés au sein de FORMADIS sur un public réel. Si l'on compte une moyenne de 100 utilisateurs par cours et par an, les 13 cours de FORMADIS I « atteindront » 1300 personnes (c'est un minimum), les 25 cours de 2002 et 2003 bénéficieront à 2.500 personnes par an.

2.2. Lancement FORMADIS II et III :

Type : Spécialisation
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs et enseignants
Document délivré : Attestation, valorisable dans un diplôme universitaire de troisième cycle de l'ULg (DES-FORMASUP)

Description de l'action :
De février 2002 à juin 2003 : lancement du second appel à projets FORMADIS ; sélection de 9 propositions et accompagnement / formation de ces 9 projets (tenant compte des perfectionnements issus des conseils dégagés en 2001) ; évaluation des projets sur le terrain. Pour faciliter l'accompagnement et viser une autonomisation croissante des clients et concepteurs d'EAD (démultiplication de l'offre), des modules de formation sont proposés aux candidats : un curriculum de plus de 120h, en appui à une réflexion résolument pratique visant la réalisation des projets de chacun, a été testé en 2001 et amélioré en 2002 sur base des critiques constructives des participants mais aussi des équipes du LabSET et du CTE ainsi que des conseils du superviseur externe du projet (Daniel Peraya, TECFA Genève). Ces formations, qui se donnent partiellement à distance, permettent aux participants de vivre de nombreuses méthodologies différentes qu'ils pourront transférer dans leur propre cours en ligne. Elles comprennent des modules optionnels pour répondre au mieux à la diversité des attentes des participants. Comme en 2001, le LabSET-ULg et le CTE-ULB aident à la réalisation technique et graphique de tous les projets accompagnés (aide à la transformation des supports en pages html, design des icônes et fonds d'écrans, compression des images et digitalisation vidéo, transfert sur la plate-forme WebCT).
De mars 2003 à juin 2003 : lancement de l'appel pour la troisième vague de projets, à savoir un accompagnement d'une quinzaine d'organisations avec des partenaires qui souhaitent un appui pour s'ouvrir à l'international. Dans cette troisième vague, la formation pédagogique sera donnée quasi entièrement à distance et une «help line» sera organisée pour soutenir dans la durée tous les partenaires accompagnés en 2001 et 2002.

2.3. Sensibilisation/Dissémination :
Type : Spécialisation
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs et enseignants
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Il est très important dans ce domaine en rapide évolution de montrer l'existant pour que les professionnels, mais aussi le grand public, se l'approprie. Les produits (dispositifs d'EAD) de plus en plus nombreux, de taille et de contenu variables, qui verront le jour grâce à FORMADIS, renforceront la présence francophone sur le marché de l'EAD. Le capital francophone aura dans cette formule un maximum de garanties de retour sur investissement. Outre ces aspects quantitatifs, la qualité des formations initiale et continuée s'en verra elle aussi renforcée, dans une perspective de « Life Long Learning » et de reconnaissance des compétences. Ces importantes avancées sont dynamisantes et le LabSET-ULG et le CTE-ULB misent sur leur capacité à provoquer un effet « boule de neige ». Pour mettre en valeur ce déploiement et sensibiliser une plus large population aux intérêts de l'EAD, une grande manifestation ciblée est organisée annuellement : en mai 2002 et septembre 2003, ces manifestations de dissémination de grande envergure, très visuelles et actives pour les participants, clôturent les projets FORMADIS en cours et font le lien avec les projets suivants. Ces manifestations, largement couvertes par les médias, prépareront aussi l'extension du projet à sa phase 2004-2006.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Les organisateurs veillent à l'équilibre des genres ; le public de formateurs formé est à 50% féminin et les encadrants (chercheurs) et intervenants sont majoritairement féminins, malgré le domaine hautement technologique. A noter aussi que le LabSET a coordonné en 2002 une action de « Mainstreaming » et est donc particulièrement sensible à la prise en compte de la notion de genre dès l'origine des actions.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Accompagnement pédagogique, technique et graphique : LabSET-ULG et CTE-ULB, avec le soutien financier du FSE, du Ministère de la Formation Professionnelle de la Région Wallonne et du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Communauté Française de Belgique.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 1 - Mesure 3 ***Intitulé du projet :*** *Adaptation Compétences BC*
Agrément : *W1000972* ***Promoteur:*** *IFPME*
Direction Territoriale de Bruxelles - Rue de Stalle 292bis , 11800 Bruxelles
Tel : 02/370.60.47 – Fax : 02/370.60.50
Personne de contact : *EMMANUELIDIS Raphaël – Conseiller en formation* *R.Emmanuelidis@dtb.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le 1er objectif du projet est de développer la formation prolongée dans les domaines suivants : informatique ; métiers de la bouche ; sécurité, chauffage central, domotique ; commerce de détail ; construction. Les fédérations développent elles-mêmes la formation prolongée dans d'autres secteurs : l'assurance, la comptabilité, etc. Toutefois, il peut s'avérer utile, selon les besoins des fédérations, qu'un conseiller s'oriente vers le développement de certaines de ces filières. Le second objectif consiste à accentuer l'harmonisation et l'évaluation des actions des conseillers par le coordinateur de la Direction Territoriale de Bruxelles. Les activités concernent l'analyse fine des besoins de formation des PME et des fédérations, l'élaboration de plans de formations, le recrutement et les contacts avec les formateurs, la promotion de la formation. La formation prolongée, mise en œuvre par les conseillers en formation, répond aux évolutions permanentes et à la complexité croissante de l'environnement des PME, résultant notamment de l'évolution accélérée de la technologie et la transformation des techniques. La formation prolongée permet aux chefs d'entreprise, et à leurs collaborateurs, de mettre à jour leurs connaissances et de préserver leur employabilité et la survie de leur entreprise. Par l'identification des besoins des PME, les actions des conseillers touchent indirectement les autres filières de formation et leur public.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Informatique :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Chefs d'entreprise (indépendants) et leurs proches collaborateurs
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les formations en informatique sont regroupées en quatre catégories générales : 1) Informatique destinée au métier d'architecte ; 2) Informatique Internet (Dreamweaver, Frontpage, Internet, Introduction, Outlook, e-commerce, Flash) ; 3) Informatique liée aux métiers de la bureautique (Introduction PC ; MS Project ; Powerpoint ; Word ; Excel ; Access) ; 4) Informatique liée aux métiers du graphisme (Photoshop ; Illustrator ; Quark Xpress).

2.2. Sécurité :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chefs d'entreprise (indépendants) et leurs proches collaborateurs
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'action de formation se compose de deux catégories générales : 1) Les formations en gardiennage (Personnel d'exécution, Contrôle des personnes, Personnel dirigeant, Utilisation d'un chien, Protection des personnes, Inspecteur de magasin, Formation de tir, Opérateur d'alarme, Intervention après alarme) ; 2) les formations pour les entreprises de système d'alarme (Personnel d'installation, Personnel dirigeant, Personnel de conception, Préparation Examen)

2.3. Domotique :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chefs d'entreprise (indépendants) et leurs proches collaborateurs
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
La formation est destinée aux patrons électriciens et chauffagistes qui désirent intégrer la domotique dans la pratique de leur métier, considérant la nécessité grandissante de mettre en œuvre dans l'habitat une technologie de pointe pour assurer la sécurité des biens (Module de base et Module de perfectionnement).

2.4. Restauration-Traiteur :

Type : Perfectionnement

Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chefs d'entreprise (indépendants) et leurs proches collaborateurs
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les actions de formation se décomposent selon les catégories suivantes : 1) Boucher/charcutier (Thème : les recettes ancestrales du terroir) ; 2) Restaurateur (Thème : la connaissance des vins, la cuisine italienne, la cuisine végétarienne, la bière, la fine cuisine à base de poissons, etc.) ; 3) Cuisine sous-vide.

2.5. Installateur Chauffage central :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chefs d'entreprise (indépendants) et leurs proches collaborateurs
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Programme : habilitation au gaz naturel, certificat d'aptitude, renouvellement quinquennal, contrôle et équipements, soudure.

2.6. Commerce de détail :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chefs d'entreprise (indépendants) et leurs proches collaborateurs
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Thème abordés : emballages cadeaux ; étalages pour débutant ; étalages – professionnel ; accueil du client en néerlandais ; Euro conseil.

2.7. Boulanger-pâtissier :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chefs d'entreprise (indépendants) et leurs proches collaborateurs
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les actions de formation se décomposent selon les 2 catégories suivantes : 1) Fine pâtisserie (Thème : les bavarois, mousses, sorbets, etc.) ; 2) Sculpture sur glace.

2.8. Batiform :
Type : Perfectionnement
Niveau : Chefs d'entreprise (indépendants) et leurs proches collaborateurs
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'action a pour objet de proposer aux entreprises du secteur de la construction des formations professionnelles visant l'adaptation, la formation complémentaire, la spécialisation ou le recyclage des travailleurs ou travailleurs potentiels du secteur. L'IFPME, en tant qu'organisme de formation, apporte son soutien structurel à l'action (locaux, formateurs, pédagogie) et le FFC, en tant qu'organisme sectoriel soutenant des actions de formation, apporte un soutien organisationnel (organisation, promotion et évaluation de l'action auprès des entreprises). Le programme de formation élaboré dans le cadre de cette action approche les techniques traditionnelles liées à la rénovation et les nouvelles techniques de construction. L'objectif de cette action est de proposer des formations en adéquation avec les besoins liés au développement des activités d'une entreprise. Les formations sont donc adaptées à la demande sur base de questionnaires et d'évaluations directes des auditeurs et des formateurs et ensuite, auprès des entreprises. La souplesse d'organisation de ces formations permet d'évoluer en permanence en fonction des réalités économiques et sociales.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Les formations sont indistinctement accessibles aux hommes et aux femmes.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Formelec, Fonds de Formation de la Construction, Association royale des gaziers belges, Union Royale belge des installateurs en chauffage central, Union des Classes Moyennes, Fédération des Bouchers, Confédération

Boulangerie-Pâtisserie, Belgian Center for Domotics and Immotics, Association des Industries de l'Alarme, ANPEB, Fédération Entreprises Gardiennage, Security Management Consulting, Centre d'Information des combustibles liquides.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W1219 « Dispositif Alternance Intégrée », Axe 1 – Mesure 2
Projet W0121 « Remédiation BC », Axe 3 – Mesure 1

Fiche non validée par le promoteur

Axe 1 - Mesure 3 ***Intitulé du projet :*** *Formation Qualifiante PTP GAD*
Agrément : *W1000975* ***Promoteur:*** *GAMMES*
Rue Franz Gaillard 2, 1060 Bruxelles ***Rue de l'Hôtel des Monnaies 133, 1060 Bruxelles***
Tel : 02/537.27.02 – Fax : 02/538.82.49
Personne de contact : *LOUVEAUX Charlotte – Coordinatrice* *gammes@brutele.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Formation qualifiante pour des travailleurs engagés sous statut PTP (2 ans) dans la fonction de garde à domicile, comportant deux volets : développement des compétences spécifiques à l'activité de garde à domicile et stage pratique d'aide familial. Tout en constituant une suite cohérente de l'action entamée en 2000, le présent projet se situe dans un contexte bien différent pour Gammes. Fondée en 1999, Gammes a démarré le service de garde à domicile en janvier 2000. L'objectif majeur des 2 1ères années a été de mettre en place ce service d'un type nouveau (pour la région bruxelloise) tout en mettant à l'emploi des personnes peu qualifiées. Sur le plan de la formation, l'idée de départ a été de doter les travailleurs d'une formation certifiée (brevet d'aide familial) garantissant davantage leur insertion après les 2 ans de leur PTP, que la seule expérience de travail dans un service encore inconnu. Ces objectifs étant atteints (chiffres relatifs à l'activité entre le 01/01/00 et le 30/09/01 : environ 5000 demandes d'information sur le service, 850 dossiers envoyés, 180 personnes gardées, 5700 prestations de garde effectuées, totalisant 26.500h, 40 gardes à domicile employés par Gammes au 30/09/01), Gammes a entrepris courant 2001 des démarches en vue d'obtenir une reconnaissance officielle, tant de la fonction que du service. Gammes se trouve donc fin 2001 dans une période de transition : le service existe, le métier rencontre une demande réelle, mais rien n'est encore ni subventionné ni même reconnu. C'est dans cette optique de professionnalisation que le présent projet vise principalement la formation spécifique de garde à domicile.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation de garde à domicile :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation qualifiante pour des travailleurs engagés sous statut PTP (2 ans) dans la fonction de garde à domicile (GAD) : développement des compétences spécifiques à l'activité de GAD, notamment des compétences d'interaction avec les autres métiers intervenant à domicile. Le programme comporte 516h de formation réparties sur 2 ans. Les stagiaires étant en même temps travailleurs à Gammes (service 24h/24 et 7j/7), organisation de deux sous-groupes de formation afin de pouvoir maintenir la continuité du service. Programme : hygiène, art ménager, diététique, psychologie, communication, français, manutention, législation, déontologie, relaxation, divers, supervision individuelle, supervision collective. Type d'activités : cours et visites, recherche, débats, rencontres. Objectifs opérationnels : 1) développer des savoir-faire : apprentissage de l'aide tout en stimulant et respectant l'autonomie du patient, prise d'initiative (intervention si nécessaire, prise d'informations pour un bon suivi du patient, appel à l'aide si problèmes ou manque d'informations), travail pluridisciplinaire (pouvoir se retirer et laisser agir un professionnel plus compétent, ou lui apporter une aide adaptée). 2) susciter un savoir-être : apprentissage de l'écoute, respect et tolérance, en travaillant sur la (re)connaissance des modèles de référence (habitudes, coutumes, croyances, etc.), en mettant les stagiaires dans diverses situations (jeux de rôle, etc.). En fin de formation, les participants auront acquis une connaissance des différences qu'ils sont susceptibles de rencontrer au travail, ils auront développé leur potentiel d'écoute, de respect et de tolérance nécessaire à la fonction de garde-malade. Tout au long des formations, adaptation des contenus aux situations concrètes rencontrées par les stagiaires dans leur travail de garde à domicile.

2.2. Stage d'aide familial :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Stage pratique d'aide familial pour des travailleurs engagés dans un PTP (ou venant de terminer leur contrat PTP et chômeurs dispensés de pointage), stage qui fait suite à la réussite des épreuves théoriques sanctionnant les

cours donnés durant les 2 années précédentes (approximativement la durée de leur PTP), le tout conduisant au brevet reconnu d'aide familial. L'ensemble de la formation a été calibré sur mesure pour Gammes, en tenant compte des contraintes du service (24h/24 et 7j/7) et des particularités du PTP (ainsi la formation théorique a eu lieu en deux sous-groupes, afin de permettre la continuité des prestations). Les stages pratiques prévus pour l'obtention du brevet d'AF se situent dans la période de référence 2002-2003, mais constituent la suite (et fin) du projet dont la philosophie a été développée au démarrage : acquérir cette qualification certifiée (par la COCOF et reconnue par l'INAMI) pour des travailleurs peu ou pas qualifiés au départ, ouvre la porte à un emploi plus stable, après leur contrat PTP, dans un secteur demandeur (celui de l'aide aux personnes, tant en service de soins à domicile qu'en institution - maison de repos, MRS, crèche ou hôpital). Programme des stages : au cours des six mois de l'action, chaque stagiaire effectue un minimum de 600h : service d'aide à domicile (350h), service de distribution de repas à domicile (20h), Maison de repos et de soins (148h), accompagnement infirmier à domicile (32h), supervision collective et individuelle (50h).

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Aucune discrimination portant sur le sexe, la nationalité d'origine ou l'âge. Les stagiaires sont des hommes et des femmes, belges et étrangers d'origines variées et âgés de 21 à 55 ans.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Collectif Formation Santé (CFS), Mission Locale forestoise, Mission Locale Jeunes Saint-Gilles, Idée 53 AFT, Bruxelles Assistance, CFSAD, Centrale de Services à Domicile (CSD), Soins à Domicile (SAD), Soins chez soi, Cosedi.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 1 - Mesure 3	***Intitulé du projet :*** *Campus virtuel*
Agrément : *W1000982*	***Promoteur:*** *HEC Liège*
Rue Louvrex 14, 4000 Liège	***Tel : 04/232.72.11 – Fax : 04/232.72.40***
Personne de contact : *VANLOUBBEECK Michaël*	*michael.vanloubbeeck@hec.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Dans un esprit de répartition équilibrée des actions et des ressources durant le timing du projet, les trois Business Schools en Communauté française (IAG, Solvay, H.E.C.) souhaitent mettre en commun leurs compétences, leur savoir-faire pédagogique et technique afin de développer un dispositif innovant d'enseignement (NTIC). Adaptés aux technologies existantes, les cours/modules de formation E-learning en management visent à améliorer le niveau de formation d'une main d'œuvre compétente (travailleurs employés/cadres, demandeurs d'emploi et étudiants), apte à apprendre et autonome dans l'apprentissage, dotée d'un esprit d'entreprise et formée à la réalité quotidienne pratique et évolutive de l'entreprise (grandes entreprises, PME et TPE) et ce, dans un contexte d'internationalisation des métiers. Ce projet de campus virtuel contribue à l'amélioration du système et de la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle, en ce compris la formation initiale, et vise à s'inscrire dans les grands projets internationaux d'enseignement à distance. Les étapes du projet sont les suivantes : En 2002 et 2003 : Lancement et développement par les trois partenaires de 3 modules de formation à distance (30h de cours/module) selon une méthodologie commune ; Réalisation d'expériences pilotes : validation par un comité d'experts, demandeurs d'emploi, travailleurs issus d'entreprises privées partenaires et d'étudiants ; Evaluation de l'avancement du projet et suivi. En 2003 : Formation et labellisation des « tuteurs » pour les 3 modules développés en 2002 (1module/partenaire) ; Diffusion ; Bilan général. En 2004 : Diffusion auprès des travailleurs d'entreprises, demandeurs d'emploi et étudiants ; Pérennisation du campus virtuel ; Certification (cours isolés - programmes complets).
Le retour en termes d'exploitation des résultats sera identique au sein des deux universités et de la Haute Ecole, partenaires du projet.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Coordination du projet :

Type : Coordination
Prestation : 6
Nature des prestations : Gestion et coordination du projet de développement d'un campus virtuel.
Description de l'action :
Missions du Chef de projet : Management du projet (objectifs communs – méthodologie générale commune – fixation des indicateurs de résultats) ; Contact avec les partenaires, avec les entreprises privées (tests) et avec les institutions publiques ; Gestion quotidienne et administrative du projet ; Evaluation de l'avancement du projet (respect plan d'actions fixé) ; Bilan et actions correctrices ; Rapport d'avancement du projet tous les 3 mois au « Steering Committee » chargé de superviser le travail effectué par le Chef de projet et son équipe.

2.2. Introduction au marketing :

Type : Accompagnement
Prestation : 5
Nature des prestations : Développement module de formation e-learning « Introduction au marketing ».
Description de l'action :
1) Clarification du projet de création d'un module de cours d'« Introduction au marketing ». Constitution et présentation de l'équipe pluridisciplinaire supervisée par le Chef de projet : technicien informatique, concepteur infographiste spécialiste en didactique et trois professeurs spécialisés de la discipline. Définition des objectifs du projet, d'une méthodologie et d'un calendrier de travail. Définition d'outils d'évaluation du suivi. 2) Rédaction d'un cahier des charges technique et pédagogique aboutissant à la réalisation du dispositif de formation (écriture d'un scénario pédagogique, etc.). 3) Conception d'un prototype. 4) Définition d'outils d'évaluation pour la validation du prototype. 5) Test et validation par un comité constitué d'experts, d'enseignants spécialistes du contenu, d'étudiants et de travailleurs (cadres/employés) issus des entreprises privées.

2.3. Introduction à la comptabilité générale :

Type : Accompagnement
Prestation : 5
Nature des prestations : Développement module de formation e-learning « Introduction à la comptabilité générale».
Description de l'action :
Création d'un module de cours d' « Introduction à la comptabilité générale», étapes identiques à l'Action 2.2.

2.4. Supply chain management :
Type : Accompagnement
Prestation : 5
Nature des prestations : Développement module de formation e-learning en « supply chain management ».
Description de l'action :
Création d'un module de cours en « Supply chain management », étapes identiques à l'Action 2.2.

2.5. Labellisation :
Type : Accompagnement
Prestation : 6
Nature des prestations : Labellisation des tuteurs et diffusion
Description de l'action :
Les « coaches » ou « tuteurs » ont un profil de type « Senior Assistant » formés et labellisés par les professeurs des institutions partenaires, afin d'assurer la qualité de l'action et la cohérence pédagogique par rapport au cahier des charges défini. Diffusion des 3 premiers modules de formation e-learning auprès de 3 groupes « cibles » constitués des demandeurs d'emplois, de travailleurs issus des entreprises privées partenaires et des étudiants.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Ecole de Commerce SOLVAY ULB, Institut d'administration et de gestion (IAG).

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 1 - Mesure 3 ***Intitulé du projet :*** *PTP/SET Peinture*
Agrément : *W1000995* ***Promoteur:*** *Mission Locale d'Ixelles pour l'emploi et la formation*
Place du Champs de Mars, 1050 Bruxelles ***Place Flagey 33, 1050 Bruxelles***
Tel : 02/515.77.40 – Fax : 02/502.85.58
Personne de contact : *DELAUNOIS Pascal – Coordinateur* *missionlocalexl@hotmail.com*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Ce projet organise la formation des personnes engagées comme peintres en bâtiment (façadier) sous contrat PTP. Cette formation est d'autant plus importante que la mission locale a fait le choix d'une seule année en contrat PTP. L'objectif est d'amener les stagiaires, en un an, au seuil de compétence demandé par les entreprises.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation continuée en peinture :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'action vise la mise à l'emploi en entreprise de peinture du secteur privé, au terme d'un contrat de transition professionnelle d'un an. Au cours du contrat de travail, des chantiers sont exécutés. Chaque chantier constitue une situation différente et les aspects techniques pour sa réalisation doivent être adaptés. Cela permet d'organiser des temps de formation pour étudier les différentes solutions applicables pour réaliser le travail. Développement de l'action : rencontre avec des entreprises pour évaluer le niveau de compétence souhaité lors des engagements, information aux entreprises sur les différents programmes d'aide à l'emploi, formation continue lors des chantiers (les enduits, le traitement des ferronneries, traitement des boiseries, traitement des pierres bleues, etc.), organisation de stages en entreprises.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
La prise en compte de l'égalité des chances est une donnée essentielle de cette action. En effet, il s'agit bien d'amener les entreprises à s'ouvrir à des publics fragilisés et de les sensibiliser à la problématique de l'égalité des chances. La Mission locale est attentive à donner une priorité lors des mises en contrat PTP aux candidatures de femmes.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Bruxelles Formation (IBFFP).

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Dans le cadre du projet coordonné de Bruxelles Formation Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » - Axe 1, Mesure 3
Projet W1179 « Case » - Axe 2, Mesure 1

Axe 1 - Mesure 3	***Intitulé du projet :*** *Evolution et Innovation*
Agrément : *W1001156*	***Promoteur:*** *Bruxelles Formation (IBFFP)*
Rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles	***Tel : 02/371.73.00 – Fax : 02/371.75.73***
Personne de contact : *PEFFER Michel – Directeur Général m.peffer@bruxellesformation.be*	

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Sur base des différentes études réalisées sur les besoins du marché du travail, Bruxelles Formation met en œuvre une série de formations où l'accent est mis sur les nouvelles technologies, les nouvelles organisations du travail ainsi que sur le développement économique. L'action de bilan de compétences vise tout particulièrement le développement de l'aptitude à apprendre ainsi que l'adéquation entre compétences professionnelles et réalité du marché du travail.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Bilan de Compétences :

Type : Orientation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Dans une politique préventive de l'enlisement dans le chômage, l'action s'adresse aux travailleurs occupés et en préavis ainsi qu'aux DE facilement mobilisables. Il s'agit de leur proposer un service d'orientation professionnelle par la démarche de bilan de compétences. L'aspect formateur de cette démarche est trouvé dans le fait que le bénéficiaire s'approprie le déroulement et les résultats de celle-ci puisque le conseiller en formation est accompagnateur et non expert. Le rôle clef du bilan de compétences est de rendre chacun conscient de ses compétences et, par là, de développer la confiance en soi et la motivation. L'objectif principal consiste à aider des individus dans l'élaboration d'un projet professionnel réaliste compte tenu de leurs caractéristiques propres et de celles de leur environnement socio-économique. L'objectif secondaire vise la réorganisation interne des services de Bruxelles Formation concernés par l'orientation et la détermination professionnelles. Dans ce cadre, deux pistes principales sont envisagées : développer un service d'études, de recherche et de soutien aux différents organismes impliqués dans l'orientation professionnelle des adultes tels que, en interne, le service PAC et, en externe, les organismes d'ISP, et créer un programme de formation de conseillers en orientation professionnelle pour adultes auquel pourraient s'inscrire les travailleurs de tous les services intéressés (missions locales, CPAS, etc.).

2.2. Télé-opérateur en Call Center :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Le programme de la formation a été élaboré en collaboration directe avec le CEFORA. Plus de 80% des stagiaires trouvent un emploi en fin de formation. Il s'agit d'une formation qualifiante destinée aux demandeurs d'emploi (96 par an) ayant les caractéristiques suivantes : 10 mois d'inoccupation, voix et diction correctes, sens commercial, pas de condition d'âge, ni de niveau de scolarité. Cinq axes : les produits MS Office, les techniques téléphoniques informatisées, les techniques de communication, le néerlandais de base et les notions de marketing. Quatre semaines de stage en situation professionnelle. Le suivi et l'évaluation sont prévus en collaboration avec le partenaire. Si le stagiaire s'inscrit dans une filière de formation : en amont, action de détermination organisée par une mission locale, et en aval, suivi et accompagnement de recherche d'emploi par Bruxelles Formation et le CEFORA.

2.3. Secrétariat :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation qualifiante à la fonction de secrétaire, considérée comme critique en région bruxelloise. Public cible : limite d'âge et niveau de scolarité sans importance, orthographe française correcte, et bonnes notions de néerlandais et/ou d'anglais. Objectifs : maîtrise de Word, Excel, Access, PowerPoint, Internet, utilisation du

clavier avec vitesse et qualité, capacité de mener une conversation professionnelle en anglais et/ou en néerlandais, et amélioration de l'orthographe tant en correspondance commerciale qu'en rédaction de pv de réunion. Un stage de 4 semaines en entreprise est prévu en fin de formation, stage avec visite d'un formateur et évaluation par l'employeur. Au terme de sa formation, le stagiaire pourra accéder aux fonctions de secrétaire adjoint ou employé administratif polyvalent. Une formation en secrétariat perfectionnement (1340h + 160h de stage) est également organisée, pour les demandeurs d'emploi de la région bruxelloise avec les caractéristiques suivantes : limite d'âge et niveau de scolarité sans importance, maîtrise du clavier et bonne orthographe, bonnes notions de néerlandais et/ou d'anglais. Objectifs : maîtrise de la rédaction de courrier commercial, des logiciels de MS Office et des techniques de secrétariat. Stage de fin de formation en entreprise avec visite de formateur en cours de stage et évaluation par l'employeur. Au terme de sa formation, le stagiaires pourra accéder aux fonctions de secrétaire, secrétaire de direction ou assistant(e) de direction.

2.4. Gestionnaire d'entreprise :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'action vise l'obtention d'une fonction orientée vers la comptabilité et la gestion d'entreprise, la législation sociale et la gestion des ressources humaines. Il s'agit d'une formation qualifiante (1340h + 160h de stage). Public cible : limite d'âge et niveau de scolarité sans importance, bonne aptitude mathématique et logique. Objectifs : maîtrise des documents commerciaux, la législation sociale, la législation TVA, la comptabilité et la législation comptable, l'informatique de gestion (CUBIC), Excel, Access, Word, Internet, les différents types de crédit à court terme, le droit et la comptabilité des sociétés, la fiscalité IPP/EOC. Visite d'un formateur en cours de stage, avec évaluation par l'employeur. Au terme de sa formation, le demandeur d'emploi pourra accéder aux fonctions suivantes : employé à la comptabilité, aide-comptable exécutant ou autonome, comptable commercial ou employé au service des ressources humaines.

2.5. Perfectionnement en informatique :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Vu la pénurie d'informaticiens, Bruxelles Formation décide de réaliser des formations de reconversion en informatique pour des demandeurs d'emploi diplômés d'études universitaires ou supérieures de type long et court. Ces personnes, possédant peu ou pas de connaissances en informatique, sont préalablement sélectionnées pour leurs aptitudes à la logique de programmation et leur intérêt pour les métiers informatiques. La connaissance du néerlandais et de l'anglais sont des atouts décisifs. La formation doit permettre aux participants d'exercer, à la fin du stage pratique, une des activités suivantes : analyste programmeur, développeur d'applications sous Visual Basic, consultant junior SAP/R3, informaticien en e-Technologies, développeur d'applications Java, spécialiste Linux, administrateur Réseaux, ingénieur de réseaux certifié Microsoft. L'objectif de la formation consiste à permettre aux stagiaires d'atteindre un niveau de compétences suffisant pour qu'ils puissent exercer cette activité dans des sociétés de services informatiques, dans des centres informatiques d'importantes sociétés ou dans des PME et acquérir une autonomie d'apprentissage en vue d'adapter leurs savoir à l'évolution constante du monde informatique.

2.6. Perfectionnement en gestion :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cette action de perfectionnement en gestion est composée des formations suivantes : gestion financière ; pratique comptable et fiscale des sociétés ; gestion de la logistique, de la production et de la qualité ; technique de vente et négociation commerciale ; gestion des PME ; gestion des RH ; marketing et publicité ; gestion de l'événement et relations publiques ; e-business project coordinator ; responsable de la communication ; introduction à la création d'entreprise. Le projet de formation de perfectionnement en gestion se propose d'établir un lien entre les demandes en compétences des entreprises et le public des DE de niveau universitaire ou supérieur. Les objectifs généraux du projet consistent à : assurer des formations courtes (en moyenne 2 mois) pour des DE disposant d'un

niveau de qualification élevé et qui souhaitent (ré)orienter leur carrière dans les disciplines de la gestion d'entreprise ; éviter la déqualification rapide des spécialistes n'ayant pas l'occasion de pratiquer leur discipline ; former des gestionnaires aptes à dialoguer avec les autres services de l'entreprise et à s'adapter aux évolutions futures de ces domaines.

2.7. Métal pour travailleurs :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Travailleurs occupés
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Cette action vise à assurer le perfectionnement de travailleurs, en vue de leur permettre d'être certifiés pour les soudures réalisées suivant les normes en vigueur (contrôle AIB-Vinçotte, Veritas, etc.).

2.8. Communicatique :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire (non) universitaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi et travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'action est composée de deux actions ayant trait aux NTIC : Web Designer et Web Developper. Ces formations répondent à une demande réelle des entreprises. Le Web Developper est le programmeur qui se charge de la connexion des bases de données, améliore l'interactivité du site, intègre les systèmes de communication et met en place des plates-formes de commerce électronique. Le Web Designer a la charge de la conception et de la mise en œuvre de l'aspect visuel et esthétique des sites Web et travaille donc en collaboration étroite avec le reste de l'équipe de développement.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Formations ouvertes à tous.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
CEFORA asbl, ICHEC Entreprise, CERACTION, ROD Formation, UPEDI, Mnimesis, Optimum Management.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0758 « Formation active et Jeunesse » - Axe 1, Mesure 2
Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » – Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1184 « Fonds sectoriels et formation » - Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1185 « Intégration des personnes discriminées » - Axe 2, Mesure 2
Projet W1009 « Modernité pour l'efficacité » - Axe 3, Mesure 1
Projet W1160 « Formation de formateurs » - Axe 3, Mesure 2
Projet W1161 « Accueil et Soutien » - Axe 3, Mesure 3
Projet W1188 « Intégration et Insertion » - Axe 4, Mesure1

Axe 1 - Mesure 3	***Intitulé du projet :*** *Formations innovantes avec les missions locales (dossier coordonné)*
Agrément : *W1001182*	***Promoteur:*** *Bruxelles Formation (IBFFP)*
Rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles Tel : 02/371.73.00 – Fax : 02/371.75.73	
Personne de contact : *PEFFER Michel – Directeur Général m.peffer@bruxellesformation.be*	

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 27 avril 1995 relatif à l'insertion socioprofessionnelle en vue d'accroître les chances des demandeurs d'emploi peu qualifiés de trouver du travail et plus particulièrement, en vue de renforcer l'application du cahier de charges des 9 Missions Locales en région bruxelloise. Les Missions Locales développent et coordonnent des actions de formations innovantes en mobilisant les opérateurs de formation qui les mettent en œuvre et ce, en lien direct avec les besoins des entreprises et des fonds sectoriels. La mise en application des actions de formations innovantes tient compte de la pertinence des qualifications et compétences professionnelles recherchées en regard de l'évolution des besoins du marché de l'emploi. Il est tenu compte des besoins des usagers et des inventaires des besoins transmis par les divers organismes qui œuvrent sur le marché de l'emploi. Ainsi, les collaborations étroites menées avec les entreprises et les fonds sectoriels favorisent le développement des actions de formations innovantes en adéquation avec les compétences recherchées sur le marché de l'emploi et dès lors en insertion directe. Ces filières de formations innovantes contribuent au développement et à la promotion des politiques actives du marché du travail. Elles visent particulièrement la réinsertion directe des demandeurs d'emploi à faible qualification sur le marché du travail et ce en collaboration avec les partenaires privés. Lorsque les formations innovantes démontrent la nécessité de stabiliser l'action de formation par la détection de besoins importants de qualifications spécifiques, celles-ci sont transférées auprès des opérateurs de formation agréés de façon structurelle.

En vue de renforcer la pertinence des actions de formations innovantes initiées et coordonnées par les Missions Locales en regard de leur cahier des charges, Bruxelles Formation a mis en évidence une série de typologies d'actions en référence desquelles se développeront ces actions. Chaque typologie s'inscrit dans le cadre d'une collaboration étroite avec des entreprises ou un fonds sectoriel afin de s'assurer de l'adéquation réelle entre l'évolution des besoins du marché de l'emploi et les qualifications et compétences visées pour les usagers, demandeurs d'emploi. Le lien direct entre l'offre de formation et les besoins identifiés d'emploi doit être démontré. Les besoins détectés ne trouvent pas de réponse dans le cadre des actions de formations de type structurel en cours pris en charge par des centres de formation agréés. TYPOLOGIES : 1) Les filières de formation innovantes avec un fonds sectoriel ou des entreprises. La Mission Locale assure : l'initiation et le montage de la filière qui se compose de différentes opérations telles que déterminations généralistes ou ciblées, la préformation, la formation qualifiante ; la détermination généraliste ou ciblée ; la coordination et le suivi psycho-social des stagiaires durant la totalité de la filière et ce jusqu'à la mise à l'emploi. 2) Les formations innovantes ponctuelles en collaboration avec un fonds sectoriel ou des entreprises. La Mission Locale assure : le montage de la formation qualifiante innovante, la détermination ciblée ou généraliste, la coordination et le suivi psycho-social des stagiaires jusqu'à la mise à l'emploi. 3) Participation de la Mission Locale à une filière de formation de type structurelle coordonnée par Bruxelles Formation et un fonds sectoriel. La Mission Locale assure : la détermination ciblée sur filière en amont de l'entrée en formation, le suivi psycho-social des stagiaires.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation Sauveteur :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi à aptitude réduite (reconnaissance ONEM, FOREM, ORBEM)
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation de sauveteur-surveillant de piscine réalisée par la Mission Locale Jeunes de Saint-Gilles

2.2. Formation Stewart Hospitalier :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi à aptitude réduite (reconnaissance ONEM, FOREM, ORBEM)
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation réalisée par la Mission Locale de Forest.

2.3. Formation Gardien de Parc :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi à aptitude réduite (reconnaissance ONEM, FOREM, ORBEM)
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation réalisée par la Mission Locale de Saint-Josse.

2.4. Détermination ciblée animateur :
Type : Orientation et détermination professionnelle
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi à aptitude réduite (reconnaissance ONEM, FOREM, ORBEM)
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Action réalisée par l'Association Molenbeekoise d'Insertion Socioprofessionnelle (AMIS – Mission Locale de Molenbeek).

2.5. Détermination ciblée boucherie :
Type : Orientation et détermination professionnelle
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi à aptitude réduite (reconnaissance ONEM, FOREM, ORBEM)
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Action réalisée par la Mission Locale d'Ixelles.

2.6. Détermination Call Center :
Type : Orientation et détermination professionnelle
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi à aptitude réduite (reconnaissance ONEM, FOREM, ORBEM)
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Action réalisée par la Mission Locale d'Etterbeek.

2.7. Détermination ciblée sur filière :
Type : Orientation et détermination professionnelle
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi à aptitude réduite (reconnaissance ONEM, FOREM, ORBEM)
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Action réalisée par la Mission Locale d'Etterbeek ; détermination ciblée en secrétariat médical, service juridique, etc.

2.8. Détermination garde malade :
Type : Orientation et détermination professionnelle
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi à aptitude réduite (reconnaissance ONEM, FOREM, ORBEM)
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Action réalisée par la Mission Locale de Forest.

2.9. Détermination Call Center :
Type : Orientation et détermination professionnelle
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi à aptitude réduite (reconnaissance ONEM, FOREM, ORBEM)
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Action réalisée par la Mission Locale de Schaerbeek.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Les formations et actions de détermination ciblée sont ouvertes aux hommes et aux femmes, sans discrimination.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Missions locales de la Région bruxelloise.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0758 « Formation active et jeunesse » - Axe 1, Mesure 2
Projet W1156 « Evolution et Innovation » - Axe 1, Mesure 3
Projet W1184 « Fonds sectoriels et formation » - Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1185 « Intégration des personnes discriminées » - Axe 2, Mesure 2
Projet W1009 « Modernité pour l'efficacité » - Axe 3, Mesure 1
Projet W1160 « Formation de formateurs » - Axe 3, Mesure 2
Projet W1161 « Accueil et Soutien » - Axe 3, Mesure 3
Projet W1188 « Intégration et insertion » - Axe 4, Mesure 1

Axe 1 - Mesure 3	***Intitulé du projet :*** *Fonds sectoriels et formation (dossier coordonné)*
Agrément : *W1001184*	***Promoteur:*** *Bruxelles Formation (IBFFP)*

Rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles Tel : 02/371.73.00 – Fax : 02/371.75.73
Personne de contact : *PEFFER Michel – Directeur Général m.peffer@bruxellesformation.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Bruxelles Formation s'est vu accordé la responsabilité de la coordination du dossier FSE relatif aux formations organisées avec les Fonds sectoriels. En collaboration avec les secteurs, Bruxelles Formation développe donc des actions de formation pour les demandeurs d'emploi et pour les travailleurs : avec les secteurs du métal, de la construction, avec le Fonds Sectoriel des Transports, le FEMB et CEFORA. Ces formations mettent l'accent sur les nouvelles technologies ainsi que sur l'évolution de l'organisation du travail.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

Formations qualifiantes pour « Demandeurs d'emploi » :

2.1. FROID : Formation organisée en collaboration avec le FRMB
2.2. Ascenseur : Formation organisée en collaboration avec le FRMB
2.3. DAO Formation longue : Formation organisée en collaboration avec le FEMB
2.4. Assistant logistique : Formation organisée en collaboration avec le Fonds des Hôpitaux
2.5. Commis de salle : Formation organisée en collaboration avec le secteur HORECA
2.6. Commis de cuisine : Formation organisée en collaboration avec le secteur HORECA
2.7. HVAC : Formation technique organisée en collaboration avec le CEFORA
2.8. Formations courtes en électricité : Formation organisée en collaboration avec le CEFORA
2.9. Modules spécifiques : Formation organisée en collaboration avec le CEFORA
2.10. Technicien PC : Formation organisée en collaboration avec le CEFORA
2.11. Ingénieur certifié Microsoft : Formation organisée en collaboration avec le CEFORA
2.12. Employé administratif alternance : Formation organisée en collaboration avec le CEFORA
2.13. Agent de comptoir : Formation organisée en collaboration avec le CEFORA
2.14. Centre de référence : Formation organisée en collaboration avec le FRMB
2.15. Soudeur/ajusteur : Formation organisée en collaboration avec le FRMB
2.16. Mécanicien : Formation organisée en collaboration avec le FRMB

Formations (Perfectionnement) pour « Travailleurs » :

2.17. Formation Cad Design : Formation organisée en collaboration avec le FEMB
2.18. Formation CEPEGRA : Formation organisée en collaboration avec le CEFORA
2.19. Formation Communicatique : Formation organisée en collaboration avec le CEFORA
2.20. Transport : Formation organisée en collaboration avec le Fonds Social des Transports (FST)
2.21. Construction : Formation organisée en collaboration avec le Fonds de Formation de la Construction (FFC)

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Ces actions tiennent compte du processus d'égalisation des chances pour tous.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Fonds de Formation de la Construction (FFC), Fonds Social des Transports (FST), FRMB, FEMB, CEFORA, Fonds des Hôpitaux, Secteur de l'HORECA.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0758 « Formation active et jeunesse » - Axe 1, Mesure 2
Projet W1156 « Evolution et Innovation » - Axe 1, Mesure 3
Projet W1182 « Formations innovantes avec les Missions locales » - Axe 1, Mesure 3 (dossier coordonné)
Projet W1185 « Intégration des personnes discriminées » - Axe 2, Mesure 2
Projet W1009 « Modernité pour l'efficacité » - Axe 3, Mesure 1
Projet W1160 « Formation de formateurs » - Axe 3, Mesure 2
Projet W1161 « Accueil et Soutien » - Axe 3, Mesure 3
Projet W1188 « Intégration et insertion » - Axe 4, Mesure 1

AXE 2 : Amélioration de la réinsertion professionnelle et de l'inclusion sociale

Mesure 2.1. : **Soutien de mesures actives propres à favoriser la réinsertion professionnelle des chômeurs**

Mesure 2.2. : **Intégration des personnes discriminées**

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Préformation Construction* ***Agrément :*** *W100…* ***Promoteur:*** *Centre de Formation en Alternance de la Construction (FAC)* ***Rue de la Poste 262, 1030 Bruxelles*** ***Tel : 02/245.21.77 – Fax : 02/241.01.32*** ***Personne de contact :*** *KAYSER Danielle – Responsable administrative* *fac.poste@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Accueil, sélection et orientation des candidats stagiaires par du personnel spécialisé, afin de mieux cerner la motivation du candidat et de tester son projet professionnel. Préformations dans le secteur de la construction pour les personnes exclues du marché de l'emploi.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Préformation Construction :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés et bénéficiaires de l'aide sociale
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'objectif est l'insertion socioprofessionnelle par l'apprentissage d'un métier de la construction : 1) Maçonnerie : formation sur une période d'environ 26 semaines : 11 à 13 semaines de formation de base en atelier, stage d'immersion d'environ 2 semaines et environ 11 semaines d'insertion professionnelle assurées par l'entreprise, avec suivi assuré par le Centre FAC (le stagiaire est engagé -souvent sous contrat Art.60 pour les personnes venant d'un CPAS- pendant cette période et le but est de parvenir à continuer sous contrat « normal » dans l'entreprise après cette période) ; 2) Coffrage-ferraillage (400h) : le Centre prend en charge l'apprentissage de base principalement axé sur le coffrage traditionnel et l'entreprise se charge de la formation plus qualifiée sur chantier. Une évaluation hebdomadaire est faite par l'accompagnateur avec le stagiaire et le tuteur sur chantier.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Formation ouverte à tous.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
ORBEM, Bruxelles Formation, Carrefour Formation, CEFA d'Anderlecht, CEFA d'Ixelles-Schaerbeek, CEFA d'Evere, CPAS, Missions locales de la Région bruxelloise, OISP, Fonds de Formation de la Construction (FFC), Entreprises de construction surtout bruxelloises, Fédérations d'employeurs et organisations syndicales.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *EPS-Mesures actives de réinsertion*
Agrément : *W1000063*	***Promoteur:*** *Enseignement de promotion Sociale (EPS)*

Boulevard Pachéco 19 boite 0, Cité administrative de l'Etat, 1010 Bruxelles Tel : 02/210.58.08 – Fax : 02/210.58.15
Personne de contact : *BLONDEAU Alain – Conseiller Cabinet* *alain.blondeau@cfwb.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Lutte contre l'exclusion du marché de l'emploi et promotion d'une société sans exclusions. Formations organisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles, dans le cadre du parcours d'insertion : socialisation, développement individuel, alphabétisation ; orientation, mise à niveau, préqualification ; formations qualifiantes. Actions favorisant la transition à l'emploi.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Socialisation, développement individuel, alphabétisation PI :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Objectif : dans le cadre de la promotion d'une société sans exclusions et dans une perspective d'égalité des chances notamment, développer l'autonomie et la socialisation de personnes en vue de favoriser leur intégration progressive dans le marché de l'emploi : sensibilisation sociale ; alphabétisation ; remise à niveau ; formation de base ; français-langue étrangère ; néerlandais pour débutants ; initiation socioprofessionnelle et techniques de communication ; gestion d'un processus de valorisation des compétences pour l'enseignement secondaire inférieur ; préparation au permis de conduire.

2.2. Orientation, mise à niveau PI :
Type : Orientation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Objectif : dans le cadre de la promotion d'une société sans exclusions et dans une perspective d'égalité des chances notamment, développer des procédures favorisant l'employabilité pour permettre à des personnes non qualifiées d'accéder à terme à un 1er emploi : C.E.B., C.2 D., C.E.S.S., gestion d'un processus de valorisation des compétences pour l'enseignement secondaire inférieur et supérieur, toute unité de formation de remise à niveau et de remédiation, toute formation préqualifiante.

2.3. Formations qualifiantes PI :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Objectif : dans le cadre de la promotion d'une société sans exclusions et dans une perspective d'égalité des chances notamment, développer des procédures d'accès direct à l'emploi de personnes préqualifiées. Les procédures répondent aux besoins du marché de l'emploi uniquement dans les secteurs où des débouchés vers l'emploi existent. Organisation de formations initiales ou complémentaires en relation avec les besoins inventoriés dans les mesures « études et enquêtes ». Tous les secteurs professionnels sont susceptibles d'être concernés : HORECA, service aux personnes, agronomie, mécanique automobile, tourisme, secteur bancaire, fonction publique, employés de bureau, secteur du verre, secteur du métal, etc.

2.4. Actions favorisant la transition à l'emploi :
Type : Transition à l'emploi
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi
Document délivré : Certification

Description de l'action :
Objectif : dans le cadre de la promotion d'une société sans exclusions et dans une perspective d'égalité des chances notamment, développer des procédures favorisant l'accompagnement social de personnes en situation de transition vers un emploi : aides dans la recherche active d'emploi (élaboration de CV, recherche d'emploi active, y compris via internet, préparation à l'entretien d'embauche, etc.) ; mise en place de réseaux avec les services de placement, le secteur de l'interim, les entreprises publiques et privées ; organisation de formations complémentaires pour personnes qualifiées afin d'atteindre le seuil d'employabilité.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Transversale.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
FOREM, CEFORA, établissements d'enseignement de promotion sociale de la Région bruxelloise.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0470 « Bureaulangues » - Axe 1, Mesure 3
Projet W0062 « EPS-Promotion d'une main-d'œuvre compétente » - Axe 1, Mesure 3
Projet W0064 « EPS-Soutien à la coordination » - Axe 3, Mesure 1
Projet W0065 « EPS-Soutien de formation des enseignants » - Axe 3, Mesure 1

DETAIL DES ACTIONS DEVELOPPEES PAR LES ECOLES BRUXELLOISES :

COURS INDUSTRIELS
Boulevard de l'Abattoir, 50 1000 Bruxelles

Français orienté - UF2
Français orienté - UF1
Mathématique appliquée au domaine technique (niveau 3)
Mathématique appliquée au domaine technique (niveau 1)
Mathématique appliquée au domaine technique (niveau 2)
Pratique élémentaire de l'électricité du bâtiment (convention)
Pratique élémentaire du sanitaire et du chauffage (convention)

E.P.F.C 7
Boulevard du Triomphe, BAT.H-CP220 1050 Bruxelles

Technicien en utilisation de l'informatique - ESS Mathématique 01-3
Technicien en utilisation de l'informatique - ESS Méthodes de travail
Technicien en utilisation de l'informatique - Informatique - Vie socio-économique
Technicien en utilisation de l'informatique - Informatique - Initiation à la maintenance
Technicien en utilisation de l'informatique - Initiation à l'anglais informatique UF2
Epreuve intégrée de la section Technicien en utilisation de l'informatique
Technicien en utilisation de l'informatique - Informatique - Présentation assistée par ordinateur - niveau élémentaire
Technicien en utilisation de l'informatique - Informatique - Réseaux - niveau élémentaire
Technicien en utilisation de l'informatique - Informatique - Tableur - niveau élémentaire
Technicien en utilisation de l'informatique - Mathématiques appliquées à l'informatique - niveau 75/
Technicien en utilisation de l'informatique - Informatique - Réseaux - Internet/Intranet
Informatique - Graphisme - niveau élémentaire
Informatique : Multimédia - Conception et développement d'applications
Programmation Langage Visual basic - niveau 1
Informatique - Tableur - niveau élémentaire
Informatique - Initiation à la gestion des données
Informatique : initiation à l'informatique
Informatique : édition assistée par ordinateur - niveau élémentaire
Informatique : logiciel graphique d'exploitation
Informatique : système d'exploitation
Informatique : utilitaires complémentaires au système d'exploitation
Informatique : gestionnaire de base de données - niveau élémentaire

INSTITUT ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE MECANIQUE,ELECTRICITE
Boulevard de l'Abattoir, 50 1000 Bruxelles

Organes des machines et métrologies
Mécanique générale
Base de dessin technique

COURS DU SOIR DE LANGUES
Rue Ernest Allard, 49 1000 Bruxelles

Parcours d'insertion "Evaluation initiale des compétences"

E.P.F.C 1
Boulevard du Triomphe, BAT.H-CP220 1050 Bruxelles

Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur tertiaire
Bases de comptabilité
Comptabilité générale
Informatique : introduction à l'informatique
Eléments de droit civil
Initiation à la dactylographie et au traitement de textes

E.P.F.C 2
Boulevard du Triomphe, BAT.H-CP220 1050 Bruxelles

Faits et institutions économiques
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
Droit civil
Informatique : logiciels tableur et gestionnaire de bases de données
Comptabilité générale : principes et fondements
Informatique : gestionnaire de bases de données relationnelles
Informatique : principes et méthodes de programmation
Informatique structure des ordinateurs
Organisation des entreprises et éléments de management

E.P.F.C 3
Boulevard du Triomphe, BAT.H-CP220 1050 Bruxelles

Gradué en informatique - Projet de développement Internet/Intranet

CF EVERE,LAEKEN
Avenue Constant Permeke, 4 1140 Bruxelles
Découverte du métier de l'auxiliaire polyvalent des services à domicile et en collectivités
Législation sociale et institutions sociales
Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes
Connaissances préalables au stage d'observation l'auxiliaire polyvalent des services à domicile et en collectivités
Stage d'observation de l'auxiliaire polyvalent des services à domicile et en collectivités
Communication : renf en expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes
Aide à la vie journalière : tâches hôtelières et diététiques
Déontologie de l'auxiliaire polyvalent des services à domicile et en collectivités
Stage: l'auxiliaire polyvalent des services à domicile et en collectivités : orientation collectivités
Aide à la vie journalière : soins d'hygiène et de confort
Stage: l'auxiliaire polyvalent des services à domicile et en collectivités

INSTITUT F. COCQ - COURS DE PROMOTION SOCIALE POUR ADULTE
Rue du Président, 54 1050 Bruxelles

Informatique : tableur - niveau élémentaire
Informatique : EAO - niveau moyen
Informatique : logiciel graphique d'exploitation
Informatique : utilisation d'internet
Informatique : utilisation d'internet - complément
Initiation à l'anglais informatique UF1
Langue : néerlandais : UF 1 - niveau élémentaire
Langue : initiation au néerlandais touristique UF1
Informatique : édition assistée par ordinateur - niveau élémentaire
Informatique : système d'exploitation
Informatique : édition assistée par ordinateur - niveau moyen
Informatique : gestionnaire de base de données - niveau élémentaire
Informatique : vie socio-économique
Informatique : tableur - niveau moyen
Informatique : utilitaires complémentaires au système d'exploitation
Informatique : réseaux - niveau élémentaire
Initiation à l'anglais informatique UF2
Informatique : gestionnaire de base de données - niveau moyen
Mathématiques appliquées à l'informatique
Epreuve intégrée : technicien en utilisation de l'informatique
Informatique : réseaux - internet/intranet

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MEN.ET FAM.DES FEMMES PREVOYANTES
Rue du Midi 116-120 1000 Bruxelles

8436 CESS - Informatique : initiation à l'informatique
CESS - Société 2
CESS - Méthode de travail
CESS - Français 1
CESS - Français : renforcement en orthographe
Stage d'observation APS
Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes
Législation sociale et institutions sociales
Aide à la vie journalière : soins d'hygiène et de confort
Aide à la vie journalière : tâches hôtelières et diététique
Psychologie et méthodes appliquées à l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités
Déontologie de l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités
Stages APS : orientation collectivités (encadrement)
Stage APS : orientation services à domicile (encadrement)
Epreuve intégrée de la section APS

INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE COMMUNAL E. MACHTENS-PROMOTION
Rue Tazieux, 25 1080 Bruxelles

Métiers de la vente et de l'accueil du public : expression orale
Techniques de vente
Néerlandais - niveau moyen - développement des compétences orales en milieu professionnel
Français des affaires - UF1
Initiation au néerlandais touristique UF4
Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur tertiaire
Communication : expression orale et écrite appliquée au secteur du service aux personnes
Vente et conseil à la clientèle

COURS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS ST LUC
Rue d'Irlande, 57 1060 Bruxelles

Base de dessin assisté par ordinateur
Initiation à la mise en page sous XPRESS
Initiation au dessin vectoriel sous Illustrator
Approfondissement de la mise en page sous XPRESS
Approfondissement du dessin vectoriel sous Illustrator

INSTITUT TECHNIQUE SUPERIEUR CARDINAL MERCIER
Boulevard Lambermont, 17 1030 Bruxelles

Découverte du métier de l'auxiliaire polyvalente des services à dom et en collectivités
Connaissance préalable au stage d'observation l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités
Stage d'observation de l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités
Communication expression orale écrite appliquée au secteur du service aux personnes
Législation et institutions sociales
Aide à la vie journalière : soins d'hygiène et de confort
Aide à la vie journalière : tâches hôtelières et diététique
Déontologie de l'auxiliaire polyvalent(e) des services à domicile et en collectivités

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Formation de femmes peu qualifiées*
Agrément : *W1000066*	***Promoteur:*** *Interface 3*
Rue du Méridien 30, 1210 Bruxelles	***Tel : 02/219.15.10 – Fax : 02/219.38.19***
Personne de contact : *HALFLANTS Mathilde – Administratrice*	*mhalflants@interface3.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'objectif est de donner aux femmes une qualification solide et conforme aux exigences du marché, en particulier pour répondre aux besoins informatiques des PME. L'accent est mis sur de nouveaux aspects des fonctions administratives (technologies de l'information, télécommunications, langues, gestion informatisée et aptitudes au management). L'enseignement comporte également un volet de développement de la personnalité : maîtriser les aspects humains de l'entreprise pour mieux communiquer, développer la créativité et l'autonomie pour mieux s'adapter et innover, gérer son temps, etc. Lors du recrutement, les critères sociaux sont pris en considération. La priorité est donnée aux femmes peu qualifiées (ou dont la qualification est obsolète) ou affligées d'handicaps sociaux importants. Aucun critère de limite d'âge ou de diplôme ne sont par ailleurs appliqués ; les groupes sont qualifiés d'hétérogènes au regard de l'âge, de la qualification ou de la période d'inoccupation. Cette diversité au sein des groupes permet un enrichissement mutuel. Interface3 a développé au fil des années une méthodologie spécifique à son public. Celle-ci tient compte des contraintes pratiques des femmes (garde des enfants, activités familiales) aussi bien que psychologiques (équilibre entre vie professionnelle, manque de confiance en soi, découragement lié à une longue période d'inactivité, etc.). Cette approche différente de la formation professionnelle des femmes associe, dans un parcours intégré, l'orientation, la préformation, la formation qualifiante centrée sur la personne, le développement socioprofessionnel à long terme et l'aide à la mise à l'emploi.

Parallèlement, deux actions de formation à destination des formateurs du secteur non marchand sont également organisées.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. WEB4 – WEB5 – WEB6 :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Certification
Description de l'action :

Cette formation vise à développer chez les participantes des compétences dans le domaine du développement de sites Internet, tant au niveau de la mise en page que de la mise en ligne et la gestion de l'information. A l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables de : Concevoir et réaliser un site Web pour Internet; Mettre à jour et développer un site Web; Conseiller une entreprise sur l'utilisation de ce nouveau média. Programme (1.274h) : développement de sites Web, informatique et télécommunications, graphisme et infographie, communication commerciale, approche de la vie professionnelle, langue, travail individuel, ainsi que 6 semaines de stage en entreprise.

2.2. Ascom7 – Ascom8 :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Certification
Description de l'action :

Les objectifs généraux de cette formation sont de permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires pour assurer le suivi administratif et commercial de la clientèle : ·rédiger le courrier commercial (ex: mailing), ·utiliser le téléphone mais aussi les nouveaux médias électroniques (courrier électronique, base de données en ligne,site web, CD-roms, scanning) pour la recherche d'informations, la prospection, le suivi de la clientèle, etc., ·gérer les problèmes d'un service après-vente, ·participer à la comptabilité de la société (encodage et facturation), ·seconder des commerciaux externes (prises de rendez-vous, gestion d'agenda, etc.). Programme (893h) : informatique, communication commerciale, langues, approche de la vie professionnelle, ainsi que 6 semaines de stage en entreprise.

2.3. Préfo5 – Préfo6 :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés

Document délivré : Certification
Description de l'action :
Le stage de préformation a pour but de fournir aux participantes : une idée des fonctions qu'elles pourraient exercer dans le secteur de l'informatique, une maîtrise des outils bureautiques de base, une culture informatique générale, la motivation et les pré-requis pour se spécialiser dans ce secteur. Programme (430h) : bureautique, informatique générale, langues, cours liés au développement.

2.4. Helpdesk4 – Helpdesk5 – Helpdesk6 :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Au cours de cette formation, les stagiaires apprendront : ·à réceptionner et enregistrer les appels entrants au service Help Desk afin de les traiter avec rapidité et efficacité, ·à identifier le problème technique que rencontre l'utilisateur (déterminer s'il s'agit d'une question de hardware/software, etc.), ·à créer et compléter les formulaires adéquats afin d'assurer le suivi de la demande de dépannage, ·à résoudre les problèmes les plus courants rencontrés par les utilisateurs (80% des demandes peuvent être traitées par téléphone), ·à transférer le dossier avec les difficultés plus spécifiques aux supports PC ou aux experts quand cela s'avère nécessaire. Programme (595h) : bureautique avancée, réseaux – installation et Hardware, Help Desk et téléphone, langues, cours liés au développement professionnel, recherche de stage et cours associés, 6 semaines de stage en entreprise.

2.5. Modules de formation :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Formateurs, personnel administratif asbl
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Organisation de 8 modules de formation différents dont 6 donnés 2 fois et 2 de perfectionnement : 1) formation à la messagerie électronique (2 jours, soit 12h par participant) ; 2) formation à la recherche efficace sur Internet (2 jours soit 12h par participant) ; 3) formation à la gestion de bases de données (3 jours, soit 18h par participant) ; 4) formation à l'utilisation du logiciel Excel à des fins logistiques (3 jours, soit 18h par participant) + un module de perfectionnement ; 5) Initiation au langage HTML et création d'un mini site pour l'association (5 jours, soit 30h par participant) + perfectionnement (3 jours) ; 6) formation d'une « Key user » interne, formation à l'aide aux utilisateurs (16 jours, soit 96h par participant) + un module Adobe Acrobat.

2.6. Accompagnement de projets :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Formateurs, personnel administratif asbl
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cette activité consiste à aider les associations qui le demandent à développer des projets d'introduction de nouvelles technologies dans leur pratique ; la priorité est donnée aux projets de diffusion de l'information vers le public (sites Internet).

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Interface3 a été, dès le départ, créé dans le cadre de l'égalité des chances hommes/femmes. Il s'agissait de faciliter l'accès des femmes à des formations dans des secteurs porteurs et plus spécialement les nouvelles technologies de l'information et des télécommunications. Diversifier les choix professionnels des femmes en démystifiant ces nouvelles technologies est un axe prioritaire de toutes les actions d'Interface3. Le centre a choisi d'organiser des formations spécifiques pour un public de femmes, suite au constat que les formations aux nouvelles technologies s'adressant à un public mixte accueillent en fait une grande majorité d'hommes. Les femmes ont encore du mal à se projeter dans ces nouveaux métiers ou abandonnent les formations car la culture qui y règne n'est pas la leur. Elles décrochent ou souvent n'y entrent pas.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
IBFFP, COCOF, ORBEM, Fonds pour l'Emploi (FEMB)

5. <u>AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES</u> :

Projet W1037 « Sensibilisation des femmes à l'informatique » - Axe 4, Mesure 1

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Formation de base*
Agrément : *W1000075*	***Promoteur:*** *Chôm'Hier AID*
Rue Gallait 104, 1030 Bruxelles	***Tel : 02/241.32.30 – Fax : 02/245.19.31***
Personne de contact : *PONCELET Dominique – Coordinatrice*	*chomhier@worldonline.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Organisation de modules intensifs de formations de base (remise à niveau générale, en mathématiques, en français, alphabétisation) dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle de personnes infra-scolarisées inscrites comme demandeurs d'emploi.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Préformation générale :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Remise à niveau générale : français, mathématiques, initiation à l'informatique logique, orientation professionnelle

2.2. Module de français intensif :
Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Remise à niveau en français écrit et oral, expression écrite et orale, vie sociale, orientation professionnelle.

2.3. Formation de base en mathématiques :
Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation de base centrée sur le français et les mathématiques avec une orientation professionnelle.

2.4. Formation de base en alphabétisation :
Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action : Formation de base en français et mathématiques (4 opérations de base), français oral, vie sociale et orientation vers une formation qualifiante ou un emploi peu qualifié.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Partenariat avec Vie Féminine, organisation féministe en milieu populaire ; public de stagiaires exclusivement féminin ; réponse à une demande des femmes peu qualifiées (infra-scolarisées) sur représentées dans le public des demandeurs d'emploi.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Vie féminine, AID, Mouvement ouvrier chrétien (MOC)

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 1 Intitulé du projet : *Actions coordonnées de préformations et de formations qualifiantes*
Agrément : *W1000088* ***Promoteur:*** *CENFORGIL ASBL*
Rue de la Victoire 26, 1060 Bruxelles ***Tel : 02/ 543.16.60 – Fax : 02/543.16.69***
Personne de contact : *MOREAU Annick – Directrice administrative* *info@cenforgil.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

CENFORGIL organise des formations d'une durée de 5 à 10 mois dans 4 secteurs d'activités : les métiers de l'électricité (préformation, électricité bâtiment et électricité industrielle), les métiers administratifs, les métiers du sport et de l'animation, les métiers de l'hôtellerie (commis de salle – bar et auxiliaire de cuisine de cuisine). Chacune de ces actions participe à l'élargissement des compétences acquises, à l'obtention de qualifications nouvelles et à une réintégration sociale préalable à tout emploi pour des publics en rupture scolaire, professionnelle ou sociale. Chacune des filières intègre des actions de socialisation, de remotivation, de préformation ou de formation qualifiante, des stages en entreprise et des actions d'aide à la recherche et à la mise à l'emploi. Elles donnent aussi aux stagiaires les outils nécessaires pour se positionner favorablement sur le marché de l'emploi en termes de savoir-être : attitude active dans le parcours d'insertion, développement d'un projet professionnel (gestion et stratégie de carrière, adaptabilité, pro-activité et auto-diagnostique de ses compétences).

Les actions s'adressent à un public de demandeurs d'emploi peu qualifiés, menacés d'exclusion sociale et professionnelle : demandeurs d'emploi et chômeurs de longue ou très longue durée, bénéficiaires de l'aide sociale (dont le revenu d'intégration), personnes étrangères ou d'origine étrangère, ex-détenus, réfugiés politiques, candidats réfugiés politiques, candidats à la régularisation, femmes. Cenforgil accueille également des jeunes de plus de 18 ans qui, au vu de leur parcours scolaire chaotique, ont besoin d'une remobilisation et d'une formation qualifiante afin d'être concurrentiels sur le marché de l'emploi, ainsi que des personnes très peu qualifiées, qui viennent de perdre leur emploi, mais qui ont besoin d'une formation qualifiante pour changer de secteur professionnel et accéder à un emploi plus valorisant. Enfin, Cenforgil favorise au travers de ses actions toutes les formes de mixité, mixité des profils, des origines, des sexes, etc.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Métiers administratifs :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur au maximum
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Cette formation vise à donner aux personnes les compétences nécessaires pour exercer des fonctions telles que employé polyvalent administratif, agent d'accueil, réceptionniste, secrétaire, etc. La sélection des candidats se base sur les pré-requis indispensables en français (test) et sur la cohérence du projet professionnel. Programme : français, informatique, néerlandais (3 groupes : débutant, intermédiaire, avancé), dactylo, actualité, méthodologie de recherche d'emploi et de stage, expression orale, pratique professionnelle, travaux individuels, 5 semaines de stage en entreprise.

2.2. Commis de salle :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur au maximum
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Cette formation vise à donner les compétences nécessaires pour exercer les fonctions de commis de salle : service banquet, room service, service restaurant, mise en place, service clients, débarrassage, etc. dans les hôtels, les restaurants, les tavernes et brasseries, etc. La sélection permet d'évaluer l'adéquation entre la demande du candidat, la formation envisagée et la spécificité du secteur de l'HORECA. Programme : présentation personnelle (hygiène, savoir-être et savoir-vivre, etc.), communication, anglais, vie socioculturelle, technique de recherche d'emploi, secourisme, sensibilisation au monde du travail, ergonomie/sport, visites d'entreprises, conseils de groupe et évaluations, 2 semaines de stage dans l'hôtellerie au milieu de la formation, 4 semaines de stage dans l'hôtellerie en fin de formation.

2.3. Auxiliaire de cuisine :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur au maximum

Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cette formation vise à donner les compétences nécessaires pour exercer les fonctions d'auxiliaire de cuisine, soit en cuisine de collectivité, soit en restauration classique et en hôtellerie. La sélection permet d'évaluer l'adéquation entre la demande du candidat, la formation envisagée et la spécificité du secteur de l'HORECA. Programme : pratique professionnelle (cuisine pratique, diététique, connaissance du matériel, etc.), technologie cuisine (connaissance du vocabulaire et des termes utilisés dans le métier, etc.), néerlandais, communication, calcul (application des mesures utilisées en cuisine) présentation personnelle (hygiène, savoir-vivre, etc.), méthodologie de recherche d'emploi, vie sociale et éducation permanente, sensibilisation au monde du travail (législation sociale, la représentation syndicale en Belgique, le travail intérimaire, etc.), ergonomie / sport, 4 semaines de stage en cuisine.

2.4. Sport et animation :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur au maximum
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cette formation vise à donner aux stagiaires les compétences nécessaires pour exercer les fonctions d'animateur sportif en camps de vacances, clubs sportifs, plaines de jeux, centres ADEPS, maisons de jeunes, parascolaire, etc. et passer l'examen cours généraux aide-moniteur ADEPS. Les animateurs seront capables, au terme de la formation, d'encadrer, d'initier un public spécifique (maisons de jeunes, clubs sportifs, para-scolaire, etc.) dans le domaine sportif. La sélection permet d'évaluer l'adéquation entre la demande du candidat et la formation envisagée. Programme : méthodologie sportive, pratique sportive, pédagogie (théorie et pratique), cours généraux ADEPS, secourisme, diététique, hygiène, multisport, natation, technique de jeux et animation, gestion de l'animation, du groupe et des conflits, méthodologie de recherche d'emploi, vie sociale et activités socioculturelles, 70h de stages en clubs sportifs.

2.5. Préformation en électricité :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur au maximum
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cette formation vise à donner aux personnes les compétences techniques et sociales nécessaires pour accéder à une formation qualifiante en électricité bâtiment. La sélection permet d'évaluer l'adéquation entre la demande du candidat et la formation envisagée. Passage d'un test d'entrée permettant d'évaluer les compétences et les acquis (math, logique, électricité, etc.) et d'élaborer une stratégie d'apprentissage impliquant le stagiaire. Programme : cours pratiques et théoriques en atelier (initiation aux lois fondamentales, mathématiques, physique, technologie, etc.), vie socio-professionnelle, sport, informatique, néerlandais, stage en entreprise : 2 semaines d'immersion pour confronter le stagiaire à son choix professionnel.

2.6. Electricité bâtiment :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur au maximum
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cette formation vise à donner aux personnes les compétences nécessaires soit pour poursuivre une formation qualifiante en électromécanique/maintenance, soit pour accéder à un emploi dans le secteur de l'électricité bâtiment : installation et dépannage d'installations électriques domestiques et lecture de plan, travail sur chantier (tubage, tirage de câble, raccordements, éclairage). Les candidats proviennent principalement de la préformation organisée par Cenforgil. Pour les autres, même type d'accueil et de sélection que pour la préformation, avec organisation d'un test d'entrée visant à démontrer si les compétences du candidat sont équivalentes aux critères requis à la sortie de préformation en termes de savoir et de savoir faire. Programme : électricité théorique, technologie, pratique professionnelle, module d'initiation à l'électricité industrielle, méthodologie de recherche d'emploi, sport, informatique, néerlandais, stage de 2 semaines en entreprise, stage de finalisation permettant au stagiaire de démontrer ses compétences en vue d'un emploi.

2.7. Electro-mécanique :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur au maximum
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cette formation vise à donner aux personnes les compétences nécessaires soit pour poursuivre une formation qualifiante plus pointue (électronique, etc.) et/ou certifiée (promotion sociale), soit pour accéder à un emploi dans le secteur de l'électromécanique ou de la maintenance d'installations dans le secteur industriel. Les candidats proviennent principalement de la formation en électricité bâtiment organisée par Cenforgil. Pour les autres, même type d'accueil et de sélection que pour la préformation, avec organisation d'un test d'entrée pour vérifier si les compétences du candidat sont équivalentes aux critères requis à la sortie de FPQ électricité bâtiment en termes de savoir et de savoir faire. Programme : électricité théorique, technologie, pratique professionnelle, module d'initiation à l'électricité industrielle, méthodologie de recherche d'emploi, sport, informatique, néerlandais, stage de 2 semaines en entreprise, stage de finalisation permettant au stagiaire de démontrer ses compétences en vue d'un emploi.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Les publics cibles sont les chômeurs complets indemnisés et les personnes demandeuses d'emploi, les jeunes bénéficiant d'allocation d'attente, les bénéficiaires de l'aide sociale (dont le revenu d'intégration), les personnes sans revenus, les réfugiés, etc. Ces formations s'adressent aux personnes ayant au maximum le certificat d'enseignement secondaire inférieur ou son équivalent reconnu en Belgique.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Agence FSE, IBFFP, COCOF, Ministère de la Communauté Française – Direction Sport, ORBEM, FGTB, CSC, Fonds Maribel Social, Commune de Saint-Gilles, Ecoles communales de Saint-Gilles, Mission locale de Saint-Gilles, Centre sportif de Saint-Gilles, Association francophone de tennis (AFT), Fédération royale sportive de l'enseignement libre, Ecole des jeunes de la Royale Union Saint-gilloise, INNOVASPORT asbl, Banlieues asbl, FORMELEC asbl, APIC asbl le CERIA, GAFFI asbl.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *CEFIG* ***Agrément :*** *W1000093* ***Promoteur:*** *Centre de formation – Insertion – Le Grain (CEFIG)* ***Rue Terre-Neuve 13-15, 1000 Bruxelles Tel : 02/503.18.13 – Fax : 02/503.37.05*** ***Personne de contact :*** *CRAB Claudine – Comptable* *cefig1@pi.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Préformation pour candidats fonctionnaires de police, formation qualifiante en bureautique et préformation téléopérateur.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation préparatoire aux examens d'entrée à l'école de Police :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi ou chômeurs
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Plusieurs sessions de formation de 5 mois, avec chacune un groupe de 15 stagiaires. Programme : français, néerlandais, psychologie individuelle, psychologie collective, éducation physique, visites, connaissance de la police, communication, informatique, institutions belges, self-defense, accueil, clôture. Objectif poursuivi : réussite de l'examen d'entrée à la Police fédérale comme inspecteur(trice).

2.2. Formation qualifiante en bureautique :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi (chômeurs, chômeurs complets indemnisés, bénéficiaires d'une allocation du CPAS, personnes sans revenus, etc.)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Programme : former des employé(e)s polyvalent(e)s de bureau, principalement par l'acquisition des techniques de secrétariat (accueil téléphonique, fax, photocopieuse, organisation de réunions etc.), la maîtrise des logiciels informatiques (Word, Excel, Powerpoint, Access, Internet, e-mail), la maîtrise du néerlandais via des cours de grammaire et de conversation et une immersion linguistique in situ, et enfin, l'acquisition d'un très bon niveau de français qui n'est plus souvent la langue maternelle des nouveaux stagiaires. Une formation par an (9 mois) comprend : guidance (42h), formation (1000h) et stage en entreprise (140h). L'objectif opérationnel de cette formation est la mise à l'emploi de 15 stagiaires qualifiés par session dans le secteur des travaux de bureau.

2.3. Préformation téléopérateurs :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi (chômeurs, chômeurs complets indemnisés, bénéficiaires d'une allocation du CPAS, personnes sans revenus, etc.)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Programme : dactylo, néerlandais, environnement Windows, français, expression orale. Organisation : 4 deux groupes par an de 12 stagiaires en filière d'insertion (détermination avec la Mission locale de Schaerbeek ou d'Etterbeek, préformation au CEFIG, formation qualifiante à Bruxelles Formation et au CEFORA). L'objectif opérationnel, au terme de la préformation, est d'être apte à suivre une formation qualifiante Téléopérateurs. Le but de la remise à niveau est de pouvoir écrire de courts messages sans fautes d'orthographe, d'avoir une connaissance générale de Windows, de connaître le clavier et d'avoir une bonne vitesse de frappe, de maîtriser la grammaire et le vocabulaire de base en néerlandais et, pour terminer, d'avoir conscience des atouts et lacunes de sa voix et pouvoir la travailler.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
3.1. Formation préparatoire aux examens d'entrée à l'école de Police :
La convention proposée par la police fédérale concerne des candidats inspecteurs de police, plus particulièrement allochtones. Généralement, il y a moins de Belges d'origine allochtone que d'origine autochtone, mais le public ciblé est atteint : 1er groupe composé de 7 allochtones pour 8 autochtones, 2ème groupe composé de 8 allochtones pour 7 autochtones.

3.2. <u>Formation qualifiante en bureautique et préformation téléopérateurs</u> :
Malgré une participation un peu plus élevée des hommes à ces actions ces dernières années, surtout attirés par l'informatique, le secteur reste encore principalement fréquenté par des femmes. Le public est ainsi plutôt composé de femmes jeunes, principalement allochtones, mais très discriminées (CPAS, réfugiées, demandeuses d'asile, etc.)

4. <u>PARTENAIRES DE L'ACTION</u> :
Police fédérale, ORBEM, COCOF, Bruxelles Formation (IBFFP), Agence FSE, Mission locale de Schaerbeek, Mission locale d'Etterbeek, CEFORA, le monde associatif.

5. <u>AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES</u> :
/

Axe 2 - Mesure 1 ***Agrément :*** *W1000097*
Intitulé du projet : *Formation qualifiante pour personnes sans emploi et faiblement qualifiées*
Promoteur: *Centre espagnol de formation et action (CEFA-UO)*
Avenue du Parc 89, 1060 Bruxelles ***Tel : 02/537.04.87 – Fax : 02/541.14.99***
Personne de contact : *GONZALEZ Juan –Responsable administratif et financier cefa-uo@brutele.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Depuis 1985, le CEFA-UO organise des formations professionnelles qualifiantes pour personnes sans emploi et faiblement qualifiées et de longue durée en Secrétariat/Employé(e) de bureau polyvalent(e), formation en réseaux et Publications Assistées par Ordinateurs (PAO), à destination de publics en situation d'exclusion socioprofessionnelle. L'objectif général des formations consiste à qualifier les personnes et les préparer activement à la mise à l'emploi. Le projet global du CEFA-UO s'inscrit dans une perspective d'insertion socioprofessionnelle.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Employé(e) de bureau polyvalent(e) :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Personnes sans emploi
Document délivré : Certification
Description de l'action :
La formation qualifiante consiste à former le public aux métiers de Secrétariat/Employé(e) de bureau polyvalent(e) avec maîtrise des langues et bureautique, de façon à pouvoir accéder à différents postes de travail du secteur tertiaire, tels que secrétaire, agent de comptoir (tourisme), auxiliaires administratif(e), huissier, commis. Tous les stagiaires suivent un tronc commun de cours (800 à 900h) et un perfectionnement spécifique de son projet personnel (100 à 200h). Cette répartition entre tronc commun et perfectionnement peut cependant varier selon le niveau de départ du groupe, l'évolution des stagiaires, et selon les besoins et projets de perfectionnement définis en cours de formation avec les stagiaires.

2.2. Animateur interculturel sport :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Personnes sans emploi
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Cette formation, issue d'une expérience pilote de deux ans dans trois pays, financée par la DG V de la Commission européenne, vise à fournir aux stagiaires futurs animateurs, des outils culturels à un niveau professionnel et une adaptation à un public issu des migrations multiculturelles. Ces futurs formateurs sont formés pour travailler avec des jeunes de quartier défavorisés en milieu institutionnel et associatif. Plus concrètement, il s'agit de rendre les stagiaires capables d'animer des jeunes issus des migrations dans des milieux dégradés par la mise en place de dispositifs d'actions culturelles, sociales et sportives adaptées à ces publics, et d'atteindre un niveau de performance professionnel.

2.3. Administrateur Réseaux :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Personnes sans emploi
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Cette formation vise à former des administrateurs réseaux, ce qui implique une connaissance au niveau de l'analyse du fonctionnement d'une entreprise en ce qui concerne l'installation de réseaux, leur maintenance, en fonction de l'évolution des entreprises. Cette formation a été élaborée, en vue de pallier une carence significative dans le secteur informatique et à la demande du gouvernement de la RBC. Pour l'aménagement des espaces de formation (adaptation et augmentation des capacités d'accueil dans les centres de formation), une articulation a été mise en place dans le cadre de l'Objectif 2.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Le CEFA-UO s'efforce de compenser les handicaps, liés à la discrimination entre sexes, origines ethniques ou en relation avec les parcours scolaires en échec, face aux employeurs potentiels par un choix judicieux des formations offertes et surtout par des stratégies pédagogiques constamment remises en question dans un effort de renouvellement et d'adaptation à l'évolution du public, ainsi qu'à la demande de compétences du marché du travail bruxellois. Le choix du CEFA-UO s'inscrit clairement en faveur d'un public à 80% féminin, à 90% issus des minorités ethniques, dont 20% de primo arrivants et 30% en provenance de l'Afrique Subsaharienne, et dont l'ensemble présente des pré-requis scolaires de mauvaise qualité ou marqués par des échecs trop fréquents pour la « deuxième génération ». Ce choix implique donc directement un engagement concret en faveur de l'égalité des chances.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

ORBEM, IBFFP, COCOF, Communauté Française, FeBISP, BRUTEC.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Formation Tremplin*	***Agrément :*** *W1000101*
Promoteur: *Groupe d'animation et de formation pour femmes immigrées (GAFFI)*		
Rue de la Fraternité 7, 1030 Bruxelles		***Tel : 02/ 219.62.82 – Fax : 02/219.00.92***
Personne de contact : *DERYNCK Agnès – Coordinatrice*		*gaffi@belgacom.net*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le GAFFI organise un ensemble d'actions d'accueil, de formation, de remobilisation et de suivi dans le secteur de l'ISP pour un public peu qualifié et peu scolarisé. De manière générale, le projet a pour but : *de lutter contre le chômage ou le prévenir *de faciliter l'insertion ou la réinsertion des femmes sur le marché du travail *de permettre à des personnes peu qualifiées ou peu scolarisées d'avoir accès à l'emploi ou à une formation qualifiante *de promouvoir l'égalité des chances pour tous dans l'accès au marché du travail, avec une attention particulière pour les personnes menacées d'exclusion sociale.

La formation doit ainsi permettre aux personnes : *d'acquérir de nouvelles connaissances ou de les remettre à niveau *de développer les connaissances au niveau du monde du travail par des cours appropriés et des stages *de développer ses atouts personnels et la confiance en soi par la mise en place d'activités favorisant la créativité, la connaissance de soi, le travail de groupe, etc. *d'accompagner chaque personne dans son parcours d'insertion.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Module d'alphabétisation :

Type : Alphabétisation

Niveau : Sans diplôme

Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont le revenu d'intégration) en grande majorité, chômeurs sans revenu

Document délivré : Attestation

Description de l'action :

Objectif : amener les femmes peu scolarisées, par une meilleure connaissance de la langue française, à devenir plus autonomes et ainsi accroître leurs chances de suivre une formation qualifiante et/ou de (re)trouver un emploi durant ou après la formation. Programme (21h/semaine) : français (travail axé prioritairement sur l'écrit avec également un travail d'amélioration du langage oral), atelier emploi (accompagnement dans les démarches vers l'emploi, détermination du projet professionnel, etc.), cours « vie sociale » (connaissance de la société belge, prise de conscience des droits et devoirs, susciter une attitude citoyenne, etc.), calcul (opérations de base, développement de la logique, etc.), conseil de participation (espace d'expression et responsabilisation face à la formation), suivi et guidance individuels (accompagnement des stagiaires dans leur parcours d'insertion professionnelle).

2.2. Formation de base, niveau moyen :

Type : Formation de base, remise à niveau

Niveau : Enseignement primaire

Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont le revenu d'intégration) en grande majorité, chômeurs sans revenu

Document délivré : Attestation

Description de l'action :

La formation a pour objectif l'insertion socioprofessionnelle des femmes peu qualifiées. Elle vise leur (ré)intégration par la mise à niveau des compétences, une remobilisation, une socialisation et le développement des savoirs être exigés dans le monde professionnel. Elle vise l'entrée en formation qualifiante et/ou l'insertion directe dans des emplois peu qualifiés. Programme (18h/semaine) : français (compréhension et expression écrites, règles de base, structures de phrases, vocabulaire, expression orale, etc.), calcul (opérations de base, acquisition des savoirs permettant d'entrer en formation qualifiante), cours « vie sociale » (droits et devoirs de citoyenne), atelier emploi (matières en lien avec le monde du travail, détermination et clarification du projet professionnel), conseil de participation (espace d'expression et responsabilisation face à la formation), suivi et guidance individuels, activités d'éducation permanente (activités socioculturelles).

2.3. Formation de base, niveau fort :

Type : Formation de base, remise à niveau

Niveau : Enseignement primaire

Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont le revenu d'intégration) en grande majorité, chômeurs sans revenu

Document délivré : Attestation

Description de l'action :
La formation de base a pour but l'insertion socioprofessionnelle des femmes peu qualifiées. Elle vise d'une part, les formations qualifiantes en partenariat avec la Cobeff, ainsi que d'autres formations qualifiantes et, d'autre part, l'insertion directe dans des emplois peu qualifiés. Programme (18h/semaine) : français (expression orale et écrite, compréhension de textes et initiation au résumé de textes, etc.), atelier d'écriture (épanouissement de la créativité, du plaisir de lire, d'écrire et de s'exprimer oralement), conseil de participation (espace d'expression et responsabilisation face à la formation), calcul (opérations de base, acquisition de savoirs permettant l'entrée en formation qualifiante), cours « vie sociale » (droits et devoirs de citoyenne), atelier emploi (préparation au monde de l'emploi, détermination du projet professionnel et préparation aux stages), néerlandais, stage en entreprise, activités d'éducation permanente (activités socioculturelles), suivi et guidance individuels.

2.4. Formation de base, ciblée tertiaire :
Type : Formation de base, remise à niveau
Niveau : Enseignement secondaire inférieur maximum
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont le revenu d'intégration) en grande majorité, chômeurs sans revenu
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Objectifs : préparer les stagiaires à entrer dans les formations qualifiantes orientées secteur tertiaire en palliant les lacunes au niveau des savoirs, savoir-être et savoir-faire. Programme (18h/semaine) : français (développement de l'aptitude à une communication correcte, précise et efficace, enrichissement du vocabulaire, etc.), atelier d'écriture (construction d'un texte cohérent), néerlandais (atteindre un niveau de base permettant de suivre les cours de langue organisés en formation qualifiante ou de se débrouiller dans un emploi), communication, cours « vie sociale » (droits et devoirs de citoyennes), initiation au secteur privé (acquisition de savoirs et savoir faire relatifs au monde du travail, préparation au stage), logique (raisonnement logique et préparation à la passation des tests), initiation à l'informatique (familiarisation à l'outil informatique, initiation aux technologies nouvelles, connaissance de base de Word, Excel et initiation à Internet), conseil de participation (espace d'expression et responsabilisation face à la formation), stage en entreprise (clarification du projet professionnel et confrontation à la réalité du métier), suivi et guidance individuels.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Dans l'esprit de rendre le marché du travail accessible à tous, le Gaffi propose ses formations à un public diversifié particulièrement vulnérable en termes d'accès à l'emploi ou à une qualification : femmes belges ou d'origine étrangère peu scolarisées, demandeuses d'emploi dépendant du CPAS, personnes ayant eu de longues périodes d'inactivité professionnelle, personnes venant de perdre leur emploi et désirant poursuivre une formation pour se réorienter. Le Gaffi travaille de telle sorte à contribuer à la valorisation des personnes exclues qui n'ont pas toujours conscience de leurs aptitudes réelles, souvent affaiblies par des échecs antérieurs (licenciement, parcours scolaire chaotique, échecs personnels, inactivité professionnelle.., etc.).

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
IBFFP, Agence FSE, COCOF, ORBEM, CENFORGIL, Les amis d'Alladin, COBEFF, Lire & Ecrire Bruxelles, Mission locale de Saint-Josse, Mission locale de Schaerbeek, Informabus, NT2, CFEP.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 1 **Intitulé du projet :** *Filière d'insertion dans les prisons*
Agrément : *W1000132* ***Promoteur:*** *APRES-ADEPPI*
Rue de l'Enseignement 91, 1000 Bruxelles ***Tel : 02/219.57.90 – Fax : 02/219.57.90***
Personne de contact : *THIERY Françoise – Coordinatrice* *asblapres@hotmail.com*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'objectif du projet consiste en la mise en place d'une filière visant la réinsertion socioprofessionnelle de détenus et ex-détenus bruxellois, en organisant en relais des actions de socialisation (sous forme de module d'information à thèmes), d'orientation professionnelle, de remotivation, de remise à niveau, de préformation (préparation de ce public à l'entrée en formation qualifiante), et de guidance à la recherche d'emploi. Les actions (inscrites dans le dispositif du parcours d'insertion de la RBC) adaptées au profil des bénéficiaires permettent d'envisager toutes les mesures nécessaires à l'insertion professionnelle dont un (ré)apprentissage de la relation sociale, visent à élargir les potentialités, les savoir-faire et savoir-être du public en rupture sociale et professionnelle. Le projet a un caractère intégré et pluridimensionnel (prise en charge thérapeutique sur le plan toxicomanie, reconstitution des liens familiaux, logement, dettes, etc.) et améliore la capacité d'insertion professionnelle d'un public spécifique. En visant la réinsertion sur le marché du travail d'un public fragilisé, marginalisé, stigmatisé, en situation d'exclusion et écarté du marché du travail (casier judiciaire) ou enlisé dans le chômage longue durée, il contribue à améliorer la réinsertion professionnelle et l'inclusion sociale et l'intégration dans le marché de l'emploi de personnes susceptibles d'être défavorisées. Effet multiplicateur : intégration dans une politique structurée et concertée entre les partenaires engagés, conception de la réinsertion socioprofessionnelle sous un angle « actif » (innovant), continuité de l'action intra et extra-muros (novateur sur le terrain carcéral), dissémination de méthodologies (d'orientation), transferts de bonnes pratiques vers d'autres prisons après évaluation.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation de base :

Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Détenus sans revenus
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'objectif est de faciliter la réinsertion socioprofessionnelle des détenus en privilégiant les mises à niveau et les modules de cours avec possibilité de certification. Ces actions, tout en les situant dans un processus de formation professionnelle, leur permettront de la poursuivre, à leur libération, dans des organismes extérieurs. Les cours visent, non seulement à favoriser l'acquisition et la construction de savoir, de compétences cognitives, mais aussi à fournir des outils (savoir-être, savoir-faire) qui permettent à chacun de développer une capacité d'analyse, d'évaluation, de choix. Programme : cours à la carte d'alphabétisation, français tous niveaux, suivi cours à distance, cours de vie sociale, remise à niveau calcul, langues (néerlandais, anglais, espagnol). Les modules de 4 à 5 mois sont fonction des départs, libération, transferts, etc. En effet, les prisons bruxelloises sont essentiellement des prisons de prévention et supposent des mouvements constants.

2.2. Préformation informatique :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Détenus sans revenus
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
4 sessions par an. L'objectif du cours est double : d'une part, au niveau technique, apprendre l'architecture de la machine et comprendre la logique, le cheminement bien ordonné, les règles à appliquer et, d'autre part, se familiariser aux différents logiciels courants de traitement de texte et de base de données et en apprendre les applications pratiques.

2.3. Gestion d'entreprise :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Détenus sans revenus
Document délivré : Certification

Description de l'action :
Modules préparant un groupe de stagiaires à présenter, en prison, l'examen du jury organisé par le Ministère des Classes moyennes et donnant accès à la profession. Le programme comporte des cours de comptabilité, de législation, de marketing et d'informatique.

2.4. Formation en horticulture :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Détenus sans revenus
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Deuxième module de formation professionnelle organisé à la prison de Saint-Gilles. Formation en horticulture maraîchère et décorative, mise en place grâce à un partenariat avec l'école de promotion sociale Erasme d'Anderlecht. Cours théoriques et pratiques d'horticulture, cours de mise à niveau en français, calcul et informatique, un module de travail de groupe à la recherche active d'emploi et une guidance à l'emploi.

2.5. Orientation et guidance :
Type : Orientation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Détenus sans revenus
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'orientation a pour objectif dans un 1er temps l'élaboration d'un projet professionnel réaliste, étape préalable à une remise à l'emploi ou à une entrée en formation. En fonction de ce projet professionnel, possibilité de poser les jalons d'un parcours d'insertion cohérent. Lorsque le choix professionnel se précise, les intervenants proposent soit une orientation vers des stages de détermination extra-muros, soit vers des préformations, soit vers des formations qualifiantes. Lorsque les détenus sont libérés, l'APRES propose des entretiens réguliers, dans les bureaux ou quelquefois à domicile, qui permettent d'effectuer une évaluation de leurs démarches et de les aider à résoudre des difficultés d'ordre matériel et psychologique. De nombreux projets sont en effet entravés parce que les intéressés sont déstructurés et incapables de s'investir dans un projet professionnel à long terme.

2.6. Groupe de remotivation à l'emploi :
Type : Orientation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Détenus sans revenus
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
3 Modules de 75h de 7 à 10 personnes par an. Les objectifs de ces groupes sont multiples et visent d'une part, à établir un bilan des intérêts professionnels et aptitudes de chacun des participants, à positiver leur image de soi et, d'autre part, à rompre leur isolement, à les aider à développer des capacités d'expression et de communication, et à leur apprendre à vivre en groupe. Il s'agit aussi d'observer le public en situation d'apprentissage, intra-muros, afin de déterminer avec eux l'orientation professionnelle la plus favorable. La dynamique du groupe permet un réapprentissage de la relation sociale. La méthodologie utilisée consiste en un assemblage de techniques de recherche active d'emploi, ainsi que d'autres, issues de l'histoire de vie ou encore des jeux de rôle, improvisation.Ces méthodologies ont bien sûr été adaptées pour pouvoir être appliquées en prison.

2.7. Modules d'information :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Personnes sans revenus
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Deux modules de 35h par année, d'une durée de 4 mois. L'objectif général du projet est d'aider des détenus à préparer activement leur réinsertion, les informer des problèmes qu'ils risquent de rencontrer à leur sortie et les aider à les gérer avec l'aide de professionnels de terrain. Des organismes spécialisés dans ces domaines sont invités à donner des informations et à aider les détenus à préparer activement leur réinsertion. La nouvelle loi sur la libération conditionnelle prévoit d'ailleurs comme condition de sortie la préparation active de la réinsertion. Des collaborations avec divers organismes sont établies, Carrefour Formation, ORBEM, Free Clinic, Le Relais Enfants-Parents, Solidarités nouvelles asbl, le CRIOC, etc.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Les activités se déroulent principalement à la prison de Saint-Gilles, à l'exception de la formation de base et de l'orientation et guidance dispensées aux prisons de Saint-Gilles et Forest pour ce qui concerne les détenus de sexe masculin, et à la prison de Berkendael pour les détenues de sexe féminin (activités proposées à la demande des détenus et détenues bruxelloises et intégrant la problématique de l'égalité des chances) et des modules d'information proposés dans les prisons pour hommes (96% de la population carcérale).

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Bruxelles Formation (IBFFP), ORBEM, Communauté Française, FeBISP, ADEPPI, Prison de Saint Gilles, Prison de Forest, IRIS, Lire et Ecrire Bruxelles, Ecole de Promotion Sociale Erasme, Fédération FIDEX.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Fiche non validée par le promoteur

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Module d'orientation et de détermination*
Agrément : *W1000136* ***Promoteur:*** *Mission Locale pour l'Emploi et la Formation - Anderlecht*
Avenue Clémenceau 10, 1070 Bruxelles Tel : 02/555.05.60 – Fax : 02/555.05.75
Personne de contact : *KEMPINAIRE Pascale - Directrice* *secr.mlanderlecht@misc.irisnet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Afin de s'intégrer dans le processus de modélisation des actions d'orientation, et sur base de l'expérience antérieure, l'objectif du Module d'Orientation et de Détermination est d'aider la personne à clarifier un objectif de formation ou professionnel. La philosophie du module est de permettre au stagiaire d'apprendre à apprendre, de découvrir ses ressources personnelles et de favoriser l'autonomie.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Orientation et Détermination :
Type : Orientation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi à aptitude réduite (reconnaissance ONEM, FOREM, ORBEM)
Document délivré : Reconnaissance
Description de l'action :
Le Module d'Orientation et de Détermination est organisé deux fois par an. L'action commence par une information au public (affichage, mailing, actions au bureau de pointage et séances d'information en groupe). Un groupe de 12 stagiaires est ensuite constitué par le biais d'une sélection des participants. Le programme comprend 200h réparties sur différents modes d'action : un mode d'action principal socio-pédagogique comprenant un bilan socioprofessionnel de 30h et un bilan de compétences de 70h ; trois modes d'action complémentaires dont un mode d'action psychosocial-santé de 25h, un mode d'action informatif (informations sur les métiers repris sur le marché du travail) de 55h et un mode d'action socioculturel de 20h. Avant et après le module, une guidance psychosociale spécifique est prévue pour chaque participant.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Le Module d'Orientation et de Détermination s'adresse à des personnes pour lesquelles l'insertion sur le marché du travail est particulièrement difficile, en raison de leur faible niveau de qualification (inférieur ou égal au CESI). Le module leur permet de valoriser leurs compétences réelles et ainsi de retrouver une place dans un cycle de formation (pré)qualifiante ou un emploi au sein d'une société publique ou privée.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Bruxelles Formation (IBFFP), ORBEM, Impulsion, Centre d'Evaluation et de Remédiation (CEREM).

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Préformation aux métiers du bâtiment*
Agrément : *W1000159*	***Promoteur:*** *CFPAS Intégration professionnelle (CFPAS IP)*
Rue Saint-Ghislain 20, 1000 Bruxelles	***Tel : 02/502.31.07 – Fax : 02/503.47.75***
Personne de contact : *TAY Abdeslam – Chargé de mission (Délégué ISP)*	*cfpas-ip@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Action de préformation aux métiers du bâtiment qui s'inscrit dans le parcours d'ISP pour répondre de manière efficace aux besoins pressentis par l'ORBEM. Le public cible est composé de personnes infrascolarisées qui ont un projet d'insertion sur le marché de l'emploi et/ou toute personne n'ayant pas accès aux formations qualifiantes du réseau ISP en Région bruxelloise. Objectifs poursuivis : lutter contre la précarité des personnes en voie d'exclusion, développer une dynamique de mobilisation permanente et mener des actions spécifiques de détermination et d'orientation des personnes dans le cadre d'une procédure d'accueil et de suivi socioprofessionnel permanent. L'ensemble visant, en priorité, l'inscription en formation qualifiante et/ou l'insertion sur le marché de l'emploi.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. CFPAS Intégration Professionnelle :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration), personnes sans revenu, chômeurs complets indemnisés, demandeurs d'emploi libres
Document délivré : Attestation de fréquentation, rapport technico-pédagogique
Description de l'action :
Programme : l'action est construite autour des axes suivants : 1. Accueil et suivi socioprofessionnel ; 2. Cours de remise à niveau en français et calcul ; 3. Séances d'initiation théoriques et pratiques aux métiers du bâtiment ; 4. Initiation à la vie sociale et à la citoyenneté ; 5. Initiation aux tests d'aptitude technique. 455h/session et par stagiaire avec possibilité, si nécessaire, de débordement sur la session suivante à hauteur d'un maximum de 910h. La durée de la (pré)formation varie en fonction de différents paramètres : les connaissances résiduelles du stagiaire à son entrée en préformation, les pré-requis nécessaires à la réussite du test d'entrée en formation qualifiante, les dates des tests organisés par le(s) centre(s) de formation qualifiante et les dates d'entrée des stagiaires en formation qualifiante.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Ce projet multidimensionnel (par ses diverses actions intégrées), contribue au soutien de la stratégie européenne pour l'emploi, via son volet ISP lié à la promotion de l'égalité des chances et de l'accès au marché du travail de tous et des personnes menacées d'exclusions sociales en particulier. En effet, plus de 4/5 du public bénéficie du revenu d'intégration (74% en '99) ou est sans revenus (13% en '99). Les stagiaires sont d'origine étrangère dans 90% des cas, avec 2/3 de candidats réfugiés politiques. Les autres, moins représentés, sont des chômeurs de longue durée et des jeunes sans expérience..

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Bruxelles Formation (IBFFP), ORBEM, FeBISP, Mission locale de Bruxelles-Ville, ACFI, Centre de formation professionnelle en animation sociale (CFPAS), Fédération des centres de jeunes en milieux populaires (FCJMP).

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Formations qualifiantes en MIC*
Agrément : *W1000181*	***Promoteur:*** *Formation Insertion Jeunes (FIJ)*
Rue Franz Gailliard 2, 1060 Bruxelles	***Tel : 02/542.01.50 – Fax : 02/542.01.49***
Personne de contact : *DEVLEESHOUWER Pierre – Directeur*	*fij@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

FIJ propose depuis plus de 10 ans des formations dans le domaine des nouvelles technologies pour des personnes sans emploi et sans qualification. L'idée de départ est de permettre à des personnes peu ou pas qualifiées d'acquérir des compétences professionnelles réelles pour pouvoir travailler dans un secteur porteur d'emplois et valorisant. FIJ vise évidemment l'accès à l'emploi avec des compétences professionnelles réelles, mais aussi la capacité à évoluer dans un emploi et à en changer. De manière générale le projet vise à contribuer à la formation de personnes responsables et citoyennes. Ce projet est global et aborde donc les aspects d'apprentissages professionnels, les aspects sociaux, culturels et économiques. Il vise à être un élément concret dans la lutte contre les inégalités et les discriminations tant du point de vue des catégories sociales que des inégalités hommes/femmes. Le projet s'inscrit bien évidemment dans le parcours d'insertion. Il prévoit à cet effet les collaborations en aval et en amont avec les différents partenaires opérant en Région bruxelloise. FIJ accueille principalement des stagiaires venant de l'ORBEM, de Bruxelles Formation, des CPAS et des Missions locales, et assure l'accueil spécialisé, la préformation si nécessaire, la formation professionnelle et l'aide à la recherche d'emploi, en assurant aussi un suivi individuel psychosocial, en collaboration avec les organismes qui ont orienté le stagiaire. L'expérience montre que cet objectif est atteignable moyennant un travail pédagogique approprié visant les savoirs, les « savoirs-faire » et les « savoirs-être ».

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Généraliste en micro-informatique :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Cette section existe depuis 1987. Elle a subi d'importants changements dictés par l'évolution des outils informatiques et des emplois offerts, tout en continuant à offrir une formation en hardware et en software. Les réseaux locaux ont pris de plus en plus d'importance dans le programme, y compris la configuration et la maintenance liée à l'Internet. La grande nouveauté de 2002 sera l'introduction dans le programme de l'OS LINUX. La formation dure un an à raison de 35,5h/semaine ; elle est organisée en 5 périodes. Les deux objectifs opérationnels principaux sont, à la fin de la formation, l'accès à un emploi dans le secteur de la micro-informatique et la capacité d'évoluer favorablement dans un milieu en mutation constante. Le programme est essentiellement composé de : montage et configuration machines, systèmes d'exploitation, configuration des serveurs de réseaux et des postes clients sous différents OS, configuration des serveurs Web, installation et configuration des logiciels utilisateurs, culture informatique, anglais technique, néerlandais, communication et préparation à l'emploi, stages en entreprise (375h). Les programmes sont aussi régulièrement mis à jour durant la formation en fonction des évolutions technologiques.

2.2. Opérateur de sites internet :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Cette formation existe depuis 1998. Elle dure 1 an à temps plein. Elle a suivi l'évolution des nouveaux métiers liés à l'Internet. Si elle garde une optique généraliste, elle s'oriente de plus en plus vers les aspects graphiques. Les deux objectifs opérationnels principaux sont, à la fin de la formation, l'accès à un emploi dans le secteur de l'Internet et la capacité d'évoluer favorablement dans un milieu en mutation constante. Le programme est essentiellement composé de : gestion de fichiers, Photoshop, graphisme, Word, culture informatique, HTML/QYSG, Javascript, SQL, Flash, Dreamweaver, serveur WEB, base de données, mise en page, anglais, communication, préparation à l'emploi et aide à la recherche d'emploi.

2.3. Technicien maintenance informatique bureau :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur

Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cette section « technicien en informatique de bureau, option maintenance » a remplacé, à partir du 1er septembre 2001, la section câbleurs en électronique. Cette formation donne des compétences professionnelles comme technicien en micro-informatique. Elle est composée d'un programme mixte fait de 12 modules de promotion sociale et de 4 cours complémentaires, pour amener les stagiaires en fin de formation à un niveau comparable à celui de la section généraliste en micro-informatique. Programme : 1) modules de promotion sociale : méthode de travail, initiation à l'informatique, système d'exploitation, logiciel d'exploitation graphique, utilitaires, initiation à la maintenance, réseaux, niveau élémentaire, réseaux Internet, Intranet, réseaux, configuration serveurs, édition assistée par ordinateur, base de données, tableur, anglais technique, informatique, vie sociale. 2) Cours complémentaires : montage et configuration machine, maintenance et configurations avancées, communication/préparation à l'emploi, culture informatique, stage en entreprise de 375h.

2.4. Développeur WEB :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cette nouvelle section devrait voir le jour au cours du 2ème semestre 2003. La formation sera orientée en partie vers la programmation, avec pour objectif de donner des compétences professionnelles dans les domaines de la programmation WEB.

2.5. Préformation micro-informatique :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Mise sur pied d'une préformation avec remise à niveau principalement en français et/ou en mathématiques, s'adressant particulièrement aux candidats qui veulent suivre la section de Généraliste en micro-informatique ou d'Opérateur Internet. La préformation a lieu de septembre à décembre, à temps plein. Les objectifs sont de permettre aux stagiaires de se remettre dans une situation d'apprentissage, de s'initier à l'informatique, de préciser si nécessaire le projet professionnel et de combler les lacunes dans les matières de base. La réussite de la préformation permet l'accès à l'une des deux sections professionnelles. Programme : français, méthode de travail, logique, initiation à l'informatique hardware et software, communication.

2.6. Préformation maintenance informatique bureau :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cette préformation permet aux moins qualifiés d'accéder et surtout de réussir la formation qualifiante de technicien en informatique du bureau. Cette formation a lieu 4 jours par semaine. Le programme et les objectifs sont quasiment les mêmes que pour la préformation précédente. Il y a cependant un travail spécifique pour la préparation à la réussite des examens d'entrée pour l'accès aux modules de base. Programme : français, méthode de travail, logique, initiation à l'informatique hardware et software, communication.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Les formations s'adressent aussi bien aux hommes qu'aux femmes, même s'il s'agit d'un métier qui attire plus les hommes que les femmes. FIJ est particulièrement attentif, lors des informations sur les programmes, à valoriser la possibilité pour les femmes d'entreprendre cette formation et de pratiquer le métier de technicienne en informatique. Dans le contrat de formation que chaque stagiaire signe, l'égalité entre hommes et femmes est inscrite dans le chapitre « Valeurs à FIJ ». Durant toute la formation, un travail permanent est entrepris pour que ce principe soit une réalité concrète pour les stagiaires.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Bruxelles Formation (IBFFP), ORBEM, COCOF, Communauté française, FeBISP, Mission locale de Forest, Mission locale de Saint-Gilles, Carrefour Formation, Cours de promotion sociale de Saint-Gilles, BRUTEC, BIPASS.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *ispatemploi*
Agrément : *W1000183*	***Promoteur:*** *Insertion socioprofessionnelle (ISPAT)*
Rue Brialmont 21, 1210 Bruxelles	***Tel : 02/219.74.78 – Fax : 02/218.38.68***
Personne de contact : *OZDEN Cafer – Directeur*	*ispat@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

ISPAT touche une population étrangère ou d'origine étrangère, infraqualifiée et caractérisée par un chômage de longue durée. Cette situation est triplement pénalisante : discrimination du public étranger ou d'origine étrangère sur le marché du travail, rapport négatif entre l'infraqualification des chômeurs de longue durée et l'exigence des hautes qualifications du marché de l'emploi, et relation négative forte entre ancienneté de chômage et taux de sortie du chômage. Cumulée à la disparition des emplois peu qualifiés, cette constatation impose de réagir en offrant à ce public des compétences professionnelles. ISPAT se positionne à deux moments du parcours d'insertion : en début de parcours avec l'alphabétisation et à proximité de l'emploi avec des formations qualifiantes variées afin de développer diverses compétences (sociales, administratives et techniques dans le domaine informatique). Enfin, ISPAT développe un projet relatif au développement de filières d'insertion par l'économique. Ancrée à l'intersection de 3 communes, par le développement des appuis locaux et par un investissement tant en matériel qu'en compétences en vue de se préparer au développement des plates-formes locales, ISPAT intensifie son approche de la problématique du public. La guidance et les stages s'intègrent totalement dans ce projet de formation en tant qu'appui dans l'accompagnement socio-administratif, l'aide à la recherche de stage et d'emploi, le suivi de stage et post-formation. Pour réaliser ses projets, ISPAT ouvre une antenne à Schaerbeek.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Auxiliaire médiation sociale :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés, demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Action d'ISP donnant accès au poste d'assistant d'un responsable social par le biais d'un certificat A2 modulaire, reconnu par l'enseignement de Promotion Sociale. Le besoin en auxiliaires de médiation pour l'accueil de 1ère ligne, lié aux besoins croissants de citoyens défavorisés ou de primo-arrivants, et la préparation des dossiers sociaux (en augmentation) implique une formation rigoureuse en « multiculturalité », psychologie, communication, informatique, langues. Les auxiliaires de médiation sont amenés à assurer la médiation de 1ère ligne, l'accueil, l'encodage des fondements du dossier individuel. Programme (610h) : 1) EPS : Cours de français et jargon social ; 2) IRFAM : Récits et études de trajectoires migratoires, relations et communications interculturelles ; 3) CFA : Initiation à la relation d'écoute, médiation entre les instances, gestion des conflits, déontologie du travail social ; 4) ISPAT : TTX et initiation aux principaux logiciels, suivi des dossiers, français, correspondance commerciale, droit social et du travail, éléments de sémantique générale, néerlandais.

2.2. Secrétariat :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés, demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Formation récurrente, le programme est cependant révisé chaque année pour cerner toujours plus avant cette fonction (considérée comme la plus critique à Bruxelles par l'Observatoire de l'Emploi et des qualifications et l'Upedi), en vue de garantir une « adhérence » plus forte aux exigences renouvelées du marché. Objectifs : capacité d'accueil, communication pertinente, efficace, bilingue, enregistrement et saisie des données, et leur transformation pertinente, traitement et gestion des données physiques et/ou informatiques, planifier et organiser une journée de travail, classer les données, comptabilité simplifiée. Activités : gestion et simulation du travail de secrétariat, sur ordinateur, sur support physique, en situation d'accueil. Programme (630h) : comptabilité simplifiée, droit social et droit du travail, français intensif, correspondance commerciale, méthodologie du secrétariat, méthodes d'organisation, suivi et gestion de dossiers, connaissance « expert » de Microsoft Office, néerlandais, Access (base de données).

2.3. Néerlandais :

Type : Préqualification, initiation

Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés, demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM
Document délivré : Certification
Description de l'action :
L'intensification de l'apprentissage de la seconde langue en Belgique pour un public multiculturel est l'objet de cette formation récurrente de remise à niveau et de perfectionnement du néerlandais. EPS et ISPAT se répartissent les 240h de formation sur 4 mois. Activités et simulation dans les situations de communications courantes de bureau, toutes situations administratives, travail sur l'écrit et l'oral.

2.4. Agent de voyages :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés, demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
La professionnalisation du tourisme est un des enjeux majeurs de ce secteur. Objectifs : former des agents de voyage compétents (communication, langues, compétences techniques sur PC et systèmes audio), créer des liens entre l'industrie touristique à la recherche de voies nouvelles et les institutions classiques de mise à l'emploi à Bruxelles. Les divers modules envisagés (informatique, multilinguisme de base, notions d'animateur, techniques de vente, etc.) permettent à un individu d'acquérir un ensemble d'expertises en mobilité et en informatique de voyages. Le Multilinguisme est ici envisagé comme structure de support de toute la formation. Programme (500h) : 1) Maîtrise de langues dans le contexte des métiers du voyage : pré-requis en néerlandais et anglais, notions importantes dans d'autres langues (espagnol, allemand). 2) Axe socio-économique et culturel : géo-économie urbaine, villes d'art et musées, histoire de Belgique et notions historiques sur quelques pays de référence (Magrheb, Turquie, etc.), vie sociale dans quelques pays de référence, séminaires (interventions d'attachés culturels). 3) Communication : accueil clientèle, relation d'écoute, etc. 4) Gestion : travail et stages en agences de voyages, module du cours de base IATA – FUUAV, gestion de billetterie, tarification aérienne, comptabilité, fiscalité, organisation et gestion générale de l'entreprise touristique.

2.5. Sources d'économies virtuelles :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés, demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM
Document délivré : Certification
Description de l'action :
La préparation à la création et à la gestion d'entreprise, l'accompagnement dans les différentes démarches à effectuer, l'aide à la réalisation de l'étude de faisabilité, la notion d'entreprise peuvent se concevoir sous forme de micro-projet occupant un seul travailleur. Ces actions incluent l'orientation vers la création d'entreprise et le suivi après création. Le but de cette formation est de préparer au maximum le futur indépendant à maîtriser tous les aspects financiers, administratifs, organismes de prêts, assurances, lois sociales, etc., lui permettant d'évaluer exactement les tenants et aboutissants ainsi que les risques calculés du travail indépendant, en n'oubliant pas l'accès à la profession, délivré par la Promotion Sociale. Activités : essentiellement une simulation d'activité d'indépendant, avec toutes ses facettes, programmée simultanément aux cours. Programme (500h) : gestion commerciale, correspondance commerciale, commerce, informatique, comptabilité simplifiée, simulation assistée de projet, prospection de marché, gestion de boutique, module « banques et assurances », connaissances juridico-commerciales.

2.6. BURONET :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés, demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Constat établi par quelques professionnels : beaucoup de stagiaires et étudiants sortent actuellement de formations/études en ayant « survolé » un grand nombre de logiciels mais n'en maîtrisant en finale que certains. C'est pour remédier à cette situation que la structure Buronet fut mise sur pied. Objectifs principaux : amener les personnes à assumer toutes les fonctions de bureautique comprenant les logiciels étudiés durant la formation, afin de pouvoir s'intégrer dans presque tous les services (utilisant ces outils) d'une société. Programme (850h) : mathématiques, comptabilité simplifiée, relations professionnelles, technique des prises de notes, néerlandais, approche informatique, perfectionnement en français, Windows, Réseau, comptabilité informatisée, Word, PAO,

familiarisation avec les menus anglais d'informatique. C'est principalement sur une relative maîtrise d'Excel, Access et Internet (création de sites) que la formation est centrée, sans exclure tous les autres aspects de Microsoft Office et Windows.

2.7. Alphabétisation :

Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés, demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM
Document délivré : Reconnaissance
Description de l'action :
La formation de base alphabétisation, récurrente à ISPAT, permet à des personnes d'acquérir les bases orales et écrites de la langue et de communiquer plus efficacement avec les administrations, en vue d'acquérir plus d'autonomie dans leur vie sociale et socio-économique et de progresser régulièrement dans d'autres cycles ou d'aborder une préformation, voire une formation qualifiante suivant la vitesse d'acquisition et de motivation manifestée durant l'ensemble de la formation de base. Contenu : modules de 300h et 400h. En accord pédagogique avec Lire et Ecrire, une division entre l'oral et l'écrit s'est avérée indispensable, au vu de la nécessité de maîtriser la langue orale avant de pouvoir la lire et l'écrire. Activités : apprentissage oral sur base de supports variés, tels les images fixes, magnétos, télévisions, avec lesquels le cheminement pédagogique est marqué par de nécessaires tâtonnements, appropriation de vocabulaire, réinvestissements verbaux ; apprentissage écrit sur base d'ateliers d'écriture utilisant des textes de nature et de supports variés. Dès 2002, démarrage de l'initiation à l'informatique via des apprentissages, sur logiciels éducatifs spécialisés, ainsi qu'une initiation à la communication électronique, ceci sous la recommandation des autorités européennes : ne laisser aucun citoyen dépourvu face aux nouvelles technologies.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Les formations d'auxiliaire médicale et de secrétariat sont marquées par la présence de 85 à 90% de stagiaires féminines, d'où une aide en vue de trouver des solutions « familiales » concernant les crèches et d'autres problèmes immédiats de la vie courante, et une tolérance relative par rapport aux contraintes familiales et personnelles qui peuvent survenir à tout moment, sans mettre en danger l'évolution de leur formation.
La formation en néerlandais, quant à elle, compte un nombre sensiblement égal d'hommes et de femmes ; alors que la formation d'agent de voyages contient en principe généralement plus de femmes que d'hommes. Les mêmes solutions sont envisagées : compréhension des cas de force majeure, des problèmes familiaux, etc., qui traditionnellement rendent plus complexes des résultats probants en matière d'apprentissage. Ces types de problèmes arrivent plus fréquemment aux femmes et suscitent plus de compréhension que des absences masculines réitérées et souvent injustifiées.
En ce qui concerne les deux autres formations qualifiantes, ISPAT tente de sélectionner un nombre plus ou moins égal d'hommes et de femmes et de tenir compte de leurs conditions de vie, mais c'est la détermination qui les anime qui représente 80% de leur succès, ainsi que l'accumulation rapide des connaissances pratiques durant et après l'acquisition de leur accès officiel à l'emploi.
ISPAT suscite par ailleurs pour toutes les formations un mouvement de solidarité en termes de prises de notes lors d'une absence, justifiée ou non. Ce soutien est aussi d'ordre psychologique et aide les stagiaires à poursuivre la formation entamée.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Centre de Formation d'Animateurs (CFA), Enseignement de promotion sociale de Schaerbeek, Institut de recherches et de formation sur les migrations (IRFAM), Espace Indépendants (EI), Partena, DE NEVE Stéphane (Formateur indépendant), Consult-Fisco, Promotion Emploi Schaerbeek (PES).

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *ISP FTQP Construction*
Agrément : *W1000188*	***Promoteur:*** *Formation & Travail en Quartier Populaire (FTQP)*
Rue des Alliées 303, 1190 Bruxelles	***Tel : 02/537.77.24 – Fax : 02/537.11.18***
Personne de contact : *DE SCHREVEL Georges – gestionnaire administratif*	*ftqp@busmail.net*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Accueil de demandeurs d'emploi socialement fragilisés et faiblement scolarisés dans le cadre d'une formation qualifiante dans le secteur de la construction. Deux formations sont conventionnées avec l'IBFFP : Gros-Œuvre (maçonnerie) et Parachèvement du bâtiment (plafonneur). Elles visent d'une part, pour les moins de 21 ans une insertion en CEFA (synergie avec le CEFA d'Anderlecht et l'Institut St Joseph) et, d'autre part, la transition vers un emploi durable par la guidance et les stages. Le système d'apprentissage modulaire autorise des temps de formation variables, avec cependant une durée maximale de deux ans pour achever une formation constituée de 2 niveaux de qualification (Connaissances de base et Spécialisation). Le stagiaire -acteur responsabilisé de sa formation- évolue à son rythme. Le public est hétérogène, essentiellement immigré (1ère et 2ème génération) d'origines diverses, composé de chômeurs, bénéficiaires du revenu d'intégration, réfugiés politiques, justiciables, personnes placées, etc. FTQP travaille dans un souci d'éviter le ghetto (le mélange des problématiques créant une dynamique de groupe positive), avec moins de jeunes simultanément, dans de meilleures conditions et vise des délais de qualification et de mise à l'emploi plus courts. Au-delà des aspects difficilement quantifiables de socialisation, il est deux critères objectifs sur lesquels ce projet pourra être évalué : le nombre de niveaux de qualification atteints et à terme, le nombre d'insertions.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation gros-œuvre :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation ouverte à tout demandeur d'emploi. Avant d'être intégré dans la formation, tout stagiaire passe par une phase d'accueil, constituée de 3 ou 4 entretiens durant lesquels on tente de cerner la demande, on évalue la pertinence de l'intégration dans la formation, on établit la règle et on signe un contrat de formation. La formation se déroule 4 jours par semaine : un jour est consacré aux cours théoriques (soutien à la formation pratique), technologie, dessin, devis métré, droit, remédiation français et mathématique ; les 3 autres à la formation pratique en atelier. Des réunions pédagogiques, suivi en entreprise, convocation des jeunes pour évaluation, guidance sont par ailleurs organisés. La formation comprend l'acquisition de deux niveaux de compétence : 1) technique de base : essentiellement une formation en maçonnerie de mur mixte (capacité de réalisation autonome et compréhension des dimensions techniques), sous la tutelle des formateurs pratiques ; 2) spécialisation : consolidation des acquis et augmentation de la difficulté (acquisition de la vitesse d'exécution et de l'autonomie, renforcement des connaissances théoriques). L'objectif est la rentabilité afin de décrocher le plus rapidement possible un emploi. La décision de clôturer la formation se prend en concertation avec le stagiaire. A chaque niveau de compétence est lié un stage en entreprise de 152h.

2.2. Formation Construction Parachèvement du bâtiment :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Action de formation en plafonnage/carrelage. Avant d'être intégré dans la formation, tout stagiaire passe par une phase d'accueil, constituée de 3 ou 4 entretiens durant lesquels on tente de cerner la demande, la pertinence de son intégration dans la formation, on établit la règle et on signe un contrat de formation. La formation se déroule 4 jours par semaine : un jour est consacré aux cours théoriques (soutien à la formation pratique), technologie, dessin, devis métré, droit, remédiation français et mathématique ; les 3 autres à la formation pratique en atelier. Des réunions pédagogiques, suivi en entreprise, convocation des jeunes pour évaluation, guidance sont par ailleurs organisés. La formation comprend l'acquisition de deux niveaux de compétence : 1) technique de base : essentiellement une formation en plafonnage de mur et plafonds (capacité de réalisation autonome de plafonnage d'un box d'exercice en métal stud et gyplat et compréhension des dimensions techniques), sous la tutelle des formateurs pratiques ; 2) spécialisation : consolidation des acquis et augmentation de la difficulté (acquisition de la vitesse d'exécution et de l'autonomie, renforcement des connaissances théoriques). L'objectif est de viser la

rentabilité afin de décrocher le plus rapidement possible un emploi. La décision de clôturer la formation se prend en concertation avec le stagiaire. A chaque niveau de compétence est lié un stage en entreprise de 152h.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Les formations sont ouvertes à tout jeune demandeurs d'emploi (- de 35 ans), sans distinction (notamment de sexe) et sans pré-requis. L'offre de formation est spécialement conçue pour accueillir des jeunes socialement fragilisés peu ou pas scolarisés, justiciables (dont libertés conditionnelles, bracelets de surveillance, etc.), primo-arrivants (dont candidats réfugiés politiques) et autres jeunes issus de l'immigration.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

ORBEM, COCOF, IBFFP, FeBISP, Mission locale de Forest, Mission locale de Saint-Gilles, Mission locale d'Ixelles, Mission locale d'Anderlecht, Atelier marollien, CEFA Providence Anderlecht, Dynamo, CPAS de Forest, Fonds de formation de la construction (FFC), Office de réadaptation sociale (ORS), Prison de Saint-Gilles, Prison de Forest, Maison de Justice, Service social des étrangers (SIREAS), Antenne Sud ORBEM.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Module de détermination*
Agrément : *W1000227*	***Promoteur:*** *Mission Locale de Bruxelles-Ville*
Bld E. Jacqmain 50, 1000 Bruxelles	***Tel : 02/219.80.71 – Fax : 02/211.10.33***
Personne de contact : *DIBADJ Bahareh – Directrice*	*mloc_bxl_ville@hotmail.com*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

La finalité de cette action est de permettre aux personnes sans emploi et sans qualification de faire un bilan professionnel, de lui donner un sens et de structurer les démarches possibles en vue d'une meilleure insertion socioprofessionnelle. L'objectif des modules est double : d'une part, travailler le développement personnel (bien-être et intégration sociale) et, d'autre part, aider à surmonter les difficultés rencontrées dans la recherche d'un emploi ou d'une formation. Il s'agit aussi de s'appuyer sur les outils didactiques du module pour favoriser l'acquisition de compétences dans les domaines de la communication et de l'expression, compétences toujours utilisables dans la vie socioprofessionnelle. 1) Autodétermination de projets personnels : amener les participants à trouver d'eux-mêmes l'orientation personnelle et professionnelle qui correspond le mieux à leurs besoins, attentes, aptitudes, capacités, connaissances, investissements, en clair, à leur personne tant sociale que professionnelle. 2) Compréhension et appropriation de l'environnement socioprofessionnel : permettre la résolution de problèmes socioprofessionnels en assurant une meilleure compréhension et appropriation de l'information concernant les structures sociales en contribuant notamment à la démystification des structures importantes telles que l'ONEm, l'ORBEm, l'Entreprise afin que le participant puisse mieux les utiliser. 3) Valorisation et développement des acquis dans l'environnement local : permettre l'utilisation et l'évolution des acquis du participant dans son environnement immédiat tel que sa famille, son quartier, sa commune. 4) Valorisation et développement des acquis dans la recherche de formation et d'emploi : permettre l'utilisation et l'évolution des acquis, compétences, connaissances, savoir-être du participant dans ses démarches d'ISP.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Détermination :

Type : Orientation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
8 modules de 175h (dont 60h de stage d'immersion et 34h de guidance) et 10h d'initiation/démystification aux nouvelles technologies informatiques. Déroulement d'un module de détermination : *6 jours de bilan : travail intensif en groupe pendant lesquels ont lieu des échanges et des discussions, des exercices de présentation, d'expression, de réflexion. Durant cette phase, suite aux présentations et à l'expression des attentes par rapport au groupe et au stage, les participants ont l'occasion d'aborder une série d'éléments de leur vie quotidienne, tels que leur représentation de la situation du chômage, les qualités et compétences acquises et souhaitées, la personnalité, la généalogie et l'histoire familiale, les valeurs, l'environnement affectif et les capacités relationnelles, le parcours scolaire et professionnel, les loisirs et la gestion du temps, la santé et le rapport au corps. *2 jours d'informations socioprofessionnelles : pour chaque module, sous-traitance de certaines interventions de la partie informations pratiques (4 ½ journées). Un brainstorming permet de cerner les demandes du groupe, ensuite la ML invite des intervenants extérieurs pour répondre aux questions relatives aux thèmes retenus. *6 jours de structuration de projet pendant lesquels ont lieu des échanges et des discussions, des exercices d'organisation personnelle, de résolution de problèmes. *3 jours de sensibilisation aux techniques de recherche d'emploi (avec entretiens individuels de guidance). *2 à 3 semaines de contact avec le monde du travail, à travers un stage d'observation/ immersion ou par une réalisation écrite ou vidéo.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Ouverture du projet à tous les demandeurs d'emploi quels que soient leur sexe et leur nationalité. Ce thème est régulièrement abordé tant par les participants que par les formateurs.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Bruxelles Formation (IBFFP), ORBEM, COCOF.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *ISP-SOLEIL*
Agrément : *W1000228*	***Promoteur:*** *Ateliers du Soleil*
Rue de Pavie 53, 1000 Bruxelles	***Tel : 02/736.78.95 – Fax : 02/742.04.06***
Personne de contact : *SAPONARA Luccia – Coordinatrice*	*info@ateliersdusoleil.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Remise à niveau en français, calcul et initiation sociale d'un public composé de personnes peu ou non-scolarisées et demanderesses d'emploi depuis longue durée. Cette remise à niveau est complétée par une guidance, un accompagnement et un suivi.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. ISP-Soleil :

Type : Alphabétisation
Niveau : Sans diplôme ou CEB
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Certification
Description de l'action :
Formation en français, calcul et initiation sociale de public peu ou non-scolarisé. Formation complétée par une guidance, un accompagnement et une orientation vers le marché de l'emploi.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Le public accepté en formation est mixte (moitié de sexe féminin et moitié de sexe masculin) et d'origines différentes.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

ORBEM, IBFFP, FeBISP, Mission locale de Schaerbeek, Mission locale de Saint-Josse, Mission locale d'Ixelles, Mission locale d'Etterbeek, Lire et Ecrire en Communauté française Wallonie-Bruxelles.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Formation alpha – remise à niveau*
Agrément : *W1000252*	***Promoteur:*** *Centre Anderlechtois de Formation (CAF)*
Rue du chimiste 34-36, 1070 Bruxelles	***Tel : 02/523.24.16 – Fax : 02/521.53.16***
Personne de contact : *LAHO Annick – Directrice*	*a.laho.caf@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Les objectifs du CAF sont centrés sur la lutte contre l'exclusion du marché de l'emploi dans la mesure où il s'adresse à un public fragilisé composé de chômeurs de longue durée ou bénéficiaires du CPAS ou de l'aide sociale, il propose un accompagnement psychosocial, permanent et individualisé, réalisé par une psychologue en fonction de la demande et des besoins de chacun (ces entretiens permettent d'apporter des solutions à des problèmes d'ordres divers, de manière à libérer la personne concernée des éléments qui pourraient entraver son insertion dans le monde professionnel) et il travaille dans une perspective d'insertion socioprofessionnelle en réalisant avec les stagiaires en formation un suivi personnalisé permettant d'arriver à un projet professionnel cohérent, tenant compte de leurs possibilités et de leurs objectifs personnels. Le CAF gère 2 types de formations distinctes, à savoir 1) Formation qualifiante de manœuvre-boucher (désosseur-découpeur-abatteur) : toutes les entreprises rencontrées ont soulevé la difficulté à recruter des professionnels. Plusieurs études (CEFORA-UPEDI 2000, ORBEM) confirment le déficit à la fois quantitatif et qualitatif en bouchers. C'est dans ce contexte que cette formation a été mise en place avec la société Abatan. Pratiquement, il s'agit de former des personnes pouvant répondre à deux profils professionnels : désosseur-découpeur et ouvrier polyvalent sur une chaîne d'abattage. 2) Alphabétisation-remise à niveau : l'objectif de cette action, organisée par modules, est de permettre aux stagiaires d'obtenir un niveau suffisant pour leur permettre d'accéder à leurs objectifs professionnels. Le CAF propose également de la remise à niveau, de manière à offrir une passerelle supplémentaire vers les formations qualifiantes.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Alpha niveau 2 :

Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement primaire maximum
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Ce module d'alphabétisation est destiné aux personnes analphabètes et vise à leur permettre d'acquérir les connaissances de base en vue de la poursuite ultérieure de formations de base ou qualifiantes. L'objectif poursuivi est de fournir les outils de base, dans une perspective d'autonomie, débouchant à terme sur une insertion socioprofessionnelle. Afin de favoriser le parcours d'insertion, l'ensemble des formations sont organisées en modules et permettent toujours à la personne ayant suivi un module de niveau 2 de poursuivre dans un module de niveau 3. Selon la terminologie de Lire et Ecrire, il s'agit d'un groupe de niveau 2-2-2 dans lequel l'accent est mis sur l'oral. Le module compte 400h de cours à raison de 25h/semaine pour un groupe 12 personnes répondant aux critères suivants : Groupe mixte, demandeur d'emploi inscrit à l'ORBEM (CCI ou CPAS), plus de 18 ans, en possession du CEB maximum. Outre l'aspect purement administratif, ce sont le projet professionnel de la personne, ainsi que la manière dont elle se projette dans son futur emploi qui sont examinées au cours de l'entretien de sélection. Grâce à un suivi psychosocial personnalisé et permanent réalisé par une psychologue, en relation avec les formateurs pour ce qui concerne les problèmes d'apprentissage et d'intégration au groupe, le centre travaille avec chacun à un projet professionnel cohérent et réalisable, dans une perspective d'autonomisation et de responsabilisation. En terme de contenu, le cours est structuré pour répondre aux objectifs suivants : ORAL – sons et phonèmes, vocabulaire usuel et dialogues simples en rapport avec l'environnement du stagiaire, LECTURE – textes simples, reconnaissance du vocabulaire de l'oral, formulaires, horaires, etc., ECRITURE – graphie simple, production simple, écriture en rapport avec l'oral, CALCUL – opérations de base, fractions simples, mesures, formes géométriques simples, etc.

2.2. Alpha niveau 3 :

Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement secondaire primaire maximum
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Voir ci-dessus Action 2.1. L'organisation modulaire permet au stagiaire qui suit un module de niveau 3 de poursuivre dans un module de niveau 4. Il s'agit ici d'un groupe de niveau 3-2-2 dans lequel l'accent est mis sur l'écrit.

2.3. Alpha niveau 4 :
Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement primaire maximum
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Voir ci-dessus Actions 2.1. Il s'agit ici d'un groupe de niveau 4-3-2 ou 4-3-3 dans lequel l'accent est mis sur l'écrit. Ce niveau correspondant au dernier niveau d'alphabétisation, le CAF s'attache lors des entretiens de suivi à trouver la solution qui s'adapte le mieux au projet personnel des stagiaires. Pour ce faire, il a établi des contacts privilégiés avec diverses associations susceptibles de les accueillir pour la poursuite de leur parcours d'insertion. Si les personnes souhaitent trouver un emploi, le CAF réalise avec elles les démarches utiles, en fonction du secteur d'activité visé. En termes de contenu, le cours est structuré pour répondre aux objectifs suivants : ORAL – travail sur l'élocution, formation de phrases structurées, différents styles de communication verbale, conjugaison, expression orale ; LECTURE – textes complexes, recherches au dictionnaire, lettres type, décodage des informations, travail sur différents canaux d'informations ; ECRITURE – présentations et mises en page, production de textes, grammaire, conjugaison, orthographe, etc.; CALCUL – opérations de base, fractions, mesures, géométrie, etc.

2.4. Boucherie :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'action vise à rencontrer la demande du secteur de la boucherie industrielle ou des chaînes d'abattage. De manière à répondre adéquatement à la demande du marché, il s'agit d'une formation d'une durée de 7 mois, soit une durée totale de 900h complétée par 1 mois de stage en entreprise. Cette formation s'adresse à 8 personnes sélectionnées selon les critères suivants : demandeur d'emploi (CCI ou CPAS), niveau d'études inférieur au CESS, âgé de 20 à 45 ans, en possession d'un permis de travail (en fin de formation), maîtrisant le français (usage courant) et le calcul (de base), en bonne condition physique, capable de porter des charges lourdes, acceptant de travailler dans le froid, acceptant les horaires décalés. L'organisation et le contenu de la formation sont les suivants : 5 semaines de cours en commun, abordant les points suivants : l'hygiène et la sécurité, les animaux à l'état vivant, l'élevage, les éleveurs et les chaînes d'abattage, les cours théoriques nécessaires pour le travail sur les chaînes d'abattage (postes, machines, rendement, etc.), les cours d'introduction à la boucherie proprement dite ; 20 semaines de cours en alternance boucherie et abattage (groupes de 4 stagiaires) permettant d'acquérir la connaissance et la pratique dans les 2 domaines. Pour la boucherie : connaissance des 4 sortes de viandes et abats en termes d'appellation des morceaux, de découpe et de destination culinaire. Pour l'abattage : apprentissage des 11 postes identifiés sur la chaîne des porcs selon un calendrier qui tient compte du temps nécessaire à chaque apprentissage. Outre un suivi psychosocial personnalisé et permanent réalisé par une psychologue, des tests de connaissance sont effectués très fréquemment en cours de formation, de manière à pouvoir réajuster le cours sur les matières non assimilées. Le CAF réalise, ensuite, avec le stagiaire, l'ensemble des démarches nécessaires à la mise à l'emploi.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Groupes mixtes.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Abatan SA.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Formation en restauration*
Agrément : *W1000301*	***Promoteur:*** *ARPAIJE asbl*
Rue d'Alost 7, 1000 Bruxelles	***Tel : 02/213.36.62 – Fax : 02/213.36.51***
Personne de contact : *BERNAERTS Georges – Directeur*	*arpaije@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Remobilisation, resocialisation, formation et aide à l'insertion sociale et professionnelle. Organisé sur le modèle « Atelier de Formation par le Travail », le projet procède par une mise en situation réelle de production complétée d'un travail de suivi et de guidance individualisé ainsi que de séances de « remise à niveau » et de formation générale visant à accroître les capacités d'autonomisation des stagiaires engagés dans l'action.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation restauration :

Type : Préqualification, formation par le travail
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Mise en situation réelle de production dans un cadre structuré d'apprentissage (atelier de service traiteur et restaurant d'application) complétée d'un travail de suivi, de remise à niveau, de formation générale/information sociale ainsi que d'une aide à la recherche d'emploi.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

L'ensemble du projet vise à réduire la fracture sociale avec une prise en compte particulière des problèmes spécifiques des jeunes femmes ayant des enfants à charge, tant dans le cadre de leur temps de formation que dans celui de l'aide à la recherche d'un emploi compatible avec leur situation spécifique, ce qui contribue au concours d'une meilleure égalité des chances et d'une réduction des exclusions sociales.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

IBFFP, COCOF, ORBEM, CEFA d'Ixelles.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Filière de formation qualifiante*
Agrément : *W1000304*	***Promoteur:*** *Centre de Formation 2000 (CF2M)*
Rue Berthelot 114-118, 1190 Bruxelles	***Tel : 02/538.20.83 – Fax : 02/538.65.00***
Personne de contact : *GOFFINET Bernard – Directeur*	*cf2000@win.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Depuis près de quinze ans, le CF2M développe ses formations autour des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'évolution du contexte professionnel, a amené le centre à progressivement quitter une logique de métiers pour développer une logique de portefeuille de compétences (opérateur PAO avec compétences réseaux, employé commercial avec compétences en mise à jour de sites web, etc.). Le système modulaire mis en place permet d'articuler des niveaux de compétences (chaque module est accessible moyennant des pré-requis) dans une logique de secteurs d'activités professionnelles (logique de parcours d'insertion) et de répondre à l'adéquation formation/ emploi. De manière générale, CF2M privilégie les parcours professionnels les plus complets possibles car la capitalisation de compétences techniques complémentaires favorise l'insertion professionnelle. Il travaille également à la création de filières en cherchant à développer des partenariats avec d'autres opérateurs (organismes de préformation, promotion sociale, etc.) notamment à travers un projet pilote sur la validation des compétences (programme EQUAL VALID). Le système modulaire est également plus motivant pour les stagiaires, permettant une mobilisation plus grande sur des objectifs à court terme tout en construisant un projet professionnel à long terme. Enfin, l'organisation modulaire permet les évolutions et réorientations de manière plus rapide, tout en permettant un parcours individualisé.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Bases informatiques :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Ce module est tout à la fois un module de préformation ciblée (remises à niveau), d'initiation à l'informatique, de découverte des filières professionnelles, d'orientation et un bilan de compétences par rapport à ces filières. Contenu : français, arithmétique, logique, dactylo, initiation PC/MC, Windows, OS, réseaux, Word (bases), Access, typographie, comptabilité (notions), néerlandais, PAO (initiation), orientation, visites d'entreprises, gestion collective, évaluation, guidance, stage d'observation. En fin de module, au regard des différents bilans de compétences, de la motivation du stagiaire, du rapport de stage et de l'évaluation de stage, le comité pédagogique réunissant tous les formateurs autorise le passage vers le module qualifiant choisi par le stagiaire. Dans le cas contraire, le comité pédagogique motive sa décision au stagiaire et lui propose des alternatives.

2.2. Informatique de gestion :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Objectif : acquérir une qualification d'employé en informatique de gestion : aide-comptable, employé commercial, etc. Pré-requis : connaissance de base de l'informatique (Windows, bases de Word et dactylo). Le programme compte 805h de cours, 192h de stage en entreprise et 45h de guidance (y compris recherche d'emploi). Un module par an (de janvier à octobre). Contenu : français, prise de notes, organisation du travail, documents commerciaux, correspondance commerciale, législation sociale, documents sociaux, comptabilité, Power Point, Windows NT, DOS, Word (fonctions avancées), Excel, Access, Cubic, OLE, installation et configuration, néerlandais, néerlandais commercial, technique de recherche d'emploi, gestion collective, travaux pratiques, recherche active de stage.

2.3. PAO :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM
Document délivré : Attestation

Description de l'action :
Objectifs : acquérir une qualification d'opérateur en desktop publishing, opérateur PAO, metteur au net dans une imprimerie ou une agence de publicité ; accéder à une formation complémentaire à CEPEGRA (Centre de perfectionnement des industries graphiques) ; accéder à une formation complémentaire en sites Web (CF2M, CEPEGRA, etc.) ; accéder à une formation en images de synthèse, animation 2D-3D. Ce module, d'une durée de 10 mois (de janvier à octobre) comporte 845h de cours, 192h de stage en entreprise, 46h de guidance. Contenus : français, typographie, communication, sélection des couleurs, devis et coûts, OS, Illustrator, T.P. Illustrator, Xpress, T.P. Xpress, Photoshop, Photoshop en néerlandais, T.P. Photoshop, maintenance Mac, installation et configuration, initiation sérigraphie, initiation offset, intégration des logiciels, impression digitale, anglais technique, néerlandais, télécommunications, législation sociale, techniques recherche emploi, gestion collective, travaux pratiques (ateliers).

2.4. Réseaux locaux :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Objectifs : acquérir une qualification de technicien en réseaux locaux capable d'assurer l'installation, la configuration, le câblage et la maintenance hard et soft. Fonctions visées : help desk, support, maintenance, technicien PC, technicien réseau, administrateur réseau. Module (de janvier à décembre) de 1190 h de cours, 192h de stage en entreprise et 58h de guidance. Contenus : câblage, Win 2000 Pro, Win 2000 Server, client Windows pour serveur NT et Novell, installation et configuration du matériel, Internet, anglais technique, installation administrateur sur serveur NT et Novell, réseaux LAN, serveur Windows NT 4.2000, serveur Novell, partage des fichiers et répertoires, création utilisateurs et groupes, DOS, Office, travaux pratiques, néerlandais, techniques de recherche d'emploi, logique, législation sociale, gestion collective.

2.5. Sérigraphie-Lettrage :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Objectifs : acquérir les techniques d'impression sérigraphiques multi-supports ; acquérir des compétences de base en PAO (être capable de retoucher des logos et des photos) ; acquérir des compétences en lettrage sur plotter à découpe et pose. Le module d'une durée de 8 mois (de septembre à avril) comporte 770 h de cours, 192h de stage en entreprise et 44 h de guidance. Contenus : techniques de prépresse, Pratique des encres, arithmétique appliquée, travaux pratiques d'impression, finition, travaux pratiques de finition, Illustrator, Photoshop, Scan, visites d'entreprises, législation sociale, gestion collective, Flexi-sign, pose lettrage, techniques de recherche emploi, communication, recherche active de stage. Le système modulaire permet d'effectuer un passage en PAO en janvier.

2.6. Création de site Web :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Objectif : acquérir une qualification de Web designer : concevoir, mettre en page et mettre en ligne un site Web. Ce module d'une durée de 7 mois (août 2001 à mars 2002) comporte 490h de cours (réalisés en 2001), un stage de 192h (2002) et 36h de guidance. Le module suivant (à partir de septembre 2002) intègre le module vidéo numérique (cfr action 2.7). Contenus : initiation internet, programmation HTML, Paint Shop Pro, Frontpage, Dreamweaver, Fireworks, initiation bases de données, réseaux, serveurs, Photoshop, Flash, communication, analyse budgétaire, architecture d'un site, Coldfusion, Illustrator, programmation CGI, PHP, traitement du son, travaux pratiques, recherche active de stage.

2.7. Vidéo numérique :
Type : Spécialisation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM

Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Objectif : être capable d'insérer une séquence vidéo numérique dans un site Web ou un CD-ROM. Ce module complémentaire à une formation de Web designer comporte 430h de cours, 76h de stage en entreprise et 28h de guidance. Il est programmé en janvier 2002 pour être en lien direct avec le module création de site Web. Pour des raisons de cohérence et vu l'évolution du secteur, dès septembre 2002, regroupement des modules web designer et vidéo numérique en une seule formation. Contenus : sociologie de la communication, initiation à la prise de vues, initiation au montage, initiation à la prise de son, montage vidéo par ordinateur, interaction des logiciels (Adobe première After effects, etc.), traitement des images vidéo sur Internet, travaux pratiques, recherche de stage, marché de l'emploi.

2.8. Web designer + vidéo numérique :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Objectif : être capable de concevoir, mettre en page et mettre en ligne un site Web comprenant une séquence vidéo numérique. Ce module (d'août à mai) comporte 955h de cours, 192h de stage en entreprise et 49h de guidance. Le contenu de cette action consiste en un regroupement des contenus des 2 actions précédemment distinctes (2.6. et 2.7.).

2.9. Mise à jour + e-commerce :
Type : Spécialisation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Objectifs : être capable d'effectuer la mise à jour d'un site Web et avoir les compétences pour travailler dans le cadre du commerce électronique. Il s'agit ici de donner un complément de formation à des employés de type commercial, polyvalent de manière à répondre à des exigences spécifiques du marché de l'emploi qui ne sont pas de nouvelles fonctions mais des tâches supplémentaires demandées dans le cadre d'une fonction existante. Le module (de septembre à novembre 2003) comporte 280h de cours, 120h de stage en entreprise et 25h de guidance. Contenus : initiation Internet, programmation HTML, E-Commerce, Frontpage, Dreamweaver, Fireworks, Photoshop, Flash, Illustrator, programmation CGI, gestion collective, recherche active de stage.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Sensibilisé à la problématique de l'égalité des chances au sens large, le CF2M a rédigé avec les stagiaires une charte de déontologie signée par les stagiaires, les formateurs et tout le personnel du centre. Cette charte fixe quelques règles et garde-fous déontologiques propres au CF2M. Son objectif est de garantir aux personnes qui fréquentent le centre un traitement le plus équitable possible et d'éviter ainsi des modes d'exclusions directs ou indirects. La règle prépondérante est l'égalité des chances pour tous sans critères de discrimination d'âge, de sexe, de nationalité ou d'origine culturelle et ceci dans le respect des choix individuels de vie de chacun.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Agence FSE, IBFFP, COCOF, ORBEM, Communauté française, FeBISP, Mission locale de Bruxelles-Ville, Mission locale de Forest, Mission locale de Saint-Gilles, Action Intégrée de Développement (AID), Chôm'Hier AID, Lire et Ecrire Bruxelles, Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC), FOREM, BRUTEC, CEFA Providence Anderlecht, GSARA asbl, AWIPH, Centre d'information et d'éducation populaire (CIEP), Formation de base dans les industries graphiques (FOBAGRA), CSC, Banlieues asbl, Centre de perfectionnement dans les industries graphiques (CEPEGRA), Synerges, ENDA-Intermondes, Centre d'entreprises Dansaert

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Guidance et détermination socioprofessionnelle*
Agrément : *W1000305* ***Promoteur:*** *Mission Locale Forestoise*
Bld de la 2ème armée britannique 29, 1190 Bruxelles ***Tel : 02/349.82.10 – Fax : 02/349.82.29***
Personne de contact : *HARCHIES Nathalie, PILOY Luc – Co-Directeurs*
missionlocaleforest@misc.irisnet.be

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Les objectifs des groupes de détermination sont de permettre aux participants de se situer dans le monde du travail, de se donner les moyens d'y prendre leur place, d'exprimer le « pensé, le voulu, le ressenti ». Donner à la personne les moyens de s'orienter, de clarifier et de confronter son projet en rapport avec ses intérêts, ses valeurs, ses compétences. Programme : bilan et orientation, évaluation de type démonstratif et bilan de compétences, mode d'action socioculturelle, mode d'action informative, autres actions (par ex. : stage en entreprise).

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Détermination de projets :
Type : Orientation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du revenu d'intégration
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Le module est construit en différentes phases : 1) L'investigation diffuse de l'environnement : cette étape est une ouverture sur l'environnement (orientation centrifuge), elle amène l'individu à développer ses compétences pour chercher, trouver, analyser et traiter l'information. De plus, elle favorise un élargissement des choix potentiels et permet d'affaiblir certains stéréotypes sociaux et professionnels. Cette action n'est donc pas centrée sur l'acquisition de savoirs ; 2) L'exploration de soi : le processus de détermination vise à ce que chaque individu soit l'auteur de son projet. Poser un choix serait illusoire s'il n'est pas rattaché directement à soi. Amorcer le travail de connaissance de son identité et l'émergence d'un sentiment suffisant d'estime de soi (orientation centripète) est donc une étape essentielle avant de poser ce choix ; 3) Les pistes de projets professionnels : la phase suivante consiste en un aller/retour entre cette connaissance de soi et la multitude d'informations récoltées. Ce travail d'ébauche des pistes permet à chaque individu de se positionner et d'affiner ses recherches. Dans un 1er temps, il s'agit de diversifier le champ de ses projets, ensuite de les hiérarchiser en les replaçant dans un projet de vie et dans les environnements sociaux et professionnels. Un choix réfléchi devient possible ; 4) Les conduites et stratégies de projets : à partir du projet ébauché, quelles sont les étapes concrètes à mettre en place pour favoriser la réalisation de celui-ci ? Quels sont les facteurs environnementaux sur lesquels l'individu a une prise et comment peut-il agir sur ceux-ci ? La valorisation de ses compétences et les évolutions permanentes de l'environnement sont des données essentielles dont il faut tenir compte pour la réussite du projet professionnel.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Mixités plurielles des groupes (âge, sexe, origine, etc.) ; problématique des discriminations traitée tout au long du processus (débats, entretiens individuels, visites, conférences, etc.)

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
/

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Dans le cadre du projet coordonné de Bruxelles Formation Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » - Axe 1, Mesure 3

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Détermination*
Agrément : *W1000312*	***Promoteur:*** *Mission Locale de Saint-Josse*
Rue de l'Union 31, 1210 Bruxelles	***Tel : 02/210.89.36 – Fax : 02/223.04.77***
Personne de contact : *GELEYN Catherine – Coordinatrice générale*	*mloc.stjosse@misc.irisnet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'objectif des modules de détermination est l'élaboration, par le stagiaire, d'un projet personnel d'insertion socioprofessionnelle cohérent, tenant compte de ses ressources individuelles, de ses motivations et des réalités environnantes. Pour ce faire, plusieurs objectifs intermédiaires ont été définis (voir description de l'action).

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Détermination :

Type : Orientation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés, bénéficiaires de l'aide sociale
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Processus global d'insertion sociale et professionnelle qui comprend plusieurs étapes et objectifs intermédiaires : mise en évidence des compétences et motivations des stagiaires ; découvrir ses valeurs et besoins par rapport au travail, en prendre conscience ; (ré)apprendre la relation de groupe et l'importance d'une compétence sociale, revaloriser la personne ; initiation à la citoyenneté ; appréhender le contexte socio-économique dans lequel s'inscrit le projet d'insertion socioprofessionnelle ; développer l'autonomie.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

La Mission Locale veille à respecter l'égalité des chances dans la constitution de tous ses groupes de stagiaires.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Bruxelles Formation (IBFFP), COCOF.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Dans le cadre du projet coordonné de Bruxelles Formation Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » - Axe 1, Mesure 3

Fiche non validée par le promoteur

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Connexions pour un départ ISP*
Agrément : *W1000323* ***Promoteur:*** *Promotion de la Formation en Alternance (PROFORAL)*
Rue Jean Joly 2b, 1040 Bruxelles Tel : 02/642.93.84 – Fax : 02/627.21.15
Personne de contact : *BAILLY Jacqueline – Coordination* *proforal@belgacom.net*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le but de l'action est de réduire l'exclusion sociale en développant le potentiel de chaque stagiaire, par la reconnaissance de l'existence de différentes formes de savoir et de non savoir, et la rencontre des différentes identités culturelles et de l'égalité hommes/femmes. Elle se définit par le souci constant des connexions, en interne, entre les groupes, les personnes et les cultures, et en externe en privilégiant le travail en réseau avec les opérateurs de formation qualifiante. La mise en œuvre est soumise à une évaluation régulière, et systématisée entre socialisation, structuration et niveaux de qualification en français et calcul pour mieux atteindre en fin de formation de base le niveau de compétences exigé pour l'entrée en formation qualifiante. Le centre est ainsi particulièrement attentif aux processus pédagogiques mis en œuvre en fonction des stagiaires aux faibles qualifications ou dont les qualifications sont inadéquates ou obsolètes. Proforal favorise la visualisation concrète des métiers auxquels les stagiaires pourraient accéder, ainsi que celles des organismes qualifiés en matière de formation. Avec le public et les partenaires, Proforal développe une information claire afin de permettre à chacun des stagiaires de se poser des objectifs par étape et ainsi d'expérimenter la réussite au travers de ces objectifs. Dans chaque groupe en formation et au travers d'un accompagnement individualisé, Proforal apporte des informations précises sur l'évaluation des potentialités et des acquis de chacun afin de mesurer les possibilités d'entrée en formation chez un autre opérateur en vue d'une amélioration significative de leurs qualifications et ainsi d'une insertion sur le marché de l'emploi.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Alphabétisation niveau 3-4 :

Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cinq modules de 350-400h (4 mois). Cette formation s'adresse tout particulièrement à un public très fragilisé sur le marché de l'emploi, à cause de son faible niveau de compétences, son manque de confiance et sa faible structuration tant sur le plan social que sur le plan de l'apprentissage. Ce module permet de développer les capacités de communication en français au travers d'un travail sur les trois compétences que sont l'oral (compréhension et expression) la lecture et l'écriture, d'intégrer les contenus d'apprentissage dans une démarche active d'insertion sociale professionnelle et culturelle, de développer les compétences en calcul de base nécessaires à la vie sociale, de développer l'autonomie dans l'apprentissage. A travers : 1) l'orthographe de base : viser la découverte ou la redécouverte des règles générales concernant l'orthographe grammaticale, la conjugaison et la grammaire ; l'acquisition du vocabulaire de base ; le transfert de ces apprentissages dans une démarche fonctionnelle de productions orales et écrites. 2) Lire, écrire, écouter, parler : guider l'apprenant dans la découverte et la maîtrise progressive du portrait et auto-portrait, vie quotidienne, lettre familiale et lettre formelle, document à dominante fonctionnelle récits d'événements. 3) Calcul : s'entraîner à l'acquisition d'automatismes dans l'utilisation des opérations fondamentales nécessaires à la vie quotidienne et familiale. 4) Vie sociale : découverte de l'environnement social et de notre culture a travers des visites des rencontres mais aussi le théâtre, le cinéma, etc. 5) Suivi socioprofessionnel de groupe : permettre à chacun de s'approprier et de reconnaître son potentiel personnel utile et transférable ; établissement d'une première piste de projet ; comprendre l'environnement socioprofessionnel.

2.2. Formation de base 1 :

Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
4 cycles de 4 mois : FRANCAIS : analyse des règles orthographiques et grammaticales par la pratique d'exercices de classement, de substitution, de transformation ; poursuite de l'apprentissage de la lecture, de

l'écriture, de l'écoute et de la prise de parole et intégration de ces connaissances dans les actes quotidiens ; redécouverte des règles générales concernant l'orthographe grammaticale, la conjugaison et la grammaire ; enrichissement du vocabulaire ; transfert de ces apprentissages dans une démarche fonctionnelle de productions orales et écrites ; lecture de texte divers ; intégration de l'écrit dans ses actes quotidiens pour prendre plaisir, s'émouvoir, imaginer, échanger, agir, réagir, comprendre les autres, s'informer, mémoriser, se faire une opinion, à chacune des étapes d'écriture, d'un texte de communication pratique, mais aussi d'expression libre qui forme un ensemble cohérent qui répond à une situation de communication donnée, à un enjeu précis, qui respecte les règles de base de la langue ; intégration de l'écrit dans les actes quotidiens pour se dire, s'affirmer, imaginer, créer, émouvoir, prendre plaisir, se faire comprendre, informer, clarifier sa pensée, mettre en mémoire ; maîtriser une expression correcte et adaptée à une situation de communication donnée ; être capable d'utiliser les moyens verbaux et non verbaux adaptés. CALCUL : s'entraîner à l'acquisition d'automatismes dans l'utilisation concrète des opérations fondamentales, nombres entiers, calcul écrit et mental, nombres décimaux. NEERLANDAIS : apprentissage des notions de base à travers des mises en situation. VIE SOCIALE : découverte de l'environnement social et de la culture a travers des visites, des rencontres mais aussi le théâtre, le cinéma, etc. SUIVI ISP : permettre à chacun de s'approprier et de reconnaître son potentiel personnel utile et transférable ; affiner une première piste de projet ; comprendre l'environnement socioprofessionnel.

2.3. <u>Formation de base 2</u> :
<u>*Type :*</u> Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
<u>*Niveau*</u> : Enseignement secondaire inférieur
<u>*Profil stagiaires*</u> : Chômeurs complets indemnisés
<u>*Document délivré*</u> : Attestation
<u>*Description de l'action*</u> :
2 cycles de 2 ½ mois : FRANÇAIS : acquisition d'une écriture orthographique correcte et assurée ; exercice et développement des compétences de lecture d'écriture et de communication. En fin de formation, capacité d'écrire des textes clairs dans une langue correcte sur différents sujets ; capacité de transmettre des informations écrites, capacité de rédiger un texte pour exprimer des avis, opinions et sentiments divers. D'un point de vue oral, capacité de s'exprimer de façon claire sur des sujet au choix, capacité de développer son point de vue, d'émettre un avis sur un problème et d'exprimer les avantages et inconvénients et les différentes possibilités. Capacité de comprendre des textes factuels et d'en reconnaître les styles, capacité de comprendre un article en relation avec leur futur métier ou formation, capacité de comprendre des instructions et d'en déduire le sens. MATHEMATIQUES, LOGIQUE ET METHODE : mise en évidence et systématisation des approches méthodologiques propres aux autres cours (emploi du temps, mise au travail, étude, mémorisation, période d'examen) ; la réalité de l'entrée en formation qualifiante est caractérisée entre autres par la bureautique ainsi que par une bonne compréhension des mathématiques et par un raisonnement logique. INITIATION A L'INFORMATIQUE : aborder l'environnement Windows de manière rationnelle, démystifier l'outil informatique afin de faciliter l'entrée en matière du cours d'informatique lors de la formation qualifiante. NEERLANDAIS : acquisition de termes liés au métier. SUIVI ISP : appropriation de son potentiel personnel et professionnel utile et transférable, clarification de son projet professionnel, établissement de pistes pour atteindre son projet, être capable de se positionner par rapport à son environnement socioprofessionnel.

2.4. <u>Formation de base 3</u> :
<u>*Type :*</u> Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
<u>*Niveau*</u> : Enseignement secondaire inférieur
<u>*Profil stagiaires*</u> : Chômeurs complets indemnisés
<u>*Document délivré*</u> : Attestation
<u>*Description de l'action*</u> :
Acquisition des capacités d'autonomie, d'organisation et de sens logique au travers un cours de méthode, de logique et une initiation à l'informatique. COURS DE METHODE : développement des capacités d'apprentissage à travers des mises en situation, des exercices, des remarques évaluatives ; mise en évidence et systématisation des approches méthodologiques propres aux autres cours. FRANÇAIS : acquisition d'une écriture orthographique correcte et assurée ; exercice et développement de compétences de lecture d'écriture et de communication. Ce double apprentissage doit permettre aux stagiaires de comprendre, d'analyser, de produire et d'apprécier, d'une manière autonome et réfléchie, une diversité de productions orales et écrites. MATHEMATIQUES ET LOGIQUE : la réalité du secteur professionnel choisi est caractérisée entre autres par la bureautique ainsi qu'un langage « comptable » minimum. Sa maîtrise est facilitée par une bonne compréhension des mathématiques et par un esprit logique. SUIVI ISP : appropriation de son potentiel personnel et professionnel utile et transférable, clarification de son projet professionnel, établissement de pistes pour atteindre son projet, être capable de se positionner par rapport à son environnement socioprofessionnel.

2.5. Animateurs socioculturels :
Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cette préformation (220h sur 7 semaines, 2 fois/an) vise à développer l'organisation personnelle, à découvrir le milieu de l'animation socioculturelle, à se préparer à la rédaction de rapports de stage et de mémoire, et à développer les compétences nécessaires à la vie de groupe. Objectifs : découvrir le milieu de l'animation socioculturelle (visites de différentes associations, connaître les compétences requises pour le métier d'animateur, connaître les différents publics avec lesquels un animateur peut être amener à travailler), apprendre à travailler en équipe, exercer la prise de note (découvrir et expérimenter l'utilité de la prise de notes dans le métier d'animateur socioculturel, prendre des notes efficaces rapides et synthétiques, réutilisables fidèles à l'original, définir les objectifs de sa prise de notes, adapter sa prise de notes aux objectifs définis), exercer le compte rendu, exercer la présentation orale, exercer les capacités rédactionnelles et de structure, élargir son champ de connaissance de l'animation, gérer un timing, communication (initiation à la relation interpersonnelle et systémique), initiation aux phénomènes de groupe, enjeux, rôles et fonctions de chacun, atelier d'écriture (développer l'expression écrite et la créativité), cours d'expression écrite (permettre aux stagiaires, d'accéder à l'imaginaire et de dépasser certains inhibitions par rapport à l'écriture, développer son autonomie dans l'apprentissage et évaluer sa capacité de communiquer de façon écrite).

2.6. Secrétariat médical :
Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation d'une durée 2 ½ mois dont l'objectif 1er est d'amener le stagiaire à réussir le test de français, préalable à l'entrée en formation qualifiante. Cela suppose de la part du stagiaire, outre bien sûr qu'il se mette ou remette à niveau (niveau fin d'enseignement secondaire) en français, qu'il témoigne de ponctualité, du sens de l'organisation, d'un esprit logique, d'autonomie face à l'apprentissage et d'une approche volontaire des outils modernes de communication. Autant de qualités qui lui seront indispensables s'il veut mener à bien sa formation qualifiante. C'est la raison pour laquelle Proforal veille à développer l'acquisition de ces capacités en proposant un cours de méthode, de logique et une initiation à l'informatique. METHODE : développement des capacités d'apprentissage à travers des mises en situation, des exercices, des remarques évaluatives ; mise en évidence et la systématisation des approches méthodologiques propres aux autres cours (emploi du temps, la mise au travail, l'étude, la mémorisation, la période d'examen). FRANCAIS : acquisition d'une écriture orthographique correcte et assurée ; exercice et développement de compétences de lecture, d'écriture et de communication. Ce double apprentissage doit permettre aux stagiaires de comprendre, analyser, produire et apprécier, d'une manière autonome et réfléchie, une diversité de productions orales et écrites. MATHEMATIQUES ET LOGIQUE : la réalité du secteur professionnel est caractérisée entre autres par la bureautique et la télématisation ainsi qu'un langage « comptable » minimum. Sa maîtrise sera facilitée par une bonne compréhension des mathématiques et par un esprit logique. INITIATION A L'INFORMATIQUE : aborder l'environnement Windows de manière rationnelle, démystifier l'outil informatique afin de faciliter l'entrée en matière du cours d'informatique lors de la formation qualifiante.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Elargissement des compétences acquises pour des publics très fragilisés en rupture professionnelle et sociale. Public composé de femmes (70 % en 2000, 80 % en 2001) ayant maximum le CESI et majoritairement d'origine étrangère, cumulant divers facteurs d'exclusions sociales, psychologiques et culturelles. C'est pourquoi, Proforal développe au sein de chacune de ses formations d'alphabétisation et de base une approche intégrée relevant de ces différentes dimensions. L'assistant social met en place un accompagnement et un soutien sur le plan social et administratif, et il entretient des contacts réguliers avec les institutions permettant un soutien ou un accueil spécifique pour les personnes en difficultés. Ces manières de faire à la fois groupale et individuelle permettent la prise en compte de nombreux paramètres favorisant la diminution de la discrimination et renforçant à terme l'inclusion sociale et la mise en objectif opérationnel de l'insertion professionnelle.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Mission Locale d'Etterbeek, Centre de Formation d'Animateurs (CFA).

5. <u>AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES</u> :
/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :****Remise à niveau*	***Agrément :*** *W1000326*
	Promoteur: *Centrale Culturelle Bruxelloise (CCB)*	
Rue Saint-Guidon 71, 1070 Bruxelles	***Tel : 02/558.96.10 ou 02/558.96.13 – Fax : 02/558.96.17***	
Personne de contact : *BEHSELMANN Sophie – Coordinatrice*		*s.behselmann@interbru.org*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

La Centrale Culturelle Bruxelloise (CCB) est un organisme de réinsertion socioprofessionnelle pour demandeurs d'emploi pas ou peu qualifiés. Elle organise des formations afin que les personnes puissent remettre à niveau leurs connaissances générales et acquérir des connaissances de base en informatique, dans le but d'entrer en formation qualifiante et/ou en emploi semi-qualifié.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Orientation individuelle :

Type : Orientation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Accueil, bilan professionnel, bilan individuel des connaissances, évaluation des capacités et limites, (ré)orientation professionnelle, mise en place du projet professionnel, recherche d'emploi et/ou d'une formation qualifiante.

2.2. Remise à niveau des connaissances :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Remises à niveau en français et en calcul, en vue de réussir les tests d'entrée en formation qualifiante et/ou accéder à un emploi et, initiation à l'informatique en vue de maîtriser les nouvelles technologies dans le monde du travail.

2.3. Cours centrés sur le monde du travail :

Type : Orientation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cours centrés sur le monde du travail en général et sur le marché de l'emploi en région bruxelloise en particulier : droit social, économie, bases théoriques des métiers, communication, droits de l'homme, réalités du marché de l'emploi, etc.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

En général, il y a approximativement autant d'hommes que de femmes qui participent aux actions. Le public est plutôt discriminé au niveau social.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Agence FSE, IBFFP, COCOF, ORBEM, FGTB Métal, Coca-Cola, Habiter Bruxelles, Bruxelles Propreté.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet*** *: COMPTA0203*	***Agrément :*** *W1000357*
Promoteur: *Coordination, Etudes et Recherche (CERACTION asbl)*		
Rue de l'Orient 67, 1040 Bruxelles		***Tel : 02/646.55.31 – Fax : 02/646.55.32***
Personne de contact : *DEVAUX Guy – Administrateur délégué*		*guydevaux@ceraction.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet consiste en une action de formation qualifiante de 4½ mois en comptabilité. Le programme est structuré en deux sessions par année (chacune regroupant 22 ou 23 stagiaires) : de février à fin juin et de fin août à fin décembre chaque année.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation d'aide comptable :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation qualifiante (de 4 ½ mois) dans le domaine de la comptabilité (employé à la comptabilité, aide-comptable, etc.) avec néerlandais. Le programme se compose de 4 parties : apprentissage des connaissances en comptabilité, mise en application sur logiciel informatique de comptabilité, entraînement à la communication en néerlandais, Stage pratique en entreprise. L'action inclut également un programme d'accompagnement pendant toute la durée de la formation ainsi qu'après la fin de la formation. Cet accompagnement comprend une aide à la mise à l'emploi, un soutien dans les démarches relatives aux problématiques psychosociales, un programme de modules complémentaires d'initiation ou de familiarisation.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

L'égalité des chances porte non seulement sur la problématique hommes/femmes mais également sur d'autres discriminations telles que étrangers/Belges, jeunes/moins jeunes, valides/handicapés, etc. Aucune exclusion n'est appliquée sur base de ces critères et lorsque cela s'avère nécessaire, des mesures d'accompagnement spécifiques (sur mesure) sont appliquées (par exemple, aide aux démarches de régularisation des demandeurs d'asile, aide par rapport à des problèmes de garderie, aide en matière de régularisation de statut social, conseils en matière d'orientation vers des personnes ressources en fonction de demandes spécifiques, etc.).

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

ASCOFI asbl, Wonderful World asbl.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Fiche non validée par le promoteur

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Formatremplin*
Agrément : *W1000360* ***Promoteur:*** *Maison de Quartier d'Helmet (MQH)*
Square Fr. Riga 39, 1030 Bruxelles ***Tel : 02/215.04.96 – Fax : 02/245.55.79***
Personne de contact : *LECHARLIER Bernadette – Responsable de gestion* *natty@euronet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Les objectifs poursuivis par les formations consistent à rapprocher les participantes d'un emploi et à favoriser et permettre l'accès à des formations qualifiantes, par l'intermédiaire du développement des compétences individuelles en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être. Le chemin parcouru avec chacune doit la conduire à se sentir plus forte, mieux ancrée au sein du système social et capable d'y prendre part activement. Le travail collectif et individuel doit permettre que chaque stagiaire se fixe un projet professionnel et un parcours qui lui convienne au mieux. Les formations sont de deux types : alphabétisation et formation de base. Elles sont accompagnées d'un travail de guidance et d'orientation. Dans le parcours d'insertion, elles sont en amont des formations qualifiantes principalement celles organisées par la Cobeff. Les groupes sont exclusivement féminins. Il est essentiel de faire un travail spécifique avec ce public cumulant des caractéristiques qui sont de véritables handicaps par rapport au marché du travail et qui conduisent au chômage de longue durée ou à l'exclusion sociale : femmes, d'origine étrangère, peu ou pas scolarisées, pas qualifiées. Elles manquent d'assurance, de confiance en elles et ce qu'elles envisagent comme possible est limité. Le groupe leur permet aussi de se sentir en sécurité, de pouvoir davantage exprimer leurs difficultés spécifiques (pression familiale, problème de garde d'enfants, état dépressif, etc.) et enfin, de s'y épanouir par le développement de la confiance en soi et de l'autonomie. Les répercussions de ce travail sont de deux types : les compétences génériques acquises amènent un mieux-être et ont des effets directs sur la santé psychique et physique avec une incidence sur les rapports familiaux.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Français intensif :

Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les objectifs génériques sont l'inscription et la réussite du cursus par des femmes peu scolarisées et qualifiées dans le cadre d'une formation qualifiante au sein des programmes de formation professionnelle de la Cobeff (auxiliaire polyvalente, assistant logistique, auxiliaire de l'enfance) ou d'autres centres de formation bruxellois pour les travaux de bureau, l'informatique, l'accueil, etc. Les objectifs socio-pédagogiques sont : acquérir des connaissances nécessaires à l'entrée et la réussite d'une formation qualifiante plus « exigeante » en terme de contenus ; acquérir des méthodes de travail favorisant cette entrée ou cette réussite ; découvrir sa capacité d'écrire et le plaisir de l'écriture ; initier au vocabulaire et à l'utilisation de l'informatique ; s'initier au néerlandais ; (re)découvrir les qualités personnelles et une meilleure connaissance de ses atouts, de ses compétences et de ses limites. Le programme comporte 250h (25h/semaine). Le contenu comprend du français écrit, des ateliers d'écriture, du calcul et de la logique, une initiation au néerlandais, une initiation au vocabulaire informatique et un atelier de développement personnel.

2.2. Formation de base :

Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les objectifs génériques sont l'inscription et la réussite du cursus par des femmes peu scolarisées et qualifiées dans le cadre d'une formation qualifiante au sein des programmes de formation professionnelle de la Cobeff ou d'autres centres de formation bruxellois, ainsi que l'accès à un emploi et le maintien d'un contrat de travail dans des secteurs tels les services aux personnes ou les travaux de bureau. Les objectifs socio-pédagogiques sont : améliorer et acquérir la maîtrise du français oral et écrit ; maîtriser le calcul de base et les premiers problèmes de logique ; (re)découvrir les qualités personnelles et une meilleure connaissance de ses atouts, de ses compétences et de ses limites ; acquérir la maîtrise d'outils nécessaires à une vie professionnelle (les annuaires téléphoniques, les plans, les plannings, les coordonnées personnelles, l'agenda, etc.) ; développer la confiance en soi ; informer

les stagiaires sur différents aspects de la vie sociale pour mieux y participer ; développer un projet professionnel personnalisé ; prendre conscience des « savoir-être » nécessaires au maintien à l'emploi ou à une formation qualifiante professionnelle ; prendre conscience des attitudes favorisant la communication en groupe. Le contenu comprend du français écrit et oral, de la recherche documentaire, du calcul et de la logique, de la vie sociale, le développement du projet professionnel, une initiation au vocabulaire informatique, un conseil de participation. En fonction du moment où la formation est organisée, le programme comporte 220h, 242h ou 253h à raison de 20h, 22h ou 23h/semaine. Par ailleurs, toujours en fonction du moment où la formation est organisée, elle inclut ou non deux stages d'observation d'une semaine.

2.3. Alphabétisation :
Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les objectifs génériques sont de permettre à des femmes très peu ou pas scolarisées et qualifiées d'acquérir les pré-requis nécessaires en vue de poursuivre et de réussir une formation de base ; de favoriser la possibilité d'inscription, de sélection et de réussite de ces femmes dans une préformation ou une formation qualifiante au sein de certains programmes de formation qualifiante de la Cobeff nécessitant moins de connaissances en français écrit à l'entrée en formation (ex.: agent d'entretien en hôpital, auxiliaire de l'enfance) ou d'autres centres de formation bruxellois ; de leur permettre d'obtenir et de garder un contrat de travail dans des secteurs demandant moins de pré-requis généralistes (nettoyage, Horeca, etc.). Les objectifs socio-pédagogiques sont : améliorer la maîtrise du français oral et écrit ; acquérir des éléments de calcul de base ; (re)découvrir les qualités personnelles et mieux connaître ses atouts, ses compétences et ses limites ; acquérir la maîtrise d'outils nécessaires à une vie professionnelle (les annuaires téléphoniques, les plans, les plannings, les coordonnées personnelles, l'agenda, etc.) ; développer la confiance en soi ; informer les stagiaires sur différents aspects de la vie sociale pour mieux y participer ; mieux connaître le monde professionnel pour développer un projet professionnel adéquat ; prendre conscience des savoir-être nécessaires au maintien à l'emploi ou à une formation qualifiante ou de base ; prendre conscience des attitudes favorisant la communication en groupe. Le programme comporte 360h (20h/semaine). Le contenu du programme comprend du français écrit et oral, le développement du projet professionnel, de la vie sociale, du calcul, des ateliers et conseils de participation, de la méthodologie du travail, un atelier de lecture. Il comprend un stage d'une semaine d'observation.

2.4. Alpha Tremplin :
Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les objectifs génériques et socio-pédagogiques, le contenu et la durée du programme (à l'exception du stage d'observation non prévu ici), et l'horaire hebdomadaire sont identiques à ceux définis pour l'alphabétisation (Action 2.3) ; par contre, les dates de début et de fin de l'action varient.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
L'intégration de la dimension du genre et de l'égalité des chances sont incluses dans les pratiques pédagogiques du centre depuis sa création. Les groupes sont exclusivement féminins et composés de personnes d'origine étrangère peu ou pas scolarisées. Beaucoup des stagiaires assument des vies lourdes et difficiles ; la majorité des femmes vivent seules, séparées, divorcées, veuves, ou leur mari se trouve en prison. Près d'¼ vient de maison maternelle ou de home. La ½ a des enfants à charge et le plus souvent en bas âge. Beaucoup de temps est investi dans la recherche de solution au problème de la garde des enfants. Vu la réelle difficulté voire l'impossibilité de trouver une place en crèche, la MQH a décidé d'organiser un accueil au sein de sa propre structure et de ne pas organiser de cours le mercredi après-midi pour que la transition vers une formation qualifiante ou un emploi soit graduelle. Dans le même sens, un conseil de participation a lieu chaque semaine. C'est le lieu qui permet aux stagiaires d'aborder leurs difficultés d'organisation et de conciliation de leur vie familiale avec leur projet de formation et d'emploi. Ensemble, avec le groupe, diverses hypothèses d'amélioration et de solution sont ébauchées. Les stagiaires sont vulnérables, peu sûres d'elles-mêmes. Les fondements premiers des formations consistent en un renforcement de chacune par un travail, centré sur la personne, de valorisation, de développement de la confiance en soi, d'expression et d'épanouissement.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
IBFFP, ORBEM, COCOF, Agence FSE, GAFFI, COBEFF, Lire et Ecrire Bruxelles .

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0576, « Maison d'enfants » – Axe 4, Mesure 2.

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Formation aide aux personnes*
Agrément : *W1000371*	***Promoteur:*** *Cefor M.Leblanc Centre Familial (CEFOR)*
Rue des palais 32-34, 1030 Bruxelles	***Tel : 02/227.54.88 – Fax : 02/223.44.04***
Personne de contact : *DELVAUX Agnès – Directrice*	*cefor@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le CEFOR dispense une formation d'aide familiale, sanctionnée par une attestation de capacité délivrée par la COCOF. Une préformation « aide aux personnes » est également réalisée, elle poursuit deux objectifs : d'une part, former des aides ménagères et, d'autre part, préparer les stagiaires à la formation qualifiante d'aide familiale. Le centre de formation répond aux besoins en personnel qualifié des secteurs s'occupant de l'aide aux personnes et fournit par la même occasion la possibilité d'obtenir un emploi à des personnes pas ou faiblement qualifiées, souvent exclues de notre société. Le CEFOR est ouvert à toutes les personnes motivées par les professions relatives à l'aide aux personnes ; pour autant que ces personnes soient demandeuses d'emploi en Région Bruxelloise. L'action vise les personnes dans l'impossibilité de répondre pour différentes raisons aux offres d'emploi disponibles sur le marché du travail : faiblesse ou absence de qualification professionnelle, dénuement social, appartenance à un groupe spécifique faisant l'objet de discrimination sur le marché du travail notamment les femmes rentrantes et les candidats réfugiés politiques (plus de 65% du public). Critères administratifs : être demandeur d'emploi, avoir plus de 18 ans, ne pas être en possession du diplôme d'humanités supérieures, être en possession d'un certificat de bonne vie et mœurs.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation qualifiante aide familiale :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration)
Document délivré : Certification
Description de l'action :
La formation qualifiante d'aide familiale a pour objectif de former des aides familiales polyvalentes et compétentes. Cinq sessions de formation qualifiante d'aide familiale sont organisées au cours de la période 2002-2003. Programme: Déontologie, Droit familial/Institutions sociales/Législation sociale, Promotion de la santé/Hygiène/premiers soins, Psychologie/Gérontologie/Communication, Formation ménagère, Cours à option. Depuis le nouveau décret régissant la formation d'aide familiale, le CEFOR organise l'entièreté des cours théoriques avant la mise en stage. Chaque session a une durée de 10 mois à temps plein, dont plus de la moitié réservés pour les stages dans les maisons de repos, les crèches et les services d'aides à domicile de la RBC. Par ailleurs, 15h sont nécessaires pour l'orientation et la guidance. La mise à l'emploi des aides familiales est de 98% en moyenne.

2.2. Préformation aide aux personnes :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
La préformation d'aide aux personnes poursuit deux objectifs : former les stagiaires à la fonction d'aide ménagère et/ou améliorer l'accessibilité à la formation qualifiante. Quatre sessions sont organisées au cours de la période 2002-2003. Programme (310h de théorie et 190h de stage) : cours généraux de remise à niveau (français, mathématiques, vie sociale et administrative) et cours spécifiques : déontologie, notions d'hygiène/connaissance des maladies/gérontologie, techniques de communication, techniques de manutention, d'hygiène, sécurité et acte de confort, techniques d'entretien, supervisions collectives et /ou individuelles. Une vingtaine d'heures est nécessaire pour assurer l'orientation et la guidance. En fin de session, la stagiaire s'oriente vers le marché de l'emploi (dans la fonction d'aide ménagère) ou commence le cycle de formation qualifiante d'aide familiale. Le taux d'insertion est de 70%.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

La formation dispensée par le CEFOR donne davantage de chance aux femmes, les plus précarisées et sans emploi, de s'insérer dans le monde professionnel. En effet, la profession acquise à l'issue de la formation permet à notre public composé en grande majorité de femmes demandeuses d'asile d'avoir une place dans notre société.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Agence FSE, IBFFP, COCOF, ORBEM, FeBISP, Mission locale de Bruxelles-Ville, Mission locale de Forest, Proforal, Centre familial BXL, Aides familiales asbl (SAF), Wolu-social, Service d'aide aux familles de la commune de Bruxelles, Service d'aide aux familles du CPAS de Jette, Service d'aide aux familles de Koekelberg, Maison de la famille, Service d'aide aux familles de la commune d'Uccle, Service d'aide aux familles du CPAS de Woluwe-Saint-Pierre, Service d'aide aux familles du CPAS de Woluwe-Saint-Pierre, Résidence ARCADE, Résidence Neyberg, Les jardins de Provence, Résidence Diamant, Résidence Edelweiss, Home Brugmann, Home Roi Baudouin, Maison de repos Iris, Seigneurie Parc Astrid, Home Saint Lambert, Résidence notre Dame de Stockel, Résidence les Fleurs, Les crèches de la ville de Bruxelles, Les crèches de Woluwe-Saint-Lambert, Les bengalis.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *IDEE 53 AFT*
Agrément : *W1000379*	***Promoteur:*** *IDEE 53 AFT asbl*
Rue Malibran 47, 1050 Bruxelles Tel : 02/648.95.94 – Fax : 02/648.98.17	
Personne de contact : *STELANDRE Patrick – Directeur*	*pstelandre@brutele.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet comprend 3 actions de formation par le travail (Cuisine/restauration, Travaux de bureau informatisés et Aide à la Personne) et une formation qualifiante (Garde malade à domicile). L'objectif final de l'AFT est déterminé avec le stagiaire tout au long de sa formation en se référant à son projet professionnel initial, à ses compétences, en référence aux axes définis dans le Parcours d'insertion. Les objectifs de l'AFT sont la socialisation et la préformation ; cependant les résultats chiffrés transmis montrent l'importance des mises à l'emploi. Les secteurs (HORECA, NTIC et services de proximité) touchés sont considérés comme prioritaires dans les études sur le marché de l'emploi bruxellois et dans les politiques de l'emploi. La formation consiste en un processus intégré où l'apprentissage est différencié. Un descriptif des objectifs généraux et spécifiques sert de référent dans l'apprentissage. Le stagiaire progresse selon son rythme. Ce système répond aux caractéristiques du public. Le public visé est décrit dans le Décret du 27/04/95. On retrouve une grande proportion de femmes (environ 75%). La période d'inoccupation moyenne avant la formation est de 2 ans. La plupart sont issus de l'immigration. Idée53 fonctionne dans une logique de partenariat avec l'IBFFP et l'ORBEM, et également les Missions Locales, l'EPS, etc. Les objectifs en termes de mise à l'emploi sont systématiquement confrontés avec les employeurs partenaires d'Idée53. La formation qualifiante vise la mise à l'emploi (PTP) au sein de l'asbl GAMMES.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Commis de cuisine et de salle :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Secteur de formation porteur d'emploi, cet atelier est structuré pour mettre le jeune dans des conditions de travail réel, et ce, dans un environnement de travail professionnel. L'atelier Cuisine Restauration gère aussi un restaurant pédagogique qui accueille chaque jour une cinquantaine de clients, dessert des centres de jour et fournit des prestations d'exportation pour de nombreuses associations (buffets froids, réceptions, etc.), ce qui offre aux stagiaires une formation encore plus proche de la réalité du travail. Le développement de la production est donc maîtrisé en fonction des besoins de type pédagogique. Des partenariats sont systématiquement recherchés afin d'améliorer les liens avec le secteur privé, et ce, aussi bien avec des grosses sociétés qu'avec des petites entreprises. Organisation de cours de remise à niveau, vie sociale, etc., et de cours techniques, avec aller-retour entre théorie et pratique. Le dispositif proposé repose sur les principes pédagogiques suivants : l'alternance emploi/formation, la démarche de formation intégrée et l'accompagnement pédagogique individualisé. 62 personnes sont bénéficiaires de l'action sur 2 ans.

2.2. Travaux de bureau informatisés :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans dipôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

En orientant la formation pratique autour du secrétariat de l'asbl, cet atelier rencontre la demande des jeunes qui désirent compléter leur formation technique par l'acquisition de compétences en bureautique ou qui s'orientent vers un travail de commis de bureau polyvalent informatique. En outre, la formation leur permet de revaloriser leur image personnelle. Un changement dans l'élargissement des logiciels, l'approche d'Internet et l'effort particulier fait dans l'apprentissage du néerlandais et de l'anglais ainsi que des mathématiques (à un niveau plus poussé) apportent une amélioration sensible de leur qualification. Un cours de vie sociale reprend trois grands axes nécessaires à la resocialisation des stagiaires (communication, citoyenneté, activités culturelles). Le dispositif proposé repose sur les principes pédagogiques suivants : l'alternance emploi/formation, la démarche de formation intégrée et l'accompagnement pédagogique individualisé. 44 personnes sont bénéficiaires de l'action sur deux ans.

2.3. Aide à la personne :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Métier enseigné : aide ménagère ou agent de maintenance polyvalent. L'augmentation de la population âgée a généré un accroissement de services où le travail au noir essaie de combler le déficit en personnel qualifié. Après un travail de formation complexe, les stagiaires renforcent le dispositif des ASBL de service de proximité. Le module de formation « Aide ménagère » s'adresse à un public de femmes très faiblement qualifiées, ancrées dans l'inactivité. Elles sont, en majorité, issues de l'immigration. Toujours, pour répondre à un besoin des services de proximité, Idée53 a développé une formation d'agents d'entretien polyvalents complémentaire à la formation d'aide ménagère. La formation de base vise l'acquisition des pré-requis nécessaires à la poursuite d'une formation qualifiante ou à l'exercice de l'emploi visé (cours de français, néerlandais, mathématiques). Un cours de vie sociale reprend trois grands axes nécessaires à la resocialisation des stagiaires (communication, citoyenneté, activités culturelles). Le dispositif proposé repose sur les principes pédagogiques suivants : l'alternance emploi/formation, la démarche de formation intégrée et l'accompagnement pédagogique individualisé. 54 personnes sont bénéficiaires de l'action sur deux ans.

2.4. FQ Gardes malades à domicile :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Conditions PTP
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'objectif est de former les stagiaires au métier de Garde malade à domicile. La fonction consiste en la surveillance et la présence continue auprès du patient (personnes âgées, malades, handicapées ou en perte d'autonomie, en phase critique momentanée ou en phase terminale), à son domicile, veiller au bien-être et au confort physique et moral du patient, veiller à la prise correcte des médicaments et en cas de nécessité, à de petites prestations d'aide à la vie quotidienne du patient, et assurer un relais d'information au responsable encadrant le patient. Une action de détermination en vue d'accéder à cette formation est assurée par la Mission Locale de Forest. Toutes les études montrent, au vu du vieillissement de la population et de la volonté de réduire les hospitalisations, un besoin accru de gardes-malade à domicile mais l'État n'a pas légiféré à ce jour, ce qui signifie que, soit les gens ne trouvent pas de réponses à leurs attentes, soit les plus riches les trouvent en utilisant principalement des infirmières en noir. Le public concerné est le public de l'ISP (niveau égal ou inférieur à A3) de la région bruxelloise ayant un intérêt pour l'aide aux personnes et réunissant les critères d'embauche en PTP au terme de la formation. Idée53 fonctionne en partenariat étroit avec la Mission Locale de Forest, l'asbl Gammes et les employeurs du secteur des soins à domicile. La formation répond à un besoin clairement identifié et implique également un travail politique de reconnaissance.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Les femmes couvrent un pourcentage variant d'environ 70% à la quasi totalité des stagiaires. Idée 53 travaille avec des stagiaires victimes des discriminations de tout type (public très fragilisé), et notamment avec des personnes en situation de semi-liberté, de liberté conditionnelle (à l'exception de la formation de gardes malades à domicile, où par ailleurs le public est plus âgé dans la mesure où cette orientation professionnelle est éloignée des projets de vie de la majorité des jeunes), suivies par un juge (partenariat APRES, etc.), ou qui ont été victimes des réseaux de traite des êtres humains (partenariat Pag-Asa, etc.). Pour favoriser des groupes non homogènes, Idée53 accueille également des personnes ayant un handicap léger (une année seulement). L'apprenant est complètement impliqué dans la construction de son savoir et de son savoir-faire. Des stratégies correctives sont utilisées pour lui permettre de réguler son apprentissage. L'objectif principal est d'amener le stagiaire vers un auto-apprentissage interactif ayant comme but l'autonomie qui est une exigence incontournable dans tout métier.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
CPAS d'IXELLES, APRES, Maison de repos Notre Dame, Equipes Populaires, BRUSSELER, Etablissements Pénitenciers d'Andenne, SOS Jeunes/Quartier Libre, FEDA, SOLVAY, Proximité Santé, WINDBAG, Pag-Asa, Résidence La Forêt, Trait d'Union, SODEXHO, SODEXHO (Price Water House), ACIS, Agence FSE, Commune de Saint-Gilles, Carrefour Formation, Bruxelles en couleurs, Antenne S-E ORBEM, JOB-INFO (CPAS Molenbeeck), Hôtel Van Belle, Centrale de Soins à Domicile (CSD), Centre de Jour Malibran, Centre de

Jour Saint Gilles, Centre Hospitalier Brugman, Commune de Molenbeek-Saint-Jean, Hôme Van Aa, Maison de Repos et de Soins (MRS), Fondation pour la psychogériatrie, Habitat et Rénovation, Les deux Marronniers, NOVOTEL, Résidence BALMORAL, Résidence Edelweiss, Résidence Gray Couronne, TOP INTERIM, Résidence Sebrechts, Résidence Le Val de Rapsodie, Résidence l'Alcanthe, Au Vieux Boisfort, Sheraton, SODEXHO (Scania), SODEXHO (MSD), SODEXHO (Monsanto), SODEXHO (Mobile), SODEXHO (Erasme), SODEXHO (DHL), Croix Rouge de Belgique, ONEM, Pélican, Résidence les heures douces, Service d'aide familiale de Saint-Josse, Comité Européen de Coordination asbl (CEC), Bruxelles Formation (IBFFP), ACFI, FeBISP, Mission Locale d'Etterbeek, COBEFF, Promotion de la Formation en Alternance (Proforal), COCOF, Mission locale d'Ixelles pour l'emploi, Crédal SC, Mission Locale de Forest, Cyber 53 - Service d'écolage, Ministère du budget et de l'Intégration sociale, CSC, ORBEM, Centre pour l'égalité de chances, Agence Locale pour l'Emploi Bruxelles, Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise, Institut Fernand Cocq, Service d'aide aux familles du CPAS de Woluwe-Saint-Pierre, Entraide et Culture, Bruxelles Assistance, La Maison de la Famille, Service Aide aux Familles du CPAS d'Auderghem, Home Roi Baudouin, Hôpital Français, Hôtel Métropole, Hôtel Montgomery, Institut Régina, La Cambre, GAMMES, Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail Projet JUMP, AMAZONE, Hôpital d'Ixelles, Hôpital Saint-Pierre, Hôpital Erasme, Hôpitaux IRIS, Mission locale d'Anderlecht, Médiation sociale d'Ixelles, ALE d'Ixelles.

5. <u>AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES</u> :

/

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Bureautique et communication*
Agrément : *W1000390* ***Promoteur:*** *Technologies sociales*
Rue du Vivier 18, 1050 Bruxelles Tel : 02/644.35.92 – Fax : 02/646.46.79
Personne de contact : *THIRY André – Directeur* *techno.sociales@brutele.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Organisation de modules de formation qualifiante en travaux de bureau/employés polyvalents, qui visent à donner aux stagiaires une bonne maîtrise des principaux programmes informatiques utilisés dans les secrétariats d'entreprises.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation informatique :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Programme : cours de dactylo, traitement de texte, tableur, base de données, logiciels de communication interne et externe, perfectionnement en français, néerlandais usuel, module de communication en entreprises. Le centre recherche avec les stagiaires un stage et un emploi avec l'aide d'une personne spécialement dédiée à cette tâche au sein de l'équipe. Objectif : modules de 824 h (21 semaines), suivis d'un stage d'un mois. Public/profil : demandeurs d'emplois (h/f) ou personnes bénéficiaires du revenu d'intégration, en veillant à maintenir des places pour les hommes dans la formation. Le taux de réinsertion est de 75% en moyenne quelques mois après la fin de la formation dans le meilleur des cas.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Technologies Sociales ne fait aucune sélection basée sur des critères de provenance et de sexe. Le centre souhaite maintenir la présence mixte dans ses formations. C'est un critère d'intégration professionnelle, sociale et culturelle, car la majorité des stagiaires sont d'origine étrangère.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
/

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *AFT Centre Horizon*
Agrément : *W1000421*	***Promoteur:*** *ASBL Les Petits Riens*
Rue Américaine 101, 1050 Bruxelles	***Tel : 02/537.30.26 – Fax : 02/534.70.78***
Personne de contact : *DENEUMOSTIER Guy – Responsable du Centre Horizon*	*prhorizon@hotmail.com*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'AFT Centre Horizon a pour but la réinsertion sociale et professionnelle de demandeurs d'emploi, chômeurs, bénéficiaires du revenu d'intégration, demandeurs d'emploi libres par l'apprentissage des bases nécessaires au métier de « Dépanneur en gros électroménagers ». La formation peut déboucher sur des emplois non qualifiés, sur la poursuite d'une formation qualifiante ou sur des emplois qualifiés dans le domaine ou dans des domaines connexes.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. AFT Centre Horizon :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement primaire et secondaire inférieur.
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
La formation de 12 mois comprend : accueil personnalisé et guidance sociale, (ré)apprentissage des rythmes de vie propres au travail en entreprises, mise à niveau en mathématiques et en électricité, formation théorique et pratique en dépannage d'appareils gros électroménagers, cours de législation sociale, formation et aide à la recherche active d'emploi, formation de base de 120h en néerlandais et la possibilité d'effectuer un mois de stage en entreprise.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Les sessions de formation organisées par le Centre sont ouvertes à toute personne de sexe masculin, sans aucune discrimination liée à la nationalité, au niveau de qualification, etc.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Institut Fernand Cocq.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Parachèvement bâtiment* ***Agrément :*** *W1000427* ***Promoteur:*** *BOULOT* ***Rue Philomène 37, 1030 Bruxelles*** ***Tel : 02/217.24.62 – Fax : 02/215.15.79*** ***Personne de contact :*** *MASQUELIER Dominique – Coordinateur administratif* *Boulot.asbl@pi.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet vise à offrir un minimum d'égalité de chances à toutes les personnes, quelques soient leur origine, leur statut, leurs antécédents etc., en matière d'accès au marché du travail. Des opérations de (re)socialisation, (re)motivation, préformation recherche d'emploi et mise à l'emploi sont mises en œuvre dans ce sens. La lutte contre l'exclusion sociale passe par la revalorisation de la personne tant à ses propres yeux qu'aux yeux de la société. La personne doit être convaincue qu'elle est capable de réaliser certains travaux et de ce fait possède sa place dans la société. Cette réintégration ne peut se faire qu'en ayant une formation minimale tant en connaissances de base qu'en formation pratique. Le projet s'inscrit dans une stratégie de lutte contre le chômage de longue durée et des jeunes sans expérience ; il encourage la (ré)intégration à la vie active.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Parachèvement bâtiment :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Outre l'aspect resocialisation, l'action vise tant les aspects théoriques d'une remise à niveau en formation de base que l'initiation pratique d'un métier. Ce programme de formation s'étale sur une durée maximale de 18 mois. Lors de sa visite, le candidat exprime sa motivation et ses attentes, son profil est déterminé et jette les 1ères bases d'un projet professionnel et une évaluation détermine ses acquis afin de l'orienter vers un groupe au sein duquel il s'intégrera rapidement. La formation se subdivise en 2 parties dispensées alternativement au cours de la semaine : 1) une remise à niveau en connaissance générale (français, mathématiques, vie sociale, vie professionnelle) ; 2) une formation en parachèvement en bâtiment : approche théorique des techniques mises en œuvre sur chantier (pose de plaques de plâtre enrobées, carrelage, maçonnerie, menuiserie, plafonnage, peinture et tapisserie, ainsi que des notions plus générales du secteur : notions de plan, relevé, échelles, principes généraux de sécurité), approche pratique par des exercices en atelier et mise en situation réelle sur chantier. La théorie est en permanence mise en relation avec la pratique sur chantier. Le dernier mois de la formation est consacré à un stage en entreprise, avec engagement éventuel à la clé. Si tel n'est pas le cas, l'association conserve un contact avec le stagiaire et le stimule à effectuer des démarches auprès d'autres sociétés.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

De par son objet d'AFT, l'association vise en priorité un public possédant un bagage socioculturel et intellectuel réduit, ce qui souvent le marginalise. De par la remise à niveau en connaissances de base, l'initiation aux techniques de parachèvement en bâtiment et son suivi sociologique, elle tente d'offrir aux stagiaires un maximum de chances de s'intégrer dans la société.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

IBFFP, ORBEM, COCOF, FeBISP, Mission locale de Schaerbeek, ACFI, CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, Lire et Ecrire Bruxelles, AFOSOC-VESOFO, Boutique de gestion.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 :

/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Actions de détermination professionnelle*
Agrément : *W1000455*	***Promoteur:*** *Mission Locale Jeunes – Saint-Gilles*
Chaussée de Waterloo 255/1, 1060 Bruxelles	***Tel : 02/542.63.39 – Fax : 02/542.63.30***
Personne de contact : *JABERT Mariam – Directrice adjointe ISP*	*dir3.mlj@misc.irisnet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Cette action s'inscrit dans le parcours d'insertion dans la mesure où elle est organisée en amont de toute orientation professionnelle avec un public en questionnement par rapport à des choix d'activités professionnelles. Cette action participe à la lutte contre l'exclusion du marché de l'emploi et la promotion d'une société sans exclusion. Dans ce sens, elle favorise l'amorce d'une insertion socioprofessionnelle pour un public fragilisé sur le plan social et sur le plan des qualifications valorisables sur le marché de l'emploi. Par un bilan des acquis et l'émergence d'un projet individualisé, cette action permet aux personnes concernées -au travers d'une démarche collective- de favoriser une remobilisation ciblée, en adéquation avec les potentialités de la personne, avec le contexte socio-économique du marché de l'emploi bruxellois, et avec un éventuel parcours de formation à accomplir.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. 1, 2, 3… soleil :

Type : Détermination et orientation professionnelle
Niveau : Enseignement primaire et enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés et bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration)
Document délivré : Attestation précisant le contenu, les dates et objectifs de la formation
Description de l'action :
Organisation de six sessions de 9 semaines de détermination « 1, 2, 3, …soleil » (3 par an), composées comme suit : 1ère étape : Bilan personnel et professionnel : mise au point sur ses ressources personnelles (savoir, savoir-faire, savoir-être) et sur ses motivations (centres d'intérêts, valeurs, conditions de travail), analyse du parcours de vie (études, profession, famille, loisirs, etc.) ; 2ème étape : Orientation vers un choix de métier : choix du métier le plus motivant et le plus réaliste compte tenu du bilan, du marché de l'emploi et des formations, informations sur le marché de l'emploi et des formations ; 3ème étape : Recherche de stage : réalisation de stage instructif via de nombreux contacts téléphoniques et entrevues, initiation aux techniques de recherche de stage (C.V., lettre de motivation, entretien, etc.), mise à disposition d'une infrastructure adaptée (téléphone, Internet, répertoire d'entreprises, etc.) ; 4ème étape : Stage en entreprise : découverte du métier choisi au sein d'un contexte professionnel (observation, initiation, participation active, etc.), recueil d'informations sur le fonctionnement de l'entreprise, évaluation de l'expérience de stage en fonction du bilan (ressources et motivations) ; 5ème étape : Construction du projet d'avenir : récapitulatif des résultats des différentes étapes de la formation (bilan, orientation, recherche de stage, évaluation de stage), construction et planification du projet d'avenir – définition des objectifs professionnels et des étapes pour y parvenir (formation, stage, recherche de stage, recherche d'emploi), ainsi que du suivi post-formation de la MLJ.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Outre les critères du FSE/ORBEm/IBFFP/Décret COCOF, il est prévu dans le cadre de cette action des critères spécifiques liés à la mixité des genres.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Agence FSE, Bruxelles Formation (IBFFP), COCOF, Cenforgil asbl, ORBEM, Antenne Sud ORBEM, Centre d'entreprises Dansaert, FGTB, CSC, Fonds Maribel Social, Carrefour Formation, Commune de Saint-Gilles, Hôpital Molière Longchamp.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Dans le cadre du projet coordonné de Bruxelles Formation Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » - Axe 1, Mesure 3 (session de formation « sauveteur-surveillant de piscine » dans le courant du mois d'avril 2003 - Convention n°80304 code Q5113)

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Formation par le travail à BONNEVIE* ***Agrément :*** *W1000478* ***Promoteur:*** *Centre de Formation BONNEVIE* ***Rue Bonnevie 40 /Rue de la Colonne 54 , 1080 Bruxelles Tel : 02/411.01.11 – Fax : 02/410.93.92*** ***Personne de contact :*** *VANDENHOVE Roland – Directeur roland.vandenhove@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'asbl, reconnue comme AFT, organise une mise au travail formative de ses candidats dans un contexte qui reproduit au mieux les conditions de la vie professionnelle. Autour de ce concept de base, le centre a élaboré un dispositif progressif de formation qui débute par une formation en atelier et qui se poursuit par des activités de formation par le travail dans le cadre d'activités économiques propres. Est greffé à ce travail de formation pratique un volet de « remise à niveau » ainsi qu'un dispositif de guidance et de suivi de type « psychosocial ». La formation se veut individualisée avec des diagnostics et des attentes différentes par stagiaire en fonction de la situation individuelle au démarrage de la formation. Deux secteurs d'activités : la rénovation du bâtiment et la mécanique automobile. Le public est infrascolarisé, majoritairement bénéficiaires du revenu d'intégration (même si d'autres catégories de demandeurs d'emploi sont également concernées), a entre 18 et 30 ans, et connaît de graves problèmes d'insertion socioprofessionnelle. Deux types d'objectifs : professionnel d'une part (arriver à un niveau de qualification similaire à un manœuvre qualifié), psychosocial d'autre part (aider le stagiaire a être mieux armé pour affronter le marché de l'emploi). L'objectif final de la formation est au mieux de permettre au stagiaire l'obtention d'un contrat de travail dans son secteur ou tout autre secteur ou l'inscription dans une formation plus qualifiante. L'action se situe au début du parcours d'insertion dans une logique d'abord de resocialisation et de lutte contre l'exclusion en procurant au stagiaire des qualifications nouvelles et en élargissant son champ de compétence. Le rôle du centre est de relancer le stagiaire dans une logique positive de formation ou de recherche d'emploi après lui avoir redonné une certaine confiance en soi et en ses capacités propres.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Cours de remise à niveau :

Type : Formation de base
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration) en majorité, mais également des chômeurs complets indemnisés et des jeunes en stage d'attente.
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'objectif de la formation de base n'est pas de rattraper en 12 mois ce que l'école n'est pas parvenue à apporter au stagiaire mais de permettre qu'au terme de celle-ci il puisse communiquer et progresser vers une autonomie c'est à dire : pouvoir dire, nommer, structurer une émotion, pouvoir lire des documents utiles pour son futur métier et sa future insertion, comprendre un minimum de concepts techniques (outils, matériaux), maîtriser les mots clés liés à la fonction, comprendre le fonctionnement des choses. Les méthodes pédagogiques sont adaptées au public, en mettant l'accent sur sa participation et son intérêt. Les cours de remise à niveau (6h par semaine) sont alimentés par les expériences pratiques des candidats (aux cours des situations de chantier bien concrètes). Leur organisation et contenu varient phase par phase : plus « scolaires » pendant la formation en atelier, ils sont plus axés sur les besoins émanant de la pratique quotidienne pendant les deux phases de formation par le travail. Quatre types de cours sont organisés : Mathématiques (4 opérations de base, fractions, calculs de pourcentages, mesures des angles, quadrilatères courants : calcul des périmètres, surfaces et volumes), français (ateliers d'écriture avec redécouverte de notions de grammaire, orthographe, conjugaison, construction de phrases, exercices de lecture de textes simples mais aussi de mode d'emploi, etc.), vie sociale (séances d'informations sur des questions d'ordre courant de la vie en société) et informatique (sensibilisation au matériel informatique, aux logiciels de base et utilisation d'internet).

2.2. Guidance/Suivi psychosocial :

Type : Orientation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont le revenu d'intégration) en majorité, mais également des chômeurs complets indemnisés et des jeunes en stage d'attente.
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Le suivi de type social et la guidance ont lieu de manière récurrente tout au long de la formation. Ils prennent la forme soit d'entretiens individuels structurés, soit de rencontres à la demande des candidats en vue de répondre à des problèmes divers (logement, gestion de dettes, démarches administratives) ou de parler de problèmes

directement liés à la formation (conflits, gestion de retards, d'absences). La guidance se fait également de manière collective lors de séances d'évaluation de groupes organisés 2 fois par phase où un échange est organisé autour de la formation et de la place de chacun dans cette formation. Deux autres moments « forts » sont organisés pendant cette action de guidance : 1) tout au début de la formation, un module d'accueil géré par un formateur extérieur au centre, qui organise pendant une semaine des activités destinées à permettre à l'équipe de mieux cibler le candidat et de définir au cas par cas un pronostic de départ et des objectifs individuels. La méthode principale utilisée est celle des ateliers de raisonnement logique. A chaque passage de phase, le formateur rencontre les stagiaires pour refaire le point avec lui et donner un avis extérieur sur l'évolution du candidat. 2) le second moment clôture la formation et permet aux formateurs et aux candidats de faire le point, tout en préparant au départ qui est souvent un moment douloureux. Pendant 5 jours, le centre organise une sensibilisation aux techniques de recherche d'emploi. La guidance se passe aussi avant (travail de réorientation des candidats qui ne s'inscrivent pas dans le centre) et après la formation (accompagnement vers l'emploi de candidats qui restent bien souvent en contact avec le centre plusieurs semaines après la fin de la formation). La guidance comprend 90h au total/stagiaire.

2.3. Formation pratique en atelier :

Type : Formation de base

Niveau : Enseignement primaire

Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration) en majorité, mais également des chômeurs complets indemnisés et des jeunes en stage d'attente.

Document délivré : Attestation

Description de l'action :

Première phase de la formation, d'une durée d'environ 3 mois. 3 modules sont organisés par an, aussi bien pour la formation « rénovation » que « mécanique » avec les mêmes objectifs et processus pédagogiques, seuls la matière et les supports techniques varient. Les objectifs prioritaires de cette action sont doubles : socialisation des candidats et acquisition des pré-requis techniques. Au niveau technique, les candidats doivent : connaître les noms des produits, outils et machines ; apprendre les méthodes de travail ; prendre connaissance des mesures de sécurité et d'hygiène. Au niveau social, la formation en atelier vise à : permettre au candidat de réintégrer avec souplesse le monde du travail ; apprendre à se présenter convenablement ; à travailler en équipe ; à maîtriser son comportement et son vocabulaire ; mettre en pratique un règlement de travail. Pratiquement la formation en atelier est basée principalement sur des activités pratiques en cabines de simulation ou sur des pièces mécaniques de démonstration. Le formateur et les stagiaires reproduisent les gestes et utilisent le matériel qui sera utilisé plus tard en formation par le travail. A partir de ces moments de formation pratique, les formateurs organisent des moments plus théoriques où sont abordés des notions de technologie. Vu le profil des stagiaires et leur niveau de connaissance en écriture ou lecture, les outils théoriques ont dû être adaptés, en mettant l'accent sur le visuel. Cette action donne le temps à la socialisation ; le contact humain est privilégié de même que le dialogue. Les formateurs insistent régulièrement sur la nécessité de notions telles que la ponctualité et la régularité.

2.4. Formation par le travail :

Type : Formation de base

Niveau : Enseignement primaire

Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration) en majorité, mais également des chômeurs complets indemnisés et des jeunes en stage d'attente.

Document délivré : Attestation

Description de l'action :

Action principale du projet. L'idée majeure de cette étape est de plonger le candidat dans une situation de travail réelle dont l'objectif principal est la formation. Le candidat doit apprendre à travailler, c'est à dire : acquérir une autonomie au travail et prendre connaissance de la réalité de la vie sur chantier ou dans un garage. Les objectifs pratiques de cette action sont : mettre en pratique, en situation réelle, les données apprises pendant la formation en atelier ; acquérir les « ficelles du métier » ; apprendre la propreté et l'ordre sur chantier ; acquérir une vitesse d'exécution ; apprendre la finition d'un travail. La formation se passe soit sur des chantiers sur lesquels l'AFT fonctionne comme un entrepreneur classique sans rechercher le profit, soit dans un vrai garage « toutes marques » avec une clientèle classique. On distingue 2 périodes dans cette action : une période d'introduction qui dure 4 mois où la part de socialisation reste très importante (laisser le temps au stagiaire de s'habituer à cette situation tout à fait neuve pour lui de vie professionnelle ; accent mis sur la ponctualité, le travail d'équipe, le respect et l'entretien des outils, les mesures de sécurité et d'hygiène, une 1ère application pratique des méthodes et matériaux). La seconde période consiste en du perfectionnement. Elle dure 5 mois, on y insiste sur le côté technique, pour faire du candidat un manœuvre qualifié (ou un aide mécano qualifié) ; au cours de cette période, le candidat n'a plus à être suivi à 100% par le formateur, il acquiert un degré d'autonomie qui se traduit par des

heures d'expérience professionnelle de l'ordre de 40 % des heures totales de formation de l'action. 3 sessions sont organisées par an pour chacune des 2 périodes de formation.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Les métiers pour lesquels la formation par le travail est proposée sont essentiellement masculins, mais le centre n'exclut pas le public féminin. De plus, dans le bâtiment du centre de la rue de la Colonne, BONNEVIE accueille d'autres opérateurs de formation ou d'animation où le public est mixte, ce qui permet certains échanges.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

IBFFP, ORBEM, Carrefour formation, FeBISP, Mission locale de Bruxelles-Ville, Mission locale de Forest, Mission locale de Saint-Gilles, Mission locale d'Anderlecht, FTQP, ACFI, Proforal, Prison de Saint-Gilles, Idée 53 AFT, AMIS asbl, La Chom'Hier, Poly Bonnevie SC, Buurtwerk Bonnevie vzw, Notre coin de quartier, CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, Les étangs noirs, Le Piment, Promotion emploi Koekelberg, Service emploi Koekelberg, Caritas Molenbeek, Mentor Escale.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Fiche non validée par le promoteur

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Orientation et détermination*
Agrément : *W1000553* ***Promoteur:*** *Mission Locale de Schaerbeek*
Rue de Jérusalem 46, 1030 Bruxelles ***Tel : 02/215.74.36 – Fax : 02/245.42.52***
Personne de contact : *RENTS Marc – Directeur* *mlocs@chello.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Les modules d'orientation et de détermination professionnelle s'adressent à une population fragilisée sur le marché de l'emploi : demandeurs d'emploi de longue durée avec faible qualification et/ou parcours socioprofessionnel difficile. L'objectif de ces modules consiste à 1) amener chaque participant à élaborer un projet professionnel, à partir d'une méthodologie et d'outils spécifiques. Les modules d'orientation et de détermination doivent permettre à chaque stagiaire de trouver l'orientation professionnelle la plus adéquate tout en renforçant sa motivation, sa valorisation personnelle et sociale ; 2) intégrer un public peu qualifié et/ou peu scolarisé dans des filières d'insertion socioprofessionnelle par la mise sur pied d'un projet de vie professionnelle. C'est au travers des différentes étapes suivantes que ce travail peut s'accomplir : phase de présentation de soi, phase de bilan personnel, professionnel et scolaire, phase de connaissance de soi, phase d'orientation et de détermination professionnelle, phase de sensibilisation de techniques de recherche d'emploi, phase de recherche de stage en entreprise, phase d'immersion en entreprise.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Groupe d'orientation :

Type : Orientation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les groupes d'orientation et de détermination professionnelle s'adressent à toute personne inscrite comme demandeuse d'emploi, indemnisée ou non, bénéficiant du revenu d'intégration ou de l'aide sociale, en attente d'allocations de chômage, etc. Ils s'adressent aux personnes ayant au maximum le certificat de l'enseignement secondaire supérieur. Organisation de 6 modules par an (constitués de 12 personnes maximum). Chaque stagiaire est tenu de suivre et de participer au contenu suivant (162h) : 1) Bilan socioprofessionnel : présentation de soi/image de soi (16h), bilan personnel, scolaire et professionnel (20h), connaissance de soi et de son image (15h), recensement des qualités et compétences (6h). 2) Bilan de compétences : profil professionnel/centres d'intérêts (16h), stages d'immersion en entreprise (38h). 3) Mode d'action psychosocial : gestion de groupe, évaluation des tensions, confiance en soi (12h). 4) Mode d 'action informatif : visites partenaires, recherches de documentation, recherches de stages (28h). 5) Mode d'action socioculturel : initiation à la vie culturelle (7 h).

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

/

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Bruxelles Formation (IBFFP), ORBEM, COCOF.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0692 « Projet PTP » - Axe 1, Mesure 3
Dans le cadre du projet coordonné de Bruxelles Formation Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » - Axe 1, Mesure 3

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *CFS asbl O3 Axe 2 Mes.1*
Agrément : *W1000575*	***Promoteur:*** *Collectif Formation Société (CFS)*
Rue de la Victoire 26, 1060 Bruxelles	***Tel : 02/543.03.00 – Fax : 02/543.03.09***
Personne de contact : *GEERAERTS Rose-Marie – Administratrice déléguée*	*cfs@cfsasbl.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Ce projet vise à améliorer la capacité d'insertion professionnelle de personnes défavorisées au sens du décret sur l'ISP, tout en accueillant des personnes peu qualifiées qui travaillent à temps partiel ou qui ne sont pas encore en chômage de longue durée ou en situation d'exclusion, favorisant ainsi des interactions positives entre publics en voie de marginalisation et public demandeur d'emploi depuis peu de temps. Les actions visent à :

- promouvoir l'égalité des chances pour tous dans l'accès au marché du travail par l'intégration et l'encadrement important de personnes fragilisées,
- améliorer la qualité de la formation initiale, pour la promotion d'une main-d'œuvre compétente, formée et souple (formation aux méthodes de travail, atelier pédagogique),
- améliorer la capacité d'insertion professionnelle en délivrant des titres reconnus par les pouvoirs publics (Promotion sociale, COCOF et INAMI) afin de donner une qualification valable et durable aux stagiaires,
- développer l'aptitude à l'emploi et l'adaptabilité par une démarche de formation tout au long de la vie en travaillant selon une logique de passerelle via des diplômes (les secteurs où les stagiaires travailleront imposent des formations continues tout au long de la carrière),
- s'inscrire dans un parcours d'insertion dans lequel le public est acteur,
- concilier la demande et les besoins des demandeurs d'emploi avec les exigences du marché du travail, en étroite collaboration avec des entreprises des secteurs concernés par les formations qualifiantes, en mettant les stagiaires en situation professionnelle.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. FQ Aide Familial :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Brevet COCOF
Description de l'action :
Cette formation s'adresse à un public homme et femme dans un souci de mixité, et sans emploi : demandeurs d'emploi, bénéficiaires du revenu d'intégration, exclus du marché de l'emploi. L'objectif poursuivi est d'offrir une formation professionnelle sanctionnée par un brevet professionnel reconnu par l'INAMI qui permette aux stagiaires de s'insérer rapidement et durablement dans la vie professionnelle au sein de structures de services à domicile ou dans des structures d'accueil pour personnes handicapées ou âgées (hôpitaux, IMP, MR, MRS). Objectifs opérationnels : poser les actes professionnels nécessaires dans la profession d'aide familial, s'insérer dans une équipe de travail, avoir un esprit critique par rapport aux actes posés et évaluer l'impact de ses interventions, s'adapter aux évolutions du secteur en suivant les formations continues obligatoires organisées par les employeurs, réussir les épreuves théoriques et pratiques ainsi que les stages. Programme : initiation professionnelle, stage de détermination (25h) ; Cours théoriques (un module de 510h/an) : hygiène et premiers soins, droit familial, législation, institutions sociales, déontologie, psychologie, gérontologie, art ménager, cuisine, diététique, langue et communication, techniques de manutention, techniques de relaxation, conseils de classe, préparation à l'emploi, méthodologie, accueil ; Stages (total de 652h) avec accompagnement.

2.2. FQ Educateur en Gérontologie :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur ou équivalence de niveau
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Certification, diplôme CTSS
Description de l'action :
Cette formation s'adresse à un public homme et femme dans un souci de mixité, et sans emploi : jeunes sans expérience professionnelle, demandeurs d'emploi, chômeurs exposés au chômage de longue durée, chômeurs de longue durée, bénéficiaires du revenu d'intégration, exclus du marché de l'emploi. L'objectif est de permettre d'obtenir un diplôme CTSS reconnu par l'INAMI afin de s'insérer rapidement et durablement dans la vie professionnelle au sein d'institutions d'hébergement ou centres pour personnes âgées ou dans des structures associatives (centre de loisirs pour personnes âgées). Objectifs opérationnels : poser les actes professionnels nécessaires dans la profession d'aide-soignant ou d'animateur pour personnes âgées, s'insérer dans une équipe de travail, avoir un esprit critique par rapport aux actes posés et évaluer l'impact de ses interventions, s'adapter

aux évolutions du secteur en suivant les formations continues organisées par les employeurs du secteur, être préparé à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur de Promotion Sociale (niveau A1). Programme : initiation professionnelle, stage de détermination (25h) ; Promotion Sociale NON FSE (1090h) : français, actualité, philosophie, sciences sociales, législation, gérontologie sociale, le secteur social, déontologie, soins aux personnes âgées, gérontologie, gériatrie, psychologie, travail d'équipe et dynamique institutionnelle, approche relationnelle, projet partenariat, accueil, technique d'animation, pratique professionnelle, accompagnement TFE, stage ; Cours C.F.S. FSE (42h) : conseil de classe et méthodologie.

2.3. FQ Animateurs/Formateurs :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur ou équivalence de niveau
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Certification, diplôme CTSS
Description de l'action :
Cette formation s'adresse à un public homme et femme dans un souci de mixité, et sans emploi : jeunes sans expérience professionnelle, demandeurs d'emploi, chômeurs exposés au chômage de longue durée, chômeurs de longue durée, bénéficiaires du revenu d'intégration, exclus du marché de l'emploi. Une formation complète dure 2 ans et les sessions suivent les années académiques. L'objectif poursuivi est d'offrir une formation professionnelle débouchant sur un diplôme CTSS qui permette aux stagiaires de s'insérer rapidement et durablement dans la vie professionnelle (animateur et formateur) au sein de structures associatives et/ou reprendre des études d'un niveau supérieur. Objectifs opérationnels : obtenir un diplôme CTSS donnant accès aux emplois de niveau 2 (ORBEM), être capable de poser les actes professionnels nécessaires dans la profession d'animateur ou de formateur d'adultes, être capable de s'insérer dans une équipe de travail, avoir un esprit critique par rapport aux actes posés et évaluer l'impact de ses interventions, être capable de s'adapter aux évolutions du secteur en suivant les formations continues organisées par les travailleurs du secteur. Programme : initiation professionnelle, stage de détermination (25h) ; Promotion Sociale NON FSE (768h) : français, axe socio-économique et culturel, psychopédagogie, psychologie, formation à l'animation, axe législatif, comptable et gestion, pratique professionnelle ; CFS FSE (432h) : conseils de classe, méthodes de travail, ateliers créatifs, prise de parole en public, informatique, visites pédagogiques, déontologie, TFE et stages (120h/an).

2.4. Atelier Pédagogique Personnalisé :
Type : Formation de base
Niveau : Enseignement secondaire inférieur ou CESS
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
La formation s'adresse à un public de personnes faiblement scolarisées (n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur), sans qualification professionnelle, sans emploi depuis au moins 6 mois et éprouvant des difficultés à retrouver du travail pour des raisons psychosociales ou socio-économiques. Ces personnes doivent avoir un projet d'insertion socioprofessionnelle suffisamment précis. L'objectif poursuivi est de permettre une remise à niveau individualisée dans des matières nécessaires à la réussite d'une formation qualifiante, d'un examen d'admission dans une formation qualifiante, ou d'un examen d'embauche (secrétariat permanent, gendarmerie, police, commune, etc.). Programme : remise à niveau articulée autour de trois axes principaux (français, logique, mathématiques), répondre aux besoins spécifiques individuels en fonction de l'objectif poursuivi, méthodologie (partages de stratégies, ateliers d'écriture/lecture, jeux de rôles, visites à caractère didactique), compétences transversales (acquisition d'un rythme et d'une méthode de travail, développement de stratégies d'apprentissage, capacité d'auto-évaluation, compréhension de consignes, capacité de s'informer efficacement, capacité de synthèse et d'expression claire et structurée). Le programme comporte des activités individuelles (16h/semaine) et des activités collectives (9h/semaine).

2.5. FB Méthodes de travail :
Type : Formation de base
Niveau : Enseignement secondaire inférieur ou CESS
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cette formation s'adresse à un public homme et femme dans un souci de mixité, et sans emploi : jeunes sans expérience professionnelle, demandeurs d'emploi, chômeurs exposés au chômage de longue durée, chômeurs de longue durée, bénéficiaires du revenu d'intégration, exclus du marché de l'emploi. Ce programme nécessite que le candidat ait un projet d'insertion professionnelle. L'objectif principal est « d'apprendre à apprendre », de

permettre à chaque participant de découvrir son potentiel et de développer des habiletés qui lui permettront d'aborder un nouvel apprentissage de façon plus autonome et d'assurer la qualité et la permanence des apprentissages afin de se préparer à réussir une formation qualifiante ou une formation de base. Pour atteindre ces objectifs, CFS a choisi de centrer son action sur :

- un pré-requis (concept d'apprentissage, notions de styles cognitifs, de stratégies d'apprentissage, etc.) ;
- des savoir-faire d'ordre cognitif (sélection d'une information, comprendre, mémoriser, intégrer, faire des liens, reformuler, analyser un graphique, etc.) ;
- des savoir-faire d'ordre métacognitif selon deux axes : démarches réflexives sur la pertinence et la qualité des savoir-faire d'ordre cognitif utilisés et activités métacognitives d'une part, et planification du travail, auto-évaluation, concentration, gestion du stress, etc., d'autre part) ;
- des facteurs affectifs et motivationnels (investissement, motivation extrinsèque et intrinsèque, etc.

L'action couvre donc plutôt le champ des compétences transversales, habiletés que les participants pourront mettre en œuvre en formation qualifiante et/ou à l'emploi dans une grande diversité de cas. L'action (200h) comprend 4 modules : communication orale et écrite, logique, méthodologie, citoyenneté.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

A Bruxelles, les formations d'aides familiaux et auxiliaires polyvalents sont majoritairement réservées aux femmes. CFS favorise l'inscription des hommes et des femmes dans les deux formations paramédicales, qui conduisent aux métiers d'aide familial et d'éducateur en gérontologie. En 2001 et 2002, CFS compte 2/3 de femmes pour 1/3 d'hommes dans l'ensemble de ses formations. Ces femmes sont parmi les moins scolarisées (près d'un tiers du public ne possède pas de diplôme plus élevé que le CEB, et un autre tiers ne possède aucune équivalence de diplôme).

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

IBFFP, ORBEM, Cours de Promotions sociale de Saint-Gilles.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *FORMATION EMPLOI TREMPLIN*
Agrément : *W1000608*	***Promoteur****: Formation Emploi Tremplin (FOR.E.T.)*
Bld de la 2ème armée britannique 27 , 1190 Bruxelles	***Tel : 02/343.89.45 – Fax : 02/343.88.91***
Personne de contact : *IGLESIAS Margarita – Directrice*	*asblforet@tiscalinet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Les processus d'exclusion ayant des causes multiples, le travail de FOR.E.T. vise 1 approche intégrée des personnes et 1 approche locale des besoins du marché de la région bruxelloise afin d'adapter le mieux possible les compétences données en formation aux exigences du marché de l'emploi ou de la formation qualifiante. Le projet s'adresse à des demandeurs d'emploi pas qualifiés qu'ils soient chômeurs, bénéficiaires de l'aide sociale ou sans revenus, exclus depuis au moins 2 ans de la vie active l'emploi (demandeurs d'asile, personnes justiciables et primo-arrivants), hommes ou femmes, sans distinction de nationalité. La moyenne d'âge des groupes tourne autour des 32 ans. Le projet vise à mettre en place un processus général de socialisation, de motivation, de formation et d'accompagnement dans la recherche d'emploi. Les diverses étapes du processus sont en amont, les entretiens individuels permettant un bilan global de la personne et l'émergence de sa motivation ; en cours de formations, l'acquisition de connaissances de bases (français, mathématiques, néerlandais), l'acquisition de connaissances professionnelles, le suivi psycho-socio-professionnel, la mise en stage en entreprises ; en aval, un module collectif recherche-emploi, l'accompagnement dans recherche-emploi et inscription dans ARAE, l'inscription en formation qualifiante. Les formations travaillent 3 niveaux, les savoirs, les « savoir-être », et les « savoir-faire ». Les actions s'inscrivent dans un parcours d'insertion local forestois (CPAS et Mission locale de Forest) et BXL (OISP bruxellois).

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Préformation :

Type : Formation de base
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés, bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration), demandeurs d'emploi inscrits sans revenus
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
La préformation est une remise à niveau en langues (français et néerlandais) et en mathématiques. Le public se compose de personnes infrascolarisées, bénéficiaires de l'aide sociale (53%), chômeurs (18%), sans revenus (29%), demandeurs d'asile, personne isolée, mère seule avec charge de famille. Programme (32h/sem.) : français (grammaire, conjugaison, syntaxe, compréhension et analyse de textes), mathématiques (4 opérations de base, nombres décimaux, fractions et pourcentages, mesures de grandeurs et figures géométriques, éléments d'algèbre), néerlandais (module 01, cours élémentaires donné et certifié par l'EPFC). L'objectif opérationnel de l'action est de permettre la reprise et la réussite des tests d'entrée en formation qualifiante, par l'intermédiaire d'apprentissages cognitifs dans une classe, resocialisation et remotivation, suivi psycho-socio-pédagogique, clarification du projet professionnel et pertinence du choix de la filière de formation. Cette action s'inscrit donc en amont des formations qualifiantes ; les secteurs d'orientation sont le paramédical, l'administratif et la bureautique, le socioculturel et le bâtiment « spécialisé ».

2.2. AFT Bâtiment :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés, bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration), demandeurs d'emploi inscrits sans revenus
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'AFT forme un public sans expérience et en rupture sociale aux métiers du « parachèvement ». Le public se compose d'adultes primo-arrivants, de justiciables, de bénéficiaires de l'aide sociale (28%), de chômeurs (43%), de personnes sans revenus (29%). Programme (30h/sem.) : formation théorique et pratique professionnelle (21h), remise à niveau en math et français (6h) et modules de citoyenneté et initiation à la législation et droits sociaux (3h). La formation se compose : 1) d'une formation professionnelle avec 8 modules techniques (enduits, pose de porte & petites menuiseries, les matériaux, lecture de plan métré, tracé & mesures) ; 2) d'une formation de base en math et français (en lien direct avec les besoins détectés en formation professionnelle) ; 3) d'une mise en pratique sur chantiers extérieurs ; 4) d'un stage en entreprise privée. Par ailleurs, un travail de socialisation et de motivation est organisé à travers le suivi individuel, des ateliers collectifs et individuels de recherche de stage et d'emploi, l'accompagnement dans la recherche d'emploi, l'inscription auprès des services d'emplois locaux. Les

objectifs opérationnels consistent à permettre une meilleure maîtrise des aptitudes rendant possibles l'insertion dans un emploi (respect des contraintes, sens des responsabilités, capacité d'observation et d'initiative), à développer des connaissances et un savoir-faire professionnel, à transférer des acquis pour permettre une mobilité professionnelle, à amener les stagiaires vers un emploi de manœuvre avec possibilité de promotion dans une entreprise de gros-œuvre ou de parachèvement.
Remarque : L'action « bâtiment » a été arrêtée fin juin 2002. Les heures et le nombre de stagiaires ont été transférés à l'action « horeca ». L'IBFFP, l'ORBEM et la COCOF ont avalisé ce transfert.

2.3. AFT Horeca :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : sans diplôme
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés, bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration), demandeurs d'emploi inscrits sans revenus
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'AFT forme un public sans expérience et en rupture sociale, aux métiers de l'HORECA. Le public se compose d'adultes primo-arrivants, de justiciables, de bénéficiaires de l'aide sociale (75%), de chômeurs(8%), de personnes sans revenus (17%). Programme (30h/sem.) : formation théorique et pratique professionnelle (21h), remise à niveau en math et français (6h) et modules de citoyenneté et initiation à la législation et droits sociaux (3h). La formation se compose : 1) d'une formation professionnelle avec 7 modules techniques (connaissance de l'alimentation, notions d'hygiène, outillage, ustensiles, installations, connaissance des matières premières, acquisition du vocabulaire et de la terminologie culinaires, études des techniques culinaires, étude spécialisée du personnel, organisation de travail) ; 2) d'une formation de base en math et français (en lien direct avec les besoins détectés en formation professionnelle) ; 3) d'une mise en pratique réelle dans un restaurant communautaire (3j./sem.) ; 4) d'un stage en entreprises privées ou publiques. Par ailleurs, un travail de socialisation et de motivation est organisé à travers le suivi individuel, des ateliers collectifs et individuels de recherche de stage et d'emploi, l'accompagnement dans la recherche d'emploi, l'inscription auprès des services d'emplois locaux. Les objectifs opérationnels consistent à permettre une meilleure maîtrise des aptitudes rendant possibles l'insertion dans un emploi (respect des contraintes, sens des responsabilités, capacité d'observation et d'initiative), à développer des connaissances et un savoir-faire professionnel, à transférer des acquis pour permettre une mobilité professionnelle, à amener les stagiaires vers un emploi de commis de cuisine et de commis en salle, en collectivité, hôtellerie en petite restauration.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Sur le plan quantitatif, 65% de femmes fréquentent l'action de préformation. L'asbl a développé des ateliers individuels hors horaire collectif, afin de permettre de rattraper le retard dû aux absences pour raisons familiales. Au cours du travail de clarification et d'orientation professionnelle des stagiaires, elle tente de casser les barrières traditionnelles des métiers soi-disant masculins. Les deux actions AFT sont ouvertes aux hommes comme aux femmes. Il faut cependant constater que depuis 1998, seules deux femmes ont été inscrites, sans aboutissement du projet, à l'AFT bâtiment. Le travail permanent d'éducation à la citoyenneté amène l'asbl à défendre cette égalité entre sexes qui fait défaut dans la mentalité des stagiaires du bâtiment, eux-mêmes issus de familles, d'éducations, de cultures parfois machistes. L'action AFT Horeca est caractérisée par un taux légèrement supérieur de femmes (60% à la rentrée septembre 2001).

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
IBFFP, Enseignement de promotion sociale continue de l'ULB (EPFC), CPAS de Forest.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Insertion*
Agrément : *W1000672*	***Promoteur****: CASI-UO/COFTeN*
Rue de l'abondance 40 , 1210 Bruxelles	***Tel : 02/219.91.12 – Fax : 02/223.22.47***
Personne de contact : *ANGIUS Giovanna – Directrice*	*coften@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Mesures actives de réinsertion professionnelle des chômeurs par des actions de formation (accueil, préformation, formation qualifiante, stages en entreprise et recherche active d'emploi) dans les secteurs suivants : bureautique-réseaux, bureautique-comptabilité, techniciens PC et administrateurs réseaux.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Bureautique-réseaux :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Accueil, guidance, préformation, formation qualifiante, stage en entreprises et recherche active d'emploi visant à atteindre le profil d'employé(e) polyvalent(e) sous réseaux locaux et internet avec des compétences en informatique/bureautique, en langues et en administration.

2.2. Bureautique comptabilité :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Accueil, guidance, préformation, formation qualifiante, stage en entreprises et recherche active d'emploi visant à atteindre le profil d'employé(e) polyvalent aide-comptable avec des compétences en informatique/bureautique et en langues.

2.3. Techniciens PC :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Accueil, guidance, préformation, formation qualifiante, stage en entreprises et recherche active d'emploi visant à atteindre le profil d'agent technique polyvalent en informatique hardware, software et réseaux.

2.4. Administrateurs réseaux :

Type : Spécialisation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Accueil, guidance, formation qualifiante, stage en entreprises et recherche active d'emploi visant le profil de l'administrateur de réseaux.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Les diverses actions de formation/insertion intègrent la problématique de l'égalité des chances entre hommes et femmes, chacune d'entre elles étant ouvertes à un public mixte. Les formations 2.1 et 2.2 sont fréquentées majoritairement par des femmes, le travail de la guidance est donc fortement orienté vers différentes démarches liées à la garde d'enfants et les difficultés liées à la bonne harmonisation entre vie familiale et formation. Les formations 2.3 et 2.4 sont, au contraire, majoritairement fréquentées par des hommes, le CASI-UO est donc attentif, dans la période d'inscription, à prendre contact avec des organismes travaillant principalement avec un public féminin.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

COCOF, ORBEM, IBFFP, FeBISP, CEFORA asbl, Mission locale de Saint-Josse, BRUTEC, BIPASS, Association pour la Promotion des Jeunes de la Patte d'Oie Dakar (AJPAD/CFAVA)

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W1232 « Il était une fois… » - Axe 4, Mesure 2

Fiche non validée par le promoteur

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Action ISP dans l'aménagement*
Agrément : *W1000690* ***Promoteur****: Jeunes Schaerbeekois au Travail (JST)*
Rue de Jérusalem 46, 1030 Bruxelles ***Tel : 02/247.77.57 – Fax : 02/247.77.60***
Personne de contact : *DERYCKE Olivier – Coordinateur* *oderycke@chello.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Le projet a pour objectif de permettre une (ré)insertion professionnelle de jeunes pas ou peu qualifiés par le biais d'une formation de base et de son application quotidienne, ce qui permet d'améliorer la professionnalité et l'employabilité tout en ouvrant des champs nouveaux tels que l'accès à la formation qualifiante, à l'emploi, et à un environnement professionnel souvent insoupçonné. Formation axée sur l'amélioration ou l'acquisition de capacités professionnelles (techniques, mise en œuvre, gestes techniques, sécurité, etc.) et d'attitudes par rapport à l'environnement du monde du travail (règlement de travail, législation sociale, communication, positionnement dans une équipe, rapport hiérarchique, respect des consignes et des horaires, etc.).

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Pavage :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Jeunes demandeurs d'emploi (18-25 ans)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation par le travail autour du métier d'ouvrier paveur, organisée de façon continue et visant, en plus d'une remise à niveau en calcul et en français, à dominer l'ensemble des tâches auxquelles les stagiaires seront confrontés une fois l'acquisition d'un emploi, ou lors d'une formation qualifiante.

2.2. Espaces verts :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Jeunes demandeurs d'emploi (18-25 ans)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation par le travail autour du métier d'ouvrier jardinier, organisée de façon continue et visant, en plus d'une remise à niveau en calcul et en français, à dominer l'ensemble des tâches auxquelles les stagiaires seront confrontés un fois l'acquisition d'un emploi, ou lors d'une formation qualifiante.

2.3. Mobilier urbain :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Jeunes demandeurs d'emploi (18-25 ans)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation par le travail autour du métier d'ouvrier menuisier, organisée de façon continue et visant, en plus d'une remise en calcul et en français, à dominer l'ensemble des tâches auxquelles les stagiaires seront confrontés une fois l'acquisition d'un emploi, ou lors d'une formation qualifiante.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Les inscriptions se font sans la moindre discrimination liée au genre, au passé, ou à la nationalité.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Mission locale de Schaerbeek, Centre FAC.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Alpha pour demandeurs d'emploi*
Agrément : *W1000722* ***Promoteur****: Collectif d'alphabétisation*
Rue de Rome 12, 1060 Bruxelles Tel : 02/538.36.57 – Fax : 02/538.27.44
Personne de contact : *LOONTJENS Anne – Coordinatrice* *collectif.alpha@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Objectifs poursuivis : permettre à des adultes demandeurs d'emploi, analphabètes ou très peu scolarisés (maximum niveau fin d'enseignement primaire), d'acquérir les bases en lecture, en écriture et en mathématiques, afin de pouvoir suivre d'autres formations et/ou (re)trouver un emploi, et plus largement de mieux comprendre leur environnement et en être acteur, tant à un niveau social que professionnel. La formation des personnes analphabètes est une nécessité économique. Ne pas savoir lire et écrire coûte cher à l'individu, mais aussi à l'entreprise et à la société. De plus, l'adaptation à une société de la technologie et de l'information passe par la communication écrite ; l'alphabétisation est donc un investissement socialement et économiquement rentable.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Alpha pour demandeurs d'emploi :

Type : Formation d'alphabétisation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Organisation : 1) Accueil et suivi personnalisé tout au long de la formation (58h/personne/an) : les personnes en formation s'adressent à l'accueil avec des demandes variées : demande de formation qualifiante, demande d'emploi, demande d'aide sociale (logement, papiers administratifs, règlement de dettes, etc.), pour lesquels le Collectif tente de trouver les relais nécessaires auprès de partenaires ; 2) Cours d'alphabétisation, à raison de 18h/semaine, pendant 34 semaines par an, comprenant : des cours de français oral, de lecture et d'écriture, des cours de calcul ainsi que divers ateliers (vie sociale, histoire, écriture, etc.) ; 3h d'apprentissage individualisé pour chaque stagiaire ; une pédagogie où la personne est centrale, acteur de sa formation et de l'évaluation de celle-ci ; une possibilité de certification : le Certificat d'Etudes de Base, selon les modalités du nouveau décret sur l'obtention du CEB. Public cible : par an, 180 adultes demandeurs d'emploi, analphabètes ou très peu scolarisés, avec maximum niveau fin d'enseignement primaire ; hommes et femmes à partir de 18 ans, belges et immigrés, chômeurs et demandeurs d'emploi libres, en recherche d'insertion sociale et professionnelle.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Le public du Collectif Alpha a fortement évolué au fil des années : de 100% d'hommes au départ, le Collectif accueille plus de 70% de femmes actuellement. Préserver des cours d'alphabétisation mixtes est important, et c'est sans doute désormais à la présence des hommes qu'il faudra être attentif, afin de ne pas en arriver à une participation 100% féminine !

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Lire et Ecrire Bruxelles, Cours de Promotion Sociale de Saint-Gilles, IBFFP.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Fiche non validée par le promoteur

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Classe Chantier AFT* ***Agrément :*** *W1000737*
Promoteur: *Association Pédagogique Accueil Jeunes (APAJ)*
Chaussée de Haecht 146, 1030 Bruxelles ***Tel : 02/216.64.08 – Fax : 02/245.67.97***
Personne de contact : *LECHAT Jacques – Coordinateur* *apaj@belgacom.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'APAJ, centre de préformation en rénovation légère du bâtiment et finitions décoratives, offre à des jeunes exclus une possible réinsertion grâce à ses programmes pédagogiques adaptés. En effet, grâce à son expérience, sa réflexion, la qualité de son équipe, son efficacité sur chantier et en atelier, son matériel professionnel et son réseau privilégié, elle permet à ces mêmes jeunes de sortir d'une logique d'échec pour enfin aborder un processus de réinsertion basé sur celle de la réussite. Grâce à son statut d'atelier de formation par le travail (AFT), l'APAJ offre une dimension nouvelle d'applications, permettant une réelle immersion du stagiaire dans les réalités du monde professionnel. Soucieuse d'égalité sous tous ses angles, elle poursuit non seulement sa politique d'accueil multiculturelle, mais aussi celle de jeunes judiciarisés et des femmes, leur offrant ainsi l'accès à de nouveaux métiers, au sein d'un secteur qui leur est encore souvent hostile. Une action complémentaire (rénovation légère de bâtiment) au projet de base dans le domaine des stucs et moulures traditionnelles est prévue. Enfin, l'APAJ développe son réseau d'interlocuteurs privilégiés, participe pleinement aux nombreuses réflexions qui alimentent les débats sur l'exclusion, la formation, l'insertion des jeunes, ainsi que sur les grands thèmes que sont : démocratie, citoyenneté, droits et devoirs, égalité.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Rénovation légère bâtiment :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi à aptitude réduite (reconnaissance ONEM, FOREM, ORBEM)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Préformation en rénovation légère de bâtiment pour jeunes hommes de plus de 18 ans infra-scolarisés. Un nombre infime de ces jeunes a obtenu le CESI. Leur profil explique la finalité du projet : l'APAJ est implantée dans un quartier où les problèmes sociaux sont particulièrement aigus : crise de l'emploi, paupérisation, décrochage scolaire, délinquance, etc. Afin de lutter contre la notion de ghetto, elle est attentive à s'ouvrir aux jeunes de tout Bruxelles. Les jeunes inscrits dans la formation ont un statut défavorisé (demandeurs d'emploi libres, chômeurs, sans revenus, étudiants en décrochage ou en situation d'exclusion, détenus en semi liberté, etc.). Le modèle AFT et une équipe de professionnels du bâtiment pour l'encadrement permettent d'offrir une préformation solide, sur chantier et à l'atelier (plomberie, électricité, plafonnage, menuiserie, toiture). Le projet consiste à fragmenter cet encadrement. en trois temps : une phase de resocialisation au travers d'un travail sur chantier de niveau professionnel, une phase d'apprentissage en atelier (utilisation de machine/lecture de plan, etc.) et une phase d'immersion dans l'entreprise (stage encadré). L'APAJ note la diversification des critères de réussite régissant ses objectifs de formation : acceptation des règles de l'entreprise (ponctualité, présences, respect des consignes, hiérarchisation et rapports), évaluation individuelle des acquis, évolution du jeune (aspects psycho-sociaux), orientation soit vers un travail, soit vers une formation qualifiante. La classe chantier se veut être un tremplin pour ces jeunes et non source de faux espoirs.

2.2. Rénovation légère bâtiment et finitions décor :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi à aptitude réduite (reconnaissance ONEM, FOREM, ORBEM)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Préformation en rénovation légère de bâtiment et finitions décoratives pour femmes de plus de 18 ans chômeuses, bénéficiaires du CPAS ou sans revenus. Ces femmes victimes de la crise de l'emploi, de carences de formation, trop vite mariées et mères de famille, n'ont pas de perspective d'emploi, ce qui ne fait que renforcer leur précarité sociale et financière. La description de l'action est identique à celle organisée pour les hommes mais avec, en plus, un module spécifique de finitions décoratives (patine, badigeon), de pose de revêtements sol/mur spéciaux, etc.

2.3. Rénovation légère bâtiment stuck et moulures :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi à aptitude réduite (reconnaissance ONEM, FOREM, ORBEM)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Préformation d'un an en AFT en rénovation légère de bâtiment stuck et moulures pour 5 femmes de plus de 18 ans sous-qualifiées dans le cadre du renforcement de leur accessibilité aux métiers de la rénovation légère en bâtiment (préformation dans les métiers du plâtre dans le domaine des stucs et moulures traditionnelles intitulée « StucArt »). Atelier d'initiation à la création, fabrication, restauration, pose de moulures, stucks, éléments décoratifs en plâtre pour la décoration d'intérieur. Programme (35h/semaine – 52 semaines) : cours théoriques & pratiques en atelier, cours d'initiation à l'histoire des styles, cours de dessin/plan d'exécution de moulures, cours de remédiation en math/français/vie sociale et citoyenneté, des chantiers d'application internes ou externes, un stage en entreprise (immersion dans la réalité de l'entreprise), un module d'orientation recherche active d'emploi. Objectifs : permettre à un groupe prioritairement de femmes fragilisées de se resocialiser, revaloriser des compétences innées, développer de nouvelles compétences techniques, réadaptation aux contraintes d'une future remise à l'emploi, redéfinition d'un projet professionnel sur base d'application techniques nouvelles et de mise en situations réelles et variées (polyvalence-AFT), initiation à des techniques traditionnelles permettant un accès plus aisé à une formation qualifiante de moulureuse et stucateuse.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Permettre à un public exclu et fragilisé (sans emploi, sans qualification, primo-arrivants, ex-détenus etc.) d'accéder aux connaissances nécessaires à l'intégration aux formations qualifiantes ou au monde du travail. Par ailleurs, permettre aux femmes de découvrir de nouveaux horizons professionnels (bâtiment) ainsi que renforcer leur image de compétence dans un milieu prioritairement masculin et sortir des clivages traditionnels de préformations horeca/bureautique/aide qui leur sont le plus souvent destinées.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Agence FSE, IBFFP, Les amis d'Alladin, COBEFF, COCOF, ORBEM, Mission locale de Saint-Josse, Mission locale de Schaerbeek, Atelier Marollien, Prison de saint-Gilles, Prison de Forest, Communauté française, Jeunes Schaerbeekois au travail (JST), CPAS Schaerbeek.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Formation d'Animateurs de rue et de quartier*
Agrément : *W1000763*	***Promoteur****: Service d'Education Permanente CEMEA*
Avenue de la Porte de Hal 39-boîte3, 1060 Bruxelles	***Tel : 02/543.05.95 – Fax : 02/543.05.99***
Personne de contact : *GITS Rudi – Directeur*	*rudi.gits@cemea.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'action, menée depuis 1996, « formation qualifiante d'animateurs de rue et de quartier (tous secteurs) » vise chaque année 16 hommes et femmes inscrits comme demandeurs d'emploi à l'ORBEM, âgés de 18 ans minimum, n'ayant pas obtenu le CESI, alphabétisés et pouvant produire un certificat de bonnes vie et mœurs. L'objectif est de leur donner l'occasion d'obtenir le brevet d'animateur de centre de vacances homologué par le Gouvernement de la Communauté française et un brevet d'animateur de rue et de quartier (tous secteurs). Un pont est à l'étude avec l'enseignement de Promotion sociale, niveau graduat (réunions avec CPEONS et IBFFP). Une attention particulière est portée au nombre de femmes (en augmentation) et à la mixité en général, à l'offre d'un nouveau départ (public d'environ 25 ans, évitement de l'enlisement dans le chômage), et à l'étude des besoins d'emploi locaux.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Animateurs de rue et de quartier (tous secteurs) :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Brevet d'animateur de centre de vacances homologué par le Gouvernement de la Communauté française, Brevet d'animateur de rue et de quartier (tous secteurs) délivré par les CEMEA, Attestation de participation à l'ARE délivré par AMIS
Description de l'action :
Trois séquences composent la formation (formation animateurs de centre de vacances, formation animateurs de rue et quartiers et, formation recherche emploi, d'une durée totale de 4 mois et demi,avec alternance entre formation théorique et pratique (sur terrain, supervisé). Plusieurs séquences résidentielles, hors de Bruxelles, sont organisées. La formation s'inscrit dans un partenariat pédagogique et une filière d'insertion avec d'autres opérateurs (dont Service Guidance ORBEm), dont des employeurs potentiels (emplois PTP, contrats Rosetta, etc.). Mise en place d'un comité d'accompagnement comprenant tous les partenaires afin d'assurer un accompagnement aux personnes et une cohérence pédagogique d'ensemble. Le taux d'accrochage est très élevé (méthodes actives et nombreux moments résidentiels, impliquant des effets de solidarité, vie de groupe, etc.). De 1996 à 2002, 100 stagiaires ont été formés, dont plusieurs sont à l'emploi dans le secteur.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Cette problématique est prise en compte depuis de nombreuses années. Le Service d'Education permanente CEMEA est un organisme humaniste, laïque défendant une plus grande féminisation de la fonction d'animateur. Les CEMEA sont engagés dans des groupes de travail de la FEBISP réfléchissant à la non-discrimination tant sexuelle que socio-économique ou culturelle.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

IBFFP, COCOF, ORBEM, Service de guidance ORBEM, AMIS asbl, Lutte contre l'Exclusion Sociale asbl (LES), Service de jeunesse asbl, Art and Search Wiame SCS.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Animateurs Arts Spectacle*
Agrément : *W1000847*	***Promoteur****: Centre de Formation d'Animateurs (CFA)*
Rue du Houblon 40, 1000 Bruxelles	***Tel : 02/511.25.86 – Fax : 02/511.84.58***
Personne de contact : *DETEMMERMAN Daniel – Coordinateur*	*cfa@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Formation qualifiante dont l'objectif est de former 45 animateurs pour encadrer les loisirs éducatifs pour jeunes ou adultes tels que activités parascolaires, camps de vacances, ateliers dans les domaines du théâtre, de la vidéo et du multimédia. Public : chômeurs caractérisés par un idéal social et culturel affirmé mais peu attirés par la formation professionnelle classique. Employeurs : organisations de jeunesse, centres/maisons de jeunes, maisons de quartiers, centres d'accueil en milieu ouvert, contrats de quartiers, clubs de vacances et de loisirs, maisons de repos, centres d'expression et créativité, organisations d'éducation permanente, centres culturels, etc. pour répondre à la demande croissante de professionnels compétents des nouveaux gisements d'emplois (économie sociale, tourisme, culture, prévention). L'alternance entre formation et stages en entreprise favorise l'émergence d'un projet professionnel, l'insertion professionnelle et l'adéquation entre le projet de formation et les besoins du terrain. Les méthodes de formation basées sur la mise en projet, l'expérimentation et la coopération développent les capacités à continuer à se former dans l'action, à l'autonomie, à l'adaptation et au travail en équipe. Le parcours d'insertion se concrétise par la coordination entre acteurs d'orientation (Missions Locales), de préformation (Proforal), de formation qualifiante (CFA et partenaires) et de validation (Confédération des Organisations de Jeunesse). Elaboration de dispositifs de validation des compétences : groupes de travail : 1) FeBISP, 2) Cocof/EPS (passerelle entre formation professionnelle qualifiante et graduat d'animateur). Le partenariat avec l'IBFFP favorise l'égalité des chances.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Animateurs Arts du Spectacle :

Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation de formation et Brevet d'Animateur de centre de Vacances avalisé par le Secteur Jeunesse de la Communauté française.
Description de l'action :
Cycle d'un an, d'octobre à septembre, comprenant 985h formation, 440h stages et 51h de guidance emploi. Depuis 2002, le nombre d'heures est augmenté de 880h à 985h, afin de renforcer les cours de politique socioculturelle et les cours de multimédia. Chaque session est ouverte à 15 demandeurs d'emploi ayant maximum le CESI ou le CEB. Objectifs généraux : acquérir une compétence d'animateur socioculturel spécialisé en animation de groupes, vidéo, multimédia, théâtre ; acquérir une démarche pédagogique, des techniques d'expression de groupe, exercer les technologies de l'information et de la communication ; formuler son propre projet d'insertion ; savoir s'adapter aux situations, aux personnes et à leurs différences ; savoir s'investir dans une équipe et trouver sa place dans le projet d'une institution.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

L'indemnité de formation permet une meilleure disponibilité des personnes isolées avec enfants. De plus, le CFA offre un soutien personnalisé plus particulier à ces personnes pour favoriser leur participation constante. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes, et ce depuis plusieurs années. Les méthodes appropriées et plus conviviales mises au point au CFA permettent l'acquisition par tous des savoir-faire liés aux nouvelles technologies. La question de l'égalité des chances est un thème régulièrement abordé en formation avec les stagiaires.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Agence FSE, IBFFP, ORBEM, COCOF, Communauté française, FeBISP, Missions locales, PROFORAL, Centre Vidéo de Bruxelles (CVB), Collectif 1984, Confédération des Organisations de Jeunesse (COJ), Yoplaboum.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Horeca – Français*
Agrément : *W1000989*	***Promoteur:*** *Molenbeek Formation*
Quai du Hainaut 29, 1080 Bruxelles	***Tel : 02/412.72.70 – Fax : 02/412.72.75***
Personne de contact : *BERGHMANS Carine*	*Molenbeekformation@hotmail.com*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'asbl Molenbeek Formation développe toute action visant à former et à qualifier des demandeurs d'emploi bruxellois notamment via ce projet comprenant une action de formation par le travail au métiers de commis de cuisine et de salle et une action de remise à niveau en français (correspondant aux modules 1 et 2 de la Communauté française).

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation en français :

Type : Formation de base
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Sessions de cours de français de jour composés de 2 niveaux (modules 1 et 2) où l'apprentissage de la langue française vise à favoriser l'intégration sociale et professionnelle ainsi que l'épanouissement personnel et l'amélioration de la communication. Cette formation se déroule à l'Institut de Promotion Sociale E. Machtens qui délivre, à l'issue de celle-ci, une attestation de réussite qui permet d'accéder aux modules plus classiques de l'enseignement de promotion sociale mais aussi de faciliter l'accès au marché de l'emploi et de revaloriser leurs acquis professionnels. Dans ce cadre sont aussi offertes une guidance psychosociale personnalisée et une évaluation du parcours d'insertion en regard des objectifs professionnels. L'Accès à ces formations est gratuit.

2.2. Horeca :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Action de formation par le travail dans le secteur de l'HORECA qui vise la resocialisation par le travail d'un public cible en rupture sociale (processus progressif de réinsertion sociale dans une vie active), la mise en situation de travail réel dans un cadre d'activités organisées au sein même de l'organisme et à l'extérieur (stage en immersion), à permettre au candidat d'accéder à un niveau de commis de salle et de cuisine qualifié pour travailler dans l'HORECA, à donner la possibilité au stagiaire de s'inscrire dans une formation supérieure ou encore la mise à l'emploi. Programme : guidance (suivi psychosocial), formation de base (remise à niveau en français, droit du travail, etc.), formation pratique et théorique de cuisine et salle (acquisitions de savoir-faire professionnels), expérience de production en site propre rencontrant la réalité de terrain, stage en immersion (1ère prise de contact avec le milieu professionnel) et d'insertion (perfectionnement des capacités techniques et développement des opportunités d'emploi), atelier de recherche active d'emploi.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Le créneau horaire retenu (en journée) pour la formation en français prend en compte la disponibilité des femmes en majorité mères de famille qui souhaitent continuer à s'investir auprès de leurs enfants à la sortie de l'école. La formation HORECA, quant à elle, vise un public multiculturel tant masculin que féminin, âgé de 18 à 40 ans, demandeur d'emploi de longue durée, soit bénéficiaire du revenu d'intégration, parfois même sans expérience professionnelle, ne possédant pas le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. De part la mixité de la composition des groupes de stagiaires sur plusieurs plans (sexe, âge, statut, culture), l'assistante sociale installe en collaboration avec les formateurs, une dynamique et un esprit d'ouverture à l'autre, de tolérance, une meilleure connaissance de la culture et du vécu de l'autre en restructurant les liens sociaux, ce qui favorise non seulement l'établissement d'une solidarité de travail de groupe (important dans le secteur de l'HORECA) mais aussi une revalorisation de l'image de soi dans la vie sociale et professionnelle.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

IBFFP, ORBEM, COCOF, Ministère de l'Emploi et de la Formation RBC, AMIS asbl, CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, Commune de Molenbeek-Saint-Jean, Antenne de l'ORBEM de Molenbeek, Molenbeek Job Info, Institut Edmond Machtens, Art and Wiame Search.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Fiche non validée par le promoteur

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Préformation ciblée animateur*
Agrément : *W1001058* ***Promoteur:*** *Centre bruxellois d'action interculturelle (CBAI)*
Avenue de Stalingrad 24, 1000 Bruxelles Tel : 02/513.96.02 – Fax : 02/512.17.96
Personne de contact : *BERWART Françoise – Directrice adjointe* *cbai@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Cette formation doit permettre de remobiliser et de former un public fragilisé du fait de son faible niveau de qualification et de situations d'exclusion, en particulier les jeunes issus de l'immigration, qui pourraient occuper des emplois dans le secteur social et culturel, en particulier en milieu multiculturel. Ce secteur s'est fortement développé à la suite de divers dispositifs mis en place par les autorités publiques : Cohabitation Intégration, Fonds d'Impulsion, contrats de quartier, PTP, Maribel social, etc. Plus précisément, les métiers visés sont : animateur dans les centres de jeunes, les maisons de quartier, les Missions Locales, les opérateurs d'ISP, les associations d'éducation permanente, éducateur de rue, médiateur dans les secteurs social, culturel et scolaire. Le public ciblé a comme atout de bien connaître le terrain (quartiers défavorisés et multiculturels) mais a besoin d'abord d'une remobilisation (renforcement de la confiance et de l'estime de soi), ensuite d'une initiation aux métiers de l'animation et à la découverte de l'environnement urbain bruxellois.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Préformation ciblée animateur :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Le programme de cette formation est centré sur des matières générales sous forme de cours théoriques (institutions locales et régionales, français, actualité, histoire générale, informatique), de cours pratiques et techniques en atelier (atelier d'écriture, techniques d'expression) et un travail transversal d'animation de groupe. Elle s'organise sur 6 mois, à raison de 480h. Deux modules sont programmés en 2002-2003. Au terme de cette préformation, les stagiaires devraient soit trouver un emploi, en particulier dans le secteur de l'animation sociale et culturelle, être réorientés vers un autre type de formation qualifiante d'ISP ou poursuivre la formation qualifiante d'agents de développement social et culturel en milieu multiculturel.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Le principe de constitution des groupes de formation est l'hétérogénéité tant du point de vue de la nationalité, de l'âge que du sexe.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
IBFFP, ORBEM, COCOF, Agence FSE, FeBISP, Centre de formation d'animateurs (CAF), Formation de base dans les industries graphiques (FOBAGRA), Evasions verticales.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Projet PIMENT*
Agrément : *W1001159*	***Promoteur:*** *ASBL Le Piment*
Rue de la Colonne 56, 1080 Bruxelles	***Tel : 02/218.27.29 – Fax : 02/219.36.27***
Personne de contact : *BERTRAND Sylvain – Coordinateur*	*lepiment@belgacom.net*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet développe des mesures actives de réinsertion professionnelle qui consistent à : favoriser la socialisation des stagiaires au travers d'activités socioculturelles et d'éducation permanente ; entretenir la motivation par des actions de guidance et de suivi ; organiser des préformations adaptées au public visé, en veillant à lui faire exploiter au maximum ses ressources et ses capacités ; organiser des actions de qualification professionnelle destinées à un public qui bien que volontaire ne peut les exercer par manque de compétences techniques ; être attentif à la recherche d'emploi et à la mise au travail par des actions concertées avec les organismes de placement et par une relation suivie avec les entreprises. En offrant des formations performantes aux stagiaires, et en travaillant à l'élaboration de filières, le Piment leur donne la possibilité d'être concurrentiels sur le marché de l'emploi. Par une attitude d'écoute active, de compréhension des obstacles qui peuvent paver le chemin vers l'insertion socioprofessionnelle, le Piment tend à favoriser non seulement l'accès des stagiaires à l'emploi mais aussi à la vie citoyenne. De plus, tout au long des formations, il insiste sur la nécessité de se former en permanence pour ne pas se trouver déqualifié et risquer ainsi de se retrouver au chômage.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation en alphabétisation :

Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration), demandeurs d'emploi, non titulaires du CEB
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Alphabétisation des adultes (34 semaines), à raison de 24h/semaine réparties entre le français, la communication, le calcul, l'atelier vie sociale, et le projet professionnel. Si l'alphabétisation s'inscrit ici dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle, le Piment ne néglige pas sa dimension d'éducation permanente. Options socio-pédagogiques : *implication du stagiaire dans l'environnement, *apprentissage double centré sur la personne et le groupe, *responsabilité conjointe du stagiaire et du formateur, *évaluation régulière et commune, *respect des rythmes individuels, *pédagogie de la prise de parole, *pédagogie du projet, *démarche interculturelle, *reconnaissance des compétences de chacun. La reconnaissance des cours d'alphabétisation comme élément du parcours de formation des personnes désireuses de s'insérer socioprofessionnellement a permis l'ouverture au sein du centre d'un cours d'alpha avec un programme conventionné par l'IBFFP. A l'heure où l'on remarque l'infra scolarisation d'une grande partie de des demandeurs d'emploi en RBC, l'évidence impose d'inclure le public analphabète dans les mécanismes d'insertion socioprofessionnelle élaborés, de reconnaître sa spécificité et de lui donner des perspectives concrètes et envisageables en termes de formation et d'emploi.

2.2. Préformation de remise à niveau :

Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration), demandeurs d'emploi, avec diplôme inférieur au diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (CESI)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les formations de remise à niveau visent à soutenir le processus d'insertion sociale et de mise à l'emploi des publics fragilisés par le faible niveau de leurs connaissances de base. L'objectif est de permettre à ce public d'accéder à des formations qualifiantes en les préparant aux épreuves d'admission, en veillant particulièrement à développer les compétences en français et en mathématiques. Le Piment accorde également une grande importance à une approche globale qui permette de prendre en compte les diverses mesures nécessaires à l'insertion socioprofessionnelle, c'est à dire savoir écouter, savoir parler, se faire comprendre, informer, dialoguer, se faire une opinion, argumenter. Les formations visent également à aider les participants à préciser leur projet professionnel, soit en se préparant à l'entrée dans la formation qualifiante qui correspond le mieux à leur projet, soit en accédant directement à un emploi.

2.3. Cible Emploi :

Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation

Niveau : Enseignement primaire ou secondaire inférieur non terminé
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration), demandeurs d'emploi, femmes « rentrantes », ménagères sans revenus
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Le public féminin adulte peu scolarisé éprouve des difficultés à construire un projet professionnel, à s'orienter, à choisir un secteur d'activité. Elles appréhendent de concilier la vie professionnelle ou une période de formation avec leur vie privée. L'existence de préjugés à l'égard de caractéristiques dites féminines ou l'existence de pièges à l'emploi font hésiter certaines femmes à abandonner le peu de sécurité financière que leur offre le chômage ou le revenu d'intégration pour un emploi à bas salaire qui ne durera qu'un temp. Il est apparu nécessaire de proposer à ce public une préformation lui permettant de déterminer les conditions et les étapes de formations nécessaires à sa (ré)insertion socioprofessionnelle. 1) Les phases individuelles : *analyser les compétences professionnelles et personnelles ; 2) Les phases collectives : *mieux comprendre l'environnement économique, politique, social et culturel, *prendre conscience de ses potentialités par la pratique d'exercices variés (attention, logique, écriture, langage oral, mémoire, sens pratique, calcul, etc.), *apprendre les techniques de recherche d'emploi, CV, lettre d'accompagnement, techniques de recherche d'emploi, se préparer à l'interview professionnel (simulation) ; 3) Des démarches personnelles : *réaliser un travail de réflexion, des démarches extérieures et des travaux personnels écrits ; 4) Une semaine d'observation dans une entreprise (démystification et appropriation des nouvelles technologies).

2.4. Préformation Chauffeurs-Livreurs :
Type : Formation de base, en ce compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration), demandeurs d'emploi, sans diplôme inférieur au diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Cette opération se situe dans une filière de formation de chauffeur livreur. Programme (152h en 4 semaines) : *Français *Néerlandais *Mathématique *Savoir Être *Initiation professionnelle *Travaux pratiques. L'objectif opérationnel à travers cette préformation est de permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences techniques de base et de développer les capacités liées à l'emploi de chauffeur livreur. Cette préformation est suivie d'une formation qualifiante dispensée par Bruxelles Formation. Au terme de la filière réussie, les stagiaires sont titulaires d'un permis de conduire C, du certificat ADR (qui concerne le transport de produits dangereux, de gaz sous forme liquide ou solide) et d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) délivré par Bruxelles Formation, agréé par le Ministère des communications, et valable partout dans l'Union européenne.

2.5. Formation d'employé polyvalent :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration), demandeurs d'emploi, sans diplôme inférieur au diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Formation qualifiante qui vise à permettre l'accès à des emplois de qualification intermédiaire dans le secteur tertiaire (principalement emplois de bureau) à des publics faiblement scolarisés et faiblement qualifiés. Par cette formation, le Piment entend fournir les connaissances et les compétences nécessaires pour réaliser les tâches remplies par des employé(e)s polyvalent(e)s. Programme : apprentissage des logiciels utilisés couramment dans les entreprises, remise à niveau des connaissances en français écrit et en mathématiques, techniques de secrétariat (classement, gestion, dactylographie), communication écrite et orale, comptabilité, connaissance pratique du néerlandais, technologies de l'information et de la communication (TIC).

2.6. Formation d'employé spécialisé :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration), demandeurs d'emploi, sans diplôme inférieur au diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Opération de formation professionnelle qualifiante qui vise à (re)qualifier des personnes à qui il manque l'outil informatique nécessaire pour (re)trouver un emploi. L'apprentissage est centré sur l'acquisition de compétences

dans les domaines suivants : traitement de textes, gestion de bases de données, utilisation de tableurs, approche de différents systèmes d'exploitation, ouverture à des logiciels courants, approche pratique de la téléphonie et des autres outils de bureau modernes. L'objectif opérationnel de la formation d'employés bureautiques vise à permettre l'accès à des emplois du secteur tertiaire (principalement des emplois de bureau) à des publics faiblement scolarisés et faiblement qualifiés et principalement à des personnes qui, tout en ayant déjà travaillé dans le secteur tertiaire et principalement dans des emplois de bureau, se trouvent sans emploi à cause de leur manque de qualification dans le domaine de la bureautique.

2.7. Formation d'agent technique :
Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration), demandeurs d'emploi, sans diplôme inférieur au diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Depuis plusieurs années, le Piment a mis en place une formation de techniciens électroniques spécialisés en système d'alarme et en domotique. L'expérience aidant, il a voulu stabiliser la formation en offrant aux stagiaires la possibilité de s'inscrire dans une filière. L'action porte sur une préformation d'agent technique d'installation et d'équipement du bâtiment suivie d'une phase de formation qualifiante prise en charge par le pôle des métiers techniques et industriels de Bruxelles formation. Le programme de la préformation vise principalement l'apprentissage de l'électricité, de l'électronique et de l'informatique, cours associés aux notions de base indispensables en mathématiques, physique, néerlandais et français. L'objectif opérationnel de l'opération de formation vise à permettre à préparer à une phase de formation qualifiante qui donne accès au métier d'agents technique d'installation du bâtiment et à une certification officielle (délivrée par le Ministère de l'Intérieur) d'installateur d'alarme.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Le Piment est extrêmement attentif au respect du critère d'égalité des chances. Une charte consigne par ailleurs les principes suivants : le Piment prône l'égalité des chances, la solidarité, le respect des différences, la lutte contre l'intolérance, le respect et la défense de la protection de la vie privée et des droits de l'homme, l'encouragement de l'évolution des personnes. Toutes les formations sont ouvertes aux personnes des deux sexes. Les seuls critères de sélection sont ceux qui sont dictés par les pouvoirs subsidiants. Pour le reste, Le Piment fait en sorte de faire un maximum pour prendre en compte la demande des candidats stagiaires au mieux de leurs intérêts.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
IBFFP, ORBEM, COCOF, Communauté française, Lire et Ecrire Bruxelles, Mission locale de Saint-Josse, Brusseler.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Case*
Agrément : *W1001179* ***Promoteur:*** *Mission Locale d'Ixelles pour l'emploi et la formation*
Place du Champs de Mars, 1050 Bruxelles ***Place Flagey 33, 1050 Bruxelles***
Tel : 02/515.77.40 – Fax : 02/502.85.58
Personne de contact : *DELAUNOIS Pascal – Coordinateur* *missionlocalexl@hotmail.com*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Sous l'appellation Case, la Mission locale développe deux types d'actions :

1) Case (capitalisation des acquis des savoirs et des expériences) est un projet qui s'adresse à des personnes qui terminent un contrat article 60, PTP, ou encore un intérim de longue durée. Ce projet se veut être préventif pour des personnes qui sont dans la perspective de la perte d'un emploi. Cette approche préventive est d'autant plus importante que les contrats article 60 et PTP concernent un public sortant par ailleurs de l'exclusion. Avant le terme de ces contrats, organisation de modules courts axés sur deux parties : un bilan des compétences acquises lors de cette expérience professionnelle qui se termine et, un apprentissage des techniques de recherches d'emploi. L'objectif est la mise à l'emploi rapide des participants dans le 1er secteur.
2) Détermination généraliste pour un public spécifique.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Stage de détermination CASE :

Type : Transition à l'emploi
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Travailleurs sous statut PTP, article 60 ou intérim de longue durée
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Le projet vise à proposer, à chaque stagiaire, une (auto)évaluation professionnelle de son parcours antérieur et à permettre à chacun de définir des pistes d'action pour l'avenir, en utilisant la dynamique de groupe. Tout au long de l'action (durée : 9 jours), une attention particulière est portée à le résolution individuelle des obstacles pouvant altérer le parcours d'insertion (santé, endettement, logement, etc.). Objectifs opérationnels : identifier ses connaissances, ses compétences et ses savoirs-être, acquérir la capacité d'exprimer et de valoriser ses acquis, et définir les prochaines étapes de sa démarche d'insertion.

2.2. Atelier d'orientation professionnelle pour public spécifique :

Type : Orientation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Primo-arrivants
Document délivré : néant
Description de l'action :

Ce projet vise à faire le point sur les compétences de chacun en prenant en compte les acquis du pays d'origine. Il va permettre aux stagiaires de se familiariser avec le système social belge et de se positionner dans le monde du travail en élaborant un projet professionnelle. Programme (durée : 20 jours) : Modes d'actions socio-pédagogiques : a) connaissance de soi, b) parcours scolaire et professionnel, c) récit de vie et histoires familiales, d) recensement des qualités et des compétences, e) personnalité et traits de caractère (Test Performance), f) valeurs et priorités par rapport au monde du travail, g) détermination du projet professionnel. Actions complémentaires : 1. Mode d'action psycho-social /santé : accueil et mode de fonctionnement de l'atelier et, réflexion sur les obstacles psycho-sociaux pouvant arrêter le parcours d'insertion. 2. Mode d'action informative : les dispositifs de formation et les incitants à l'embauche ; la connaissance des lieux ressources et leur rôle (Orbem, Onem, agences d'intérim, etc.) ; le marché du travail et de la formation. 3. Autres modes d'action : les techniques et outils de recherche active d'emploi ; la présentation de soi face à un interlocuteur (entretien d'information, de sélection, contact téléphonique) ; la réalisation d'enquête-métier selon le principe de la méthode PIE de Daniel POROT.

Par ailleurs, de nombreuses visites d'institutions favorisant l'intégration et pouvant être utiles dans la mise en ouvre d'un projet de formation sont organisées (FreeClinic, Habitat et rénovation, Carrefour Formation, centre social, Service de médiation), ainsi que des visites de centres de formation en fonction des projets des participants (CERACTION, COBEFF, CAF, Proforal, Bruxelles Formation, etc.)

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Tout au cours de l'action, la mission locale est attentive à permettre à chacun, homme ou femme, de réaliser l'objectif qu'il s'est fixé, tout en lui ouvrant les champs du possible. Cela implique que des informations spécifiques soient apportées afin de permettre à chacun de dépasser ses propres préjugés et de l'encourager à se diriger vers des projets auxquels il n'avait pas pensé auparavant. Ceci implique aussi d'encourager les femmes à développer des objectifs professionnels qui, à priori, ne leur semblaient pas accessibles.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0995 « PTP/SET Peinture » - Axe 1, Mesure 3
Dans le cadre du projet coordonné de Bruxelles Formation Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » - Axe 1, Mesure 3

Axe 2 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *REMEDIATION BC*
Agrément : *W1001221* ***Promoteur:*** *IFPME*
Direction Territoriale de Bruxelles - Rue de Stalle 292bis , 11800 Bruxelles
Tel : 02/370.60.47 – Fax : 02/370.60.50
Personne de contact : *EMMANUELIDIS Raphaël – Conseiller en formation* *R.Emmanuelidis@dtb.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet « Remédiation » a pour objectif de combler les lacunes de l'apprenant, constatées avant son entrée ou tout au long de sa formation. La remédiation propose des heures supplémentaires par rapport à la formation de base. Il s'agit de mettre les apprenants dans les meilleures conditions pour réussir, tout en leur faisant assumer leurs responsabilités dans l'esprit d'une pédagogie de la réussite. Plusieurs types d'actions sont développées : valorisation du choix de la formation en alternance pour l'apprenti et aide à son orientation par des modules d'orientation professionnelle ; cours de mise à niveau dans les connaissances de base pour les jeunes qui suivent une formation en apprentissage ou chef d'entreprise ; remédiation générale : heures supplémentaires pour combler les lacunes des apprentis constatées dans les cours de connaissances générales ; remédiation professionnelle : extension des cours de remédiation aux cours professionnels et aux matières spécifiques, en fonction des métiers concernés. L'accompagnement formatif adapté et individualisé permet aux jeunes d'améliorer la qualité de leur formation en répondant immédiatement aux problèmes d'apprentissage rencontrés. De ce fait, les jeunes appréhendent positivement le processus de formation, ce qui favorise une formation en alternance de qualité. Ce projet vise donc à améliorer la qualité du système de formation en alternance IFPME, de sorte à réduire substantiellement le nombre de jeunes qui quittent prématurément le système scolaire, en apportant une attention toute particulière aux jeunes ayant des difficultés d'apprentissage et d'orientation.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Séances d'orientation :

Type : Orientation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Apprentis
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Valorisation du choix de la formation en alternance et aide à l'orientation pour les jeunes désireux de commencer un apprentissage. Contenu du programme : par module (2 modules de 80h), les matières suivantes sont abordées : 1) bilan personnel et professionnel, parcours de vie, détermination des connaissances, qualités et compétences ; 2) connaissance de l'environnement, filières de formation à l'IFPME, tissu des PME à Bruxelles, services sociaux et santé, visites d'ateliers ; 3) projet de vie et orientation : définir son style d'intérêt, confronter ses envies aux fiches métiers, définition de ses valeurs, définition d'objectifs ; 4) consolidation du projet de formation.

2.2. Remise à niveau :

Type : Formation de base, en ce y compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Apprentis
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les cours de remise à niveau sont organisés à l'intention des jeunes qui désirent commencer une formation de chef d'entreprise ou un apprentissage à l'IFPME et qui ne disposent pas des pré-requis suffisants en comptabilité (l'arithmétique commerciale, les documents commerciaux et la comptabilité simplifiée) pour les cours de gestion en chef d'entreprise et, en mathématiques et en français pour l'apprentissage.

2.3. Remédiation générale :

Type : Formation de base, en ce y compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Apprentis
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les cours de remédiation générale ont pour objectif de combler les lacunes pour les cours de connaissances générales, et de surmonter les difficultés en cours de formation. Si l'apprenti a un échec à l'examen final ou si ses pré-requis sont évalués trop faibles en début d'année, on lui propose des heures de remédiation. La remédiation

aborde les points suivants : les techniques d'apprentissage, la méthode de travail, la lecture, la compréhension, la mémorisation et les pré-requis non maîtrisés. La remédiation telle qu'envisagée ici évite le biais des cours de rattrapage vécus par l'apprenant comme une sanction. Il s'agit bien ici de rendre l'apprenant responsable de sa formation, de son parcours de formation et de sa réussite. La démarche relative à la remédiation est positive et nécessite la collaboration effective de tous les intervenants. Il s'agit en effet – dans le cadre de la valorisation de la formation en alternance – de démontrer aux apprenants l'importance du lien entre la théorie et la pratique et de la nécessité d'une acquisition complète des connaissances générales, en sus des connaissances acquises en entreprise et dans les cours professionnels, grâce aux cours de remédiation. Un travail d'information et de motivation réalisé en commun est donc indispensable entre les formateurs de remédiation et de cours généraux, les délégués à la tutelle, le patron, l'apprenant lui-même et son environnement familial.

2.4. Remédiation professionnelle :
Type : Formation de base, en ce y compris l'alphabétisation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Apprentis
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
La remédiation professionnelle (8 modules de 32h) est organisée pour combler les lacunes des apprentis dans les cours professionnels dans les métiers suivants : installateur de sanitaires, chauffagiste, électriciens et mécanicien en automobile.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Les modules sont indistinctement accessibles aux hommes et aux femmes.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
IBFFP, Mission locale Jeunes de Saint-Gilles, CENFORGIL, Collectif d'alphabétisation, Laboratoire d'Ergologie, Collectif Formation Santé.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W1219 « Dispositif Alternance Intégrée », Axe 1 – Mesure 2
Projet W0972 « Adaptation Compétences BC », Axe 1 – Mesure 3

Fiche non validée par le promoteur

Axe 2 - Mesure 2 ***Intitulé du projet :*** *Réadaptation socioprofessionnelle*
Agrément : *W1000167* ***Promoteur:*** *Fondation Travail et santé (FTS)*
Rue Berckmans 148, 1060 Bruxelles ***Tel : 02/534.26.81 – Fax : 02/534.55.80***
Personne de contact : *GHESQUIERE Véronique – Directrice* *travail.sante@misc.irisnet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'objectif principal du projet de la Fondation Travail et Santé est la mise au travail de personnes présentant un handicap ou une maladie, physique et/ou mentale, à la fois en préparant les stagiaires à cette intégration professionnelle par des actions collectives et individuelles de réadaptation professionnelle et en agissant sur le monde du travail via les délégations syndicales et autres structures dans l'entreprise, afin de réduire la discrimination à l'embauche et de promouvoir le respect de leur santé et l'adaptation du travail et ainsi, de permettre le maintien du travailleur handicapé dans l'entreprise. Le projet de la FTS vise à améliorer les capacités d'insertion professionnelle d'une population présentant un handicap souvent très peu qualifiée et peu préparée à la vie professionnelle mais se veut aussi une approche globale en agissant sur le monde du travail et en collaboration avec l'ensemble des intervenants pédagogiques, sociaux, familiaux, et thérapeutiques.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Individualisation :

Type : Orientation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Personnes avec handicap reconnu
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Schématiquement, la guidance individuelle prévoit les grandes étapes suivantes : accueil (évaluation de la demande et de la prise en charge), anamnèse, évaluation de l'aptitude au travail, bilan personnel et professionnel, orientation professionnelle, construction du projet professionnel, réalisation du projet professionnel (mise en place de la formation qualifiante ou recherche d'emploi).

2.2. Remise à niveau, initiation :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Personnes avec handicap reconnu
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les cours de français et de calcul consistent en une remise à niveau permettant un accès plus facile aux formations qualifiantes tout en améliorant le niveau des stagiaires pour leur vie professionnelle et quotidienne (gestion personnelle de leur vie administrative et traitement de l'information). Le cours d'initiation à l'informatique vise une connaissance de base à l'utilisation et aux diverses applications de l'outil informatique (avec possibilité d'une poursuite en individuel ou en petits groupes). Le cours de Nouvelles Techniques se veut une introduction théorique au cours d'informatique mais aussi veut présenter de manière critique et vivante une série d'innovations technologiques auxquelles les stagiaires peuvent être confrontés dans leur vie quotidienne et professionnelle.

2.3. Cours de réadaptation socioprofessionnelle :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Personnes avec handicap reconnu
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Ces cours, qui répondent à une demande de réadaptation et de formation de personnes handicapées qui ont besoin d'une étape préalable à leur insertion professionnelle, visent à former les stagiaires au fonctionnement global du monde du travail, à se resituer par rapport à celui-ci, à poser des choix en termes de travail et de santé, à mieux gérer sa santé dans un poste de travail et par extension, dans la vie quotidienne. Ils visent aussi à connaître ses droits et devoirs de travailleur et de citoyen, à acquérir les connaissances indispensables sur les réalités du marché de l'emploi.

2.4. Sensibilisation des délégués syndicaux :
Type : Perfectionnement
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Séances collectives de sensibilisation et formation des délégués syndicaux de l'Interprofessionnelle de la FGTB de Bruxelles (2002 et 2003) et, au niveau fédéral, des Ministères des Finances pour Bruxelles (2002) à la compréhension, à l'accueil et au maintien de travailleurs handicapés ou malades dans leurs entreprises. Aspects psychologiques, juridiques et professionnels. Les grands secteurs de l'Interprofessionnelle qui participent à ces séances de sensibilisation au handicap sont les secteurs du métal, des services publics et privés, de la distribution, des banques et assurances, de l'HORECA.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Généralement il y a autant de participants hommes que femmes. Ce public est surtout discriminé par son handicap et son manque de qualification. La problématique de la discrimination (sexe, nationalité, handicap) est par ailleurs abordée dans différents cours de la réadaptation socioprofessionnelle (entretien d'embauche, profil des métiers, communication, droit social).

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Agence FSE, Bruxelles Formation (IBFFP), ORBEM, Centrale Culturelle Bruxelloise (CCB), Carrefour Formation Bruxelles, SBFPH, FGTB, Parlement européen, Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale, Palais de Justice, Habiter Bruxelles.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 2 ***Intitulé du projet :*** *Tex-forma*
Agrément : *W1000200* ***Promoteur:*** *Formation et Aide aux Entreprises (FAE)*
Rue J.Wilson 11, 1000 Bruxelles Tel : 02/230.81.66 – Fax : 02/230.58.88
Personne de contact : *SBOLGI Mauro – Administrateur délégué* *sireas@brutele.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Le projet de formation et d'insertion socioprofessionnelle Tex-forma vise la lutte contre l'exclusion sociale d'une population défavorisée tant sur le plan économique que social et culturel. Par la formation d'une main d'œuvre compétente dans le domaine de la confection textile/cuir et daim, le projet tend à remotiver et à favoriser l'employabilité de personnes subissant des échecs fréquents, dépendantes de l'aide sociale, issues pour la plupart de l'immigration, qui maîtrisent difficilement la langue française et n'ont atteint qu'un très faible niveau de scolarité. Ce projet développe également une action d'aide à la recherche d'emploi pour répondre au mieux aux besoins des stagiaires, avec un suivi régulier, ainsi que des actions de socialisation et d'éducation permanente afin de les préparer de façon optimale à leur insertion professionnelle. Outre son impact sur le plan individuel, le projet peut engendrer des retombées positives sur le système social des stagiaires (établissement de liens sociaux) ainsi que sur leur système familial (revalorisation de ce dernier). Le projet a également des effets multiplicateurs de renforcement au niveau de la cohésion sociale en réinsérant des personnes marginalisées dans les tissus sociaux et économiques et en favorisant l'intégration des migrants.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation confection :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Bénéficiaires de l'aide sociale (dont revenu d'intégration)
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
La formation qualifiante en confection textile, cuir et daim s'effectue par modules. Pour le secteur du textile, le 1er module (de janvier à mars) a pour but de former des ouvriers piqueurs. Le 2ème module (d'avril à juin) vise la qualification d'ouvriers retoucheurs. Le 3ème module (de septembre à décembre) aboutit à la qualification d'ouvriers polyvalents. En confection cuir, le 1er module assure la formation d'ouvriers colleurs finisseurs. Le 2ème module consiste à former les ouvriers piqueurs. Le 3ème module aboutit à la qualification d'ouvriers polyvalents (piqueurs-coupeurs-finisseurs). Les cours techniques sont organisés à raison de 28h30/semaine et un stage d'une durée d'un mois est effectué à la fin de la formation. Ce projet développe également une action d'aide à la recherche active d'emploi et à l'insertion socioprofessionnelle. En outre, la formation propose une ouverture à la vie socioculturelle (5h30/semaine) par des cours de vie sociale, des cours de français et de néerlandais.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Le centre de formation en confection textile, cuir et daim est ouvert aux hommes et aux femmes. Cependant, le secteur de la confection textile étant fortement représenté dans la population féminine, le projet tend à assurer une meilleure qualification de ces femmes afin de faciliter leur mise à l'emploi.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Bruxelles Formation (IBFFP), ORBEM, CPAS, Institut pour la recherche dans la confection (IREC), Atelier Isabelle, Atelier de confection costumes de théâtre, Textile Family's Elegance, Interdecor, Plumka, L&BEE, Manufero, EVIS.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Fiche non validée par le promoteur

Axe 2 - Mesure 2 ***Intitulé du projet*** *: Travail aussi* ***Agrément :*** *W1000950*
Promoteur: *Jeunesse Maghrébine (JM)*
Quai au foin 35a, 1000 Bruxelles ***Tel : 02/218.27.27 – Fax : 02/218.48.95***
Personne de contact : *OUAZZANI Driss – Directeur* *jm@coditel.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet s'adresse aux jeunes de 15 à 25 ans et à leur environnement familial. La mission confiée au sein des différentes structures de l'Aide à la Jeunesse à la JM, reconnue par la Communauté française en tant que centre d'Aide en Milieu Ouvert (AMO), consiste à prévenir la judiciarisation par la mise en place d'actions de prévention. L'asbl collabore avec le conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse (CAAJ), le service de l'aide à la jeunesse (SAJ), les AMO, et tout service travaillant régulièrement avec les jeunes et leur milieu familial (mission locale, CPAS, etc.). Parallèlement à cette mission de base, elle développe des actions en réponse aux demandes du public : soutien scolaire, job étudiant, micro projet culturel ou autre, demandes par essence préventives. La priorité est ainsi donnée à toute action permettant de réduire l'entrave à l'insertion des jeunes. Le travail reste le principal vecteur d'insertion sociale, or les jeunes issus des quartiers fragilisés n'ont souvent plus de références liées au travail dans le milieu familial. L'action repose sur 4 axes : 1) formation à l'outil informatique (Internet, e-mail, logiciels, etc.) ; 2) atelier vidéo ; 3) visites de lieux de travail (entreprises, etc.) ; 4) atelier de recherche emploi, lettre de motivation, CV, etc.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Travail aussi :

Type : Préqualification, initiation
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Jeunes de 15 à 25 ans
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'action repose sur 4 axes : 1) formation à l'outil informatique (Internet, prospection des sites, e-mail, logiciels de base et concrétisation de micro projets, production d'un événement, etc.) ; 2) atelier vidéo, manipulation de vidéo caméra (son, image, montage, technique de l'interview et du reportage, etc.) ; 3) visites de lieux de travail (service et production) ; 4) atelier de recherche d'emploi (lettre de motivation, rédaction C.V., prospection emploi, etc.)

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Le public est composé de jeunes issus de l'immigration, étrangers ou Belges d'origine étrangère, qui proviennent de quartiers fragilisés bruxellois. Ils sont particulièrement touchés par la crise de l'emploi, la précarité et les fractures socioculturelles.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Ministère de l'Economie, l'Emploi, l'Energie et le Logement, Mission locale de Bruxelles-Ville, CPAS de Bruxelles, Informabus.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 2 - Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *Egalité des chances des personnes handicapées*
Agrément : *W1000980*	***Promoteur:*** *SBFPH*
Rue du Meiboom 14 , 1000 Bruxelles	***Tel : 02/209.32.11 – Fax : 02/219.47.67***
Personne de contact : *MERTENS Philippe – Attaché*	*pmertens@cocof.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet vise le développement d'actions et de mesures spécifiques de formation et d'aide à l'emploi visant à promouvoir l'égalité des chances d'accès des personnes handicapées au marché du travail ; les actions s'adressent spécifiquement aux personnes reconnues handicapées par le SBFPH en raison d'une diminution de capacité physique ou mentale. Ces actions d'aides à l'emploi rencontrent les principes de pleine participation et d'égalité des chances des personnes handicapées, prônés par la Recommandation du Conseil de l'Europe n° R (92) 6 relative à « Une politique cohérente en matière de réadaptation des personnes handicapées ». Dans l'optique du parcours d'insertion, le SBFPH développe un partenariat qui s'est concrétisé par la conclusion de conventions de collaboration avec des partenaires institutionnels actifs au niveau de la formation et de l'insertion professionnelle en Région bruxelloise, consistant à mettre en place un dispositif spécifique de guidance, d'encadrement et d'aide matérielle visant à permettre aux personnes handicapées d'accéder, dans des conditions adaptées à leur handicap et sans discrimination, aux formations organisées par les centres et les établissements du ressort des pouvoirs organisateurs précités. L'expérience montre que dans les cas les plus difficiles, le passage par un contrat d'adaptation professionnelle de courte durée bien ciblée au niveau de la formation permet d'aboutir à la conclusion d'un contrat de travail ordinaire.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. CAP :

Type : Orientation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Personnes avec handicap reconnu
Document délivré : Reconnaissance
Description de l'action :
Le CAP consiste en une période d'adaptation dans une entreprise publique ou privée au cours de laquelle l'employeur s'engage à assurer au travailleur une réelle qualification professionnelle en lui fournissant les connaissances professionnelles pratiques et les notions théoriques, aménageant une période de formation et d'adaptation mutuelle entre l'employeur et le travailleur handicapé en vue d'inciter à la conclusion d'un contrat de travail ordinaire. Le contrat conclu entre l'employeur et la personne handicapée pour une période de douze mois, renouvelable sans toutefois dépasser 3 ans, doit être agréé par le SBFPH. Il s'agit d'un contrat « sui generis » qui n'est ni un contrat de formation, ni un contrat de travail soumis à la loi du 3 juillet 1978.

2.2. Prime insertion installation :

Type : Orientation
Niveau : Enseignement primaire
Profil stagiaires : Personnes avec un handicap reconnu
Document délivré : Reconnaissance
Description de l'action :
L'action novatrice que développe le SBFPH pour favoriser l'emploi est, entre autres éléments, basée sur l'octroi d'interventions – directement en rapport avec le handicap du travailleur – en faveur des employeurs dans le but d'encourager la mise au travail des personnes handicapées : soit sous la forme d'une intervention dans le salaire et les charges sociales dus par l'employeur à la personne handicapée appelée « Prime d'insertion », accordée par le SBFPH à l'employeur en vue de compenser la moindre productivité liée au handicap du travailleur, soit une intervention ponctuelle et non récurrente appelée « Prime d'installation » accordée par le SBFPH à la personne handicapée qui s'établit dans le cadre d'une activité professionnelle de travailleur indépendant.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Cette action s'inscrit dans une politique d'égalité des chances des personnes handicapées sur le marché de l'emploi. Celles-ci sont particulièrement menacées d'exclusion sociale dans la mesure où elles cumulent dans une très large majorité des cas plusieurs désavantages tels que le handicap, le faible niveau de qualification, et l'exclusion sociale. Cette action présente l'originalité d'offrir aux personnes handicapées un programme global adapté à chaque situation individuelle. Le travail en réseau et le partenariat actif mené avec les autres intervenants favorisent l'accroissement des compétences respectives face à la problématique de l'emploi des personnes handicapées.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
IBFFP, IFPME, Promotion sociale ville de Bruxelles.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 2 - Mesure 2 ***Intitulé du projet :*** *Détermination*
Agrément : *W1001071* ***Promoteur:*** *Association Molenbeekoise d'Insertion Socioprofessionnelle (AMIS – Mission Locale de Molenbeek)*
Quai du Hainaut 29, 1080 Bruxelles ***Tel : 02/414.20.63 – Fax : 02/412.72.75***
Personne de contact : *KERSTEN Isabelle* *amis.coordination@misc.irisnet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Le stage de détermination s'inscrit en amont du parcours d'insertion où 3 types d'activités sont réalisés avec les stagiaires : suivi individuel du stagiaire, travail dynamique de groupe et immersion dans des lieux de formation. La mise en contact avec la formation et des différents métiers (HORECA, bâtiment, bureautique et télécommunication) permet aux stagiaires de clarifier, de définir leurs projets professionnels à long terme de manière réaliste et réalisable.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Stage de détermination :
Type : Orientation
Niveau : Enseignement secondaire inférieur
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits à l'ORBEM
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'objectif du stage de détermination est de permettre aux personnes (chômeurs, demandeurs d'emploi libres, bénéficiaires du revenu d'intégration, etc.) de bénéficier d'une aide pour qu'il puissent acquérir une autonomie dans leurs démarches et s'autodéterminer autour d'un projet professionnel. Le stagiaire au terme de l'action doit : 1) pouvoir s'identifier, clarifier son projet professionnel de manière réaliste et réalisable auprès d'opérateurs de formation en HORECA, Bâtiment, Informatique (bureautique et télécommunication), 2) être mis dans un cadre de socialisation et de confiance avec les autres. Le but n'est pas de proposer une formation à la carte mais plutôt une sorte de zapping des différents métiers où la finalité est une formation qualifiante.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Le stage est ouvert au public ISP, où hommes et femmes d'origines diverses, d'identités différentes, peu qualifiés, exposés au chômage de longue durée, bénéficiaires du revenu d'intégration, exclus et menacés d'exclusion sociale et du marché du travail, sont pris en compte.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
AFT Centre de formation BONNEVIE, CERACTION, Impulsion, Jeugd en Stad, ALE Molenbeek, Bruxelles Formation (IBFFP), ORBEM, COCOF, CPAS Molenbeek, Lutte contre l'Exclusion Sociale (LES).

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Dans le cadre du projet coordonné de Bruxelles Formation Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » - Axe 1, Mesure 3

Axe 2 - Mesure 2 ***Intitulé du projet :*** *Intégration des personnes discriminées*
Agrément : *W1001185* ***Promoteur:*** *Bruxelles Formation (IBFFP)*
Rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles Tel : 02/371.73.00 – Fax : 02/371.75.73
Personne de contact : *PEFFER Michel – Directeur Général m.peffer@bruxellesformation.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Par une démarche centrée sur la personne, ce projet vise l'intégration de personnes handicapées au travers de différentes actions : insertion dans les filières classiques de formation ; passage dans un centre spécialisé de formation qualifiante dans des associations spécialisées ; mise à l'emploi au travers de contrats d'adaptation professionnelle en entreprise.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Intégration des personnes discriminées :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Personnes avec handicap reconnu
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Actions destinées aux personnes souffrant d'un handicap physique et mental.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Ce projet d'insertion des personnes handicapées s'inscrit par définition dans un processus d'égalité des chances.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Ligue braille (Pédagogique formalisé).

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0758 « Formation active et Jeunesse » - Axe 1, Mesure 2
Projet W1156 « Evolution et Innovation » - Axe 1, Mesure 3
Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » – Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1184 « Fonds sectoriels et formation » - Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1009 « Modernité pour l'efficacité » - Axe 3, Mesure 1
Projet W1160 « Formation de formateurs » - Axe 3, Mesure 2
Projet W1161 « Accueil et Soutien » - Axe 3, Mesure 3
Projet W1188 « Intégration et Insertion » - Axe 4, Mesure 1

AXE 3 : Amélioration des systèmes et mesures d'accompagnement

Mesure 3.1. : **Soutien à la coordination et à l'amélioration des systèmes**

Mesure 3.2. : **Soutien à la formation des enseignants et des formateurs**

Mesure 3.3. : **Soutien des structures visant l'amélioration des liens à l'emploi et le développement local**

Axe 3 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *EPS-Soutien à la coordination*
Agrément : *W1000064*	***Promoteur:*** *Enseignement de promotion Sociale (EPS)*
Boulevard Pachéco 19 boite 0, Cité administrative de l'Etat, 1010 Bruxelles Tel : 02/210.58.08 – Fax : 02/210.58.15	
Personne de contact : *BLONDEAU Alain – Conseiller Cabinet*	*alain.blondeau@cfwb.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Actions organisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles : Mise en place d'un système favorisant l'auto-formation. Mise en réseau des entreprises et de l'EPS. Développement d'outils novateurs en matière de gestions pédagogique et organisationnelle des établissements d'EPS. EPS et carrefour formation de Bruxelles formation.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Mise en place d'un système pour l'auto-formation :

Type : Accompagnement

Prestation : Voir nature des prestations.

Nature des prestations :

A partir d'un projet d'apprentissage élaboré par l'étudiant, amener celui-ci à entrer dans une démarche d'auto-formation assistée dans un cadre éducatif adapté. Cette option assure aussi des activités d'auto-évaluation et de perfectionnement et concourt à l'élaboration d'un projet professionnel, et conduit l'étudiant à devenir progressivement un acteur à part entière dans la gestion de son portefeuille de compétences. 1) Améliorer la qualité globale des formations en : augmentant le niveau de performance des étudiants, diminuant le nombre d'abandons en cours de formation, luttant contre l'échec, etc. 2) Mise à disposition des étudiants et des enseignants : d'un centre de ressources pédagogiques en vue de permettre l'auto-formation, la remédiation, la remise à niveau, etc ; d'un équipement informatique pour supporter les données des cours et exercices. 3) Présence d'un(de) chargé(s) de cours ayant essentiellement le rôle de facilitateur d'auto-formation et d'auto-évaluation.

Description de l'action :

L'évaluation des activités est réalisée au niveau interne par l'organisateur dans le cadre de l'auto-contrôle que chaque formateur assure dans une logique de qualité et au niveau externe par 1) l'Administration de l'EPS dans ses fonctions de gestion et de contrôle de l'enseignement, le service de vérification (aspect quantitatif), 2) le service d'inspection tant pour l'évaluation des activités pédagogiques (rapports d'inspection individuels) que pour le contrôle de la conformité des activités aux dispositions réglementaires (aspect qualitatif), 3) l'Agence FSE pour garantir le respect des contraintes fixées par l'Union Européenne.

2.2. Mise en réseau des entreprises et de l'EPS :

Type : Coordination

Prestation : Voir nature des prestations

Nature des prestations :

Mise en place d'interfaces permanentes entre les entreprises et les établissements d'EPS en vue d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'enseignement. Objectifs : établir des contacts permanents entre les opérateurs et les entreprises, sur base des besoins identifiés de qualification et de formation ; mise en place d'interfaces entre les entreprises et les établissements d'EPS, en vue de faciliter la mise en œuvre de conventions et le suivi des actions, notamment les actions de formation en alternance ; faire mieux connaître et assurer la promotion de l'EPS auprès des entreprises ; initier et organiser des conférences relatives au monde de l'entreprise, au monde de l'enseignement et aux synergies entre ces deux domaines ; négocier et formaliser, sous la forme de cahiers des charges, les besoins identifiés de qualification et de formations ; informer les entreprises sur l'offre de formation et le mode de fonctionnement de l'EPS. Pour ces missions, les agents suivent une formation adaptée dont les objectifs sont de développer leurs compétences en matière de communication orale et écrite et de techniques de négociation, d'améliorer leur connaissance de l'EPS, d'améliorer leur connaissance des fonds structurels européens, des programmes d'actions et d'initiatives communautaires, d'améliorer leur connaissance du monde de l'entreprise.

Description de l'action : Voir Action 2.1

2.3. Développement d'outils novateurs :

Type : Coordination

Prestation : Voir nature des prestations

Nature des prestations :
Modernisation des établissements d'EPS et amélioration des systèmes d'enseignement. Le système envisagé aborde les concepts de gestion et de contrôle. La dimension gestion se réalise essentiellement au niveau de chaque établissement d'EPS sur les plans 1) organisationnel : collecte et exploitation des données relatives aux étudiants, aux chargés de cours et aux autres membres du personnel et collecte et exploitation de données socio-économiques d'un outil de gestion de l'offre de formation en vue d'en améliorer la pertinence ; ces données permettent de fixer les moyens humains et matériels dont doit disposer l'établissement pour assurer ses missions au sein du secteur des formateurs d'adultes. 2) pédagogique : gestion qualitative et quantitative des données relatives au parcours de formation de chaque étudiant. L'outil prend en compte les éléments relatifs à l'admission des étudiants, à son suivi, aux procédures de remédiation, à la certification, etc., en s'appuyant sur une définition évolutive, s'affinant régulièrement, du projet personnel de chaque étudiant dans une optique d'insertion socioprofessionnelle. Ce traitement informatisé doit également préparer les établissements à participer à la gestion du parcours d'insertion, notamment en ce qui concerne la traçabilité des étudiants.
Description de l'action : Voir Action 2.1

2.4. EPS et Carrefour Formation Bruxelles :
Type : Orientation
Prestation : Voir nature des prestations
Nature des prestations :
Le projet vise à intégrer l'EPS au sein des structures de l'IBFFP, et plus précisément le Carrefour formation et la cellule transversale de suivi (CTS), chargés d'informer, de documenter et de conseiller les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises des possibilités de formation sur le territoire de la région bruxelloise. L'intégration de collaborateurs de l'EPS dans ce service permet de coordonner l'offre de formation et d'améliorer la qualité de l'information disponible. Le nombre de collaborateurs correspond à un temps plein au sein de la cellule transversale de suivi, chargée notamment de la coordination générale et du suivi des stagiaires dans leur parcours de formation et quatre mi-temps au sein de Carrefour formation.
Description de l'action :
Les missions de ces collaborateurs sont les suivantes : mettre à jour l'information et la documentation relatives à l'EPS disponibles au Carrefour formation ; informer et conseiller les demandeurs (demandeurs d'emploi, travailleurs et entreprises) sur l'offre de formation disponible à Bruxelles, et plus particulièrement dans l'EPS ; informer les établissements d'EPS des besoins identifiés en matière de qualifications et de certifications à Bruxelles.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Transversale.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
FOREM, CEFORA, Carrefour Formation Bruxelles, établissements d'enseignement de promotion sociale de la Région bruxelloise.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0470 « Bureaulangues » - Axe 1, Mesure 3
Projet W0062 « EPS-Promotion d'une main-d'œuvre compétente » - Axe 1, Mesure 3
Projet W0063 « EPS-Mesures actives de réinsertion » - Axe 2, Mesure 1
Projet W0065 « EPS-Soutien de formation des enseignants » - Axe 3, Mesure 1

DETAIL DES ACTIONS DEVELOPPEES PAR LES ECOLES BRUXELLOISES :

E.P.F.C 1
Boulevard du Triomphe, BAT.H-CP220 1050 Bruxelles

Système favorisant l'autoformation - Centre de ressources

CF EVERE,LAEKEN
Avenue Constant Permeke, 4 1140 Bruxelles

ESS - Méthodes de travail
Initiation à l'anglais informatique UF1
Informatique : initiation à la maintenance

Informatique : réseaux - niveau élémentaire
Gestionnaire de base de données - niveau élémentaire
ESS Mathématique 01/3 Niv 75/3
Informatique : vie socio-économique
Initiation à l'anglais informatique - UF2
Epreuve intégrée de la section TUI
Informatique : présentation assistée par ordinateur - niveau élémentaire
Informatique - utilitaires complémentaires au système d'exploitation

Axe 3 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *EPS-Soutien de formation des enseignants*
Agrément : *W1000065*	***Promoteur:*** *Enseignement de promotion Sociale (EPS)*
Boulevard Pachéco 19 boite 0, Cité administrative de l'Etat, 1010 Bruxelles Tel : 02/210.58.08 – Fax : 02/210.58.15	
Personne de contact : *BLONDEAU Alain – Conseiller Cabinet*	*alain.blondeau@cfwb.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Actions organisées sur l'ensemble du territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles : Les dimensions pédagogiques de l'alternance, dont la formation du tuteur en entreprise. Découverte et maîtrise d'outils pédagogiques actuels : les NTIC. Informatique et domaines techniques. Découverte et maîtrise d'outils pédagogiques actuels.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Dimensions pédagogiques de l'alternance :

Type : Coordination

Prestation : Formation des enseignants.

Nature des prestations :

Formation spécialisée et complémentaire des enseignants en lien avec l'évolution des qualifications, des profils professionnels et des métiers dans le cadre de la formation en alternance. Objets : former des enseignants à acquérir et échanger des outils en vue de rendre plus efficace leurs interventions dans le cadre de la formation en alternance ; spécificité et connaissance de l'entreprise ; immersion en entreprise ; législation sur l'alternance ; collaboration avec les tuteurs ; dimensions pédagogiques : évaluation, interdisciplinarité, pédagogie différenciée, enseignement modulaire, etc.

Description de l'action :

L'évaluation des activités est réalisée au niveau interne par l'organisateur dans le cadre de l'auto-contrôle que chaque formateur assure dans une logique de qualité et au niveau externe par 1) l'Administration de l'EPS dans ses fonctions de gestion et de contrôle de l'enseignement, le service de vérification (aspect quantitatif), 2) le service d'inspection tant pour l'évaluation des activités pédagogiques (rapports d'inspection individuels) que pour le contrôle de la conformité des activités aux dispositions réglementaires (aspect qualitatif), 3) l'Agence FSE pour garantir le respect des contraintes fixées par l'Union Européenne.

2.2. Dimensions pédagogiques de l'alternance – Formation du tuteur :

Type : Accompagnement

Prestation : Formation de tuteurs.

Nature des prestations :

Formation de travailleurs (employés ou ouvriers) à l'encadrement et à la formation des stagiaires sur site professionnel en vue de permettre à ces derniers d'acquérir des compétences tant au niveau de l'exploitation des outils, des méthodes de travail, des échanges d'outils qu'au niveau de l'auto-formation permanente ; spécificité et connaissance des systèmes éducatifs ; auto-examen analytique et critique des tâches effectuées ; accueil, communication, négociation, etc. ; sociologie des organisations et des institutions ; psychologie appliquée (y compris la dynamique des groupes) ; organisation des systèmes éducatifs ; collaboration entre le tuteur et l'enseignant notamment dans le cadre de l'évaluation des compétences.

Description de l'action :

Voir Action 2.1

2.3. Découverte et maîtrise d'outils pédagogiques actuels : NTIC :

Type : Sensibilisation

Prestation : Formation des enseignants et des formateurs.

Nature des prestations :

Formation des enseignants et des formateurs à l'utilisation des NTIC, pour actualiser leurs connaissances, préparer des séquences d'apprentissage, employer des méthodes didactiques originales, assurer la performance de leurs matériels informatiques en vue d'accroître l'efficacité des actions d'enseignement, préparer l'obtention d'agrément. Réflexion pédagogique pour une intégration des NTIC dans le monde de l'enseignement et de la formation. Exploitation de logiciels dédicacés à l'enseignement. Utilisation des NTIC dans le domaine de la communication entre les différents partenaires des mondes de l'enseignement et de la formation. Ces 3 activités nécessitent des laboratoires informatiques pour l'appropriation de compétences techniques permettant d'exploiter les fonctionnalités de base *d'un système d'exploitation graphique, *d'un traitement de texte, *d'un tableur, *d'une base de données, *d'un logiciel de publication assistée par ordinateur, *d'un logiciel de présentation assistée par ordinateur, *de création de pages et de sites web, *d'un navigateur (recherches,

échanges, courrier), *des constituants classiques d'un environnement informatique (lecteur de CD, graveur, scanner, etc.) dans une configuration simple ou en réseau, * d'assurer la maintenance du matériel (hard et soft).
Description de l'action :
Voir Action 2.1

2.4. Informatique et domaines techniques :
Type : Sensibilisation
Prestation : Formation des enseignants et des formateurs.
Nature des prestations :
Formation des enseignants et des formateurs à l'utilisation des outils informatiques dans des domaines tels que le DAO, la CAO, CFAO, la commande numérique, les télécoms, la domotique, l'électronique, l'automation, le secteur automobile, l'environnement, SHE, *pour actualiser leurs connaissances, *pour exploiter les résultats de la recherche, *pour préparer des séquences d'apprentissage, *pour employer des méthodes didactiques originales et adaptées, *pour assurer la performance de leurs matériels informatiques (soft et hard), *pour préparer l'obtention des agréments, en vue d'accroître l'efficacité des actions d'enseignement. Réflexion pédagogique pour une intégration des outils informatiques dans l'enseignement et la formation relevant des domaines techniques. Exploitation de logiciels dédicacés à l'enseignement technique. Exploitation judicieuse des résultats de la recherche. Utilisation de laboratoires pour l'appropriation de compétences permettant 1) d'exploiter les fonctionnalités spécifiques *d'un logiciel de DAO, de CAO, de CFAO, de domotique, etc., *d'un logiciel de commande numérique, etc., 2) de créer ou adapter un programme répondant à des contraintes techniques, et 3) d'assurer la maintenance d'un matériel informatique (hard et soft) au 1er niveau.
Description de l'action :
Voir Action 2.1

2.5. Découverte et maîtrise d'outils pédagogiques actuels :
Type : Sensibilisation
Prestation : Formation des enseignants et des formateurs.
Nature des prestations :
Dans l'esprit d'une pédagogie adaptée à des adultes, présentant des caractéristiques qui vont de la normalité aux diverses formes rencontrées dans le cadre de l'intégration des personnes adultes handicapées, les enseignants bénéficient d'une formation centrée sur la découverte et la maîtrise d'outils pédagogiques actuels. Objets : permettre à des enseignants d'EPS d'appréhender des outils pédagogiques d'évaluation, de remédiation, d'orientation et de guidance en vue de collaborer à l'élaboration et à la gestion du dossier personnel de l'étudiant dans une perspective de suivi individualisé notamment dans le cadre du parcours d'insertion ; psychologie des personnes adultes et notions de pathologie ; notions d'andragogie ; notions d'orthopédagogie (et notamment les techniques d'alphabétisation) ; modalités d'évaluation ; pédagogie différenciée ; interdisciplinarité ; NTIC ; acquisition et échanges d'outils ; utilisation et maîtrise de logiciels adaptés tels que EVAL et CHOIX ; formation à la gestion d'un processus de valorisation des compétences.
Description de l'action :
Voir Action 2.1

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :
FOREM, CEFORA, établissements d'enseignement de promotion sociale de la Région bruxelloise.

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0470 « Bureaulangues » - Axe 1, Mesure 3
Projet W0062 « EPS-Promotion d'une main-d'œuvre compétente » - Axe 1, Mesure 3
Projet W0063 « EPS-Mesures actives de réinsertion » - Axe 2, Mesure 1
Projet W0064 « EPS-Soutien à la coordination » - Axe 3, Mesure 1

DETAIL DES ACTIONS DEVELOPPEES PAR LES ECOLES BRUXELLOISES :

INSTITUT ROGER GUILBERT

Avenue Emile Gryzon, 1 1070 Bruxelles

Didactique spéciale par spécialité appliquée à l'enseignement secondaire et du supérieur
Initiation à la méthodologie spéciale du secondaire

Axe 3 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Amélioration du dispositif bruxellois d'ISP*
Agrément : *W1000106*	***Promoteur:*** *Fédération bruxelloise des organismes d'ISP (FeBISP))*
Rue des Alliés 307, 1190 Bruxelles	***Tel : 02/537.72.04 – Fax : 02/537.84.04***
Personne de contact : *GERBEAUX Pierre-Alain – Attaché relations institutionnelles*	*gerbeaux@febisp.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

La FeBISP souhaite poursuivre son rôle de coordination au sein du dispositif bruxellois d'ISP. Coordonner signifie susciter et relayer, organiser et débattre, décider et diffuser : Susciter la prise de conscience ou relayer l'information parmi les membres concernant les enjeux institutionnels et/ou pédagogiques auxquels ils sont ou seront confrontés ; Organiser la réflexion parmi les OISP, organiser et animer des groupes de travail thématiques, assurer le suivi de ces groupes (agenda des réunions, compte-rendu, etc.), mettre en place des lieux de débat, structurer les échanges avec les partenaires, avec les opérateurs publics d'emploi et de formation et avec les pouvoirs publics ; Décider et diffuser : adopter des choix stratégiques, défendre des lignes de conduite et des options pédagogiques, les communiquer aux partenaires au moyen de divers supports (notes de travail, articles, compte-rendu, manifestations, etc.). Pour mener ce rôle de coordination, la FeBISP s'appuie sur son partenariat existant et vise à le renforcer. Celui-ci est à la fois pédagogique et institutionnel : pédagogique car plusieurs questions relèvent de ce domaine dans les différents dossiers auxquels est associée la réflexion, mais aussi institutionnel dans la mesure où il s'agit de définir et promouvoir le rôle, la place, ou encore les missions et le champ d'action des OISP et de la FeBISP (en tant que fédération) et d'envisager les relations qui en découlent avec l'ensemble des interlocuteurs. La contribution à l'amélioration du dispositif bruxellois d'ISP s'inscrit dans la durée. Le projet met l'accent sur des dossiers particuliers liés à l'évolution du secteur ISP, mais les prestations relèvent aussi des activités récurrentes (conseils aux OISP, aide administrative, juridique, etc.).

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Poursuite du travail entrepris :

Type : Coordination

Prestation : Concertation avec les acteurs de l'ISP

Nature des prestations :

Organisation et animation de groupes de travail avec les membres, conseils individuels auprès des membres, gestion administrative du groupement Maribel social FeBISP, processus structurel de concertation avec les interlocuteurs institutionnels (représentants des pouvoirs publics belges, Agence FSE, représentants des partis politiques, opérateurs publics de formation et d'emploi), avec les partenaires sociaux, avec d'autres fédérations et acteurs associatifs, rédaction et diffusion d'une publication mensuelle, organisation de manifestations.

Description de l'action :

1° Mise en place du Réseau des Plates-formes locales pour l'Emploi (RPE). ORBEm et FeBISP construisent le plan de formation des travailleurs des OISP. Pendant la phase d'expérimentation, de janvier à juin 2002, la FeBISP participe au comité de suivi du RPE. Son souhait est aussi de préparer la 2ème étape : la généralisation du réseau. Elle envisage donc de réaliser une évaluation des capacités matérielles et humaines de ses membres et de les traduire en besoins de formation pour établir un plan de formation. Compte tenu des disparités de compétences présupposées, la FeBISP souhaite entreprendre cette démarche dès le début de l'année 2002. 2° Missions Locales et Cabinet du Ministre bruxellois de l'Emploi. Deux pistes de réflexion: a) l'implication des Missions Locales dans les Programmes de Transition Professionnelle, b) le rôle des services de proximité dans les processus d'insertion. 3° Validation des compétences, 3 axes de travail : suivi et apport d'une expertise externe du projet Equal introduit par Bruxelles Formation et pour lequel plusieurs OISP collaborent, relais pour la dissémination des bonnes pratiques développées, participation à un système de validation coordonné avec l'IBFFP. 4° www.febisp.be : élaboré au cours de l'année 2001, le site sera opérationnel en 2002, l'objectif sera alors de renouveler régulièrement les contenus, de veiller à son bon fonctionnement et de réaliser une évaluation à 6 et 12 mois.

2.2. Nouveaux chantiers :

Type : Coordination

Prestation : Concertation avec les acteurs de l'ISP

Nature des prestations :

Voir Action 2.1.

Description de l'action :

Les nouveaux chantiers : 1° Utilisation pédagogique des TIC. L'objectif consiste à entamer une réflexion sur l'introduction et l'emploi de didacticiels dans les programmes de formation des OISP. 2° La Discrimination : appui à la mise en pratique, en direction des opérateurs, des stagiaires et des employeurs, des recommandations du PTE bruxellois en matière de discrimination à l'embauche. 3° Formation continue du personnel des OISP :

avec l'appui des fonds sociaux, la FeBISP envisage de développer une politique de formation continue pour les travailleurs du secteur. Une synergie avec le dossier du RPE constitue une 1ère étape.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Agence FSE, ORBEM, IBFFP, Commission Emploi-Formation-Enseignement (CCFEE), COCOF, Interfédération EFT-OISP, ULB, Centre pour l'égalité des chances, AFOSOC-VESOFO, CNE, SETCA, Fédération des Employeurs des Secteurs de l'EP et de la Formation des Adultes (FESEFA), Solidarités des Alternatives Wallonnes (SAW), Centre de recherches interdisciplinaires pour la solidarité (CERISIS UCL), Conseil de l'Education et de la Formation (CEF), Ministère de l'Emploi et de la Formation RBC, OOTB, Opérateurs bruxellois d'ISP.

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 3 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Intervisions en milieu d'accueil*
Agrément : *W1000815*	***Promoteur:*** *Fonds Social des Milieux d'Accueil d'Enfants (FSMAE)*
Quai du Commerce 48, 1000 Bruxelles	***Tel : 02/ 250.38.57 – Fax : 02/229.59.79***
Personne de contact : *HUPIN Nathalie – Responsable administrative*	*nhupin@afosoc-vesofo.org*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet consiste en l'organisation de formations/intervisions d'une cinquantaine d'équipes des milieux d'accueil de l'enfance (crèches). Ces formations/intervisions concernent les nouvelles formes d'organisation du travail et visent à développer d'une part, les compétences collectives et, d'autre part, les aptitudes à apprendre tout au long de la vie professionnelle. L'objectif est de travailler les réponses aux exigences et problématiques nouvelles rencontrées, tout en assurant des formes d'organisation du travail qui rencontrent l'exigence de qualité envers les bénéficiaires (enfants et parents). Les professionnels sont confrontés à l'évolution perpétuelle de la société (composition des familles, dimensions multiculturelles, etc.) et la formation initiale ne permet pas nécessairement d'appréhender toutes les situations rencontrées. En outre, l'ONE requiert l'application d'un Code de Qualité, qui nécessite la réflexion de toute l'équipe, démarche à laquelle les professionnels sont peu familiarisés. Il est dès lors nécessaire, et c'est un des objectifs de ces accompagnements, que l'équipe soit incluse dans un processus réflexif quant au projet éducatif de l'institution. Le Fonds souhaite donner une impulsion importante pour organiser ces intervisions. Le but est de développer une recherche-action entraînant une dynamique pour inciter la tutelle (ONE) à instaurer une tradition de formation continuée qui s'applique à toutes les institutions du secteur. Le volet recherche doit permettre de mieux connaître les besoins spécifiques de formation continuée et par quels moyens les rencontrer. Ces supervisions sont également un lieu où envisager avec l'ensemble de l'équipe les perspectives apportées par les lois de 2001 relatives à l'organisation du travail.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Intervisions :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Organisation (pour une cinquantaine d'équipes) d'une formation-intervision de minimum 20 heures, réparties sur 3 journées minimum, sur une période de 6 mois maximum. Ces modules sont animés par un opérateur extérieur, agréé par le Fonds (selon des critères d'expérience et de connaissance du terrain), qui élabore un cahier de charges à l'intention des équipes et des formateurs en reprenant les lignes directrices de la formation/intervision. Une convention est signée entre le Fonds et chaque service qui s'engage dans le projet. Un rapport final, synthèse des rapports des opérateurs, sera établi en 2003, à la fin des diverses actions. Il comportera une partie évaluative (quantitative et qualitative des actions) et une partie prospective.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

La majorité des professionnels du secteur sont des femmes. La richesse de ces formations réside dans la participation de l'équipe au grand complet. Les responsables sont souvent des infirmières ou des assistantes sociales qui ont évolué dans leur carrière, mais dont la formation initiale ne prépare pas à la gestion d'équipe. Les assistantes sociales travaillent surtout avec les parents et disposent de peu de temps pour partager leurs impressions avec les puéricultrices qui, si elles sont en contact direct avec les enfants, n'en apprécient pas moins d'en connaître le bagage familial. Quant aux cuisinier(ère)s et hommes/femmes d'entretien, ils font également partie intégrante du projet éducatif.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Ministère de l'Enfance et de l'Enseignement fondamental.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 3 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Inventaire permanent des études relatives aux mutations industrielles* ***Agrément :*** *W1000909* ***Promoteur:*** *Travail Emploi Formation ULB (TEF ULB)* ***Avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles – Rue de Bruxelles 3, 1400 Nivelles Tel : 02/650.31.88 – Fax : 02/650.33.35*** ***Personne de contact :*** *DRYON Philippe pdryon@ulb.ac.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Un inventaire permanent des études et analyses anticipatives liées aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production, publiées en Belgique francophone a été réalisé depuis 1996, à la demande du FSE (dans le cadre du projet Adapt puis de l'Objectif 3). Un outil (sous forme papier et sous forme de base de données informatique) a été constitué. Il permet de repérer et de sélectionner (sur base de mots-clés) les fiches des différentes études répertoriées. Ces fiches contiennent une quinzaine de rubriques qui peuvent être regroupées dans les catégories suivantes : Références de la publication ; Secteur(s) économique(s) étudié(s), en suivant la classification du code NACE ; Zone(s) géographique(s) ; Niveau(x) de qualification ; Période couverte (actuelle, future) ; Type(s) de mutation(s) étudiée(s). En s'inspirant en particulier des résultats du Séminaire de Toulouse (« Le Fonds Social Européen face aux mutations industrielles », Commission européenne, DGV, 22-23.01.1996), le concept de mutation industrielle est décrit par une quarantaine d'items. Près de 600 études ont été répertoriées pour la période 1990-2001. L'Agence FSE a diffusé les résultats de l'inventaire (fichier, analyse et conclusions) auprès des publics cibles suivants : autorités publiques, entreprises, organismes de formation, centres de recherche, partenaires sociaux. La continuation de l'inventaire permet d'étoffer et d'actualiser en permanence la base de données et d'analyser de manière fine l'évolution des recherches dans les domaines des systèmes d'enseignement et de formation-insertion, de l'intégration au marché du travail et de la mobilité professionnelle.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Fichier bibliographique :

Type : Accompagnement

Prestation : Inventaire permanent

Nature des prestations :

L'inventaire a pour objectif de repérer et de sélectionner (grâce à un fichier informatisé) les études qui traitent des changements technologiques, de l'évolution des métiers, des systèmes de formation et des dispositifs d'insertion. Elle met en évidence, dans le cadre de la promotion de la société formative, les transformations de l'organisation du travail, les attentes des employeurs, les pratiques de formation tout au long de la vie, le développement de la société en réseau.

Description de l'action :

L'étude inventorie et synthétise les recherches en portant l'accent sur les types de mutations du marché de l'emploi, de l'organisation du travail, des métiers et qualifications, du rôle des pouvoirs publics, de la formation professionnelle, du développement local et régional. Par ailleurs, les bilans des rapports finaux mettent également en évidence, par un comptage quantitatif de différents items, les grandes tendances et les intérêts dominants des recherches répertoriées. Le fichier informatique comprend l'ensemble des fiches inventoriant les études et permet des sélections bibliographiques sur base de listes de mots-clef.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Centre de Recherche Travail et technologies (FTU asbl, CEFORA, FOREM-Relations internationales, Cellule Information, Observatoire Bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications.

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0993 « Newtonia 2 » - Axe 4 , Mesure 2

Axe 3 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *ALTERNANCE 3*	***Agrément :*** *W1001000*
	Promoteur: *FORMELEC*	
Esplanade du Heysel-BDC-boite 35, 1020 Bruxelles	***Tel : 02/476.16.00 – Fax : 02/476.17.76***	
Personne de contact : *LALOUX Sybille – Coordinatrice*	*Sybille.Laloux@vormelek-formelec.be*	

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'objectif est d'assurer la qualité de la formation en alternance pour le secteur des électriciens. La 1ère phase consiste à mettre sur pied une collaboration entre Formelec et les réseaux d'enseignement d'une part et les classes moyennes d'autre part. Ce projet vise la mise en place d'un système d'encadrement de la formation en alternance assurée par les opérateurs de formation et par le secteur des électriciens (SCP 149.01) représenté par Formelec. Les entreprises du secteur doivent être informées du système et des modalités de fonctionnement de ce type de formation. Un projet pilote permet de tester la mise en pratique des décisions prises par les différents partenaires : Réseaux de l'enseignement, classes moyennes et partenaires sociaux de Formelec. L'objectif final est de former des jeunes aux métiers de l'électricité par un système de formation en alternance. L'encadrement doit permettre de maintenir un bon niveau de motivation des jeunes et de s'assurer que les entreprises assurent un rôle formateur. En effet, les jeunes doivent apprendre et acquérir des compétences. Sans négliger l'aspect rentabilité, il faut mettre l'accent sur l'aspect formatif du stage en entreprise. Un programme de formation en entreprise (stage) est défini au préalable avec le jeune et l'entreprise afin de faire correspondre les attentes de chacun. Formelec peut également avoir un rôle dans la formation des formateurs. Un jeune bien formé pourra avoir un accès plus aisé à l'emploi. Aussi, le rôle de Formelec est de présenter une image positive de ce type de formation. En conclusion, Formelec souhaite assurer la qualité de ces formations et en faire la promotion auprès des entreprises pour que celles-ci embauchent les jeunes formés.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Alternance Réseaux :

Type : Coordination

Prestation : 3

Nature des prestations :

Les personnes engagées dans cette action doivent définir les modalités de collaboration entre les deux parties que sont Formelec et les différents réseaux de l'enseignement concernés. Un groupe de travail et de négociation est constitué. Outre la définition des termes de la collaboration, de la mise en place de l'encadrement et des attentes de chacune des parties consignées dans une convention de partenariat, les deux parties vont mettre sur pied un projet pilote leur permettant de tester ce qui aura été décidé. Les activités des partenaires seront dans un premier temps, des réunions de travail et de négociation. Un suivi de jeunes en formation à l'école et en entreprise est prévu au moment de la mise en œuvre du projet pilote. Les visites d'entreprises seront réalisées également. La formation de formateurs pourra être envisagée et organisée.

Description de l'action :

Voir « Description du projet ». Un projet pilote est prévu mais aucune convention n'a encore été signée ; qu'elle que soit la Région choisie pour le projet pilote, l'action sera étendue à l'ensemble de la partie francophone du pays.

2.2. Alternance Classes Moyennes :

Type : Coordination

Prestation : 2

Nature des prestations :

Les personnes engagées dans cette action doivent définir les modalités de collaboration entre les parties que sont Formelec, l'IFPME et l'IAWM. Les modalités de travail sont identiques à celles présentées dans l'Action 2.1.

Description de l'action :

Voir « Description du projet ». Un projet pilote permet de tester la mise en pratique des décisions prises par les différents partenaires : IFPME, IAWM et les partenaires sociaux de Formelec. Une convention a été signée avec l'IFPME et un projet pilote a été mis en place pour la province du Hainaut. Au terme de ce projet, l'action sera étendue à l'ensemble de la partie francophone du pays.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

CPEONS, FESEC, IFPME Charleroi, IAWM, Communauté Française – Enseignement obligatoire

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 3 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Modernité pour l'efficacité*
Agrément : *W1001009*	***Promoteur:*** *Bruxelles Formation (IBFFP)*
Rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles	***Tel : 02/371.73.00 – Fax : 02/371.75.73***
Personne de contact : *PEFFER Michel – Directeur Général m.peffer@bruxellesformation.be*	

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Dans le but d'améliorer les formations en regard de l'évolution du marché de l'emploi et des qualifications, Bruxelles Formation développe une action (Spirale) d'appui pédagogique aux Centres de formation (et aux formateurs) dans le champs des référentiels (métiers, compétences et formations). L'action « État des lieux » vise, au travers d'études, à une meilleure connaissance des acteurs de la formation et de l'emploi en région bruxelloise pour réaliser la coordination indispensable de leurs actions. L'agent relais participe à cette coordination en développant l'information sur les programmes européens et en favorisant la rencontre des acteurs sur le terrain. Quant à l'action « Parcours d'insertion », elle vise : à harmoniser et à rendre plus efficient le parcours du DE en région bruxelloise ; à analyser l'offre de la formation et des filières de formation mises en place en région bruxelloise ; à coordonner les échanges d'informations entre les institutions bruxelloises responsables de la Formation professionnelle et de l'emploi.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Spirale :

Type : Coordination

Prestation : Développement de référentiels

Nature des prestations :

Développement de référentiels d'emploi et de compétences.

Description de l'action :

Le projet de développement « Spirale » est mené par une petite équipe de support, en étroite coopération avec les directions organisationnelles des Pôles de l'Institut prioritairement concernés. Dans chacun des Pôles concernés, en collaboration avec les cadres pédagogiques et les formateurs concernés : exploiter les référentiels d'emploi et de compétences, les descriptifs de métiers et préparer leur transfert dans le champ de la formation professionnelle ; adapter et/ou construire des référentiels de formation, de testing ou de validation, ainsi que les outils d'évaluation et le cas échéant, les modes d'organisation de la formation correspondants ; assurer la maintenance des référentiels et intervenir au niveau de la mise en œuvre d'un système de veille en développant les ressources des centres de formation ; produire les documents et les supports relatifs à ces matières pour des besoins de communication interne et externe. Dans la perspective transversale de développement de l'ingénierie de Bruxelles Formation et d'harmonisation des pratiques pédagogiques des centres, contribuer au développement des méthodes et des outils pédagogiques et développer le réseau pédagogique.

2.2. Parcours d'insertion :

Type : Coordination

Prestation : Coordination du parcours d'insertion

Nature des prestations :

Coordination du parcours d'insertion en RBC

Description de l'action :

Le projet vise à harmoniser et à rendre efficient le parcours d'insertion du demandeur d'emploi en RBC. Il contribue à la stratégie pour l'emploi puisqu'il tend à développer la notion de portefeuille de compétences et est une source d'information pour l'analyse de l'offre de formation et des filières de formations mises en place en région bruxelloise, en rapport avec les besoins du marché de l'emploi (voir le Protocole d'accord avec l'ORBEM qui vise à coordonner les échanges d'informations entre les institutions bruxelloises responsables de la formation professionnelle et de l'emploi).

2.3. Agent relais :

Type : Coordination

Prestation : Coordination

Nature des prestations :

Information et accompagnement des (candidats) opérateurs bénéficiaires du FSE.

Description de l'action :

La fonction d'agent relais FSE est née dans le cadre de la Programmation 1994-1999 ; l'agent relais a pour tâche d'assurer des actions de préparation et d'accompagnement nécessaires à la réalisation des actions éligibles au FSE dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale de formation professionnelle. Il est ainsi chargé de missions diverses et multiples ayant un lien direct avec les fonds structurels européens en fonction des

objectifs fixés par la Commission européenne, spécialement en faveur des publics visés par le FSE. L'agent relais est attaché au secrétariat de la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement et ses missions découlent de celles dévolues à la CCFEE par le décret qui l'institue. Cet agent est ainsi chargé plus particulièrement de : assurer l'information, la communication et la publicité des programmes européens, de stimuler l'intérêt pour la problématique européenne, auprès des opérateurs bénéficiaires des actions du FSE et auprès de la population locale, en liaison avec les organes compétents ; de valoriser les initiatives entreprises dans le domaine de l'emploi et de la formation avec le concours des ressources FSE et assurer l'échange d'expériences présentant un caractère multiplicateur ou novateur, en collaboration avec l'Agence FSE. Le cas échéant, l'agent relais est amené à répondre aux sollicitations des organes de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels en matière d'étude et/ou d'évaluation.

2.4. Analyse de la FP dans les Fonds sectoriels :

Type : Coordination

Prestation : Etudes

Nature des prestations :

Réalisation et publication d'une étude.

Description de l'action :

Le projet est le prolongement d'une initiative menée dans le cadre du 1er appel à projets (période 2000-2001) de l'Objectif 3 du FSE, « Etat des lieux de la formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale ». Dans le paysage de la formation professionnelle à Bruxelles, outre les organismes strictement privés, se trouvent aussi les différents fonds sectoriels qui opèrent directement ou indirectement en matière de formation. Le projet est mené dans le cadre de la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement. Cette recherche consiste à : inventorier l'offre de formation continue des différents fonds en RBC en partant des listes des fonds disposant de centres de formation ou étant impliqués d'une manière ou d'une autre dans la formation continue des travailleurs ou des demandeurs d'emploi de leur secteur ; analyser les caractéristiques des publics ainsi formés en se référant aux critères utilisés dans l'état des lieux de la formation professionnelle à Bruxelles ; quantifier, selon les possibilités, les actions de formation destinées aux travailleurs occupés dans les entreprises bruxelloises et aux demandeurs d'emploi ; concevoir une méthode de travail qui permette la production régulière de données chiffrées comparables avec les données relatives aux activités des autres opérateurs de la Région et éventuellement des autres régions.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

ORBEM, ICHEC Entreprise.

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0758 « Formation active et jeunesse » - Axe 1, Mesure 2
Projet W1156 « Evolution et Innovation » - Axe 1, Mesure 3
Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » – Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1184 « Fonds sectoriels et formation » - Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1185 « Intégration des personnes discriminées » - Axe 2, Mesure 2
Projet W1160 « Formation de formateurs » - Axe 3, Mesure 2
Projet W1161 « Accueil et Soutien » - Axe 3, Mesure 3
Projet W1188 « Intégration et Insertion pour les DE » - Axe 4, Mesure 1

Axe 3 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Renforcement alpha Bruxelles*
Agrément : *W1001211*	***Promoteur:*** *Lire et Ecrire Bruxelles*
Rue d'Alost 7, 1000 Bruxelles	***Tel : 02/213.37.00 – Fax : 02/213.37.01***
Personne de contact :	*DENIS Anne-Chantale – Coordinatrice*
	coordination.bruxelles@lire-et-ecrire.be

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Enquêtes et témoignages concordent : les besoins du secteur de l'alphabétisation à Bruxelles vont croissant. En 2000-2001, près de 2000 adultes n'ont pu s'inscrire à un cours d'alphabétisation/formation de base/français langue étrangère, faute de places disponibles. Sensible à cette situation critique, la Région de Bruxelles Capitale a répondu aux interpellations de Lire et Ecrire Bruxelles en officialisant, lors de la Journée internationale de l'alphabétisation le 07.09.01, l'octroi de 90 postes supplémentaires au secteur alpha bruxellois étalés sur 3 ans. La mise en œuvre de ces moyens passe par la délocalisation de L&E dans 6 zones (découpage ISP) ; l'installation de 6 locales L&E ; la formation initiale et continuée de nouveaux travailleurs et leur affectation cohérente, zone par zone, dans les locales L&E et/ou dans les associations conventionnées avec L&E Bxl ; la promotion de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour les travailleurs et les apprenants. En matière de NTIC, une enquête de L&E en 2001 témoignait du fait qu'un seul centre alpha disposait d'une salle multimédia/Internet accessible au public alpha. Constat qui confirme bien que les personnes pas ou peu scolarisées, socio-économiquement défavorisées, se voient donc doublement exclues : de l'univers de l'écrit et de celui des NTIC. Pour L&E, ce renforcement des moyens doit servir à l'élargissement de l'offre de formation de toutes les catégories d'acteurs du secteur, à la modernisation des systèmes, ainsi qu'à la mise à disposition de l'ensemble du réseau de ressources pédagogiques et informatiques partagées. L'objectif est d'assurer l'accès à la formation pour tous, d'augmenter la qualité et l'efficacité du soutien apporté à un réseau en expansion, d'assurer la cohérence des actions menées, l'efficacité de l'orientation du public, ainsi que la visibilité du secteur, en se servant notamment des atouts des NTIC, tout en permettant à l'ensemble des partenaires – formateurs comme apprenants – d'accéder à ces nouveaux supports d'apprentissage et de communication. Les effets multiplicateurs du projet sont quantifiables : passage d'une capacité d'accueil de 3600 à 5000 apprenants en 2004.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Soutien aux nouveaux travailleurs :

Type : Coordination

Prestation : 6 centres locaux et environ 70 associations

Nature des prestations :

L'objectif est d'assurer le redéploiement cohérent de l'alpha à Bruxelles en coordonnant - au sein d'associations existantes et/ou de nouveaux centres à créer- la délocalisation, l'installation et la pratique professionnelle des travailleurs mis à disposition par la RBC, de manière à augmenter l'offre de cours en alpha le plus en adéquation possible avec la demande et à occuper des zones où l'alpha est encore absente. Parmi ces nouveaux travailleurs, on compte une majorité de formateurs formés par Lire et Ecrire, des conseillers et référents pédagogiques, des gestionnaires de projet et du personnel administratif. L'action s'inscrit dans un souci de renforcement quantitatif et qualitatif de l'ensemble du dispositif alpha bruxellois, qui s'adresse à un public adulte socio-économiquement défavorisé (infrascolarisés, sans emploi (50%), réfugiés, primo-arrivants), menacé d'exclusion. Dans un souci d'égalité des chances, il vise la réalisation, par tous les apprenants, de leurs projets d'émancipation sociale notamment via la poursuite de leur parcours d'Insertion SocioProfessionnelle en alpha, formation de base ou formations qualifiantes, voire via l'accès direct à l'emploi (2000-2001: 5000 demandes d'inscription pour seulement 3500 places disponibles). L'alphabétisation dépasse en effet le cadre de l'apprentissage lecture/ écriture : elle entend valoriser la démarche de la personne, favoriser son autonomie et lui permettre de mieux appréhender la réalité quotidienne. Elle s'inscrit donc bien dans un processus d'éducation permanente où l'insertion socioprofessionnelle peut devenir un objectif précis, à plus ou moins court terme. Les effets multiplicateurs de l'action sont quantifiables : fin 2003, 6 centres et 44 formateurs supplémentaires seront opérationnels (88 modules de 340 heures x 12 stagiaires par an) ; en 2004, ces chiffres atteindront les 60 formateurs et les 1440 stagiaires supplémentaires par an (120 modules) ; ce qui permettra d'atteindre les 5000 places escomptées. Le travail d'impulsion et de coordination de ce redéploiement sera accompagné d'un soutien à l'autonomisation progressive des nouvelles structures, qui sont destinées à obtenir un agrément COCOF et à assumer leur fonctionnement propre.

Description de l'action :

Année 2002 : Etat des lieux sur la répartition actuelle de l'offre en alpha ; évaluation et définition des zones/centres à renforcer, en négociation avec le réseau alpha et la Région. Préparation à la création et ouverture progressive de 2 à 3 nouveaux centres (recherche et installation de locaux et de personnel Coordination et

Gestion, publicité) dans les zones déterminées prioritaires. Engagement pour la rentrée de septembre 2002 et au cours du 3ème trimestre 2002 de 21 formateurs supplémentaires. Année 2003 : Evaluation interne de l'expérience 2002 en concertation avec la RBC. Ouverture progressive de 3 nouveaux centres : prospection et installation des locaux, accompagnement de leurs responsables, opérationnalisation de 16 formateurs supplémentaires recrutés notamment à l'issue d'une formation intensive. (engagement et affectation dans les locales L&E et associations). Opérationnalisation de 17 formateurs supplémentaires à la rentrée de septembre 2003. Arrivée des 16 derniers formateurs dans le courant du 1er trimestre 2004. L'évaluation de l'année 2003 aura lieu en janvier/février 2004. Evaluation : Réalisée de manière interne, avec l'ensemble des acteurs de cette action, elle éprouvera l'efficacité des dispositifs, les effets qualitatifs et quantitatifs du redéploiement ainsi que le degré d'autonomisation des structures.

2.2. Renfort accueil/orientation :
Type : Accueil
Prestation : 2000
Nature des prestations :
Le redéploiement du secteur de l'alpha à Bruxelles impose le renforcement des dispositifs d'accueil et d'orientation des (futurs) demandeurs de cours, de manière à améliorer l'efficacité de l'orientation vers les filières de formation les plus adaptées aux besoins et aux projets des (candidats) apprenants ou vers l'emploi (notamment via le Service RAE de L&E Bxl) et assurer ainsi la qualité du parcours d'insertion dès le départ. Ce renforcement passe par une meilleure accessibilité/visibilité de ce service ainsi que l'amélioration des moyens d'action (stratégies d'orientation et de suivi). Relais de proximité pour le (futur) public de chaque zone géographique concernée, les services accueil de L&E Bxl se décentraliseront progressivement en fonction de l'état d'avancement de l'installation des Locales L&E sur les 6 zones alpha (découpage ISP). La publication de documents de présentation des services L&E à destination des opérateurs partenaires, du public comme des partenaires sociaux amélioreront la visibilité des actions de L&E. Cette action s'inscrit dans une perspective de renforcement des dispositifs d'accompagnement du public dans sa démarche d' (ré) insertion socioprofessionnelle. La facilitation d'accès du public à nos services participe de notre souci d'égalité des chances : permettre à tout un chacun d'entamer et de poursuivre le parcours d'insertion (formation/emploi) qui lui soit le plus favorable. Cette action, en augmentant le nombre de points relais « accueil/orientation » dans une cohérence géographique et en élaborant des documents d'information (notamment statistiques) favorisera un plus large accès à nos services et une orientation plus efficace des (candidats) apprenants, améliorera la visibilité du secteur et, à partir de l'analyse des données statistiques de chaque zone, aidera à l'amélioration de l'offre en fonction de la demande par zone et inter-zones. En termes qualitatifs, elle permettra de consacrer plus de temps et donc, de qualité, aux entretiens d'accueil incluant régulièrement un test de positionnement et de mettre en place un véritable dispositif de suivi du public.
Description de l'action :
Aménagement et équipement et opérationnalisation d'espaces « accueil/orientation » du public en lien avec la programmation de l'ouverture des locales L&E : centralisé à la Régionale (Alost 3) pour les zones non couvertes au démarrage du Plan bruxellois pour l'alphabétisation, délocalisé dans les locales fonctionnelles ; Publication de documents de présentation des services de L&E et d'information à destination des différentes catégories d'interlocuteurs de L&E ; Formation initiale et continuée des responsables et autres intervenants « accueil-orientation » dans les locales L&E et associations : politique générale d'accueil/positionnement/orientation du public au sein du réseau alpha, dans et entre zones..

2.3. Coordination via NTIC :
Type : Coordination
Prestation : environ 70 associations
Nature des prestations :
Le redéploiement de l'alpha à Bruxelles impose le renforcement des actions de soutien de L&E Bxl à un réseau en expansion. A cet effet, les NTIC apparaissent comme des outils efficaces de communication, de centralisation et de diffusion de l'information, ainsi que de visibilité. Aussi, L&E Bxl travaille-t-elle, depuis 2001 (cf. projet FSE 1022) en partenariat avec l'asbl Banlieues, à la modernisation de ses modes de communication: création de sites pour L&E et les associations du réseau, installation d'un moteur de recherche des cours d'alphabétisation/formation de base/français langue étrangère, conception d'une borne Internet pédagogique et essais de netmeeting. La présente action prolongera cette démarche, tout en l'élargissant aux secteurs politique (sensibilisation de l'opinion et des pouvoirs publics, visibilité des actions, recherche de partenariats) et pédagogique: diversifier les outils de centralisation et diffusion de l'information de manière à renforcer la coopération entre la coordination et le réseau, au sein du réseau et avec les partenaires sociaux comme avec des acteurs internationaux de la lutte pour le droit à l'éducation pour tous; enrichir, capitaliser et partager les ressources pédagogiques par la création d'une base de données d'outils pédagogiques et la mise en place

d'espaces de travail/débat accessibles sur le net. L'action s'inscrit dans une perspective de modernisation des dispositifs de coordination d'un réseau qui s'adresse et vise à re-mobiliser un public socio-économiquement fragilisé. La centralisation des informations et outils s'inscrit dans une logique de travail en réseau. En termes d'effets multiplicateurs, l'amélioration des systèmes permettra un soutien renforcé au réseau élargi que nous coordonnons, ainsi que son ouverture vers l'extérieur, et augmentera la qualité du parcours de formation/ insertion de notre public. L'installation d'outils sur le net est destinée à élargir leur accessibilité, leurs effets et usage.

Description de l'action :

Dans la poursuite des actions menées en 2001 dans le cadre du partenariat Lire et Ecrire Bruxelles et Banlieues asbl : conception et création de forums de discussion pour les formateurs, apprenants et représentants institutionnels ;animation permanente des forums ; maintenance et actualisation permanente des sites ; création de sites pour les nouveaux projets ; conception et création des pages d'actualités pour l'alpha ; alimentation régulière de ces pages d'actualités ; récolte et installation des informations sur le net ;création d'une base de données d'outils pédagogiques ; mise en place et animation d'un groupe de travail rassemblant les conseillers pédagogiques et des acteurs de terrain, et visant à réfléchir sur la forme et le contenu de cet outil ; alimentation régulière de la base de données au cours de l'année 2003. Actualisation permanente du moteur de recherche : centralisation de l'évolution de l'offre de cours et modification des données sur le net ; évaluation de l'efficacité du répertoire en ligne par l'animation d'un groupe de travail rassemblant ses utilisateurs, révision/modification de l'outil : mars 2003. Evaluation : le compteur de visites des sites et les statistiques sur le nombre et le type d'outils mis à disposition par la base de données pédagogiques permettront d'évaluer leur usage et efficacité. La participation des opérateurs aux différents groupes de travail, le nombre d'actions organisées, le nombre de personnes qui y ont participé, leur appréciation générale et particulière seront également des indicateurs d'évaluation interne.

2.4. Accès aux NTIC :

Type : Coordination

Prestation : environ 70 associations

Nature des prestations :

La modernisation des systèmes et l'installation d'espaces de communication et de travail sur le net, la fracture numérique ainsi que la multiplication des outils pédagogiques multimédia imposent l'accès de nos partenaires comme de leur public à ces nouveaux supports. Or, une enquête réalisée en 2001 par L&E Bxl et Banlieues (cf. projet FSE 1022) auprès de 46 centres alpha montre que seul un centre dispose d'une classe de 10 ordinateurs connectés à Internet accessible à un groupe alpha. Afin de faire face à cette situation critique, la présente action vise à mettre à disposition de l'ensemble du réseau (66 organismes) 6 antennes décentralisées de ressources informatiques partagées (6 salles équipées de 2 bornes Internet pédagogiques, de 10 ordinateurs et de didacticiels; 6 conseillers pédagogiques acquis à l'usage des NTIC). Afin de soutenir les formateurs dans leur démarche, un groupe de travail sur les enjeux et moyens d'introduction des NTIC en alpha sera mis en place et les conseillers pédagogiques auront pour mission d'organiser des séances d'information/sensibilisation à l'usage des NTIC en alpha et des supervisions individuelles, ainsi que d'alimenter leur bibliothèque de didacticiels.

L'action s'inscrit dans un objectif de facilitation de l'accès des publics les plus exclus aux NTIC de manière à élargir le champ de leurs compétences et partant, leurs chances d'insertion socioprofessionnelle. Elle participe également d'un souci de formation continue des formateurs qui verront s'agrandir leur portefeuille de compétences et d'outils pédagogiques. La mutualisation des ressources apparaît comme le moyen le plus efficace/économique d'assurer l'accessibilité de tous à ces nouveaux outils : fin 2003, 6 antennes multimédia seront à disposition de l'ensemble du réseau. Les actions de sensibilisation/conseil menées par les conseillers pédagogiques visent l'appropriation progressive des NTIC par l'ensemble du secteur bruxellois de l'alpha.

Description de l'action :

Dans le cadre du partenariat Lire et Ecrire Bruxelles et Banlieues asbl 1) Installation progressive dans les 6 locales L&E des « ateliers NTIC » équipés et connectés pouvant accueillir des groupes d'alphabétisation gérés par du personnel L&E formé à la pédagogie et/à la maintenance. Etalement de l'aménagement des salles informatiques et du recrutement du personnel. 2) Création d'un « centre de ressources partagées NTIC » (Quartier Ma Campagne), espace-relais où seront notamment traités -dans le cadre de formations et du groupe NTIC du pôle Recherche et Développement- les questions et projets liés à l'accessibilité des nouvelles technologies pour les publics les plus démunis. 3) Sensibilisation au potentiel d'internet dans le cadre de « Journées découverte » ; formation de tous les animateurs de toutes les associations via un module de base pour formateurs, module complémentaire pour « maintenance » pour un formateur par lieu d'alphabétisation et module de sensibilisation pour les apprenants (relais CF2m et Fobagra pour la formation informatique, partenariat avec d'autres partenaires associatifs à partir d'échanges d'expérience en matière de formation NTIC avec un public peu qualifié) ; expérimentation de bornes pédagogiques. 4) Installation progressive, chez les opérateurs alpha, d'un ordinateur connecté par classe. 5) Animation d'un groupe de travail sur l'usage et les

enjeux de l'introduction des NTIC en alpha, rassemblant des conseillers pédagogiques/NTIC, des formateurs et des apprenants (à certaines étapes). 6) Recherche permanente de didacticiels adaptés à l'alpha (expérimentation, achat, présentation aux formateurs intéressés), à l'appui des résultats de la recherche-action menée avec CF2m sur les conditions d'introduction des didacticiels en alpha. 7) Gestion de l'occupation des salles informatiques.
Evaluation : les gestionnaires des salles informatiques sont chargés d'évaluer l'efficacité des dispositifs. Statistiques de fréquentation, types de demandes et d'usages des NTIC, nombre de séances d'information organisées, nombre de personnes qui y ont participé, appréciation des participants sont des indicateurs pour la coordination. Dimension politique d'insertion socioprofessionnelle du projet: plus de 50% des places seront réservées à un public infrascolarisé (A3-A2). Le projet vise la promotion et l'amélioration de la formation professionnelle dans le cadre d'une politique de formation tout au long de la vie.

2.5. Formation de Formateurs :
Type : Coordination
Prestation : environ 70 travailleurs
Nature des prestations :
La présente action porte sur l'organisation de modules de formations de 60 des 90 ACS accordés par la Région bruxelloise dans le cadre du renforcement du secteur alphabétisation francophone bruxellois. Ce sont les futurs formateurs affectés prioritairement à l'alphabétisation mais aussi à la formation de base et au français langue étrangère (FLE) dans des associations existantes et/ou dans les nouveaux centres. La formation conçue en lien avec les besoins bruxellois en alphabétisation vise la mise à l'emploi dans les locales L&E et/ou dans les associations conventionnées avec L&E en cours ou en fin de formation.
Description de l'action : élaboration du programme de formation ; recrutement des participants ; coordination, organisation et suivi de la formation, accompagnement à la mise à l'emploi. Sur 2002-2003, 4 modules de formation seront organisés selon la formule « alternance » ½ formation ½ expériences professionnelles à destination d'une quinzaine de participants chacun. Chaque module idéalement de 600 heures comprendra 300 heures de formation et 300 heures de pratique dans les associations où un maître de stage sera le relais privilégié de L&E. Le Collectif alpha jouera le rôle de Centre de pratique pédagogique comme lieu de pratique qui accueillera et encadrera pédagogiquement la majorité des candidats formateurs pendant leurs périodes de stages. Le programme inspiré d'un programme de « Promotion sociale » comprendra : Contexte de l'analphabétisme - Méthodologies de l'apprentissage adaptées aux publics en difficulté - Les publics en insertion - Techniques d'animation – NTIC en alpha - Méthodologies spéciales des langages de base -Terminologie - Insertion sociale et ISP en Education permanente. Les nouveaux travailleurs détenteurs, à l'engagement, au maximum du CESS seront encouragés à poursuivre leur formation dans des programmes de formation continue et de soutien à la reprise de formation professionnelle A1 (graduat en alphabétisation, éducateur) dans le cadre de leur travail. A cette fin, en collaboration avec CFS et l'ISCO, L&E organisera une « année préparatoire à la reprise d'études » pour les travailleurs du secteur alpha bruxellois détenteurs, au maximum du CESS. Evaluation **:** adéquation entre l'offre de formation-emploi avec les besoins des entreprises (ici les associations) en personnel et adaptation réciproque entre les contenus-objectifs de la formation et les participants sélectionnés. Evaluations internes au réseau. L'étude des besoins du secteur en terme d'emploi est actualisée annuellement notamment à travers les enquêtes quantitatives/états des lieux et la consultation directe des ± 70 associations partenaires. Quant à l'évaluation de la qualité de la formation et son adéquation avec les besoins du terrain, elle sera réalisée en évaluation continue au cours de la formation, l'évaluation faisant partie intégrante du processus pédagogique. Stagiaires, maîtres de stages (formateurs des associations partenaires, lieux de pratique), Pôle pédagogique L&E en seront partenaires. Si nécessaire, des réajustements pourront ainsi se faire rapidement. En cours de formation, les formateurs en formation seront invités à se constituer un « portefeuille de compétences ». Au terme de la formation, le "bilan de compétences" pourra prendre la forme d'une épreuve intégrée (ex. : réalisation d'une séquence pédagogique) qui sera appréciée par le coordinateur pédagogique de chaque groupe de formation. Ce bilan individuel permettra de personnaliser le suivi de la formation continuée du nouveau formateur et de poser des premiers choix en terme d'orientation vers une formation certifiante. Le bilan global de l'évolution des apprenants-formateurs permettra de construire le programme des Formations continuées organisées par L&E Bxl. Il pourra aussi orienter le programme du graduat en alphabétisation en projet à la Promotion sociale. Enfin, l'évaluation globale du projet sera réalisée par L&E en Communauté française et L&E Bxl. Elle prendra en considération l'aspect insertion socioprofessionnelle et ses effets sur la qualité générale de l'alphabétisation à Bruxelles.

2.6. *Formation Personnel Alpha :*
Type : Coordination
Prestation : 30 travailleurs

Nature des prestations :
La présente action porte sur l'organisation de modules de formations de 30 des 90 ACS accordés par la Région bruxelloise dans le cadre du renforcement du secteur alphabétisation francophone bruxellois. Il s'agit du personnel de renfort de L&E Bxl et du personnel appelé à participer à la dynamique des nouveaux centres d'alphabétisation, hormis les futurs formateurs (action 2.5).
Description de l'action :
L'action consiste en : élaboration du programme de formation ; recrutement des participants ; coordination, organisation et suivi de la formation. Le personnel concerné sera affecté à différentes fonctions telles: coordination générale, coordination pédagogique, gestion-administration-secrétariat, accueil-orientation-réception. Il s'agit d'une formation courte prévue à raison d'un module par an de 7 jours étalés sur plusieurs mois. Les participants auront déjà eu une pratique dans le secteur ou, ailleurs, dans une fonction similaire. La formation vise à favoriser une "culture d'entreprise" au sein des associations partenaires de Lire et Ecrire, particulièrement dans les Locales L&E qui se mettent en place. Son objectif est de permettre à chaque membre du personnel, quelque soit sa fonction de donner du sens à son travail en lien avec la problématique du secteur de l'alphabétisation pour lequel il travaille ou sera bientôt appelé à travailler. Le programme prévoit notamment : Présentation de Lire et Ecrire - Contexte de l'analphabétisme - Historique de l'alphabétisation - Publics en insertion - Organisation de l'offre de cours : terminologie Lire et Ecrire - Etat des lieux de l'alphabétisation francophone en Belgique - Pouvoirs subsidiants - Pistes de formations complémentaires. L'étalement du module sur plusieurs semaines permet aux participants de s'imprégner de leur nouvelle réalité professionnelle de manière à pouvoir s'approprier la formation et l'alimenter de leurs questions liées à leur récente pratique. Evaluation : Continue et formative, elle fait partie du processus pédagogique. Sans doute, pour les participants nouveaux dans le secteur, la formation commencera-t-elle sous forme d'une information. Mais son étalement dans le temps permettra à tous les participants de s'y investir activement et de l'alimenter par leurs questions et apports éclairés par leur récente pratique. L'intervention des participants sera susceptible, dans la mesure du possible, de réorienter une partie de la formation de manière à l'adapter à des préoccupations convergentes qui n'auraient pas été suffisamment prises en compte. La dernière journée fera le bilan de l'ensemble de la formation et étudiera les possibilités de formations continuées notamment à l'intérieur du programme de formations de Lire et Ecrire Bruxelles et Communautaire. Elaboré semestriellement, le programme de formations de Lire et Ecrire Bruxelles s'adapte aux besoins du secteur. D'autres pistes de prolongation seront proposées.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Collectif Formation Santé (CFS), Banlieues, ISCO, FOBAGRA, CF2m, Collectif Alpha, RBC.

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Fiche non validée par le promoteur

Axe 3 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Supports didactiques* ***Agrément :*** *W1001223*
Promoteur: *Centre européen de documentation sur l'enseignement et la formation (CEDEF)*
Rue Emile Gryson 1, 1070 Bruxelles ***Tel : 02/660.67.02 – Fax : 02/675.85.63***
Personne de contact : *PHILIPPART André – Secrétaire général* *a_philippart@hotmail.com*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
La convention adoptée par le Gouvernement de la Communauté française en 1999 attribue au CEDEF une subvention et fixe ses missions dont notamment la réalisation de supports didactiques à destination des opérateurs de la formation professionnelle et de l'enseignement technique. Les moyens additionnels du FSE assurent la diffusion de ces outils novateurs via la mise en place d'une banque de données informatisée. En dotant les opérateurs de formation professionnelle et technique de supports didactiques répondant aux besoins actuels du marché de l'emploi, l'objectif poursuivi est l'amélioration de la qualité des systèmes d'apprentissage et d'enseignement. Cette action-pilote vise à moderniser les dispositifs existant et à favoriser l'utilisation des TIC au sein des établissements d'enseignement et des opérateurs de formation. Au niveau des personnes en formation, l'objectif est de leur donner les outils leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences tout au long de la vie. Les outils novateurs ainsi mis en place contribuent à l'amélioration des qualifications acquises non seulement par les jeunes en formation mais aussi par les demandeurs d'emploi ou les travailleurs inscrits dans un processus de formation tout au long de la vie.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Méthodologie :
Type : Accompagnement
Prestation : 900
Nature des prestations :
Cette action vise l'amélioration et la modernisation des outils didactiques multimodaux à destination non seulement des formateurs de l'enseignement technique et professionnel, de la formation professionnelle mais aussi des jeunes et des adultes en formation. Actuellement on constate que peu de didacticiels ou de supports didactiques, même traditionnels, sont disponibles. L'objectif est de réaliser ces outils novateurs via la mise en place d'une banque de données informatisée.
Description de l'action :
L'action vise à valider les concepts d'apprentissage à la consultation de références, la recherche et le traitement de l'information, l'appropriation et le développement personnel de savoirs et de compétences dans le but d'améliorer les qualifications des apprenants quel que soit leur âge, et ainsi d'améliorer leur accès au marché de l'emploi et la cohésion sociale. Le processus de validation se fait à partir d'actions-test éprouvées sur un public cible composé de formateurs, d'enseignants, d'apprenants et de gestionnaires de systèmes de formation. Un comité d'experts constitué de représentants des différents universités, hautes écoles et opérateurs de formation est chargé d'évaluer les actions-test et de procéder à la validation de la méthodologie utilisée dans la conception des supports didactiques.

2.2. Mise en œuvre :
Type : Accompagnement
Prestation : 2700
Nature des prestations :
Cf. Action 2.1.
Description de l'action :
Cette 2ème phase du projet global vise à réaliser les supports didactiques répondant aux compétences à acquérir dans différents secteurs avec l'aide des associations professionnelles, des opérateurs de formation et des éditeurs. L'objectif est de réaliser dix supports dans les secteurs de l'industrie technologique, de la construction et des services. Avant leur diffusion, ces nouveaux supports didactiques seront expérimentés auprès des opérateurs de formation divers.

2.3. Diffusion :
Type : Accompagnement
Prestation : 900
Nature des prestations :
Cette 3ème phase a pour objectif la diffusion des supports didactiques réalisés auprès de l'ensemble des opérateurs de formation et des apprenants. Cette action de dissémination est prévue essentiellement par le biais des TIC, par

la mise en place d'une banque de données. De la sorte, le projet favorise leur introduction et utilisation. Au niveau des personnes en formation, l'objectif est de leur donner les outils leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences tout au long de la vie.

Description de l'action :

L'action consiste en la réalisation d'une banque de données comprenant notamment les dix supports didactiques réalisés. Ceux-ci seront accompagnés de guides pédagogiques appropriés soit aux formateurs soit aux apprenants. Cette méthodologie de diffusion doit permettre l'auto-formation et donc l'apprentissage tout au long de la vie. Rencontres avec les acteurs concernés, conférences de presse et colloques diffuseront ces nouveaux supports, leur méthodologie de conception et d'utilisation auprès du pouvoirs publics, privés, opérateurs de formation, établissements d'enseignement et grand public.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Région Wallonne Formation professionnelle, Union Wallonne des Entreprises, Communauté Française – Enseignement obligatoire.

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 3 - Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *EVEIL aux sciences*
Agrément : *W1000194*	***Promoteur:*** *Fondation EVEIL AUX SCIENCES ULB*

Avenue F.D.Roosevelt 50, 1050 Bruxelles Tel : 02/650.55.15 – Fax : 02/650.53.32
Personne de contact : *NARDONE Pasquale – Chargé de cours* *pasquale.nardone@ulb.ac.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Ce projet est la « continuation » du projet (FONDATION : ÉVEIL AUX SCIENCES ET AUX TECHNIQUES, projet n° 627) qui a démarré en septembre 2001 avec un retard d'une année. Le but final de cette action est de modifier l'environnement éducatif de l'enfant dans son école primaire, premier lieu de formation. Pour ce faire, le « public cible » est l'enseignant du primaire soit en formation dans son école, soit en stage, soit en exercice dans son école.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Eveil aux sciences :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs, enseignants
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Contacts des élèves enseignants et des enseignants en exercice pour les former, sur base volontaire, à l'expérimentation. Ces personnes sont amenées à pratiquer de manière constructive des ST (sciences et techniques) sur des objets déterminés en fonction des besoins et des aspirations des élèves et de leur famille, en fonction de la composition des populations scolaires et des buts didactiques définis par le Projet d'Établissement prévu par le Décret Missions. Les enseignants vont sur le terrain afin d'y faire effectuer les démonstrations et d'en retirer l'expérience nécessaire à un ajustement des objets expérimentaux. Des personnes « ressources » formées par la même équipe sont responsables de la gestion de la communication, tant dans la forme que dans le contenu, entre toutes les personnes amenées à participer au projet. Elles sont aussi responsables de la « publicité » dans les écoles autour du projet « Fondation », les 1ers contacts en ce qui concerne les demandes potentielles et le groupe de réflexion et de mise au point. Ils ont également à mettre en place les conditions pratiques du dialogue évoqué ci-dessus entre le milieu classe, le milieu social, et les milieux de la recherche. La Fondation cherche ainsi à provoquer au sein des écoles la création de comités de prise en charge de l'ouverture aux ST, afin de créer les conditions d'une expérience institutionnelle reproductible à grande échelle.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Une attention toute particulière est apportée aux facteurs liés au genre dans le processus de création des expériences. La Fondation insiste sur la pertinence du lieu ou des objets ou du contexte de la pratique des ST pour ne pas véhiculer une exclusion.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

ULB, Haute Ecole Lucia de Brouckère, Haute Ecole de Bruxelles, Jeunesses Scientifiques de Belgique asbl.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 3 - Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *JONCTION 3*	***Agrément :*** *W1000560*
Promoteur: *Association Promotion Formation Enseignement Confessionnel (FORCAR)*		
Rue Guimard 1, 1040 Bruxelles		***Tel : 02/507.07.50 – Fax : 02/507.08.54***
Personne de contact : *GENIN Rose-Marie – Directrice*		*genin.rm@jonction3.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'objectif essentiel est d'assurer l'information et la formation des enseignants œuvrant dans l'enseignement de qualification en matière de nouveaux profils de formation définis au sein de la Commission Communautaire des Professions et Qualifications (CCPQ), en étroite collaboration avec le monde des entreprises. Le but visé est la prise de connaissance par les enseignants du qualifiant des différentes compétences requises ainsi que de la mesure exacte de ce qu'elle représente in concreto dans les entreprises, afin de les répercuter au mieux sur la formation professionnelle des jeunes. Concrètement, l'objectif sera atteint à travers 3 programmes parallèles et convergents pour l'ensemble des filières qualifiantes : la réalisation d'outils de formation à l'appréhension des nouveaux profils de formation, l'organisation de sessions de formation pour 4000 enseignants, la mise en stage de 100 enseignants. En association avec l'Union Wallonne des Entreprises, l'Union des Entreprises de Bruxelles et les réseaux d'enseignement, les trois programmes permettent aux enseignants de l'enseignement technique et professionnel (et notamment des écoles bruxelloises) de s'immerger dans la réalité des compétences requises en entreprises, de se familiariser avec les NTIC et les nouvelles formes d'organisation du travail. Les formateurs des entreprises quant à eux peuvent se confronter à la problématique de la formation des jeunes à ces compétences. Ce projet engendre un effet multiplicateur puisque l'enseignant « formé » devient « formateur » auprès de ses collègues : partage du vécu, emploi en classe des nouveaux outils pédagogiques, introduction dans l'école d'une nouvelle culture pédagogique.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formations disciplinaires :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs, enseignants
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Les formations disciplinaires sont en rapport direct avec les nouveaux programmes qui découlent des travaux de la CCPQ. L'objectif de ces formations est de donner aux professeurs l'occasion de s'initier, se recycler et/ou se perfectionner dans les NTIC qui sont d'application dans les entreprises et d'actualiser leur enseignement en fonction des nouvelles compétences des métiers requises par les entreprises. Le public cible est prioritairement les enseignants titulaires des cours techniques, spéciaux (y compris ER), des cours de pratique professionnelle du 3ème degré de l'enseignement qualifiant y compris les enseignants issus de l'enseignement secondaire à horaire réduit, sans pour autant exclure les professeurs des mêmes cours dispensés au 2ème degré, les bases qualifiantes devant s'acquérir dès le 2ème degré. De même, doivent également être bénéficiaires les professeurs dont les cours généraux sont étroitement liés à la formation qualifiante ainsi que les professeurs des années terminales qualifiantes de l'enseignement spécial. La durée des formations ainsi que les partenaires sont à déterminer en fonction du programme abordé : secteurs agronomie, arts appliqués, industrie, informatique, bois & construction, économie, habillement, hôtellerie & restauration, services aux personnes, sciences appliquées.

2.2. Formations de formateurs :

Type : Recyclage
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs, enseignants
Document délivré : Attestation
Description de l'action :

Ces formations de formateurs avec création et diffusion d'outils pédagogiques sont en rapport direct avec les nouveaux programmes qui découlent des travaux de la CCPQ sans oublier les NTIC en application dans les entreprises. Il s'agit de formations dont les formés sont des enseignants détachés de leur fonction (minimum l'équivalent d'un jour/semaine) et qui ont pour mission de créer des outils dans un lieu déterminé sous la responsabilité d'un formateur présent. Ces outils sont créés à partir de situations d'apprentissage, d'intégration et d'évaluation créées sur base des nouveaux programmes du qualifiant et s'appuyant sur les compétences développées dans le profil de formation du métier. Tous les secteurs de l'enseignement qualifiant sont visés : agronomie, arts appliqués, bois & construction, industrie, informatique, économie, habillement, hôtellerie, services aux personnes, sciences appliquées. Ces outils sont créés dans un souci de diffusion et d'aide concrète

aux enseignants. Ce projet engendre un effet multiplicateur puisque ces outils seront systématiquement présentés aux écoles et diffusés aux enseignants des options concernées dans le cadre de formations organisées.

2.3. Stages en entreprise :
Type : Formation qualifiante
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs, enseignants
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'objectif de ces formations est l'immersion en entreprise permettant au professeur d'une part, de se familiariser avec les technologies et organisations nouvelles utilisées en entreprise et, d'autre part, de se rendre compte des compétences requises en s'imprégnant de la culture d'entreprise. Cette action est menée en collaboration avec l'UWE et l'UEB. Le professeur est invité à remettre une proposition de stage précisant ses motivations, la description des activités et l'exploitation pédagogique envisagée. Trois formules de stage sont prévues : 1) le stage-bloc de 2 à 4 semaines dans une entreprise avec remplacement du professeur/stagiaire ; 2) le stage d'une durée à convenir pendant les vacances et congés scolaires ; 3) le stage d'un jour/semaine (détachement du professeur/stagiaire) avec possibilité d'effectuer deux stages de 14 semaines dans deux entreprises différentes, remplacement du professeur/stagiaire. Tous les secteurs de l'enseignement qualifiant sont visés : agronomie, arts appliqués, bois & construction, industrie, informatique, économie, habillement, hôtellerie, services aux personnes, sciences appliquées.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
En fonction du programme abordé, une place est réservée à l'appréhension de l'égalité des chances. En effet, de par leur implication personnelle et professionnelle dans leur école, les enseignants sont amenés quotidiennement à écouter, guider leurs élèves : des pistes sont communiquées afin de susciter, accompagner et encourager la prise en compte du principe d'égalité des chances dans le cadre de la vie familiale, sociale et professionnelle de chacun. Grâce à l'expérimentation personnelle de la culture d'entreprise par le professeur, l'appréhension de l'égalité des chances est favorisée ; le professeur/stagiaire peut ainsi élaborer concrètement des pistes à explorer avec ses élèves.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Fédération de l'Enseignement Secondaire Catholique (FESEC), Centre de Technologie et d'Enseignement libre du Brabant (CTELB), Centre de Technologies Nouvelles Namur-Luxembourg (CTN-NL), Centre Liégeois d'Enseignement et de Formation (CLEF), Centre de Formation du Bois, Centre Scientifique et Technique de la Construction (CSTC), Technofutur 3, Fédération Compagnonique des métiers du bâtiment (FCMB), FOREM, Union Wallonne des Entreprises (UWE), Union des Entreprises de Bruxelles (UEB), Institut de Formation Professionnelle de l'Industrie Alimentaire (IFP), Croix Rouge de Belgique, Centre de Perfectionnement des Soudeurs, asbl FEBIAC, Nestlé SA-NV, IAHEQ SA-NV, asbl Toumouv, formatuers indépendants.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 3 - Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *Nouveau métier : alphabétiseur*
Agrément : *W1000720*	***Promoteur:*** *Lire et Ecrire en Communauté française*
Rue Antoine Dansaert 2A, 1000 Bruxelles	***Tel : 02/502.72.01 – Fax : 02/502.85.56***
Personne de contact : *STERCQ Catherine – co-Présidente*	*lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'action vise à poursuivre la mise sur pied d'un programme de formation de formateurs en alphabétisation, à réunir les conditions institutionnelles pour sa certification, à s'assurer de sa qualité par une recherche sur les approches méthodologiques les plus appropriées pour la formation des alphabétiseurs, à former et à superviser les formateurs de formateurs. Les objectifs de cette action d'étude et de recherche sont : 1) d'assurer le suivi du travail réalisé dans le cadre de la programmation 2000-2001, soit permettre l'organisation, à partir de septembre 2002, de formations qualifiantes de formateurs en alphabétisation et éducation de base des adultes, donnant lieu à un diplôme reconnu valorisable sur le marché du travail (diplôme de niveau A1, c'est-à-dire enseignement supérieur non universitaire), accessible sur base d'un test d'entrée a un public demandeurs d'emploi non qualifié. Il n'existe actuellement pas de telle formation en Belgique francophone et le développement des besoins en alphabétisation et formation de base nécessite la création de cette nouvelle filière de formation. 2) de garantir la qualité de cette formation en développant une recherche-action sur les méthodes de formation de formateurs les plus appropriées en fonction des caractéristiques de ce nouveau métier et des caractéristiques du public visé. 3) et en conséquence, de développer la qualification des formateurs de formateurs. En effet, le développement des formations de formateurs d'alphabétisation va entraîner un besoin de formateurs de formateurs. Cette qualification sera développée non pas en organisant de traditionnelles formations mais en impliquant dans la recherche-action les formateurs de formateurs actuels et les personnes amenées à devenir formateurs de formateurs (le plus souvent des formateurs expérimentés) et en travaillant en réseau d'échanges de savoirs et en supervision collective de leurs pratiques actuelles.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Recherche-action :

Type : Coordination

Prestation : 10

Nature des prestations :

Objectifs : développement d'une méthodologie de la formation de formateurs pour demandeurs d'emploi ou travailleurs peu qualifié et/ou discriminés sur le marché du travail, accompagnement et supervision des formateurs de formateurs. Cette action s'inscrit dans l'axe 3, mesure 2 : « Soutien de la formation des enseignants et des formateurs ». Elle poursuit cependant aussi des objectifs répondant à plusieurs autres axes et priorités. Axe 2 : mesures d'insertion pour les minorités ethniques et les personnes défavorisées (en effet, accès à la formation en particulier à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion en leur permettant d'accéder à une qualification nouvelle). Axe 3, mesure 1 : la formation des formateurs et la recherche méthodologique permettra l'amélioration des dispositifs d'alphabétisation. Notamment par la formation des formateurs aux nouvelles technologies et a différentes approches novatrices. Cette action aura des effets en cascade, à 4 niveaux : amélioration de la qualification des formateurs de formateurs, amélioration de la qualification des formateurs d'alphabétisation, amélioration des dispositifs d'alphabétisation et de formation de base, amélioration de la qualification des publics analphabètes. Cette amélioration de la qualification entraînant, à chaque niveau, des effets positifs sur l'employabilité et l'accès à l'emploi. De plus, la méthodologie développée, au-delà de l'alphabétisation, pourra servir largement dans le domaine de la formation des demandeurs d'emploi et des travailleurs peu qualifiés.

Description de l'action :

Il s'agit : De constituer un groupe d'une dizaine de personnes travaillant comme formateurs de formateurs ou susceptibles de devenir formateurs de formateurs dans le cadre de la formation créée ; D'établir avec eux et à partir de leur pratique de terrain comme formateurs de formateurs ou comme alphabétiseurs un plan de recherche action sur les méthodologies de formation de formateurs permettant à des personnes peu qualifiées et discriminées d'accéder à un diplôme reconnu puis à un emploi ; De mener la recherche ainsi définie ; D'organiser les aller/retour pratique/réflexion/ théorisation/construction par l'organisation de séminaires d'échanges de savoirs et de supervision ; De rechercher au fur et à mesure de l'avancement du travail les partenaires les mieux à même de soutenir la réflexion. Recherche de multiples partenariats pédagogiques avec des groupes ou des personnes pour des interventions ponctuelles ou plus suivies ; De rechercher ou construire le matériel nécessaire ; D'évaluer avec eux les pratiques et leurs résultats ; De rédiger et diffuser les résultats de la recherche ; Puis (2004-2005) d'implanter ces résultats dans l'ensemble des pratiques de formation de formateurs.

2.2. Création d'une formation :
Type : Coordination
Prestation : 10
Nature des prestations :
Objectifs : 1) reconnaissance par l'EPS d'un programme de formation certifiante de formation de formateurs d'alphabétisation de niveau A1 (soit 1200h de formation minimum). 2) organisation de cette formation dans plusieurs écoles de la Communauté française (septembre 2002 ou janvier 2003). Cette action s'inscrit dans l'axe 3, mesure 2 : « Soutien de la formation des enseignants et des formateurs ». Elle vise à créer et développer une formation n'existant actuellement pas en Belgique francophone. Dans ce cadre un volet important de la formation est consacré aux stages et à la formation aux nouveaux outils pédagogiques, dont les nouvelles technologies. Elle poursuit cependant aussi à terme des objectifs répondant à plusieurs autres axes et priorités. Axe 1 : l'évolution des besoins en formation de base conduit à l'évolution des besoins en terme de qualification et de nombre de formateurs d'alphabétisation et le besoin de formateurs en alphabétisation, comme nouvelle qualification, s'inscrit bien dans une stratégie d'adaptation. Axe 4, mesure 1 : en permettant à des personnes discriminées (jeunes issus de l'immigration notamment), et peu qualifiées et/ou menacées d'exclusion sociale d'accéder à une formation de type graduat, l'action concourt directement à l'égalité des chances pour tous. La formation créée pourra être organisée partout ou le besoin se fait sentir. En améliorant la qualification des formateurs, on améliore la qualité des dispositifs de formation de base et d'alphabétisation, ce qui a un effet direct sur l'amélioration de la formation des demandeurs d'emplois les moins qualifiés et dès lors sur leur insertion socioprofessionnelle.
Description de l'action :
Il s'agit de la finalisation du projet 2000-2001. Dans un 1er temps, il s'agit de suivre les travaux de l'EPS et d'y participer de manière à ce que la création d'un programme reconnu officiellement aboutisse le plus rapidement possible. Dans un deuxième temps, dès que le programme est reconnu, il s'agit de soutenir sa réalisation dans les écoles de promotion sociale intéressées (à ce jour 5 à 6 écoles) tant à un niveau institutionnel et organisationnel qu'à un niveau pédagogique.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Partenaires actifs au niveau bruxellois : Lire et Ecrire Bruxelles, Ministère de l'éducation.

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0884 « L'Essentiel-Réflexe-Egalité » - Axe 4, Mesure 1

Fiche non validée par le promoteur

Axe 3 - Mesure 2 ***Intitulé du projet :*** *FORM@HETICE*
Agrément : *W1000945* ***Promoteur:*** *CRIFA-STE - Université de Liège*
Boulevard du Rectorat 5 B32, 4000 Liège Tel : 04/366.20.72 – Fax : 04/366.29.53
Personne de contact : *RIFFON Anne – Gestionnaire de projet* *Anne.Rifon@ulg.ac.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Former les enseignants du supérieur pédagogique à l'exploitation des TICE (FORM@HETICE). Depuis octobre 2000, le projet Form@hetice consiste à assurer aux enseignants des départements pédagogiques des Hautes Ecoles (HE) une formation à l'exploitation des NTIC dans leurs classes. Ce projet est par ailleurs accompagné d'une politique d'équipement des « cybercentres » supportée par la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Public-Cible : 1) Par école : une équipe de personnes-ressources pédagogiques (PRP) et techniques (PRT), qui bénéficient d'une formation les préparant à assurer celle de leurs collègues des départements pédagogiques (DP) ainsi qu'à assurer la pérennité des usages des TICE après le projet ; 2) Les enseignants de chaque département pédagogique ; 3) Tous les enseignants de la Communauté française de Belgique, qu'ils fassent ou non partie des départements pédagogiques, ont accès à un site de ressources de formation. Actions : 1. Analyse des besoins et formations : analyse de besoins de formation des PRP, formations, accompagnement personnalisé de projets 2) Création d'un support télématique : cet outil supporte la création d'un réseau échanges entre enseignants et la mise à disposition de ressources (voir http://www.det.fundp.ac.be/tice/). Public potentiel : 1.100 professeurs.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formations Form@hetice :

Type : Spécialisation
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs et enseignants
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Suite à une analyse des besoins effectuée au cours de la 1ère année du projet, diverses formations sont proposées aux Personnes-Ressources (PR) des Hautes Ecoles (HE) et à leurs collègues des départements pédagogiques. Les formations proposées en 2002 relèvent de différents thèmes et leur durée varie de 1 à 8 jours : Concevoir un produit multimédia (8j) ; Utilisation pédagogique de Power Point (2j) ; Administrateur réseau (Windows NT) (3j) ; Initiation au traitement de texte (2 ½j) ; Internet : consulter - rechercher - analyser (2j) ; Formation des enseignants (1j) ; Evaluation de produits multimédias (1j) ; Publier sur le Web (réalisation de sites) (4j) ; Analyse de plate-formes de collaboration à distance (en lien avec un chantier collaboratif) (1j) ; Utilisation des I-Macs (½j) ; Utilisations pédagogiques des TIC : « Que peut-on faire avec les TIC au cours de la formation initiale des enseignants ? » (1j) ; Accompagnement des enseignants : « Quelle est la plus-value des TIC dans la formation initiale des enseignants ? » ; « Foire aux idées » (1j). D'autres formations seront proposées en fonction des nouveaux besoins détectés. Ces formations ont lieu en présentiel. Elles sont poursuivies par des discussions dans des forums liés aux thèmes proposés. Des détails les concernant (objectifs, méthodologie, pré-requis, etc.) sont accessibles en ligne à l'adresse http://www.det.fundp.ac.be/tice/offres01-02.htm. Elles devraient pouvoir être transposées (données par les PR qui y participent) dans le contexte des HE. La technique de la « double piste » y contribue.

2.2. Formations par les PR :

Type : Recyclage
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs et enseignants
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les formations Formahetice dispensées par l'équipe de coordination sont selon les besoins répliquées au sein des HE. D'autres formations sont également proposées par les PR selon les écoles, par exemple : Utilisation du traitement de texte, Premiers pas sur Internet, Découverte de l'environnement Windows, Internet (recherche d'informations, communiquer, etc.), Initiation à l'utilisation de DreamWeaver, Editer des documents html avec FrontPage, Mettre un cours en ligne avec Web CT, Exploitation pédagogique de PPT, Découverte d'un campus virtuel, Comprendre le streaming et la web TV, Initier et s'initier à Windows 98, Création d'un site web, Langage authorware, Traitement de l'image, Traitement du son, etc.

2.3. Accompagnement de projets :
Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs et enseignants
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Deux modalités de « suivi » sont envisagées en fonction de l'objectif prioritaire de la formation : 1) Les formations à caractère plus technique prévoient un suivi individualisé pour répondre aux problèmes, questions, besoins, etc. spécifiques rencontrés lors de la manipulation des outils sur le terrain. 2) Les formations à caractère méthodologique et réflexif prévoient plutôt un suivi collectif (le plus souvent en présentiel) basé sur l'échange et l'analyse des expériences réalisées par chacun suite à la formation. Ce type de suivi peut être complété par un suivi individualisé. L'équipe de coordination répond aux demandes lors de visites sur le terrain, par échange de courriels ou de courriers, etc. Il peut s'agir d'appels à construire une ressource didactique, d'une demande de matériel, d'une aide ponctuelle à une animation, d'un partage d'une ressource, etc.

2.4. Réseau de partage :
Type : Recyclage
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs et enseignants
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
L'objectif principal poursuivi par le développement du site FORM@HETICE (http://www.det.fundp.ac.be/tice/) est de donner de l'information sur le réseau, ses membres et ses activités. Ainsi, chaque dimension du réseau est représentée et décrite : les partenaires, les activités de formation, les réunions, le groupe de discussion, la gestion des ressources. Un autre objectif du site est de rassembler et de communiquer les ressources collectées par le réseau : ressources des formations, celles proposées par les membres du réseau, etc. et celles rassemblées en vue d'une diffusion à terme sur le site de l'AGERS. Grâce à ce support télématique, les PR et les enseignants des HE utilisent concrètement les TIC dans le but de s'informer et de se former. Des échanges ont lieu grâce à des forums et une liste de discussion.

2.5. Autoformation :
Type : Recyclage
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs et enseignants
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Les ressources (sous forme papier ou électronique) mises à la disposition des PR et de leurs collègues permettent également de se former sans participer aux formations en présentiel. Par ailleurs, stimulés par le projet, les enseignants recherchent eux-mêmes de nouvelles ressources qui contribuent à répondre à leurs questions sur les usages des TICE. Il est néanmoins difficile de quantifier le nombre de personnes et le temps qu'elles passent à cette formation personnelle.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :
Pas spécifiquement ici.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Seize Hautes Ecoles, dont six bruxelloises : Haute Ecole Galilée, Haute Ecole Léonard de Vinci, Haute Ecole Francisco Ferrer, Haute Ecole Paul Henri Spaak, Haute Ecole de Bruxelles, Haute Ecole De Brouckère.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Axe 3 - Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *JONCTION 4*	***Agrément :*** *W1001045*
	Promoteur: *Formation en cours de carrière (FFC)*	
CAE Bloc F-Bur.5011, Bld Pachéco 19/0, 1010 Bruxelles Tel : 02/210.57.31 – Fax : 02/210.57.86		
Personne de contact : *VELDEKENS Laurence – Administration laurence.veldekens@profor.be*		

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'objectif est de continuer à améliorer les systèmes d'enseignement par la formation des enseignants aux NTIC, à réaliser des outils pédagogiques conformes aux nouveaux profils de formation (PF), à former des enseignants à l'utilisation des ces outils et, à mettre en stage des enseignants. Ce projet concerne l'ensemble du territoire de la Communauté française, et s'adresse donc également aux enseignants des écoles bruxelloises. La formation induit un effet multiplicateur, dans la mesure où les enseignants formés sous la guidance du personnel interne pédagogique sont invités à créer d'autres outils et à les diffuser notamment par les nouvelles technologies.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Outils pédagogiques – Formations – Stages :

Type : Accompagnement

Prestation : 14.400 heures

Nature des prestations :

Une coopération plus étroite avec le monde des affaires et de l'industrie introduit dans la politique de l'enseignement de nouveaux acteurs faisant part de leurs vues sur le développement d'un enseignement de qualité. Ce projet stimule la création de réseaux d'échanges d'informations et assure un meilleur accès à la connaissance et à sa maîtrise. Les effets multiplicateurs se conçoivent au niveau du « cluster » obtenu, de la valorisation des ressources humaines au sein des entreprises, de la promotion d'une main d'œuvre compétente et de l'esprit d'entreprise, d'une démarche d'anticipation des besoins et des attentes des entreprises et des écoles, de la formation aux nouvelles technologies et du saut qualitatif induit. Ce projet permet de participer à la modernisation de l'enseignement technique et professionnel, au développement d'une meilleure synergie entre l'enseignement et l'offre de formation, à l'immersion en entreprise. Grâce à l'apport financier du Fonds Social Européen, les enseignants de l'enseignement technique et professionnel s'immergent dans la réalité des compétences requises en entreprises et, les tuteurs des entreprises sont ainsi conscients de la problématique de la formation des jeunes à ces compétences.

Description de l'action :

1) former des enseignants aux nouvelles technologies ; 2) élaborer des outils pédagogiques conformes aux nouveaux profils de formation (PF) ; 3) former des enseignants à l'utilisation des ces outils par l'équipe de nouveaux professeurs ; 4) chercher des stages en entreprises et accompagner les stagiaires.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Union Wallonne des Entreprises.

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 3 - Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *Formaform 3*
Agrément : *W1001046*	***Promoteur:*** *Cellule FSE/CEFA*
Cité administrative, Bld Pachéco 19, 1010 Bruxelles	***Tel : 02/210.58.48 – Fax : 02/210.58.41***
Personne de contact : *VAN RIET Marc – DGA Enseignement Obligatoire*	*sky35641@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet de formation des formateurs s'articule autour de deux axes distincts : d'une part, renforcer et perfectionner la formation des acteurs de l'alternance et principalement les accompagnateurs des CEFA et, d'autre part, permettre aux professeurs du secteur de la construction (gros œuvre et parachèvement, tant en plein exercice qu'en enseignement en alternance) de suivre des formations permanentes afin d'améliorer leur bagage technique ; ces formations pourront s'étendre aux parrains/ tuteurs en entreprise dans le cadre des RAJ, des RAC et du « parrainage ».

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Formation CEFA :

Type : Perfectionnement
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs, enseignants
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
La formation proposée vient en appui de la formation initiale des enseignants chargés de l'accompagnement et de la formation des jeunes dans les CEFA. Elle vise en particulier la mise en relation du monde scolaire et du monde économique afin d'améliorer l'employabilité des jeunes. Elle renforce les pratiques éducatives, particulièrement la méthodologie de l'alternance, ainsi que les connaissances indispensables en vue de l'accompagnement du jeune d'un point de vue social, administratif et juridique.

2.2. Formation FFC :

Type : Spécialisation
Niveau : Enseignement supérieur (non) universitaire
Profil stagiaires : Formateurs, enseignants
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Il s'agit d'améliorer la qualité de l'enseignement dans le secteur de la construction (options gros œuvre, parachèvement et métiers mécanisés) en organisant des modules de formation. Une formation s'adresse aussi aux responsables de formation en entreprises (parrains/tuteurs) dans le cadre des RAJ et des RAC.

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Aucune discrimination n'est établie entre les professeurs susceptibles de participer aux formations proposées ; la discrimination n'existant d'ailleurs pas au niveau de l'engagement du personnel dans les CEFA. L'accent est toutefois mis sur la problématique de l'orientation des jeunes filles vers des métiers techniques à haute valeur d'insertion sociale, en évitant les orientations par trop « traditionnelles ».

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Fonds de formation de la construction (FFC), Direction Générale de l'enseignement obligatoire de la Communauté française (DGEO).

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0868 « Développement de l'enseignement en alternance » - Axe 1, Mesure 2

Axe 3 - Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *Formation de formateurs*
Agrément : *W1001160*	***Promoteur:*** *Bruxelles Formation (IBFFP)*
Rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles	***Tel : 02/371.73.00 – Fax : 02/371.75.73***
Personne de contact : *PEFFER Michel – Directeur Général m.peffer@bruxellesformation.be*	

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Bruxelles Formation souhaite poursuivre deux actions de soutien à la formation de formateurs : la formation de tuteurs en entreprise afin d'améliorer l'accueil et l'insertion des nouveaux travailleurs dans leur phase de formation et des stagiaires, et la formation du personnel pédagogique au cadre contractuel « stagiaires – formateur – organisme de formation », d'une part et à une sensibilisation à la citoyenneté à travers des actions de formation intégrant aussi bien des notions de multiculturalité que d'égalité des chances pour tous, d'autre part.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Formation de Tuteurs :

Type : Accompagnement

Prestation : 10*4 modules d'une journée

Nature des prestations :

Modules de formation (par groupe de 8 tuteurs) qui couvrent les domaines suivants : accueil et accompagnement du stagiaire en formation ou du nouveau travailleur (les étapes de l'accueil, éléments théorique sur la communication, etc.) ; favoriser la transmission de pratiques professionnelles (comment a-t-on transmis son savoir au tuteur ?, comment pense-t-il transmettre son savoir à un stagiaire ?, élaboration d'un profil de qualification, élaboration d'un profil de formation, etc.) ; améliorer l'évaluation du stagiaire ou du nouveau travailleur (les différents types d'évaluation, élaboration d'une grille d'évaluation, etc.) ; coordonner l'insertion du nouveau ou du stagiaire. Au niveau pédagogique et méthodologique, l'accent est mis sur la mise en commun des expériences de dynamique de groupe et vise à la réalisation de documents concrets utiles aux tuteurs (ex : élaboration d'un profil de formation propre). Au niveau du soutien pédagogique écrit, le tuteur bénéficie des documents réalisés dans le cadre du précédent projet (ADAPT), à savoir : le vade mecum du tutorat, le manuel du tuteur et le carnet de bord du tuteur.

Description de l'action :

En liaison avec le développement de la formation en alternance, suite à la volonté de certains secteurs (Fonds de Formation de la Construction, Fabrications Métalliques, Garages, etc.) et de l'Etat Fédéral (notamment la loi du 05.09.2001 visant à améliorer l'emploi des travailleurs) de promouvoir le tutorat en entreprise afin d'améliorer l'insertion des travailleurs, il semble particulièrement important de former les tuteurs en entreprise à accueillir de nouveaux travailleurs ou des stagiaires en formation, afin d'augmenter les chances d'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. L'objectif de ce projet est donc l'organisation de modules de formation répondant à cette nécessité. Ce projet est aussi l'aboutissement et la concrétisation du projet ADAPT « tutorat – alternance » mené par l'Institut depuis 1998.

2.2. Forum Formation :

Type : Sensibilisation

Prestation : Coordination du parcours d'insertion

Nature des prestations :

Actions de sensibilisation et séances d'information.

Description de l'action :

Le projet Forum Formation vise à informer et à préparer le personnel pédagogique et administratif des Centres de Bruxelles Formation et de certains partenaires à l'exécution progressive du nouveau cadre contractuel « stagiaires – organismes de formation » : gestion générale des stagiaires et cadre légal (charte, contrat, ROI) ; procédure d'accueil et d'information ; sensibilisation à la participation et à l'espace de parole aux stagiaires ; initiation aux questions clés de la citoyenneté dont les aspects étrangers et primo arrivants. Par rapport au plan et à la stratégie de mainstreaming, sont visées notamment les préoccupations suivantes : évolution de la société, public et cadre légal, perspective, égalité des chances, actualisation des méthodes de formation et d'information, gestion de groupes changeants et de plus en plus multiculturels. L'action consiste en une série de séances et d'ateliers destinés à familiariser le personnel en contact avec les stagiaires au nouveau cadre et à ses mesures d'application. Trois thématiques principales sont visées : le cadre juridique et réglementaire ; les modalités pour un accueil et une information permanente de qualité ; citoyenneté, participation des stagiaires et compétences transversales.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

CBAI, Centre FAC, CIEP, Stratégies et Succès.

4. <u>AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES</u> :

Projet W0758 « Formation active et jeunesse » - Axe 1, Mesure 2
Projet W1156 « Evolution et Innovation » - Axe 1, Mesure 3
Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » – Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1184 « Fonds sectoriels et formation » - Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1185 « Intégration des personnes discriminées » - Axe 2, Mesure 2
Projet W1009 « Modernité pour l'efficacité » - Axe 3, Mesure 1
Projet W1161 « Accueil et Soutien » - Axe 3, Mesure 3
Projet W1188 « Intégration et Insertion pour les DE » - Axe 4, Mesure 1

Axe 3 - Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *EAD – Outil pour la formation*
Agrément : *W1001248*	***Promoteur:*** *Enseignement à Distance CFWB (EAD)*
Boulevard Pachéco 19 boite 0, 1010 Bruxelles	***Tel : 02/210.57.95 – Fax : 02/210.55.66***
Personne de contact : *VAN LERBERGHE Denis – Directeur ff*	*denis.vanlerberghe@cfwb.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Ce projet pilote, conçu en partenariat entre l'enseignement à distance et Lire et Ecrire, a pour objectif de produire, sous forme multimédia (CD-rom, Internet, etc.) des unités de formation de formateurs en alphabétisation. Dans le cadre de la programmation 2002-2003, réalisation des deux 1ères unités de formation à distance (30h chacune) : « introduction générale aux problématiques de l'alphabétisation » et « introduction générale aux méthodologies et pratiques d'alphabétisation ». Ces unités de formation s'adressent prioritairement à un public d'enseignants voulant acquérir une formation professionnelle de formateurs d'alphabétisation. Mais elles intéressent également les formateurs déjà en place souhaitant actualiser leurs connaissances ou élargir leur qualification.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. EAD Alpha :

Type : Coordination

Prestation : 7000

Nature des prestations :

Objectifs : 1) Expérimenter la création d'unités de formation de formateurs d'alphabétisation dans le cadre de l'EAD de la CF et utilisant les TIC (CD-rom, Internet, etc.). 2) Créer 2 1ères unités de formation. 3) Développer des politiques de formations pour adultes associant l'EAD de la CF et l'enseignement de promotion sociale (EPS). Ces objectifs sont tous novateurs. Destinés à de futurs formateurs d'alphabétisation, ces programmes sont aussi utiles aux formateurs déjà en fonction dans le secteur ou des secteurs voisins et n'ayant pas suivi de formations spécifiques ou voulant actualiser leurs connaissances. En améliorant le niveau des compétences de ces personnes en la matière, ce cours permet une amélioration des pratiques d'alphabétisation et de formation de base tant au niveau de l'accueil et de l'orientation que des dispositifs de formation. L'insertion des demandeurs d'emploi analphabètes et de faible niveau de qualification sera ainsi facilitée. Enfin, un formateur utilisant les TIC comme support de formation pour se former, y sera particulièrement sensibilisé et sera ainsi plus à même de les utiliser dans le cadre de son enseignement. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la formation tout au long de la vie, du développement et de l'utilisation des TIC, de l'égalité des chances d'accès aux formations professionnelles de formateurs d'alphabétisation pour les personnes ayant des problèmes de mobilité (zone rurale, femmes ayant des enfants en bas âge, etc.).

Description de l'action :

1) Désignation par l'EAD de la personne chargée de la coordination institutionnelle ; désignation par Lire et Ecrire de la personne chargée de la coordination pédagogique, recherche de(s) l'expert(s) en alphabétisation et de l'expert en multimédia. 2) Désignation et engagement par l'EAD de(s) l'enseignant(s) expert(s) en alpha, chargé(s) de rédiger les unités de cours et engagement par Lire et Ecrire de l'expert multimédia. 3) Travail des experts en collaboration pour la création des unités de formation (définition des contenus, recherche de documents, réalisation des supports, conception de la version multimédia, recherche et création des supports dessins, audio, vidéo, etc.). 4) Réalisation des outils multimédias. 5) Dès 2004, lancement de la formation à distance proprement dite.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Lire et Ecrire en Communauté française asbl.

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0859 « En direct 2 » - Axe 1 , Mesure 3

Axe 3 - Mesure 3 ***Intitulé du projet :*** *Accueil et Soutien*
Agrément : *W1001161* ***Promoteur:*** *Bruxelles Formation (IBFFP)*
Rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles Tel : 02/371.73.00 – Fax : 02/371.75.73
Personne de contact : *PEFFER Michel – Directeur Général m.peffer@bruxellesformation.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet « Accueil et Soutien » vise à la mise en place de structures qui auront pour objectif d'adapter les programmes de formation aux exigences du marché du travail par une mise à jour commune à plusieurs opérateurs des référentiels métiers et des référentiels formations. Ces structures (Commissions thématiques) travaillent sur des thèmes professionnels (les nouvelles technologies, le métier d'animateur, les secteurs économiques) et des problématiques de formation (les ateliers de formation par le travail, les pédagogies d'adultes, etc.).

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Commissions thématiques ISP :

Type : Coordination
Prestation : Coordination de commissions thématiques
Nature des prestations :
Organisation de commissions thématiques et échanges d'expériences.
Description de l'action :
Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du décret du 27.04.1995 et de son arrêté d'application relatif à l'insertion socioprofessionnelle, et plus particulièrement en vue du renforcement et de l'amélioration du dispositif de formation existant dispensé par les opérateurs agréés par la COCOF en ISP. Afin de renforcer la cohérence globale des actions menées, Bruxelles Formation développe des commissions thématiques chargées d'analyser les composants des différentes actions de terrain suivant leur objet. Des 1ères expériences sont menées dans le cadre de l'alphabétisation et des nouvelles technologies. Bruxelles Formation souhaite étendre ce type d'action à d'autres secteurs du partenariat ISP. Il s'agit de soutenir et d'améliorer des programmes de formation professionnelle par l'analyse des diverses pédagogies et pratiques, et par l'échange d'expériences entre les opérateurs de formation. L'objet est de favoriser les réflexions sur l'évolution et les perspectives de développement permettant une meilleure adéquation entre les formations dispensées, d'une part et les qualifications et les compétences demandées sur le marché de l'emploi, d'autre part. Les objectifs sont : amélioration des programmes de formation, en regard des qualifications et compétences exigées dans les secteurs professionnels ; étude sur l'évolution et les perspectives de développement de certaines formations en regard des exigences du marché du travail ; mise en place de référentiels métiers/formations pour certains secteurs professionnels en regard des profils professionnels visés et spécialisations éventuelles de formation.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

/

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0758 « Formation active et jeunesse » - Axe 1, Mesure 2
Projet W1156 « Evolution et Innovation » - Axe 1, Mesure 3
Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » – Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1184 « Fonds sectoriels et formation » - Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1185 « Intégration des personnes discriminées » - Axe 2, Mesure 2
Projet W1009 « Modernité pour l'efficacité » - Axe 3, Mesure 1
Projet W1160 « Formation de formateurs » - Axe 3, Mesure 2
Projet W1188 « Intégration et Insertion pour les DE » - Axe 4, Mesure 1

AXE 4 : Soutien et accompagnement du mainstreaming en faveur de l'égalité des chances

Mesure 4.1. : **Accompagnement de l'égalité des chances pour tous et soutien aux structures d'intégration et d'insertion**

Mesure 4.2. : **Promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes par le développement du mainstreaming**

Axe 4 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *L'Essentiel-Réflexe-Egalité*
Agrément : *W1000884*	***Promoteur:*** *Lire et Ecrire en Communauté française*
Rue Antoine Dansaert 2A, 1000 Bruxelles	***Tel : 02/502.72.01 – Fax : 02/502.85.56***
Personne de contact : *STERCQ Catherine*	*lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'association « Lire et Ecrire en Communauté française », réseau d'associations d'alphabétisation pour jeunes et adultes, édite depuis 1990 « L'Essentiel », journal pédagogique d'actualités générales et sociales. La FUNOC, organisme de formation pour adultes peu scolarisés et peu qualifiés situé à Charleroi, en est le rédacteur. Ce mensuel a la particularité de s'adresser à un public que la presse écrite traditionnelle ne touche généralement pas et qui est exclu de facto de l'information. Comme « Lire et Ecrire » dont il est une émanation, « L'Essentiel » s'adresse prioritairement à des publics touchés par l'exclusion et donc par toutes les inégalités. Il est largement diffusé auprès d'organismes relais actifs dans le domaine de la lutte pour l'égalité des chances : les OISP et les EFT, et plus largement, tous les centres de formation pour adultes, les établissements d'enseignement de promotion sociale, les organismes d'éducation permanente et de culture, les organismes d'action sociale comme les CPAS et les centres régionaux d'intégration, les écoles et les organismes divers d'aide à la jeunesse. Depuis fin 2000, grâce aux soutiens conjoints du FSE et du Ministère de la Communauté française, L'Essentiel mène un projet intitulé « L'Essentiel-Réflexe-Egalité ». Dans le cadre de ce projet, L'Essentiel réserve notamment un espace important à la promotion de l'égalité des chances pour tous, dans tous les domaines et particulièrement celui de l'emploi ; il a réorganisé ses contenus par la création d'une nouvelle maquette. La diffusion de cet espace « Réflexe-Egalité » est assurée par le développement d'une version on line de « L'Essentiel », ainsi que par une campagne de sensibilisation du journal auprès des organismes relais.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. L'Essentiel-Réflexe-Egalité :

Type : Accompagnement

Prestation : 20 numéros (papier et on line) pour la période 2002-2003, promotion média, évaluation auprès des publics cibles, et dossiers pédagogiques

Nature des prestations :

Ce projet a pour objectif de sensibiliser à la problématique de l'égalité des chances, de promouvoir l'égalité des chances et de diffuser diverses informations contribuant à une meilleure égalité des chances. Il vient en soutien aux actions de formation d'alphabétisation, en vue d'une société sans exclusion et d'un marché du travail ouvert à tous et à toutes. « L'Essentiel-Réflexe-Egalité » répond à une demande d'accès à la connaissance et à sa maîtrise pour tous et développe l'envie et la capacité d'apprendre, tout au long de la vie. Il favorise ainsi l'avènement d'une société apprenante. « L'Essentiel-Réflexe-Egalité » est un instrument démultiplicateur de réinsertion sociale, par les synergies qu'il développe avec de nombreux opérateurs menant des actions en direction des publics peu qualifiés. Les partenariats développés dans le cadre de ce projet permettent une plus grande concertation entre les partenaires dans leurs actions en direction des exclus.

Description de l'action :

En 2002 et 2003, « L'Essentiel-Réflexe-Egalité » amplifie ses actions d'information et de diffusion sur la problématique de l'égalité des chances, autour des axes suivants : 1) maintien de l'espace « Réflexe-Egalité », espace réservé à la promotion de l'égalité des chances pour tous, dans tous les domaines et particulièrement celui de l'emploi. Cet espace sensibilise le public à des initiatives qui visent à réduire toutes les formes d'exclusion et permet de faire connaître des initiatives qui peuvent aider chacun dans son parcours d'insertion ; 2) maintien et élargissement de l'implication des associations par le développement, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, des synergies avec des opérateurs qui développent des actions en direction des publics peu qualifiés, organismes auprès desquels le mensuel est largement diffusé ; 3) développement de l'appropriation du journal par le public cible par différents biais (concours, courrier des lecteurs, animations, etc.) et développement de la capacité des adultes peu qualifiés à jouer un rôle de citoyen actif au sein de la société ; 4) poursuite de la promotion de « L'Essentiel » dans les média (campagne radio, dans les journaux classiques et d'associations et dans divers autres médias) ; 5) développement du site Internet de « L'Essentiel » dans une perspective plus dynamique, avec l'accent sur sa dimension pédagogique par la réalisation de dossiers sur des thèmes d'actualité et par l'élaboration de contextes et d'exploitations pédagogiques interactives en ligne ; 6) évaluation de l'impact des actions auprès des organismes relais et des publics cibles par divers biais, mise en place d'un système récurrent d'évaluation du contenu et de l'utilisation de « l'Espace-Réflexe-Egalité » (sondages, calculs d'indices d'audience, et enquêtes systématiques).

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Partenaires actifs au niveau bruxellois :

La Pioche asbl, Centre Socialiste d'Education Permanente (CESEP), Service d'Informations sur les Etudes et les Professions (SIEP), Coordination Ecoles des devoirs, Fédération des centres de jeunes en milieux populaires (FCJMP), FGTB, AMAZONE, Service promotion de la santé, Solidarité socialiste, Maison pour associations, Réseau Idée, Article 27, Service éducatif du musée des Beaux-arts de Bruxelles, Banlieues asbl, ATD 1/4 monde, CIRé, MRAX, MOC, Centre national de coopération au développement (CNCD), Service général de l'Education Permanente, Coordination nationale d'actions pour la paix et la démocratie (CNAPD), Union nationale des Mutualités socialistes, Alliance nationale des mutualités chrétiennes, Démocratie ou Barbarie, FAPEO, UFAPEC, Journaux francophones belges (JFB), Ministère de l'enseignement fondamental, Question santé, Fédération des Centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangère ou d'origine Etrangère (FECRI), Fédération des maisons médicales et collectives de santé francophones (FMMCSF), FUNOC, FUNOC HABITAT SERVICE (FHS), Centre de formation et d'insertion Le Grain (CEFIG), FeBISP, Centre de Formation d'Animateurs (CFA), Fédération des Institutions Socioculturelles (FISC), Mission locale de Bruxelles-Ville, ORBEM, Archipel, Vie Féminine, Lire et Ecrire Bruxelles, IFPME, Accueil et Promotion des Immigrés (API), Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS), GAFFI, CSC, Centre pour l'égalité de chances, Ministère de l'enseignement secondaire.

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0720 « Nouveau métier : alphabétiseur » - Axe3, Mesure2

Axe 4 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Sensibilisation des femmes à l'informatique*
Agrément : *W1001037*	***Promoteur:*** *Interface 3*
Rue du Méridien 30, 1210 Bruxelles	***Tel : 02/219.15.10 – Fax : 02/219.38.19***
Personne de contact : *HALFLANTS Mathilde – Administratrice*	*mhalflants@interface3.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet consiste en une campagne de sensibilisation du public aux possibilités d'emploi qu'offre l'utilisation des nouvelles technologies dans les entreprises, en particulier aux femmes.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Campagne :

Type : Sensibilisation

Prestation : Campagne de sensibilisation

Nature des prestations :

Le travail d'élaboration du projet se déroule en interne en impliquant au maximum les stagiaires en formation. Une agence spécialisée en communication apporte son aide au développement de concepts novateurs, ainsi que pour une partie de la production graphique, de l'impression et de la diffusion média. Le rôle du centre consiste à informer cette agence sur base de sa connaissance de la problématique et du public concerné. Une enquête est organisée auprès des femmes afin de comprendre les obstacles qu'elles mettent en avant lorsqu'elles évoquent les formations de ce type. La diffusion du matériel est réalisée via des canaux employés régulièrement par Interface3 (base de données de 170 centres d'information) mais aussi via la presse ou éventuellement d'autre supports (à étudier). Interface3 veille à exploiter les thèmes et concepts développés lors de la campagne dans toutes les actions de promotion liées à la mise en place de chaque cycle spécifique de formation.

Description de l'action :

Objectifs : ·Faciliter l'insertion professionnelle des femmes dans des secteurs porteurs ; ·Diffusion d'une culture technologique chez les femmes ; ·Promotion d'une culture de la formation dans la société. Action : ·Campagne de sensibilisation par diffusion de matériel mutimédia de nature à promouvoir la participation des femmes dans les formations liées au secteur des nouvelles technologies ; ·Elaborer une communication bâtie sur des mots, des images qui : brisent les stéréotypes masculins/féminins dont l'impact n'est plus à démontrer dans les choix professionnels, démystifient l'informatique et éveillent l'intérêt des femmes pour celle-ci, prennent en compte l'expérience sociale des femmes, leurs intérêts, leurs valeurs, afin qu'elles puissent s'identifier et se projeter dans ces professions, et qui permettent d'acquérir une vision large des métiers variés qui se créent grâce à l'émergence des nouvelles technologies de l'information dans les entreprises, dans les secteurs publics.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Ministère de la Communauté française.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0066 « Formation de femmes peu qualifiées » - Axe 2, Mesure 1

Axe 4 - Mesure 1	***Intitulé du projet :*** *Cycles Intensifs de Remise à niveaux des Connaissances (CIRAC)*
Agrément : *W1001138*	***Promoteur:*** *ERAP – GSOB*
Rue Capitaine Crespel 35, 1050 Bruxelles	***Tel : 02/512.06.02 – Fax : 02/512.53.91***
Personne de contact : *MOONS Mireille – Attachée pédagogique*	*mireille.moons@erap.gsob.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet vise à offrir à tous les agents des administrations locales les moyens de vivre leur métier au mieux et d'y progresser. Plus précisément, le projet offre la possibilité à des agents des administrations locales (communes et CPAS) et à des fonctionnaires de la Région bruxelloise de bénéficier d'une formation intensive de qualité en alphabétisation à raison de 2 fois 3h30/semaine pendant deux ans.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Groupes A et B :

Type : Alphabétisation
Niveau : Maximum enseignement primaire
Profil Stagiaires : Travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Français oral pour public alpha.

2.2. Groupes C et D :

Type : Alphabétisation
Niveau : Maximum enseignement primaire
Profil Stagiaires : Travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Début de l'alphabétisation (lecture et écriture élémentaires).

2.3. Groupe E :

Type : Alphabétisation
Niveau : Enseignement primaire
Profil Stagiaires : Travailleurs occupés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Alphabétisation (lecture et écriture, approche de la grammaire de base).

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

La dimension « égalité des chances » est un axe thématique majeur de ce projet car il vise à éradiquer une des discriminations basiques au niveau de l'accès à l'emploi, c'est-à-dire l'analphabétisme.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Consultance : ASBL Lire et Ecrire Bruxelles

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

/

Axe 4 - Mesure 1 ***Intitulé du projet :*** *Intégration et Insertion*
Agrément : *W1001188* ***Promoteur:*** *Bruxelles Formation (IBFFP)*
Rue de Stalle 67, 1180 Bruxelles Tel : 02/371.73.00 – Fax : 02/371.75.73
Personne de contact : *PEFFER Michel – Directeur Général m.peffer@bruxellesformation.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le public de Bruxelles Formation étant composé à 80% de stagiaires d'origine étrangère, il était important pour l'Institut de développer un projet visant l'intégration de ces personnes par la mise en œuvre de formations à la communication, à la citoyenneté, ainsi qu'à une meilleure connaissance du système socio-économico-politique belge. L'objectif de ce projet est de permettre à ce public discriminé de pouvoir intégrer les filières de formations qualifiantes et le marché du travail.

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Forum Stagiaires :

Type : Orientation
Niveau : Sans diplôme
Profil stagiaires : Demandeurs d'emploi inscrits
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Trois types de sous-actions sont prévus selon les Centres où se donnent la formation : 1) une série de séances d'information/sensibilisation (l'histoire de la Belgique, l'État et ses institutions, le monde du travail et son organisation, la solidarité et la sécurité sociale complétés d'aspects liés à la situation des étrangers, etc.) animées conjointement par des opérateurs de formation d'éducation permanente aidés dans leurs missions par des personnes ressources extérieures (partenaires sociaux) ; 2) des modules de formation complémentaires intégrés dans la formation et comprenant à la fois la communication, l'initiation à la vie socioéconomique et l'exercice effectif de la participation dans le Centre de formation ; 3) un module de communication à part entière à suivre après une formation de perfection et/ou un autre module proposé par Bruxelles Formation et centré sur toutes les questions liées à l'accès du monde de l'entreprise (entrer en contact et rencontrer le monde des entreprises, techniques de communications, apprentissage, savoirs-faire).

3. PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

L'action Forum Stagiaires rencontre les préoccupations de l'Axe 4 en répondant aux réalités actuelles du public de Bruxelles Formation composé à 80% de stagiaires d'origine étrangère.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :

CSC, CESEP, CBAI, FGTB – Centrale FGTB Métal, CIEP, Stratégies et Succès.

5. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0758 « Formation active et jeunesse » - Axe 1, Mesure 2
Projet W1156 « Evolution et Innovation » - Axe 1, Mesure 3
Projet W1182 « Formations innovantes avec les missions locales » – Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1184 « Fonds sectoriels et formation » - Axe 1, Mesure 3 (projet coordonné)
Projet W1185 « Intégration des personnes discriminées » - Axe 2, Mesure 2
Projet W1009 « Modernité pour l'efficacité » - Axe 3, Mesure 1
Projet W1160 « Formation de formateurs » - Axe 3, Mesure 2
Projet W1161 « Accueil et Soutien » - Axe 3, Mesure 3

Fiche non validée par le promoteur

Axe 4 - Mesure 2 ***Intitulé du projet :*** *Les amis d'Alladin – Accueil 0-3 ans*
Agrément : *W1000095* ***Promoteur:*** *Les amis d'Alladin – Accueil 0-3 ans*
Rue Destrouvelles 18, 1030 Bruxelles ***Tel : 02/ 203.95.84 – Fax : 02/203.65.85***
Personne de contact : *DERYNCK Agnès – Coordinatrice* *amis.alladin@belgacom.net*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Les Amis d'Aladdin est un lieu d'accueil pour les enfants de 0-6 ans. L'ASBL accueille en priorité les enfants de 0-3 ans dont les parents sont en difficulté, à la recherche d'emploi, ou en formation ISP. La majorité des familles se trouvent dans un processus de réinsertion nécessitant une réorganisation de la vie familiale et donc un accompagnement spécifique et individualisé. La maison accueille tous les jours les petits, selon le rythme et les horaires de leurs parents. Cette souplesse, si elle offre un service personnalisé aux parents, demande de la part du personnel une très grande faculté d'adaptation. Les principes éducatifs majeurs mis en place sont le respect du rythme, de la multiculturalité, de l'autonomie de chaque enfant. Les puéricultrices s'appuient sur des échanges journaliers avec les parents, et une guidance mise en place par l'assistante sociale. Les finalités du projet consistent à soutenir les femmes dans leurs parcours d'insertion, prévenir les abandons de formation liés aux problèmes d'organisation, de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, contribuer et renforcer l'égalité des chances entre hommes et femmes, créer au sein de la maison un espace de parole pour enfants, parents, personnel, permettre par ces pratiques qu'à 3 ans, l'enfant entre à l'école riche de lui-même et de sa culture.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Accueil 0-3 ans :

Type : Accueil
Prestation : 8 places
Nature des prestations :
Accueil d'enfants de 0 à 3 ans de demandeurs d'emploi inscrits dans un processus d'ISP. Huit places sont prévues pour les enfants éligibles FSE, sur une capacité d'accueil totale de 30 places.
Description de l'action :
Accueil des petits de 0 à 3 ans du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30 (ou plus en fonction des besoins), selon les horaires de leurs parents. 8 places sur 30 sont prévues pour les enfants des parents (en majorité des femmes) inscrits dans un processus d'insertion socioprofessionnelle. Objectifs : *Offrir un accueil de qualité permettant à l'enfant de vivre le plaisir de grandir et d'apprendre *Donner accès à tous dans un esprit de multiculturalité, en veillant à l'égalité des chances *Favoriser les démarches qui permettent l'acquisition d'autonomie *Accompagner l'enfant dans son développement en prévenant les difficultés éventuelles *Faciliter l'insertion et la réinsertion professionnelle de toute personne, plus particulièrement des femmes. L'accueil d'enfants s'inscrit en soutien à l'amélioration des mesures d'accompagnement concret de la promotion de l'égalité des chances en matière de formation et d'insertion professionnelle des parents par la garde de leurs enfants. La problématique de l'accueil des enfants est indissociable de la place des femmes dans le monde de l'emploi. De plus, le secteur de l'accueil crée essentiellement des emplois féminins. L'asbl soutient d'autres centres qui ont le projet de créer une structure d'accueil pour les enfants des femmes en ISP. L'accueil d'enfants a aussi créé des emplois valorisants pour des femmes ayant suivi une formation dans des centres de formations ISP (cuisinière, secrétaire, femmes de ménage, auxiliaire de la petite enfance, etc.).

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

COBEFF, Réseau coordination enfance (RCE), Groupe Santé Josaphat .

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES:

/

Axe 4 – Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *RESTART*	***Agrément :*** *W1000118*

Promoteur : *Laboratoire d'Ergologie (LEB)*
ULB CP164, Avenue Roosevelt 50, 1050 Bruxelles Tel : 02/650.53.58 – Fax : 02/650.84.14
Personne de contact : *VAN DER HEYDEN Cathy – Coordinatrice* cvanderh@resu1.ulb.ac.be

1. DESCRIPTION DU PROJET :

L'objet de ce projet concerne la promotion de l'égalité des chances, via des bilans de compétences pour des femmes sans emploi, en vue d'une aide à la recherche d'emploi et à la gestion de carrière. Le projet RESTART propose d'identifier les compétences acquises par les femmes notamment dans un cadre professionnel mais aussi extra-professionnel : vie de famille, vie associative, etc. Ce bilan de compétences, qui se déroule sur une séquence de temps successifs, valorise ces acquis dans une perspective de transférabilité sur le lieu de travail. L'expérience du Laboratoire (acquise dans le cadre d'un projet LEONARDO) a montré que le parcours de bilan qui permet de mettre en évidence ces compétences est facteur de redynamisation, et souvent aboutit à un succès de la recherche d'emploi. Il permet également à la personne de communiquer plus aisément lors de l'entretien d'embauche et de rédiger un curriculum vitae plus orignal et mieux ciblé et partant, à plus long terme, de mieux gérer sa carrière. De cette manière, cette recherche action concernant la prise de conscience et l'émergence des compétences en faveur de la promotion de l'égalité des chances, permet aux femmes de se positionner de manière pertinente sur le marché du travail en corrigeant les discriminations et les inégalités dont elles sont encore souvent victimes. Le bilan n'est pas une évaluation mais il permet à la personne de devenir « propriétaire » et « acteur » de sa démarche en s'appropriant les techniques dans une perspective d'orientation tout au long de la vie. Ces techniques associées devraient permettre aux femmes, après ce parcours « bilan » de s'orienter vers l'emploi, et de construire leur plan de carrière (une aide à la recherche d'emploi est prévue dans le projet).

2. DETAIL DES ACTIONS DE FORMATION :

2.1. Bilan de compétences :

Type : Orientation
Niveau : Enseignement secondaire supérieur et plus
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Document de synthèse de la démarche
Description de l'action :
Bilans de compétences pour les femmes en vue d'une aide à la recherche d'emploi et à la gestion de carrière : connaissance de soi, de ses compétences professionnelles et extra-professionnelles par l'utilisation du bilan de compétences ; exploration des valeurs et des intérêts (par des techniques psychotechniques et psychologiques traditionnelles) ; sensibilisation et prise de conscience des exigences des postes de travail, de leur évolution par des contacts avec des personnes ressources ; sensibilisation des professionnels de l'entreprise par rapport à la démarche « compétences » dans une optique de meilleure gestion des ressources humaines ; élaboration d'une stratégie professionnelle par une volonté de changement, d'évolution ; favoriser l'expression et la communication autour des compétences ; accompagnement de l'individu dans son processus de maturation vocationnelle.

2.2. Recherche d'emploi :

Type : Transition à l'emploi
Niveau : Enseignement secondaire supérieur
Profil stagiaires : Chômeurs complets indemnisés
Document délivré : Attestation
Description de l'action :
Sur base de la stratégie professionnelle élaborée lors du bilan de compétences, les stagiaires sont amenées à effectuer un module de sensibilisation aux techniques de recherche d'emploi : élaboration du curriculum vitae en regard des compétences émergentes et transférables ; préparation de lettres de motivation ; lecture et décodage de petites annonces ; connaissance du marché de l'emploi (étude de postes de travail, contact de personnes ressources du secteur, récolte de documentation). Ce module vise également à favoriser l'expression et la communication autour des compétences en vue de la préparation d'un entretien d'embauche. Préparation et gestion du portefeuille de compétences ; élaboration d'un plan de carrière ; suivi et guidance.

3.PRISE EN COMPTE DE L'EGALITE DES CHANCES :

Ce projet vise les femmes sans emploi. La méthodologie leur permet de devenir « actrice » et « propriétaire » de la démarche en s'appropriant les techniques dans une perspective d'orientation tout au long de la vie.

4. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Mission Locale d'Ixelles (Pédagogique non formalisé), Carrefour Formation (Pédagogique formalisé), Promofor (Pédagogique formalisé), Interface3 (pédagogique non formalisé).

5. AUTRES AGREES INTRODUITS DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 :
/

Fiche non validée par le promoteur

Axe 4 - Mesure 2 ***Intitulé du projet :*** *Garderie ouverte* ***Agrément :*** *W1000529*
Promoteur: *Une maison en plus*
Bld de la 2ème armée britannique 27 , 1190 Bruxelles ***Tel : 02/349.82.40 – Fax : 02/349.82.44***
Personne de contact : *SWAELENS Colette - Coordinatrice* *unemaisonenplus@hotmail.com*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Service de garde d'enfants dont les mères sont soit en formation d'insertion socioprofessionnelle au Collectif d'Alphabétisation de Forest, soit en formation professionnelle (détermination ou formation qualifiante) à la Mission Locale de Forest, soit en préformation à l'ASBL FOR.E.T., soit au CPAS de Forest ou à l'ALE, soit en formation dans des centres de formation agréés par le FSE.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Garderie ouverte :
Type : Accueil
Prestation : Accueil de 6 à 12 enfants de demandeurs d'emploi
Nature des prestations :
Accueil de maximum 12 enfants par jour : lundi, mardi et jeudi de 8h à 16h30, et mercredi et vendredi de 8h à 13h (peu de cours sont donnés le mercredi après-midi et le vendredi après-midi ; ce temps est mis à profit pour les réunions de travail de l'équipe d'accueil).
Description de l'action :
L'objectif de l'action consiste en l'accueil de 6 à 12 enfants (par jour d'ouverture de la garderie), dont les mères suivent un parcours en ISP, tout en donnant la priorité aux parents habitant le quartier. La garde de l'enfant permet aux mères un premier pas vers l'accès à l'insertion sociale et professionnelle. Ces mesures spécifiques améliorent l'accès et la participation des femmes à la formation et à l'emploi tout en conciliant la vie sociale et les projets de vie qu'elles peuvent réaliser dans de meilleures conditions grâce à la garde organisée dans une structure proche de leur lieu de formation, dans une équipe où la relation de confiance est forte, où elles ont un droit de parole et où l'on travaille la parenté responsable tout en positivant les compétences parentales. L'action est cofinancée par ailleurs dans le cadre d'un programme fédéral transitant par la Commune et dont la visée est l'aspect communautaire dans le quartier des Primeurs.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :
/

Fiche non validée par le promoteur

Axe 4 - Mesure 2 ***Intitulé du projet :*** *Maison d'enfants* ***Agrément :*** *W1000576*
Promoteur: *Maison de Quartier d'Helmet (MQH)*
Square Riga 30, 1030 Bruxelles ***Tel : 02/ 215.04.96 – Fax : 02/245.55.79***
Personne de contact : *LECHARLIER Bernadette – Responsable gestion* *natty@euronet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :
Ce projet vise la création d'une maison d'enfants pour les personnes qui n'ont pas accès ou ne sont pas considérées comme prioritaires dans les crèches traditionnelles au vu de leur situation professionnelle La majorité du public de la MQH se trouve souvent fragilisé au niveau social, professionnel, familial. Le projet aide au passage de la formation à la mise à l'emploi et tente de répondre à un constat de manque de solution d'accueil pour ce type de public. Il offre dès lors aux parents une aide à leur insertion et est un moyen de privilégier l'égalité des chances entre les groupes sociaux La maison d'enfants permet à l'enfant de vivre en groupe, de se développer sur le plan psychomoteur, affectif, social et cognitif, grâce à du matériel et à des activités diversifiées et propices à son développement. C'est en collaboration avec les parents que ce projet est envisagé, dans le respect de l'éducation donnée, des spécificités culturelles, religieuses et sociales.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Accueil petite enfance :
Type : Accueil
Prestation : Garde d'enfants
Nature des prestations :
Le personnel d'encadrement est composé d'une responsable d'équipe, de puéricultrices ou auxiliaires de l'enfance, ces dernières elles-mêmes issues d'un parcours d'insertion et d'une formation qualifiante. Elles sont donc proches d'un point de vue culturel et social, de par leurs expériences personnelles, des familles accueillies à la maison d'enfants, et peuvent être un exemple d'insertion sociale et professionnelle pour le public. La maison d'enfants s'ouvre du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30 aux enfants de 1 an à 3 ans (9 enfants, dont 4 éligibles au FSE). Une réunion d'équipe a lieu une fois par semaine, afin de permettre à l'équipe un échange, mettre des projets en commun, aborder les difficultés ou problématiques rencontrées, réorganiser l'horaire de travail. Des supervisions d'équipe ont également lieu afin de favoriser la cohésion et le travail relationnel et pédagogique. Des animations ponctuelles faites par des intervenants extérieurs sont mises en place afin de développer l'épanouissement et le désir de découverte de l'enfant. Certaines réunions des parents ont pour but l'échange, avec des professionnels de la santé ou des intervenants psychosociaux, autour de thèmes variés ou de questionnements les préoccupant (santé, développement, sommeil, comportement, etc.).
Description de l'action :
Partenariat avec les parents : une confiance réelle, acquise par une communication quotidienne, permet un échange sur la journée ou sur des problèmes qui peuvent se poser au cours de celle-ci. La maison d'enfants a pour objet la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes par le biais de l'insertion professionnelle, en offrant à la femme un lieu d'accueil pour son enfant, favorisant ainsi son émancipation sociale et professionnelle. Elle a donc pour ambition de permettre l'égalité des chances entre milieux sociaux différents, de développer des actions favorisant la conciliation entre vie professionnelle, familiale et sociale de publics économiquement défavorisés.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :
Les amis d'Alladin, COBEFF, Réseau coordination enfance (RCE).

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0360 « Formatremplin » - Axe 2, Mesure 1

Axe 4 - Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *Gender Consulting*
Agrément : *W1000751*	***Promoteur:*** *Réseau Flora*
Rue du Progrès 333/8, 1030 Bruxelles	***Tel : 02/205.17.50 – Fax : 02/203.80.98***
Personne de contact : *SNICK Anne – Coordinatrice*	*annesnick@florainfo.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet a pour objectif le développement d'outils d'analyse et de méthodes opérationnelles liés à la question du genre pour les organismes d'insertion confrontés au « mainstreaming ». Par l'amélioration du fonctionnement des organismes luttant contre l'exclusion de l'emploi et pour la promotion d'une société sans exclusions, l'objectif est d'améliorer l'accès des travailleur(se)s potentiel(le)s de groupes défavorisés, dont les femmes peu scolarisées, à la formation puis à l'emploi. En amenant les responsables de projets et les formateur(trice)s à maîtriser la grille de lecture de genre, le Réseau Flora leur offre un outil utilisable à tous les stades de leurs actions, tout en favorisant l'apparition chez eux d'un « réflexe égalité ». La base de données Euwedin est à la fois une source d'inspiration pour les organismes confrontés à des questions d'égalité et une reconnaissance stimulante des bonnes pratiques. Remarque: ce projet concerne tout le territoire de la Communauté Wallonie-Bruxelles et a son pendant dans le cadre de l'Objectif 1 (pour le seul Hainaut).

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Consultance :

Type : Accompagnement

Prestation : Analyse et conseil en genre

Nature des prestations :

Le projet « Gender Consulting » apporte un soutien à l'intégration de la problématique de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les actions de formation/insertion et de mise à l'emploi. En offrant des services de consultance sur mesure, il vise l'amélioration de l'efficacité de ces actions par la prise en compte de la dimension du genre (= construction sociale des rôles masculins et féminins et hiérarchies qui marquent les relations sociales entre hommes et femmes) à toutes les étapes de leur conception, de leur mise en œuvre et de leur évaluation. L'impact direct attendu est une familiarisation des porteurs d'actions de formation/insertion et de mise à l'emploi, ainsi que des organisations intermédiaires, avec la notion de « qualité par l'égalité » (label de qualité par la prise en compte du genre). En d'autres termes, les interventions visent une amélioration de la qualité du fonctionnement des organisations et des services rendus à leurs publics cibles. L'impact final attendu est un rééquilibrage entre la participation quantitative et qualitative des hommes et des femmes aux actions de formation/insertion et de mise à l'emploi et un accès plus égalitaire au marché de l'emploi.

Description de l'action :

Le Réseau Flora poursuit la phase d'accompagnement du changement des 1ères organisations analysées (grille d'analyse et outils opérationnels mis au point dans le cadre du projet « Gender Consulting » mené en 2001) et propose un processus complet d'intervention (analyse et accompagnement du changement) à d'autres organisations. Il répond également aux demandes de consultance en adaptant son intervention aux différentes situations. L'objectif est d'intervenir dans au moins 4 organisations par an, soit en menant un processus de consultance complet, soit de manière plus limitée pour répondre à des demandes spécifiques.

2.2. Mise à jour Euwedin :

Type : Sensibilisation

Prestation : Mise à jour de la banque de données

Nature des prestations :

La banque de données Euwedin (site web d'Amazone: http://www.amazone.be) consiste en un répertoire des bonnes pratiques en matière d'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans les actions de formation et de mise à l'emploi de personnes peu scolarisées. Il est important de maintenir ce répertoire à jour, tant en ce qui concerne les opérateurs déjà présentés, mais dont les actions évoluent, qu'en ce qui concerne les opérateurs non encore répertoriés.

Description de l'action :

Le réseau Flora invite tous les opérateurs repris dans la banque de données à communiquer les informations nouvelles les concernant, avec si nécessaire, un entretien pour décrire leurs bonnes pratiques en lien avec les mots clés de la base de données. Par ailleurs, les opérateurs faisant appel au Réseau Flora pour une prestation de consultance, et qui ne figurent pas dans la banque de données, y sont intégrés.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Germoir, Amazone.

4. <u>AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES</u> :
/

Axe 4 - Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *Newtonia 2*	***Agrément :*** *W1000993*

Promoteur: *Travail Emploi Formation ULB (TEF)*
ULB CP 124, Avenue Jeanne 44, 1050 Bruxelles / Rue de Bruxelles 39, 1400 Nivelles
Tel : 02/650.31.88 – Fax : 02/650.33.35
Personne de contact : *MARAGE Pierre – Professeur* *pmarage@ulb.ac.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Les priorités de Newtonia2 consistent à sensibiliser et informer sur les carrières scientifiques, les professions, la détermination des orientations d'études, les inégalités entre hommes et femmes dans les entreprises et à l'école. Divers axes : 1) Les milieux professionnels : réalisation d'une recherche-action avec quelques entreprises sur les fonctions occupées par les hommes et les femmes selon leur profil (diplôme, sexe, âge, etc.). Sur base des résultats, organisation d'une séance de discussion dans chaque entreprise. Ensuite, actions de sensibilisation à plus grande échelle, sous forme de séminaires destinés aux milieux professionnels, au cours desquels les résultats des enquêtes et de la recherche-action sont valorisés. 2) Choix d'études et réorientations des étudiants universitaires : analyse des mécanismes de réorientation entre filières d'études supérieures en fonction du genre. 3) Sensibilisation des élèves et des enseignants : recueil de récits de vie « professionnelle » de femmes scientifiques de toutes générations, pour mener des débats avec des jeunes du secondaire, des enseignants, des professionnels de l'orientation scolaire, etc. Organisation de séminaires : sur les emplois et fonctions auxquelles mènent des études scientifiques, sur le rôle joué par le/la professeur(e) dans le choix d'études supérieures, sur le rôle des professionnels de l'orientation, sur les stéréotypes sexués dans les interactions avec les élèves et dans leur orientation. Exposition itinérante de panneaux ou film vidéo présentant des femmes de tous horizons dans des carrières scientifiques.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Newtonia 2 :

Type : Sensibilisation
Prestation : Actions de sensibilisation
Nature des prestations : Recherche-action, séminaires, exposition itinérante, etc.
Description de l'action : Voir « Description du projet ».

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Service de programmation ULB

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0909 « Inventaire permanent des études et analyses anticipatives liées aux mutations industrielles » - Axe 3, Mesure 1

Axe 4 - Mesure 2	***Intitulé du projet :*** *Il était une fois…*	***Agrément :*** *W1001232*
	Promoteur: *CASI-UO COFTen*	
Rue de l'abondance 40, 1210 Bruxelles		***Tel : 02/219.91.12 – Fax : 02/223.22.47***
Personne de contact : *ANGIUS Giovanna – Directrice*		*coften@skynet.be*

1. DESCRIPTION DU PROJET :

Mise en œuvre d'une structure d'accueil d'enfants en bas âge, dont l'un des parents a entamé un projet d'insertion ou de réinsertion professionnelle dans le cadre du dispositif ISP.

2. DETAIL DES ACTIONS SYSTEME :

2.1. Maison d'enfants :

Type : Accueil

Prestation : Accueil d'enfants de 0 à 3 ans

Nature des prestations :

Structure d'accueil de la petite enfance (de 0 à 3 ans). La priorité sera donnée au public inscrit dans un parcours d'insertion et habitant la commune de Saint-Josse.

Description de l'action :

Le Coften a comme mission l'insertion socioprofessionnelle dans le secteur des technologies nouvelles. Le public avec enfant(s) se trouve parfois en difficulté à concilier vie familiale et action de formation. La situation s'amplifie au moment de la mise à l'emploi, particulièrement lorsque la flexibilité est l'un des critères d'embauche. Le projet pédagogique est basé sur l'autonomie de l'enfant et la participation des parents.

3. PARTENAIRES DE L'ACTION :

Interface 3, FeBISP, COBEFF, ORBEM, Mission locale de Saint-Josse, Réseau Coordination Enfance (RCE), Le trèfle à quatre feuilles, Commune de Saint-Josse, CASI-UO.

4. AUTRES PROJETS AGREES DANS LE CADRE DE L'OBJECTIF 3 WALLONIE-BRUXELLES :

Projet W0672 « Insertion » - Axe 2, Mesure 1